

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON



Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Comptable et Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

SIGNATAIRES

- L'État (préfet du département)
- L'ANRU, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru »
- L'ANAH
- La Métropole de Lyon, désigné ci-après « porteur de projet »
- Les Commune(s) comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 du présent protocole, à savoir :
 - La Commune de Bron
 - La Commune de Givors
 - La Ville de Lyon
 - La Commune de Rillieux-la Pape
 - La Commune de Saint Fons
 - La Commune de Saint Priest
 - La Commune de Vaulx-en-Velin
 - La Commune de Vénissieux
 - La Commune de Villeurbanne
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Les Maîtres d'ouvrage des actions inscrites au programme de travail et ceux pressentis des futures conventions de renouvellement urbain, à savoir :
 - ABC HLM
 - Le SYTRAL
 - Les bailleurs sociaux ayant du patrimoine dans ces quartiers :
 - ✓ Alliade Habitat
 - ✓ Dynacité
 - ✓ Erilia
 - ✓ Est Métropole Habitat
 - ✓ Grand Lyon Habitat
 - ✓ ICF
 - ✓ IRA 3F
 - ✓ Lyon Métropole Habitat
 - ✓ SACOVIV
 - ✓ SACVL
 - ✓ SEMCODA
- La Caisse des Dépôts

Table des matières

PRÉAMBULE	5
CONTEXTE MÉTROPOLITAIN ET DONNÉES TERRITORIALES.....	5
LE CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN COMME OUTIL DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE.....	7
LES SITES EN RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE PROJET MÉTROPOLITAIN : LE PNRU 1, UN PROGRAMME AMBITIEUX EN VOIE D'ACHÈVEMENT NÉCESSITANT UNE POURSUITE DU PROCESSUS DE TRANSFORMATION VIA LE NPNRU.....	10
ARTICLE 1. QUARTIERS D'INTERVENTION	13
LES SITES RETENUS	13
LES ENJEUX : DES TERRITOIRES À RATTACHER ET À DIVERSIFIER	14
DES PROJETS INTÉGRÉS	14
LES QUARTIERS D'INTERVENTION NON RETENUS AU NPNRU.....	14
ARTICLE 2. OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LES QUARTIERS VISÉS AU PRÉSENT PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION	15
2.1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE	15
2.2. PREMIERS OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN	22
ARTICLE 3. POINTS D'ATTENTION ET DEMANDES D'APPROFONDISSEMENT SOUHAITÉES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION	36
CONVENTION HABITAT	36
DESSERTE DE VAULX-EN-VELIN ET SAINT FONS	37
CONTRAT DE VILLE	37
LES SITES DE RENOUVELLEMENT URBAIN	37
ARTICLE 4. PROGRAMME DE TRAVAIL À RÉALISER AU TITRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION	39
LE PROGRAMME D'ÉTUDES GLOBAL	39
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.....	41
ARTICLE 5. OPÉRATION(S) FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION ANTICIPÉE DE DÉMARRAGE.....	43
LYON 9 ^{ÈME} DUCHÈRE – SAUVEGARDE	45
RILLIEUX LA PAPE VILLE NOUVELLE.....	47
VAULX-EN-VELIN GRANDE ÎLE	47
LYON 8 ^{ÈME} MERMOZ SUD	48
SAINT FONS ARSENAL CARNOT PARMENTIER	49
VILLEURBANNE BUERS NORD	50
ARTICLE 6. ASSOCIATION DES HABITANTS ET DES USAGERS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	51
LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE NPNRU S'INSCRIT À LA FOIS DANS LE NOUVEAU CADRE DÉFINI PAR LA LOI ET DANS CELUI DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN	51
ARTICLE 7. ARTICULATION AVEC LA CONVENTION INTERCOMMUNALE PRÉVUE À L'ARTICLE 8 DE LA LOI DU 21 FÉVRIER 2014	54
ARTICLE 8. GOUVERNANCE ET CONDUITE DE PROJET	55
8.1. GOUVERNANCE : UNE GOUVERNANCE DU NPNRU QUI S'INSCRIT DANS LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN (CF. ANNEXE 4)	55

8.2. CONDUITE DE PROJET : UNE ÉQUIPE PROJET SUR CHAQUE SITE, UNE INGÉNIERIE DÉDIÉE AU VOLET D'AGGLOMÉRATION.....	57
8.3. ASSOCIATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES FUTURS INVESTISSEURS PRIVÉS.....	59
ARTICLE 9. OPÉRATIONS FINANCÉES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL	59
9.1 MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR L'ANRU DE LA CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	60
9.2. MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR L'ANRU DES ÉTUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ET ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES, PRÉVUS DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL	62
9.3. MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR L'ANAH DES ÉTUDES ET DES EXPERTISES DU PROGRAMME DE TRAVAIL	68
9.4. MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL.....	69
9.5. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL PAR D'AUTRES PARTENAIRES.....	70
ARTICLE 10 (A TITRE EXCEPTIONNEL) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT FINANCÉES DANS LE PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION.....	70
DES CRITÈRES LOCAUX	70
LES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES SUR L'AGGLOMÉRATION	71
BRON PARILLY.....	73
LYON 9 ^{ÈME} DUCHÈRE.....	74
RILLIEUX LA PAPE VILLE NOUVELLE.....	74
VAULX-EN-VELIN GRANDE ÎLE	75
VÉNISSIEUX MINGUETTES / SAINT FONTS CLOCHETTES	76
VILLEURBANNE BUERS NORD	78
RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE	79
ARTICLE 11. DURÉE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION	80
11.1 LA DURÉE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME PHYSIQUE	80
11.2 LA DURÉE ADMINISTRATIVE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION.....	81
ARTICLE 12. CONDITIONS DE FINALISATION DU PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - POINTS DE RENDEZ-VOUS AVEC L'ANRU.....	81
ARTICLE 13. CONDITIONS JURIDIQUES DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION.....	81
13.1. CONTREPARTIES MISES À DISPOSITION D'UESL-ACTION LOGEMENT.....	81
13.2. INTÉGRATION DES EXIGENCES D'INSERTION DES HABITANTS DES QPV DANS LES MARCHÉS PUBLICS, NOTAMMENT DESTINÉES AUX OPÉRATIONS DU PROTOCOLE.....	82
13.3. LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS CONTRACTUALISÉES DANS LE PROTOCOLE.....	82
13.4. CONTRÔLE ET AUDITS.....	83
13.5. CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS.....	83
13.6. CLAUSE DE RENÉGOCIATION DU PROTOCOLE	84
13.7. TRAITEMENT DES LITIGES	84
13.8. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'AGENCE	84
ANNEXES.....	91

Le présent protocole de préfiguration s'appuie sur le dossier examiné par le comité d'engagement du 7 janvier 2016.

Préambule

Issue de la loi MAPTAM (Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la Métropole de Lyon, créée au 1er janvier 2015, fusionne les compétences de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône sur le périmètre des 59 communes du Grand Lyon. Elle compte 1 296 000 habitants en 2010 dont 12% en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CONTEXTE MÉTROPOLITAIN ET DONNÉES TERRITORIALES

La Métropole de Lyon à horizon 2030 : une agglomération attractive, équilibrée et solidaire ; un développement intense et équilibré défini dans le SCoT, le défi de la solidarité inscrit dans le PLU-H, la volonté d'un maillage territorial à travers le PDU

Le SCoT 2030 définit pour l'agglomération lyonnaise deux grandes orientations de développement :

- **Un développement urbain intense et équilibré qui s'appuie sur :**
 - **Une croissance économique et résidentielle soutenue, repensée dans son organisation et renouvelée dans ses formes**, moteur du projet de l'agglomération avec quatre pôles de compétitivité dont un à vocation mondiale, de grands équipements et événements au service du développement et rayonnement (Biennale de la danse, et d'art contemporain, Festival Lumière...), une offre d'accueil en zones d'activités et pôles tertiaires (Confluence, Carré de Soie, Part-Dieu, Gerland) ;
 - **La nécessité d'une plus grande solidarité territoriale et sociale** pour lutter contre les exclusions et renforcer le vivre ensemble dans une agglomération dont les valeurs ont été marquées par une longue tradition humaniste : une croissance démographique et résidentielle soutenue avec l'accueil de 150.000 habitants supplémentaires s'appuyant sur une augmentation de 15% du rythme de construction, un effort significatif en matière d'attractivité résidentielle avec une offre de logements diversifiée localisée dans les polarités urbaines et proche des transports en commun et une production accrue de logements sociaux dans les secteurs les moins pourvus ;
 - **Une qualité environnementale** à la fois comme facteur de développement et comme déterminant essentiel de la qualité de vie et de la santé des habitants ;
- **Une agglomération durable, fondée sur une organisation multipolaire et structurée autour de trois grands réseaux** : le réseau vert des espaces naturels et agricoles, le réseau bleu des fleuves, le réseau des transports collectifs.

Le défi de la solidarité inscrit dans le PLU-H en cours de révision (2018-2026) se décline à travers les objectifs suivants :

- La réalisation, conformément au SCoT, d'un minimum de 7 500 logements neufs /an entre 2011 et 2030 (+ 500/an par rapport aux objectifs de la période antérieure) ;
- Un développement de l'offre de logements à prix abordables selon le principe de mixité sociale et favoriser la mobilité et la fluidité résidentielle (30 % PLAI - 40 % PLUS - 30 % PLS) ;
- Une amélioration de la diversité et la qualité du parc existant ;
- La garantie de l'accès au logement à toutes les étapes de la vie.

Une politique de développement des transports en commun volontariste à travers le Plan des déplacements urbains (PDU) avec le maillage de l'agglomération par des lignes fortes et la desserte des quartiers de la Politique de la ville (1 milliard d'euros d'investissement depuis 2001).

Un parc de logements métropolitain en développement mais qui peine à répondre à la demande sociale

- **612 396 résidences principales en 2013**, en augmentation constante depuis 2001
- **10 091 logements par an mis en chantier de 2006 à 2012**, avec notamment une dynamique sur l'Est de l'agglomération, communes du PNRU 1
- **Une hausse des prix des logements supérieure à la hausse des revenus** : entre 2001 et 2013 doublement des prix de vente des logements neufs, augmentation de 52% des loyers du parc privé

Une production soutenue par une politique publique de l'habitat très offensive : 8 800 logements / an depuis 2008 dont 4 427 logements sociaux (dont la part de reconstitution de l'offre démolie) :

- 148 514 logements sociaux en 2014 (taux SRU 23.98% - 19,74% pour Lyon) ;
- **Une production de logements sociaux multipliée par 2,5 depuis 2001** ;
- Une offre très inégalement répartie dans l'agglomération et concentrée dans l'arc Est de l'agglomération : quatre communes ont un taux SRU > 50% (Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Saint-Fons) et trois autres communes ont un taux SRU > 30% (Givors, Lyon 8 et Lyon 9, Saint Priest) ;
- Un taux de vacance faible et en diminution : 2,6% en 2013 ;
- **Une pression moyenne de 4 demandes pour un logement** mais inférieure sur les communes en renouvellement urbain ;
- **Une demande en logement social à un niveau toujours important** : 49 699 demandes à fin 2015 ;
- **Une majorité de ménages précaires parmi les demandeurs** : 76% en dessous des plafonds de ressources du PLAI et 43% à moins de 20% des plafonds.

LE CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN COMME OUTIL DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE

La Politique de la ville, de l'habitat, de la solidarité : le modèle lyonnais

A partir du début des années 90, la Politique de la ville se constitue progressivement : une conviction partagée dans l'agglomération que pour agir sur la crise des quartiers sensibles, outre une intervention dans les quartiers eux-mêmes, il faut agir sur une répartition plus équilibrée et plus diversifiée de l'offre de logements sur le territoire de l'agglomération (dès 1995, le premier PLH traduit cette volonté : soutien au développement d'une offre de logement abordable et production globale accrue de logements sociaux particulièrement dans les secteurs les moins pourvus) et sur la qualité urbaine dans les quartiers (politique d'espaces publics, GSUP, ...).

Dès le début des années 2000, on assiste à une montée en puissance de cette politique avec les premières opérations de rénovation urbaine renforcées par le lancement du PNRU 1.

Un modèle de gouvernance est créé avec une capacité à coopérer entre acteurs, à se mobiliser sur des objectifs partagés : Grand Lyon, Communes, Bailleurs sociaux, secteur associatif, services de l'Etat, promoteurs privés...

Un contexte nouveau apparaît avec la création de la Métropole regroupant les compétences urbaines, économiques et sociales. La politique de renouvellement urbain ambitieuse s'adosse à un Contrat de ville métropolitain pour œuvrer à l'équité entre les territoires et à l'égalité d'accès des citoyens aux droits et services.

La géographie prioritaire dans l'agglomération lyonnaise : des publics et des territoires à l'écart du dynamisme (Cf. carte Annexe 1)

La géographie prioritaire dans l'agglomération lyonnaise concerne 24 communes sur 59 que compte la Métropole au 1^{er} janvier 2015. Ces 24 communes sont globalement les plus peuplées de la Métropole puisqu'elles représentent plus des 4/5^{ème} de la population (85%).

Avec 66 quartiers au total comptant 266 000 habitants, soit 20% de la population, la géographie prioritaire essentiellement concentrée dans l'Est de l'agglomération, se répartit en 37 quartiers prioritaires (QPV) avec 159 000 habitants, soit 12% de la population, et 29 quartiers en veille active (QVA). Ces quartiers présentent un fort risque de décrochage par rapport à la dynamique métropolitaine.

Les habitants des quartiers de la politique de la ville de la Métropole présentent les caractéristiques suivantes ¹:

- **Une population touchée par la précarité et cumulant des fragilités :**

¹ Cf. Contribution au diagnostic Contrat de ville métropolitain – Rapport complet en 2015 – Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise – Observatoire partenarial Cohésion sociale et territoriale – 104 pages

- **Une population à faibles revenus** : familles avec enfants, jeunes et familles monoparentales / revenu médian de 8.500 à 11.900€ /an par unité de consommation ;
 - **Une population familiale, jeune** et ponctuellement des phénomènes de vieillissement ;
 - **Une forte représentation des ouvriers-employés** : 75% des actifs à Rillieux la Pape, Vaulx-en-Velin, Lyon 9ème La Duchère, Bron Parilly, Vénissieux les Minguettes ;
 - **Deux fois plus de personnes sans diplôme** : 39% (17% dans la Métropole) ;
 - **Une tendance à la baisse de la population dans les QPV** (au regard de la dynamique démographique dans la Métropole) ;
- **Un accès à l'emploi difficile, des inégalités marquées :**
- **Une industrie en mutation sur les communes de l'Est et du Sud, en perte d'emplois depuis 2008** (-4%) malgré le renouvellement d'une partie du tissu économique ;
 - **Des initiatives (ZFU) aux effets bénéfiques, mais pas suffisantes** : Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Rillieux-la-Pape, Lyon 9ème La Duchère ;
 - **Un chômage deux à trois fois supérieur dans les QPV** : 27% en 2011 / 13% dans la Métropole ;
 - **Trois fois plus de bénéficiaires du RSA dans les QPV** : 20% / 8% dans la Métropole ;
- **La mobilité, un des freins pour l'accès à l'emploi et qui reste à encourager**
- **Une population moins mobile et moins motorisée que la moyenne métropolitaine** : les déplacements s'effectuent majoritairement à pied ou en transports en commun, un demandeur d'emploi sur deux étant sans moyen de transport, et deux demandeurs d'emploi seulement sur trois ayant le permis de conduire mais pas de véhicule. On constate des freins cognitifs à la mobilité comme des problèmes de repérage dans l'espace et de lecture de plans. La Métropole a mis en place des outils spécifiques et adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi : tarifs sociaux, nouveaux services à la mobilité, plateforme mobilité emploi ;
 - **Une amélioration significative de la desserte par les transports en commun** : Des réalisations majeures ont vu le jour lors des précédents mandats (230 M€ investis sur le mandat précédent) avec le prolongement des lignes A et B de Métro, la création de cinq lignes de tramway et de trois lignes fortes bus. La poursuite du développement et de l'amélioration de la performance de l'offre en transports en commun est inscrite dans le mandat actuel avec la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway (T6), le prolongement de la ligne B du Métro jusqu'au Pôle hospitalier Sud et la mise en site propre de la ligne forte C3 afin d'améliorer la régularité de sa desserte.

Un Contrat de ville « renouvelé » pour œuvrer à l'équité entre les territoires et à l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et aux services

Signé le 2 juillet 2015, le Contrat de ville métropolitain réaffirme une logique de cohésion globale entre tous les territoires de la métropole.

Les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier (enjeu territoires) ;
- Mobiliser les politiques publiques de la Métropole, de l'État, des Communes et des autres partenaires du Contrat de ville pour qu'elles participent, chacune dans leur domaine, à l'enjeu de solidarité qui doit s'appliquer jusqu'aux publics qui en sont le plus éloignés (enjeu publics / droit commun) ;
- Renforcer le lien social et le « vivre ensemble » : savoir intégrer la diversité des populations, favoriser et coordonner les initiatives locales, etc... autour d'un projet de territoire (enjeu actions spécifiques politique de la ville) ;

Trois objectifs transversaux complètent les enjeux stratégiques :

- Construire « avec » et non pas « pour » : organiser aux différentes échelles une démarche de travail avec les habitants/usagers ;
- Une priorité : la jeunesse ;
- La lutte contre les discriminations.

Le Contrat de ville métropolitain est construit sur la base de trois piliers :

- 1) Des territoires ressources : le développement économique et l'emploi au service des quartiers et de leurs habitants** pour assurer un service aux habitants en revitalisant le territoire, en restaurant une vie économique, en assurant une mixité fonctionnelle et pour promouvoir un développement économique porteur de création d'emplois pour les habitants du territoire et plus globalement pour l'ensemble de l'agglomération ;
- 2) Des territoires humains : œuvrer en faveur de la cohésion sociale** (la réussite éducative, l'accès à la culture, la santé par la prévention et l'accès aux soins, le vivre ensemble, la tranquillité) ;
- 3) Des territoires attractifs : vers une approche intégrée urbaine et sociale avec comme principal outil, le NPNRU.**

Un avenant est en cours d'élaboration qui a pour objectif de préciser et décliner certaines actions opérationnelles (gestion sociale et urbaine de proximité, participation citoyenne...) en recherchant une mobilisation accrue du droit commun.

LES SITES EN RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE PROJET MÉTROPOLITAIN : LE PNRU 1, UN PROGRAMME AMBITIEUX EN VOIE D'ACHÈVEMENT NÉCESSITANT UNE POURSUITE DU PROCESSUS DE TRANSFORMATION VIA LE NPNRU

Le PNRU 1 : un programme d'investissements important, des résultats encore fragiles et hétérogènes qui restent à conforter

Sur l'agglomération lyonnaise, le premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU 1) initié en 2004 comportait des projets ambitieux de requalification urbaine et économique associés, dans une démarche totalement intégrée, à des actions de développement social, éducatif et culturel et pilotés par une équipe projet dédiée située dans chacun des quartiers concernés.

Le PNRU 1 a porté sur 14 sites et a fait l'objet de 12 conventions :

- 2005 :
 - Lyon 9ème la Duchère
 - Rillieux la Pape Ville Nouvelle
 - Vaulx-en-Velin
 - Vénissieux les Minguettes et Max Barel
- 2007 :
 - Bron Parilly
 - Fontaines-sur-Saône la Norechal
 - Givors centre et les Vernes
 - Lyon 8ème Mermoz
 - Saint Fons quartier de l'Arsenal
 - Saint Priest Centre
 - Villeurbanne îlot Poudrette
- 2008 : Bron Terrailon

Une 13^{ème} convention Habitat d'agglomération, signée en 2005, a permis de bénéficier d'un financement global pour le programme de reconstitution de l'offre de logement social démolie. Elle a défini les objectifs de production et fixé les règles de reconstitution à l'échelle de l'agglomération. Pour répondre aux objectifs de ré équilibrage du logement social dans l'agglomération et de diversification de l'offre dans les sites, la part de reconstitution réalisée dans les communes concernées, avait été fixée en fonction de leur taux de logements locatifs sociaux (LLS), soit :

- 50% pour les communes de plus de 40% de LLS,
- 75% pour les communes entre 20 et 40% de LLS,
- 100% pour les communes de moins de 20% de LLS.

Une Charte de relogement élaborée en Avril 2006 a permis de fixer un cadre de référence à l'ensemble des acteurs du relogement impliqués dans toutes les opérations de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise. Véritable outil partenarial, elle réunit l'ensemble des acteurs des opérations de démolition, y compris les associations de locataires, garantit à tous les locataires les mêmes conditions de relogement, en les plaçant au cœur du processus et prévoit le recours à la solidarité inter bailleurs.

Le programme de rénovation urbaine sur l'agglomération a mobilisé d'importants investissements puisque son coût total (base subventionnable, avenants votés) s'élève à près de 1,4 Milliard d'euros avec des participations partagées entre les partenaires, des valorisations foncières importantes pour environ 131 M€ et de nombreuses interventions privées :

- Bailleurs sociaux 470,9 M€
- ANRU 316 M€
- Grand Lyon 205 M€
- Communes 123.2M€
- Conseil général 117.9 M€
- Conseil régional 69.2 M€

Au niveau quantitatif, les actions peuvent se résumer en :

- **Une intervention lourde sur le parc social :**
 - 6 295 logements démolis dont les copropriétés démolies et 5 766 logements reconstruits ou en cours de reconstitution
 - 8 148 logements réhabilités
 - 12 690 logements résidentialisés
- **Une intervention ANAH-ANRU sur 2 sites :** Bron Terrailon (390 logements en démolis, un plan de sauvegarde) et Saint Priest Centre (198 logements en copropriété démolis, un plan de sauvegarde)
- **Un programme d'aménagement important au bénéfice des habitants et de l'attractivité des quartiers :** 442 M€ TTC consacrés aux aménagements d'espaces publics, voiries, espaces de proximité, desserte via des opérations d'aménagement complexes et significatives (7 ZAC)
- **Un programme d'équipements de proximité conséquent** de 182 M€ TTC
- Un programme commercial et artisanal de 17 M€ TTC
- Des opérations d'amélioration de la qualité de service pour 29 M€ TTC (plus de 32 000 logements concernés) Au niveau qualitatif, **le PNRU 1 a permis une amélioration sensible des conditions de vie des habitants et de l'attractivité des**

quartiers sans toutefois résoudre la totalité des handicaps et dysfonctionnements urbains identifiés².

On peut ainsi noter :

- **Un désenclavement des quartiers par rapport à leur environnement urbain par :**
 - **L'aménagement de voiries ou d'espaces publics combiné à des actions sur les transports collectifs** (développement de lignes fortes C2, T3, T4...), aménagement modes doux et sécurisation flux véhicules ;
 - **Une amorce de greffe urbaine avec les territoires voisins** en raison du report du marché immobilier moyen de gamme du centre de l'agglomération vers les communes de 1ère couronne permettant d'enclencher une dynamique immobilière sur ces quartiers et du dynamisme engendré par le dispositif des Zones Franches Urbaines (ZFU) sur un périmètre dépassant les limites du quartier ;
- **Un renforcement des centralités de quartiers** via une culture de l'espace public et un travail sur l'offre commerciale
- **Une amélioration des équipements scolaires, sportifs, de santé, culturels en direction des différents publics avec des équipements publics de proximité :** MJC, Groupes scolaires, Écoles de musique, Centre de santé, gymnases... **et des équipements à rayonnement d'agglomération :** Halle d'athlétisme à Lyon 9ème La Duchère, CNN à Rillieux la Pape... ;

Le PNRU 1 a également permis d'engager une diversification de l'habitat :

- **Une diversification des produits :** plus de 4 000 logements en accession, 958 logements locatifs privés (contreparties AFL), logements étudiants, etc...A noter l'impact décisif des leviers tels que la TVA réduite ou le travail des porteurs de projets sur le prix du foncier,
- **Une diversification des formes :** ville plus dense avec une dominante de petits immeubles collectifs complétée par des maisons de ville,

Une démarche de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) active depuis les années 1990 complète le bilan avec le **développement d'actions classiques d'amélioration du cadre de vie et du lien social, d'amélioration de la tranquillité et de la sécurité, la participation des habitants** (ex. Accompagnement de la transformation des quartiers par des actions spécifiques pendant la gestion des chantiers) et une **veille technique régulière souvent mise en œuvre avec les habitants** : diagnostics « en marchant » avec les habitants permettant la mise en œuvre de programmes de petits travaux pour la requalification des espaces extérieurs publics ou privés dans les quartiers.

² Cf. Contribution au diagnostic Contrat de ville métropolitain – Rapport complet en 2015 – Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise – Observatoire partenarial Cohésion sociale et territoriale – 104 pages

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), comme levier pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers

Globalement, la politique de rénovation urbaine engagée sur ces quartiers a eu des impacts positifs en termes d'amélioration du cadre de vie des habitants. Toutefois, malgré les efforts déployés, les résultats restent hétérogènes selon les sites et le contexte local. Peu de sites ont atteint un seuil de transformation décisif et la diversification urbaine, bien qu'amorcée, reste à consolider.

Le NPNRU s'appuiera sur les actions déjà réalisées pour continuer la démarche de mutation des quartiers dans un objectif de ville durable, gage de qualité et de pérennité des investissements.

Article 1. Quartiers d'intervention

LES SITES RETENUS

Quatorze sites ont été retenus sur l'agglomération lyonnaise (Cf. Annexe 2) :

- **Huit quartiers d'intérêt national (quartiers inscrits dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003) :**
 - Bron Parilly
 - Bron Vaulx-en-Velin Terrailon Chénier
 - Lyon 9ème Duchère
 - Rillieux la Pape Ville Nouvelle
 - Vénissieux Minguettes / Saint Fons Clochettes
 - Vaulx-en-Velin Grande Île
 - Villeurbanne Les Buers Nord
 - Villeurbanne Saint Jean

- **Six quartiers d'intérêt régional (quartiers prioritaires de la politique de ville non-inscrits dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003) :**
 - Givors Les Vernes
 - Givors Centre-ville
 - Lyon 8ème Langlet Santy
 - Lyon 8ème Mermoz
 - Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier
 - Saint Priest Bellevue

LES ENJEUX : DES TERRITOIRES À RATTACHER ET À DIVERSIFIER

Les enjeux d'intervention sur ces quartiers se situent à deux niveaux :

- **A l'échelle de l'agglomération**, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement de la Métropole tout en valorisant leur potentiel ;
- **A l'échelle des sites**, par la poursuite du processus de transformation via les opérations d'aménagement (diversification de l'offre de logements, diversification des fonctions, requalification du parc social, création et amélioration des espaces publics, voiries...) et par le renforcement des actions pour les besoins des habitants au quotidien.

Il s'agit pour ces quartiers :

- De les rattacher à la ville (désenclaver, lier, greffer) ;
- D'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle « comme dans le reste de la ville » (diversifier les formes et les fonctions) ;
- De leur redonner une attractivité urbaine (requalifier et valoriser leur image).

DES PROJETS INTÉGRÉS

Sur ces quartiers, l'amélioration du cadre de vie des habitants passe par la mise en place d'actions combinées relevant des volets habitat, déplacements-mobilité, gestion sociale et urbaine de proximité, développement économique et commercial, espaces publics et voiries, équipements publics et services de proximité. **Les projets de renouvellement urbain s'inscriront dans la continuité des projets engagés qui sont des projets intégrés, bâtis à partir de l'ensemble des priorités du Contrat de ville**, à savoir : développement économique, emploi insertion formation, habitat, déplacements - mobilité, cadre de vie, santé, culture, éducation, jeunesse, lien social.

Les actions menées dans les territoires en renouvellement urbain se déclineront dans les conventions locales par site au travers de la mise en œuvre des projets opérationnels. Le programme d'interventions sera proportionné aux enjeux urbains définis sur chaque site.

LES QUARTIERS D'INTERVENTION NON RETENUS AU NPNRU

D'autres quartiers de l'agglomération lyonnaise présentent des dysfonctionnements urbains et sociaux nécessitant une intervention publique. Ces quartiers font l'objet d'une attention particulière par la Métropole qui a les inscrits dans son plan de mandat 2014-2020.

Les quartiers identifiés sont :

- Décines Le Prainet (Étude)
- Fontaines sur Saône Les Marronniers
- Givors Les Plaines
- Grigny Le Vallon (Étude)

- La Mulatière Le Roule
- Oullins La Saulaie
- Pierre Bénite – Les Arcades (Démolition)
- Saint Priest Bel Air Mansart Farrère
- Saint Genis Laval Les Basses Barolles
- Vénissieux Duclos Barel (Montelier 2)
- Vernaison Le Péronnet (Voirie)
- Villeurbanne Monod
- Villeurbanne Saint André

Les interventions diffèrent en fonction de la nature des dysfonctionnements repérés sur les quartiers et de l'état d'avancement des réflexions : si certains quartiers se situent en phase opérationnelle, d'autres comme Décines Le Prainet ou Grigny Le Vallon, amorcent les études pour permettre de définir les actions à mettre en œuvre.

Le renouvellement urbain porte donc sur des sites :

- Déjà inscrits au PNRU 1 pour lesquels les actions sont en cours d'achèvement et à consolider ;
- Non traités dans le PNRU 1, mais retenus au titre du NPNRU ;
- Ne figurant ni au PNRU 1, ni au NPNRU, mais repérés comme sensibles au regard de leurs dysfonctionnements et sur lesquels une intervention ponctuelle et ciblée apparaît nécessaire (quel qu'en soit la nature).

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

2.1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

L'ambition du NPNRU dans le Contrat de ville métropolitain

L'ambition du NPNRU pour ces quartiers se décline au travers de 7 orientations :

1. Produire une offre de logement attractive pour tous
2. Poursuivre le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement : accessibilité physique et symbolique, des habitants des quartiers à l'agglomération, des grandlyonnais aux quartiers
3. Améliorer le cadre de vie des habitants
4. Développer l'activité économique et commerciale
5. Promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers

6. Promouvoir les quartiers dans l'agglomération via une démarche de marketing territorial
7. Co-construire les projets avec les habitants

1ère orientation : produire une offre de logement attractive pour tous

- **Rappel des cinq axes figurant dans le Contrat de ville métropolitain en lien avec le PLU-H en cours de révision :**
 - Diversifier et rééquilibrer l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération dans le prolongement de l'ANRU 1 (démolition et reconstitution de l'offre) ;
 - Améliorer la qualité du parc existant : maintenir une offre accessible dans les quartiers, participer au renouvellement de l'offre existante, contribuer à l'atteinte des objectifs du plan climat ;
 - Favoriser la mobilité et la fluidité résidentielle dans les quartiers, notamment au travers des opérations de relogement ;
 - Améliorer l'accès au logement et le maintien des ménages les plus démunis ;
 - Poursuivre les efforts renforcés en matière de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité.

Dans la durée du Protocole :

- **Création de la Conférence intercommunale du logement dont la 1ère séance s'est tenue le 9 décembre 2015 :**
 - **Élaboration du document cadre relatif à la politique intercommunale des attributions**, incluant les modalités de relogement des ménages relevant des opérations de renouvellement urbain ;
 - **Élaboration de la Convention intercommunale d'équilibre territorial**, dont les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
- ↪ **La Métropole prévoit de délibérer sur ces deux documents au cours du premier semestre 2017.**
- **Préparation des futures conventions NPNRU :**
 - **Élaboration d'une nouvelle convention Habitat d'agglomération**
 - Poursuite des principes du 1er PLH d'agglomération de 1995 et du 1er PNRU : rééquilibrage territorial de l'offre de logement social à l'échelle de l'agglomération et diversification de l'offre sur les sites en renouvellement urbain ;
 - Élaboration partenariale entre collectivités, État, bailleurs sociaux, réservataires et associations du champ de l'habitat et du logement ;

- Principes de localisation de la reconstitution de l'offre, prévisions de financement, objectifs de typologie de l'offre reconstituée, besoins de minorations de loyer dans le cadre du relogement ;
- **Actualisation de la Charte de relogement** signée en 2006
 - Réaffirmation des principes en direction des locataires placés au cœur de l'opération ;
 - Poursuite de l'inter bailleurs et de la mobilisation des réservataires.

↳ **AMO Habitat qui accompagne la Métropole**

2^{ème} orientation : poursuivre le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement

- **Rattacher les quartiers aux territoires voisins via des « greffes/agrales urbaines » pour une continuité géographique territoriale et une appartenance à un territoire élargi** en atténuant les coupures des grandes infrastructures autoroutières (Cf. agrafes urbaines du SCoT) et en facilitant les liaisons vers les pôles générateurs, les pôles de centralité et les pôles multimodaux proches.

Dans la durée du Protocole :

- **Conduire les réflexions concernant les sites d'agrafes urbaines et leur traitement éventuel :**
 - Secteur de liaison entre Bron Parilly et Lyon 8^{ème} Mermoz (A43 et périphérique Laurent Bonnevey) ;
 - Secteur de liaison entre Saint-Fons Nord et Lyon 7^{ème} Gerland/Lyon 8^{ème} Moulin à vent ;

↳ **Étude relative aux agrafes urbaines Saint Fons et Bron Parilly**

- **Accompagner le SYTRAL dans ses réflexions pour le mandat 2015/2020 et après, à propos de :**
 - La mise en œuvre des actions visant à l'amélioration du réseau programmées dans le mandat ;
 - La réalisation de l'étude d'opportunité de nouvelles infrastructures de TC en fonction des besoins sur deux secteurs :
 - Vaulx-en-Velin Grande Ile et Villeurbanne St Jean / Les Buers ;
 - Entre Saint Fons Nord et Lyon 7^{ème} Gerland ;

↳ **Étude déplacements/mobilité (maîtrise d'ouvrage SYTRAL)**

3^{ème} orientation : améliorer le cadre de vie des habitants

- **Poursuivre les aménagements urbains pour favoriser le vivre ensemble,**

- **Adapter la mise en œuvre des actions de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) à l'échelle et aux besoins identifiés sur les quartiers.**

Dans la durée du Protocole :

- ↳ Préparer les opérations d'aménagement urbain (Cf. études de sites)
- ↳ Élaboration des conventions cadres GSUP et d'abattement de la TFPB

4^{ème} orientation : développer l'activité économique et commerciale

- **Assurer un service aux habitants en revitalisant le territoire ;**
- **Instaurer une vie économique sur les territoires qui en sont dépourvus et à potentiel ;**
- **Assurer une mixité fonctionnelle ;**
- **Promouvoir un développement économique porteur d'emplois.**

Dans la durée du NPNRU :

- **Mise en œuvre du Plan Métropolitain pour l'Insertion et l'Emploi (PMIE) :**
 - 3 orientations stratégiques :**
 - Favoriser l'insertion par les entreprises ; plusieurs actions concrètes : opérations 1000 entreprises pour l'insertion, chargés de liaison entreprise/emploi, mise en réseau des professionnels de l'insertion et des acteurs du développement économique ;
 - Mettre en activité tous les bénéficiaires du RSA : accompagnement individualisé prenant en compte la diversité des situations, développer l'employabilité des personnes... ;
 - Mettre en œuvre une Métropole exemplaire en matière d'insertion : actionner le levier de la commande publique, prendre appui sur l'ensemble des compétences pour développer l'offre d'insertion, communiquer, valoriser les bonnes pratiques... ;
- **Renforcer l'articulation entre développement économique, emploi et insertion**
 - Mobiliser le réseau d'entreprises pour un rapprochement entre offres d'emploi et population ;
 - Élargir notre potentiel d'insertion – expérience des clauses ;
 - Poursuivre et amplifier le soutien à la création d'activités et d'entreprises dans le cadre de la démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) et du développement de pôles entrepreneuriaux : service d'amorçage de projet (SAP) et Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) implantés dans les quartiers de la politique de la ville ; deux nouveaux pôles entrepreneuriaux en projet (Givors et Lyon 9^{ème} Duchère) ;

Dans la durée du Protocole :

↳ **Étude spécifique au développement économique pour :**

- Élaborer une stratégie de développement économique concernant les quartiers en renouvellement urbain ;
- Conduire une approche spécifique sur les sites du NPNRU à potentiel économique.

5^{ème} orientation : promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers

– **Une culture du développement durable dans l'agglomération**

- 1 agenda 21 d'agglomération depuis 2005 et 20 agendas 21 « locaux » ;
- Plusieurs référentiels développement durable : habitat, immobilier tertiaire... ;
- Expérience de la labellisation de projets (la Duchère).

Dans la durée du Protocole :

↳ **Mise en place d'un groupe de travail dédié pour structurer la démarche :**
Capitalisation des actions réalisées, réflexion sur les pistes d'amélioration, appui aux directions de projets pour candidater au label éco quartier

A noter que quatre sites ont été candidats à l'appel à manifestation d'intérêt « Ville durable et solidaire », à savoir : Saint Fons Vénissieux - Vaulx-en-Velin - Bron Terrailon - Villeurbanne Buers. Le projet de Villeurbanne Buers a été retenu. Cela se traduit par l'appui du PIA en ingénierie pour la définition d'ici fin 2016 d'un programme d'actions (subvention de 150 k€ pour études).

6^{ème} orientation : promouvoir les quartiers dans l'agglomération via une démarche de marketing territorial « connaître et faire connaître »

– **Améliorer l'attractivité des quartiers et changer leur image :**

- Accompagner le changement d'image des quartiers auprès du grand public à l'échelle de l'agglomération par le développement d'une démarche de marketing territorial ;
- Inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie de communication de la Métropole ;
- Bâtir une stratégie de promotion des territoires afin de « connaître et faire connaître » les projets, les actions conduites, la transformation en marche ;
- S'appuyer sur les démarches en cours (exemple de la démarche de marketing territorial du quartier de la Duchère).

Dans la durée du Protocole :

- ↳ **Étude spécifique de marketing territorial pour accompagner les projets de renouvellement urbain et les conforter à l'échelle métropolitaine**

7^{ème} orientation : des projets co-construits avec les habitants

- **Une expérience de la participation citoyenne construite à l'échelle de l'agglomération et déclinée sur les quartiers au travers d'outils :**
 - Charte de la participation citoyenne d'agglomération déclinée à l'échelle des sites en renouvellement urbain ;
 - Charte de partenariat Grand Lyon/Fédération des centres sociaux/CAF (2013) sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants ;
 - Réseau d'échanges d'habitants entre quartiers Politique de la ville de l'agglomération lyonnaise et diverses villes européennes ;
 - Maisons du projet dans les secteurs en renouvellement urbain : équipements dédiés au projet (Bron Terrailon - Vénissieux – Vaulx-en-Velin – Lyon 9^{ème} La Duchère ou équipements de proximité à vocation plus large regroupant un panel de services (Rillieux la Pape) ;
- **Une démarche qui sera poursuivie, s'appuyant sur des savoirs faire à développer pour construire « avec » et non pas « pour » les habitants ;**
- **Dans les Communes, une pratique ancienne de la concertation : conseils de quartiers à Lyon, Bron, Vaulx en Velin Vénissieux....**

Dans la durée du Protocole :

- **Mobilisation des équipes projets pour accompagner la création des conseils citoyens sur les quartiers** et pour recueillir la contribution des conseils citoyens naissants et/ou habitants déjà mobilisés à la réflexion autour des projets urbains ;
- **Mise en place d'un groupe ressources d'agglomération** pour échanger sur les expériences mises en œuvre dans les quartiers et appuyer les démarches locales par des apports méthodologiques et de capitalisation ;
- **A l'échelle de l'agglomération :**
 - Organiser les modalités d'association des conseils citoyens locaux au suivi du Contrat de ville métropolitain et du NPNRU ;
 - Travailler à une représentation des habitants des quartiers, des associations dans les instances participatives de la Métropole.

Vocation et rôle des quartiers à moyen et long termes (15 ans) : une vocation différenciée selon la taille du quartier, sa localisation géographique, son rôle dans l'agglomération (Cf. ANNEXE 3)

Construits pour résorber la crise du logement des années 1960, ces quartiers sont, à l'origine, bâtis en périphérie de Lyon dans des zones mal desservies et peu équipées regroupant une population majoritairement ouvrière et immigrée créant une agglomération ségréguée : des périphéries est et sud caractérisées par une surreprésentation de jeunes et d'ouvriers et le nord et l'ouest accueillant en majorité des cadres et des ouvriers agricoles.

Sous l'effet de trente ans d'interventions publiques au travers des dispositifs visant à réduire les inégalités socio-spatiales, l'agglomération lyonnaise ne compte pas aujourd'hui de quartier en déshérence urbaine. Les sites inscrits au NPNRU bénéficient d'une situation en nette amélioration au sein de l'agglomération : très accessibles par les infrastructures routières, ils sont aujourd'hui dans leur majorité bien desservis par des lignes structurantes de transports en commun. Si des écarts significatifs persistent d'un site à l'autre, ces quartiers présentent globalement un potentiel urbain important.

Les sites du NPNRU représentent près d'un tiers de l'offre de logement social public de l'agglomération. **Que ce soit un rôle de « tremplin » ou un rôle de « filet de sécurité », le parc social de la métropole lyonnaise remplit une fonction d'accueil des populations à faibles revenus³.**

Il convient de distinguer les grands quartiers, dont certains ont la dimension d'une ville, des quartiers de taille plus modeste :

- **Les sites de taille moyenne ou petite sont promis à conserver une vocation résidentielle** en l'enrichissant et en la valorisant : une fonction résidentielle renouvelée par la diversité et la qualité de l'offre de logements, complétée par des commerces et services de proximité. Ces sites représentent surtout un enjeu à l'échelle locale ;
- **Les sites présentant un caractère de centralité ont vocation à être confortés et dynamisés** pour jouer un vrai rôle de centralité en recherchant une mixité de fonctions. Ils présentent un réel enjeu à l'échelle locale, voire d'agglomération ;
- **Les grands sites, situés en périphérie de l'agglomération ont vocation à s'affirmer comme polarité secondaire structurante de l'agglomération.** De natures différentes, elles sont déjà structurées pour certaines, à consolider pour d'autres ou encore en devenir. Elles reposent sur une fonction résidentielle, s'enrichissent d'une armature commerciale et de services de proximité dense et de qualité et bénéficient de la présence d'équipements de rayonnement d'agglomération. La recherche d'une mixité de fonctions est priorisée pour les sites présentant un potentiel de développement économique.

³ Cf. Observatoire partenarial cohésion sociale et territoriale – Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération : « Les mobilités des ménages en quartiers politique de la ville – Échanges professionnels 5 juin 2015 »

2.2. PREMIERS OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les premiers objectifs poursuivis au titre du volet urbain du Contrat de ville, déclinés par site, ayant vocation à être contractualisés à terme avec l'Anru dans le cadre des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain prennent en compte les objectifs incontournables, tels que définis au titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et visés à l'article 3.2 à savoir :

- Augmenter la diversité de l'habitat ;
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ;
- Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants ;
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;
- Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.

L'ambition des projets et les objectifs poursuivis

Les premiers objectifs sont déclinés à l'annexe 3 pour chaque site du NPNRU à travers l'ambition du projet et les orientations stratégiques, à savoir :

Bron Parilly

Une vocation du quartier à long terme déterminée par le devenir des infrastructures routières : vers un quartier mixte

- **Rattacher Parilly au centre de Bron et valoriser l'entrée Est de la Métropole :**
 - Engager une réflexion partenariale sur l'agrafe urbaine Parilly/Entrée Est inscrite au SCOT ;
- **Poursuivre la requalification urbaine et la diversification de l'habitat :**
 - Poursuivre en priorité la recomposition globale de Parilly-Centre dans la continuité des réalisations du PNRU1 ;
 - Engager la requalification de Parilly-Sud, qui permette d'améliorer le cadre de vie des habitants, de trouver une nouvelle attractivité résidentielle et d'amorcer une diversification des fonctions ;
- **Un projet intégré permettant d'accompagner les mutations du quartier et le vivre ensemble :**
 - Proposer des équipements et services publics restructurés et adaptés aux besoins des habitants ;
 - Poursuivre les démarches de concertation.

Bron Terrailon – Vaulx-en-Velin Chénier

Une vocation du quartier à long terme déterminée par le maintien de la fonction résidentielle du quartier en offrant un cadre de vie renouvelé à ses habitants et suffisamment attractif pour attirer de nouvelles populations

- **Mener le renouvellement de la copropriété Terrailon** à son terme par la démolition de 130 logements en seconde tranche de l'ORU (304 démolitions PNRU1) et **la construction d'une offre nouvelle et diversifiée** ;
- **Recomposer l'entrée Nord du quartier par la restructuration** de l'ensemble ADOMA/CADA, **la reconstitution** d'une antenne du centre social (secteur jeunes) et par **la reprise complète du chauffage** du quartier pour les bâtiments maintenus et les constructions neuves ;
- **Restructurer le secteur des Sapins – frange ouest du quartier** avec le traitement de la résidence des Sapins à déterminer à l'issue des études de prospective (407 logements LMH) et la requalification des espaces publics ;
- **Réhabiliter la résidence André Chénier** (304 logements Alliade Habitat sur Vaulx-en-Velin).

Lyon 9^{ème} – La Duchère

Achever la mutation engagée pour faire de la Duchère un pôle de développement résidentiel et économique à l'échelle du bassin de vie doté d'un fort niveau d'équipements et de services

- Éviter le décrochage social et spatial avec la partie renouvelée dans le cadre du PRU 1 ;
- Une intervention indispensable sur les deux secteurs Sauvegarde et Château ;
- Deux niveaux d'ambition différents sur ces 2 secteurs :

Sauvegarde

- Remailler le quartier ;
- Diversifier les activités notamment sur le secteur de l'avenue Ben Gourion et l'habitat dans la suite du PRU1 ;
- Poursuivre les améliorations du cadre de vie (réhabilitations, espaces extérieurs...)

Château

- Rompre l'isolement du Château en améliorant les liens avec le Plateau ;
- Réaménager les liaisons piétonnes avec le Parc du Vallon ;
- Améliorer le cadre de vie, notamment la convivialité des espaces publics, dans l'attente d'un projet de démolition/reconstruction à moyen – long terme ;
- Améliorer les équipements publics existants qui bénéficient à l'ensemble du quartier de la Duchère ;
- Réhabiliter le parc social des 4 tours Alliade ;

- Réhabiliter la copropriété du Château en voie de paupérisation.

Rillieux la Pape – Ville Nouvelle

Rattacher la ville nouvelle au reste de la ville, conforter sa vocation résidentielle et affirmer le Bottet élargi comme centre-ville

- Un renouvellement urbain ambitieux passant notamment par des démolitions plus nombreuses que celles réalisées dans le PNRU 1, notamment sur l'ouest :
 - Diversifier l'habitat pour atteindre une part de 50% de logement social dans l'ensemble des quartiers de la ville nouvelle ;
 - Affirmer le Bottet élargi comme le centre-ville de Rillieux la Pape ;
 - Valoriser les éléments paysagers, notamment le parc linéaire urbain d'accroche ;
 - Poursuivre l'intégration urbaine de la Ville Nouvelle au reste de la ville ;

Trois secteurs d'intervention : le Bottet, les Alagniers, la Velette

- Le centre-ville Bottet élargi :
 - Poursuivre l'affirmation et l'ambition d'un centre-ville pour Rillieux la Pape ;
 - S'appuyer sur les accroches au parc linéaire urbain ;
 - Conforter la mixité de ses fonctions : commerciales, administratives et culturelles, habitat....

Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes

Saint Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est identifié comme territoire stratégique de développement à l'échelle de l'agglomération au SCoT.

Des enjeux communs de niveau intercommunal :

- **Favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire** en diversifiant les fonctions et en proposant une offre éducative de qualité ;
- **Diversifier l'offre d'habitat ;**
- **Mailler le plateau avec les deux centres villes** de Saint-Fons et Vénissieux ;
- **Réduire la coupure du boulevard Yves Farge ;**
- **Optimiser les qualités paysagères du site ;**
- **Rechercher une optimisation de l'offre TC** (accès au tramway et efficacité de la ligne 60 vers Gerland – Debourg).

Vénissieux Minguettes :

Vers une diversité de fonctions qui donne à chaque quartier sa propre identité, une recomposition urbaine qui assure le lien entre les quartiers et le reste de la ville

Le projet à horizon 2030 :

- **Aménagements :**
 - Place du Marché,
 - Requalification du parc et de ses entrées,
 - Création de voiries pour faire lien,
 - Aménagement de 2 squares,
 - Places Lénine –Thorez / de la Darnaise / Pyramide ;
- **Équipements :**
 - Restructuration du groupe scolaire Léo Lagrange,
 - Bibliothèque Pyramide,
 - Équipement scolaire Rotonde ;
- **Habitat :**
 - 4 000 logements rénovés,
 - 2 085 logements construits,
 - 1 172 logements démolis ;
- **Développement économique :**
 - 90 000 m² d'activités créées à la Porte Sud,
 - 1 900 m² de reconfiguration de commerces,
 - 16 100 m² de réserves foncières ;

Priorités opérationnelles pour le NPNRU dans la poursuite des actions engagées :

- **Vénissieux. Marché forain / Monmousseau / Balmes**
Réussir l'accroche au centre-ville par le quartier de la Place du Marché ;
- **Vénissieux. Darnaise / Porte Sud**
Réussir le développement économique et le changement profond du quartier Darnaise en lien avec Saint Fons, Porte Sud ;
- **Saint-Fons. Clochettes /** Une dynamique immobilière à partir d'Yves Farge vecteur de liens et constitutif d'urbanité pour les Clochettes.

Saint Fons Clochettes :

Un secteur de parcours résidentiels diversifiés et constituant une polarité secondaire

- **Des connexions à affirmer :** vers le Centre, retravailler Yves Farge, parcours des balmes et des parcs :
 - Tirer la force du paysage (belvédères, présence du végétal) ;
 - Rendre plus efficiente l'offre de transports en communs ;

- **Yves Farge : un levier d'attractivité pour le plateau** (redynamisation immobilière) :
 - Tirer parti du positionnement du boulevard pour changer l'image du plateau ;
 - Remettre sur le marché immobilier la copropriété Les Clochettes (en lien avec l'accompagnement ANAH) ;
 - Recomposer une polarité commerciale ;
- **Intensité urbaine : un cœur de quartier dynamique pour les Clochettes** :
 - Rendre lisible et attractive l'offre de services publics (Centre social au cœur du quartier) ;
 - Conforter la qualité d'espace de vie de la place des Palabres ;
 - Étendre le parc Victor Basch et l'ouvrir sur le quartier (portes).

Saint Fons – Arsenal Carnot Parmentier

Saint Fons Arsenal : amplifier la recomposition urbaine et qualifier l'entrée Nord de la ville

- Diversifier l'offre de logements (entrée Nord : démolition partielle envisagée sur Dussurgey) ;
- Réhabiliter des logements (Zola) ;
- Désenclaver : desserte du quartier par les transports en commun et suppression des impasses ;
- Améliorer le cadre de vie (espaces verts et alignements d'arbres) ;
- Étudier le devenir du centre commercial EPARECA ;
- Constituer un pôle entrepreneurial autour de la pépinière d'entreprises existante (La Coursive).

Saint Fons Carnot Parmentier : un secteur résidentiel venant étayer la centralité de la commune

- **Intégrer le quartier au centre-ville** :
 - Marquer l'entrée Est de la ville et valoriser la façade du quartier ;
 - Créer une trame de voies publiques pour tous les modes de déplacements ;
 - Recomposer des îlots plus petits ;
- **Développer un quartier attractif** :
 - Tirer parti du paysage ;
 - Diversifier l'habitat : passer de 98% à 62% de logements sociaux, offrir plusieurs typologies de logements ;
 - Intégrer des équipements publics : nouveau groupe scolaire, stade et gymnase ;
- **Recomposer les espaces extérieurs** :

- Créer des espaces publics (place, mail, parvis) ;
- Résidentialiser les abords des bâtiments ;
- Valoriser et développer la trame verte.

Vaulx-en-Velin – Villeurbanne – Grande Ile

Un territoire à fort potentiel de développement

Au SCoT :

- Objectif de renforcer les connexions entre la Grande Ile (Villeurbanne Saint Jean / Vaulx-en-Velin Nord) et l'agglomération à l'échelle du maillage du réseau TC d'agglomération ;
- Inscrit comme un des pôles majeurs de développement de l'agglomération ;
- Capacité à accueillir le développement résidentiel et une mixité de fonctions urbaines (commerces, activités économiques) ;

Une vision globale intégrée à l'échelle de la Grande Ile :

- Réduire l'insularité de la Grande île par tous les modes de déplacement ;
- Organiser le territoire autour des polarités : centre-ville de Vaulx en Velin, Mas du Taureau et Saint Jean ;
- Des atouts pour fonder l'attractivité du site : présence de l'eau, qualités paysagères, accessibilité... ;
- Position géographique stratégique qui ouvre des perspectives de synergies avec le développement économique, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- Composer la mixité fonctionnelle en confortant l'activité économique et en accompagnant son évolution.

Vaulx-en-Velin – Grand Ile – Grand Mas

Un éco-quartier ambitieux en prolongement du centre-ville :

- Relié à l'agglomération par des transports en commun performants,
- Porteur d'une nouvelle dynamique économique avec les campus,
- Attractif pour de l'habitat diversifié,
- Une Médiathèque-Maison de Quartier pour 2019, 1^{er} vecteur de l'ambition ;

Un projet connecté :

- Connecter les quartiers entre eux ;
- Restructurer un secteur de copropriétés fragiles enclavé (ouverture, réhabilitation du bâti et démolition des dalles de garages) ;
- Ouvrir le Campus sur la ville ;

- Poursuivre le désenclavement des Verchères à l'Est du centre-ville.

Villeurbanne – Grande Ile – Saint Jean

Vers un quartier dense, mixte, équipé et bien intégré dans son environnement :

Des ambitions sur l'ensemble du quartier...

- Faire évoluer l'image et renforcer l'attractivité du secteur Saint-Jean ;
- Désenclaver Saint-Jean en soutien à son développement (amélioration du maillage viaire et de la desserte en transports en commun en cohérence avec l'évolution du quartier) ;
- Organiser le développement autour d'un axe nord/sud structurant et d'une polarité de quartier ;
- Densifier le quartier : atteindre à long terme une population de 15.000 habitants, avec un objectif de 10.000 habitants minimum à échéance 2030, avec plus de diversité dans l'offre de logements ;
- Conforter la fonction économique présente sur le nord de Saint-Jean ;
- Prendre appui sur les potentiels paysagers du site (valorisation des berges du canal notamment) ;

... avec une première phase opérationnelle à venir sur la partie sud.

Les objectifs du projet sur le sud du quartier :

- Structurer le développement, favoriser la diversification de l'offre d'habitat ;
- Remettre à niveau l'offre de services au profit des habitants actuels et futurs, à travers une polarité de quartier ;
- Connecter la résidence Saint Jean à son environnement, requalifier le parc social et les espaces extérieurs.

Villeurbanne - Buers Nord

Un quartier mieux intégré à la ville, proposant une diversité d'habitat et de fonctions :

- Ouvrir le quartier sur la ville à travers une entrée de quartier repensée : 100 logements démolis / création d'un programme économique face au terrain des sœurs ;
- Restructurer le quartier autour de la rue du 8 mai 1945, affirmée comme un trait d'union entre ses rives, et autour d'espaces publics renforcés (parc, place des Buers) ;
- Proposer une offre d'habitat diversifiée, favorable au parcours résidentiel des ménages ;
- Conduire un projet ambitieux sur le plan de la santé environnementale (candidature retenue à l'appel à manifestation d'intérêt Ville durable) ;
- Renforcer et donner plus de lisibilité à la présence des équipements, notamment publics, dans le quartier.

Givors – Centre ville

Renforcer la dynamique insufflée sur le centre-ville en confortant sa rénovation urbaine, dans un objectif de poursuite du développement de Givors et de son changement d'image

Ilot Salengro Zola : poursuivre la dynamique engagée

Ilot Oussekinine :

- Continuer les investissements publics sur cet îlot :
 - En lien avec le développement du centre-ville,
 - En lien avec les effets leviers recherchés,
- Stabiliser les orientations urbaines travaillées en 2012, dans l'attente de l'approbation du PPRNI.

Givors – Les Vernes

Une vocation résidentielle à conforter, une attractivité à retrouver

- **Aller au bout du processus engagé** Attentes fortes sur le « cœur de projet » (centre commercial, secteur Duclos) :
 - Déboucher rapidement sur des actions opérationnelles sur ce cœur de quartier ;
 - Permettre la transformation du quartier à moyen / long termes (désenclavement, diversification).
- **Secteur Duclos :**
 - Conforter la centralité par la transformation du centre commercial et l'aménagement des espaces publics ;
 - Permettre la diversification de l'offre d'habitat, à moyen et long termes ;
 - **Améliorer les conditions de logements**, avec un enjeu énergétique fort, au travers de la réhabilitation du parc locatif social (1 223 logements au total, objectif de 800 logements réhabilités).

Lyon 8ème - Mermoz Sud

Conforter le caractère résidentiel du quartier

- **Redonner une nouvelle attractivité à ce quartier du 8ème arrondissement de Lyon** par la densification de son tissu urbain, la diversification de son parc de logements et la mixité des fonctions dans un cadre de vie attractif ;
- **Valoriser par son paysage et la qualité des bâtiments, cette entrée de ville stratégique de la Métropole de Lyon** dans l'axe de la porte des Alpes à partir de Genève, Grenoble ou Chambéry (agrafe urbaine avec Bron Parilly) ;
 - Un projet d'ensemble entre le nord et le sud,
 - La recomposition d'un tissu urbain dans l'épaisseur du quartier,
 - Une mutation significative de la façade Sud de l'avenue Mermoz : barres I et O, CROUS...,

- Un quartier mieux desservi : T6 à l'horizon 2019.

Les objectifs du projet :

- Densifier et diversifier l'habitat : de 100% à 53% de logements sociaux ;
- Ouvrir et désenclaver le quartier ;
- Assurer la continuité des maillages urbains entre Mermoz Nord et Mermoz Sud autour du futur axe de transport en site propre T6 (Debourg / hôpitaux Est) ;
- Structurer la façade Sud de l'avenue Mermoz pour modifier l'image du quartier ;
- Adapter le parc existant aux besoins des habitants, améliorer ses performances énergétiques et son environnement par le biais de réhabilitations et résidentialisations ;
- Requalifier les espaces publics, supports de lien social.

Lyon 8^{ème} – Langlet Santy

Pérenniser la vocation résidentielle du site dans la continuité du secteur autour de la place Général André en le valorisant, le diversifiant, en confortant son tissu commercial et en maillant avec le tissu environnant. :

- Ouvrir les résidences sur leur environnement ;
- Diversifier l'habitat – réduire le taux de logements sociaux ;
- Mixer les fonctions, les usages en confortant les commerces existants ;
- Assurer la sécurité dans le quartier ;
- Améliorer le fonctionnement de certains équipements et poursuivre l'accompagnement des habitants avec la mise en œuvre du projet social.

Les objectifs du projet :

- Ouvrir le quartier sur son environnement en intervenant sur les façades autour de l'avenue Paul Santy ;
- Requalifier les espaces extérieurs (parkings, locaux poubelles...) ;
- Créer des cheminements piétons permettant les liaisons inter-quartiers ;
- **Relocaliser** le centre social **en dehors** de la résidence ;
- Améliorer le cadre de vie et trouver des réponses à la problématique du stationnement.

Saint Priest – Bellevue

Conforter le centre-ville par la poursuite de sa requalification et de son extension :

- Poursuivre l'intégration de l'ensemble Bellevue dans le centre-ville et conforter la dynamique de valorisation du centre-ville avec une attention particulière aux espaces de transition entre le pôle Ottina et l'ensemble Bellevue ;
- Réduire les fractures urbaines, l'enclavement de l'ensemble Bellevue et améliorer le maillage entre le centre-ville et les secteurs limitrophes (« caserne Chabal-Gare », parc Mandela, Bel-Air (hors périmètre) ;

- Poursuivre la requalification et la diversification de l'offre d'habitat des copropriétés du centre-ville (types et formes) en veillant à l'harmonie des formes urbaines ;
- Renforcer la diversité des fonctions : conforter la fonction commerciale poursuivre la dynamique de maintien et d'implantation de services au public ;
- Conforter la qualité du cadre de vie des habitants.

Objectifs du projet :

- Une 1^{ère} phase de programme à 10 ans,
- Deux hypothèses complémentaires à étudier en 2016 :
 - en privilégiant le cœur de projet sur le secteur ouest de Bellevue/Georges Sand/Mistral,
 - permettant d'engager le projet global cible sans le compromettre.
- Mise en place d'un accompagnement des occupants, propriétaires ou locataires : relogement dans le parc social, facilité d'accès au logement en accession ... ;
- Requalification du front commercial place Ottina en RDC de Bellevue : 21 cellules à requalifier/ déplacer ;
- Des espaces publics à aménager ;
- Plus de 400 logements à réhabiliter dans le cadre du plan de sauvegarde ;
- Une redéfinition des ilots résidentiels et des limites public/privé ;
- Un réseau de chaleur de copropriété à prendre en compte dans le découpage et la résidentialisation des copropriétés.

Le dispositif partenarial du relogement

– La stratégie de relogement à l'échelle de la Métropole :

Au regard de la nouvelle législation, avec notamment l'adoption des lois n°2014-273 du 21 février 2014 et n°2014-366 du 24 mars 2014, les règles de l'ANRU relatives au relogement ont évolué impactant ainsi les pratiques locales et rendant nécessaire leur ajustement.

La future convention habitat formalisera la stratégie de relogement définie localement. Cette stratégie sera intégrée dans la Convention d'Équilibre Territorial conformément à l'article 8 de la loi LAMY.

Le règlement général de l'ANRU définit les conditions de relogement comme étant un élément essentiel à la réussite des projets de rénovation urbaine. Le relogement doit avoir pour objectifs de :

- permettre un parcours résidentiel positif, en assurant aux ménages directement concernés par la démolition, des relogements de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs capacités financières ;
- favoriser la mixité sociale. La stratégie de relogement doit participer à l'objectif de rééquilibrage de l'occupation sociale à l'échelle de la Métropole.

En cohérence avec ces règles, les porteurs de projet (Métropole et Communes) et les organismes HLM s'engagent à assurer un processus de relogement de qualité permettant de

répondre aux besoins et aux souhaits des ménages en poursuivant ces trois objectifs principaux, à l'échelle de l'agglomération, de la manière suivante :

1. Offrir des parcours résidentiels positifs :

- partir des besoins et souhaits des ménages en termes de produits et de localisation,
- adapter la taille du logement au foyer avec un reste à charge adapté aux capacités des ménages,
- mobiliser une offre diversifiée et attractive sur l'ensemble des secteurs et communes souhaités par les ménages : poursuivre la dynamique constatée dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain (50 % des ménages ont été relogés en dehors des ZUS),
- favoriser l'accès au logement social neuf ou réhabilité en poursuivant l'effort engagé,
- viser un objectif minimum de 20% des relogements dans le parc neuf ou conventionné de moins de 5 ans,
- permettre un passage sécurisé de la location vers l'accession sociale à la propriété,
- assurer un accompagnement personnalisé des ménages à toutes les étapes du processus de relogement.

2. Favoriser la mixité sociale et l'équilibre des territoires :

La Métropole vise à assurer un développement solidaire entre les habitants et les territoires en favorisant d'une part, une croissance équilibrée du nombre de logements neufs produits chaque année pour maintenir l'attractivité de l'agglomération, et d'autre part, en diversifiant son offre de logements pour concourir à l'objectif de mixité sociale et promouvoir une offre d'habitat accessible aux populations défavorisées.

3. Réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion :

L'accompagnement des ménages dans le cadre du relogement permet d'identifier et de contribuer à résoudre des situations particulières et des difficultés détectées au moment du diagnostic social.

Pour ce faire, des coopérations étroites sont établies entre les équipes en charge du relogement et les travailleurs sociaux des différentes institutions pour assurer une cohérence des interventions et un suivi spécifique dans la durée. Des groupes de suivi social permettent avec l'accord des ménages concernés, un diagnostic partagé et un suivi des situations les plus fragiles.

Les entretiens nécessaires à la définition du projet de relogement constituent l'occasion de repérer des difficultés particulières et d'orienter les personnes vers des dispositifs d'insertion adéquats.

L'ensemble de ces principes est précisé dans la Charte du relogement (Annexe 15).

- **Les engagements locaux pour mobiliser une offre diversifiée associés à des objectifs partagés pour la mise en œuvre du relogement :**

La mobilisation des partenaires est indispensable pour la conduite et l'atteinte des objectifs. La Métropole de Lyon s'engage avec les partenaires du projet sur des objectifs partagés et sur la définition de circuits simples et efficaces.

Dans le cadre des attributions de l'offre, la priorité au renouvellement urbain est affirmée. A ce titre, au moins 5% des attributions annuelles doivent être dédiées aux relogements ANRU.

– **Les conditions du relogement :**

Ménages à reloger

Les engagements des partenaires locaux en matière de relogement concernent les ménages signataires d'un bail recensés lors du diagnostic social relogement, ainsi que les décohabitants :

- Les personnes liées aux signataires de bail, présentes lors du diagnostic social relogement, dont le logement est la résidence principale et qui souhaitent accéder à un logement autonome, y compris en cours d'opération,
- Les personnes hébergées justifiant d'une domiciliation d'au moins une année dans le logement, présentes lors du diagnostic social relogement.

Maîtrise de la dépense logement

Concernant la maîtrise de l'impact financier, la dépense logement doit être compatible avec les capacités financières du ménage. Un seuil d'alerte est fixé pour examiner finement les situations lorsque :

- le taux d'effort est supérieur à 30% ou que ce taux d'effort progresse fortement (+ 15%),
- le reste à vivre est inférieur à 10 €/jour/pers.

Les situations sensibles font l'objet d'un suivi formalisé dans le cadre du groupe partenarial des relogements. L'avis des partenaires sera sollicité lors d'un examen collégial de la situation.

Si la proposition est conforme aux règles d'attribution de la Commission d'Attribution des Logements et que le ménage souhaite ce logement, des engagements sont pris par le bailleur dans le cadre du suivi post-relogement pour assurer une veille sur les difficultés financières potentielles et organiser un réexamen collégial de la situation si nécessaire.

La responsabilité de la proposition de relogement relève in fine des compétences du bailleur et le souhait du ménage doit primer dès lors que le logement est adapté à ses capacités financières.

Prise en charge des dépenses liées au relogement

Des règles harmonisées de prise en charge des dépenses liées au relogement ont été établies dans le cadre de l'inter-bailleurs, pour garantir une équité de traitement entre les ménages à reloger.

Prise en charge des frais liés au relogement		
Type de frais	Conditions de prise en charge	Montants si forfaitaire*
Frais de déménagement et d'emménagement	Mise à disposition d'un déménageur professionnel (standard ou complet si PA-PH)	
	Si indemnisation forfaitaire, montant de l'indemnité suivant la typologie du logement quitté	T1: 400€ T2: 500€ T3: 650€ T4: 750€ T5: 900€ T6: 1050€
	Décohabitants : si forfait relogement	T1: 400€
Frais relatifs aux réseaux d'eau, énergie et téléphone	Remboursement des frais d'ouverture de compteurs (énergies, eau), de ligne téléphonique, de plaques de boîtes aux lettres et portes, et de changement d'adresse.	120 €
	Décohabitants : idem	120 €
Dépôt de Garantie	Relogement dans le parc social : transfert du dépôt de garantie sans demande complémentaire pour financer le différentiel si le loyer est plus élevé (prise en charge avec refacturation entre bailleurs si nécessaire).	
	Relogement dans le parc privé : prise en charge du différentiel dans la limite d'un mois de loyer	
	Décohabitants: non concerné	
Travaux d'embellissement ou d'adaptation	En fonction des aménagements réalisés par le ménage dans son logement d'origine	
	Décohabitants : non concerné	

* Montants au 1/07/2016 - actualisables

Accompagnement des ménages

L'engagement partenarial porte également sur les moyens d'accompagnement social du relogement.

Au-delà de l'accompagnement mis en œuvre par l'équipe opérationnelle de relogement pour organiser les relogements (MOUS interne ou externe), un accompagnement social plus spécifique peut être mobilisé dans le cadre du renouvellement urbain. Cet accompagnement social a pour objectif d'apporter une aide renforcée à des familles ou personnes âgées en difficulté face au relogement.

En fonction des situations, il peut prendre la forme d'un accompagnement et d'un suivi spécialisé et / ou d'une coordination spécifique des équipes en charge du relogement et des travailleurs sociaux dans le cadre du droit commun. Ce suivi s'organise dans le cadre de groupes de suivi social qui réunissent sur chaque opération, les différentes institutions concernées pour organiser l'accompagnement de ces ménages.

En complément de ces dispositifs, et à titre exceptionnel, des moyens d'accompagnement renforcés peuvent également être nécessaires telles que les mesures ASLL.

Parcours vers le neuf et conventionné de moins de cinq ans, vers la réhabilité

L'objectif local est un accès d'au moins 20% des ménages au parc neuf ou conventionné de moins de 5 ans. Cet objectif suppose la contribution de tous les contingents.

Une mesure dérogatoire à la politique des loyers peut être envisagée au cas par cas. Le bailleur peut déroger au loyer pratiqué au vu de la situation particulière et de l'offre mobilisable par ailleurs. Sur le neuf et conventionné depuis moins de cinq ans, si le loyer pratiqué est inférieur ou égal aux plafonds de loyer APL, une indemnité est versée par l'ANRU afin de faciliter la minoration du loyer. Les minorations de loyer seront indemnisées de manière forfaitaire conformément au règlement général de l'ANRU.

La mobilisation de l'offre de logements réhabilités disponible pour le renouvellement urbain, en sus de l'offre nouvelle, viendra compléter les moyens mobilisés pour offrir aux ménages la possibilité de parcours résidentiels ascendants.

Sur le parc neuf comme sur le parc existant, l'évaluation de l'opportunité de minorer le loyer revient en dernier ressort aux acteurs qui en supportent le coût.

Suivi post-relogement

Le relogement ne se termine pas le jour du déménagement. Un suivi post relogement, est également réalisé pour détecter d'éventuelles difficultés liées au relogement et y remédier.

Pour tous les ménages, une visite post relogement et une enquête de satisfaction permettent de recueillir l'appréciation du ménage sur la conduite du relogement et les conditions de son installation.

Pour les ménages relogés par un autre bailleur et/ou changeant d'arrondissement ou de commune, des liens sont établis par le bailleur initial avec les acteurs locaux pour éviter leur isolement et favoriser leur bonne installation dans leur nouveau logement et leur nouvel environnement.

En fonction des difficultés rencontrées, un suivi adapté est mis en place qui va du simple traitement de problèmes techniques à un accompagnement social pouvant parfois comporter un nouveau relogement si nécessaire.

– Des dispositifs partenariaux structurés :

Pour assurer la conduite des opérations de relogement conformément aux engagements partenariaux et tenir les délais, un pilotage et un suivi partenarial est structuré à différentes échelles :

- Un pilotage et une coordination à l'échelle de la Métropole de Lyon, pour organiser la solidarité entre les communes, les bailleurs sociaux et les réservataires,
- Un portage politique par les communes, à l'échelle de leur territoire, en lien avec le pilotage du projet urbain d'ensemble,
- Une maîtrise d'ouvrage opérationnelle du relogement assuré par les bailleurs sociaux propriétaires des immeubles et responsables du relogement.

Le chapitre 4 de la Charte du relogement intitulé « Les étapes clés » précise le déroulé et les instances spécifiques d'une opération de relogement.

Un poste de chargé de mission « mobilité résidentielle » cofinancé par ABC HLM, l'ANRU et la Métropole est reconduit pour :

- coordonner le dispositif inter-bailleur nécessaire au relogement en lien avec les bailleurs, les réservataires et la Métropole ;
- animer le réseau des responsables relogement.

Dans le cadre d'ABC HLM, des rencontres régulières des équipes de relogement et des référents bailleurs sont organisées. Un reporting régulier est réalisé auprès du conseil d'administration d'ABC HLM qui réunit les directeurs généraux des organismes HLM et est l'instance décisionnaire sur toutes les dimensions qui relèvent de l'inter-bailleur.

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

A l'issue du CE du 7 janvier 2016, il est convenu entre le porteur de projet et les partenaires de l'Anru que le programme de travail définitif acté dans le présent protocole de préfiguration réponde aux attentes exprimées par les partenaires.

CONVENTION HABITAT

L'étude Habitat à l'échelle métropolitaine et le travail dans le cadre du Protocole, devront aboutir à la présentation des éléments suivants :

- Une vision de la stratégie de rééquilibrage de l'offre en cohérence avec les objectifs du PLH : définir des objectifs d'équilibre en terme de flux et en terme de stock avec des objectifs d'atteinte d'un taux défini de LLS par quartier et par commune à long terme prenant en compte la reconstitution de l'offre et le droit commun ;
- Des orientations sur la localisation précise (communes et quartiers) des reconstitutions envisagées à préciser dans le protocole et dans la trame de la convention Habitat ;
- La production d'une convention habitat qui :
 - permette de piloter la stratégie de diversification sur les quartiers et sur un périmètre plus large que les QPV ; définir la part de logement libre (accession, locatif..) destinée à être réalisée sur les quartiers en renouvellement urbain et sa répartition ;
 - intègre une analyse précise de la capacité des quartiers à accueillir des produits de diversification afin d'adapter l'effort en fonction de chacun des potentiels d'attractivité des quartiers (les QPV comme nouveaux territoires d'accueil) ;
 - associe étroitement l'État dans son élaboration à l'appui de l'étude habitat ; 1ers résultats à présenter à l'ANRU au plus tard lors de la présentation de la 1ère convention de renouvellement urbain.

DESSERTE DE VAULX-EN-VELIN ET SAINT FONTS

La desserte de Saint Fons et de Vaulx-en-Velin est considérée à ce jour insuffisante au regard des besoins actuels. La PPI du Sytral votée jusqu'en 2020, ne prévoit pas de solutions concrètes de dessertes supplémentaires ce qui interroge le réalisme de l'ambition de développement du quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin.

L'étude de la desserte de ces deux sites devra faire l'objet d'un point auprès des partenaires à son achèvement afin d'objectiver les dessertes de ces deux sites. Une traduction par des décisions dans les dix ans sera déterminante pour l'attractivité des sites.

Une clause de revoyure en 2020 au moment de l'élaboration de la PPI du Sytral sur la question de la desserte de ces sites est inscrite dans le présent Protocole et figurera dans les Conventions de renouvellement urbain de la Métropole relative à ces sites.

CONTRAT DE VILLE

Lors de la contractualisation des conventions, une vigilance sera demandée sur le respect de plusieurs enjeux portés par le Contrat de ville qui devront être interprétés urbainement dans les conventions :

- La prise en compte de la question scolaire comme vecteur de réussite des projets et d'attractivité renouvelée, notamment à travers la question du traitement des collèges : cibler deux collèges en construction à proximité des quartiers de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin avec l'objectif de travailler sur la sectorisation en lien avec l'Éducation Nationale, le soutien scolaire et l'entrée en 6ème ;
- L'enjeu de la sécurité dans les quartiers et de tranquillité publique ;
- La question du schéma commercial sur les QPV à traiter dans le temps du Protocole.

LES SITES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Bron Parilly

Le site est très contraint par les infrastructures routières qui conditionnent le devenir de la partie sud du site. Les études programmées devront permettre d'apporter des éléments sur le traitement à court et moyen termes de ce secteur.

Bron Terrailon

Une interrogation sur les conditions de réussite de la mixité sociale sur ce secteur (formes urbaines et modes d'habiter) est formulée. Le secteur Chénier devra être pris en compte tant en terme de traitement que d'articulation technique avec l'équipe de Vaulx-en-Velin.

Vénissieux Saint Fons

Le projet présenté dans sa globalité doit être travaillé sur l'aspect économique, sur la diversification, le maillage entre les deux centre-villes et le traitement du boulevard Yves Farge qui assure le lien entre les deux sites des Minguettes et des Clochettes, sur

l'optimisation des qualités paysagères et sur la recherche de l'optimisation de l'offre de transport en commun.

Sur Vénissieux, la demande d'avoir une vision sur la mixité sociale visée à terme sur le secteur et le potentiel de diversification est formulée. La reconstitution de l'offre sur la commune sera priorisée en dehors des QPV, notamment sur le secteur du cœur de ville et des zones de développement (Urba gare et le Puisoz). L'objectif annoncé est d'aboutir à terme (15 ans) à un taux de LLS dans la moyenne municipale (50%) par la diversification des produits logements sur le plateau des Minguettes. Les partenaires de l'ANRU souhaitent que le protocole soit l'occasion d'aller plus loin dans le rééquilibrage de l'offre en visant un taux de LLS inférieur à 50% à terme sur le plateau.

Dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement, la mixité au sein des immeubles non démolis (par le biais des mutations et du relogement) sera recherchée. L'attribution des logements devra faire l'objet d'une attention particulière sur une ville à forte dominante sociale.

Le secteur Saint Fons Les Clochettes est extrêmement contraint tant par les périmètres de risques technologiques que par son contexte social très précaire.

L'articulation entre les projets Minguettes et Clochettes reste à renforcer et à intégrer dans une optique de plus grande synergie et optimisation des moyens y compris au niveau de l'ingénierie de déploiement de projet.

Rillieux la Pape Ville Nouvelle

Le PRU 1 n'a pas permis de changer en profondeur la ville nouvelle et n'est pas intervenu sur la partie ouest du quartier, Les Alagniers qui constitue une entrée de ville.

Ce secteur questionne tant par sa dureté qui s'avère historique, typologique et résidentielle que par le niveau d'avancement de la réflexion patrimoniale sur les réhabilitations prévues et leur niveau d'ambition. Le projet ne semble pas tout à fait figé sur la Tour des Alagniers. De même, le niveau d'ambition en termes de démolition sur ce secteur et de diversification envisagé ainsi que la clientèle visée restent à préciser. Les études urbaines devront travailler la forme urbaine et l'architecture afin de faciliter la diversification du quartier.

Vaulx-en-Velin

Plusieurs points restent à clarifier à l'issue du Protocole : la compatibilité des calendriers entre la diversification envisagée à terme sur le secteur du Mas du Taureau et le bouclage d'un réseau de transports en commun.

Les ilots Ecoin, Vernay Verchères réhabilités dans le PNRU 1 interrogent sur leur attractivité au regard de la forte proportion de logements sociaux.

Villeurbanne Saint Jean

Une complémentarité d'ingénierie sera recherchée avec Vaulx-en-Velin.

Lyon 8ème Mermoz (PRIR)

Un projet à long terme reste à produire et un phasage du projet est à envisager au vu de l'enveloppe financière contrainte.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

LE PROGRAMME D'ÉTUDES GLOBAL

Un programme d'études important, à deux échelles (métropolitaine et locale) issu des enjeux de renouvellement urbain sur les quartiers et l'agglomération et de l'absence de PSL au niveau du PNRU 1 (seul un point d'étape sur le volet habitat a été réalisé), en cohérence avec les enjeux de renouvellement urbain : **98 études retenues pour un montant de 5,4 Millions d'euros HT.**

Ce programme d'études a démarré à la date du CE requise de manière dérogatoire en séance comme le prévoit le règlement général de l'ANRU, ce qui a été accepté.

La durée des études, indiquée dans le tableau financier est fixée à trois semestres maximum. La fin du programme d'études devra donc intervenir au second semestre 2017. Leur réalisation devra permettre de préparer les conventions de renouvellement urbain.

Le programme d'études d'échelle métropolitaine : 6 études

- **Études stratégiques, prospectives, thématiques :**
 - **Habitat et logement (Métropole) pour :**
 - Suivre en continu la reconstitution, la diversification de l'offre et le relogement au niveau de l'agglomération en termes de capitalisation mais aussi de stratégie,
 - Accompagner l'écriture de la nouvelle convention habitat d'agglomération,
 - Accompagner les sites en fonction de l'état d'avancement des projets : stratégie, programmation ou bilan-évaluation des opérations d'habitat ;
 - **Développement économique (Métropole) pour** définir une véritable stratégie de développement économique adaptée à chaque site et faire le lien entre le développement économique et l'emploi. Il s'agit :
 - de repositionner les quartiers comme des territoires inscrits dans des logiques de bassins de vie et d'emplois et de définir des potentialités et des besoins à développer en mobilisant le droit commun de la Métropole,
 - de définir un programme d'actions opérationnelles,
 - de proposer un accompagnement à sa mise en œuvre ;
 - **Désenclavement des quartiers intégrant deux dimensions :**

- Les déplacements et la mobilité avec la desserte de Saint Fons Nord, Grande Ile (Vaulx-en-Velin Nord et Villeurbanne St Jean),
- Le traitement des liens des coupures urbaines (Schéma directeur « agrafe urbaine » Parilly et Sant Fons) ;

- **Attractivité et image des territoires (Métropole) :**

Les quartiers de la politique de la ville souffrent d'une mauvaise image qui rejailit sur leur attractivité. Il s'agit d'accompagner le changement d'image auprès du grand public au niveau de l'agglomération, développer une démarche marketing territorial afin de changer d'échelle « du quartier à l'agglomération ».

- Inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie de communication de la Métropole,
 - Bâtir une stratégie de promotion des territoires afin de « connaître et faire connaître » les projets de territoires et les actions conduites, leur niveau de transformation et de renforcer leur attractivité à l'échelle de la métropole.
- **Une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** portant sur l'organisation et la conduite de projet à l'échelle d'agglomération, permettra d'assurer le suivi du programme de travail du protocole de préfiguration dans sa mise en œuvre et plus globalement du NPNRU au moment de la déclinaison des conventions de sites.
- **Trois groupes ressources, groupes de travail mobilisant les compétences internes des services de la Métropole, de l'État et des Communes sur trois thématiques :**
 - **Développement durable et quartiers durables** pour répondre aux enjeux environnementaux
 - **Sécurité - sureté - tranquillité - gestion** : expertise des projets en terme de prévention situationnelle et de gestion future des espaces
 - **Démarche participation citoyenne et communication**

La synthèse des travaux réalisés pourra être versée au débat politique (Métropole).

Le programme d'études sur les sites : 92 études

Un programme d'études adapté aux besoins des sites et défini en fonction du niveau d'avancement des projets, **une typologie d'études déclinée en trois catégories :**

1. **Les sites sur lesquels le projet n'est pas défini** où la réalisation **des études stratégiques et prospectives** sont nécessaires à la définition du projet.

A noter que les deux études portant sur les thématiques habitat et développement économique, menées à l'échelle de l'agglomération, pourront être déclinées à l'échelle des sites afin d'alimenter les projets de territoire ;

2. **Les sites sur lesquels le projet urbain est défini mais demande des zooms sur les futurs secteurs opérationnels par des études de programme.** Elles portent sur

la plupart des sites et visent à préciser le contenu des programmes d'habitat, des équipements publics, de développement économique et commercial, des voiries ;

3. **Les sites sur lesquels le projet urbain est défini, les secteurs opérationnels précisés et le pré programme arrêté**, qui nécessitent des **études techniques et pré-opérationnelles**. Ces études s'inscrivent en complément des études de programme et sont recensées sur la majorité des sites, hormis Bron Parilly, Villeurbanne Buers, Givors Centre et Vernes, Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier. Il s'agit principalement des études de pollution, topographiques et de réseaux, géotechniques, de domanialité, d'impact, de faisabilité et de chiffrages.

Enfin les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernent les huit sites d'intérêt national et quatre sites d'intérêt régional (pas de besoin recensé sur les deux sites de Givors). **Elles portent sur :**

- L'organisation et la conduite de projet,
- L'accompagnement aux actions de communication et de concertation, notamment dans la mise en œuvre et le suivi des conseils citoyens sur les douze sites identifiés,
- L'accompagnement aux actions culturelles dans les projets de territoires de Bron Parilly, Bron Vaulx-en-Velin Terrailon Chénier, Rillieux ville nouvelle,
- La mise en place de missions d'architecte en Chef pour le suivi du projet sur Saint Fons et Vénissieux, sur Villeurbanne Buers nord et Saint Jean et sur Lyon 8^{ème} Mermoz sud,
- L'accompagnement au relogement des ménages pour les deux sites de Lyon 9^{ème} La Duchère et de Lyon 8^{ème} Mermoz.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

En raison de l'importance du programme des études à conduire dans le temps du protocole, celui-ci fera l'objet d'un phasage dans le cadre de la commande publique :

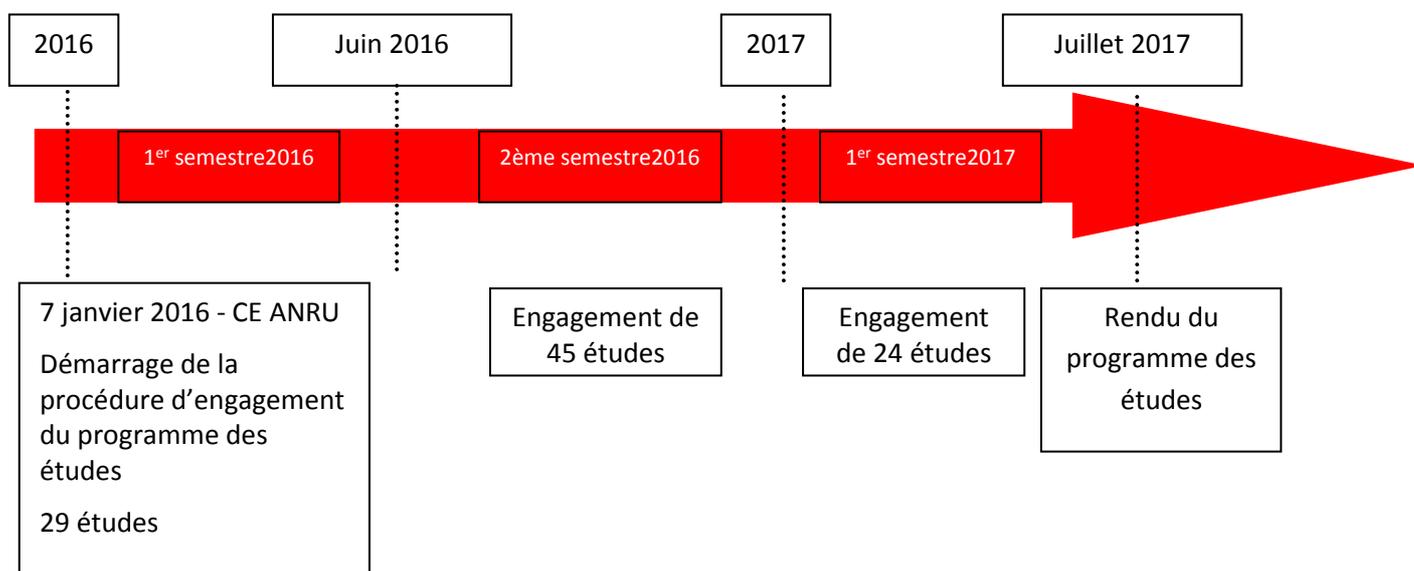
- **Phase 1 : démarrage dès le comité d'engagement de l'ANRU, au 1^{er} semestre 2016**, elle concerne :
 - les études prioritaires,
 - dont le cahier des charges est réalisé,
 - et pour lesquelles la procédure de marché est définie.

Elle porte sur près d'un tiers des études (détail présenté en Annexe 8).

- **Phase 2 : démarrage à partir du 2^{ème} semestre 2016** et concerne les autres études ou besoins considérés comme moins prioritaires au regard des projets.

Elle porte sur plus des deux tiers des études (détail présenté en Annexe 8).

Durée totale 18 mois



Le programme d'études se déroulera sur une période de 18 mois à compter de la date du Comité d'Engagement de l'ANRU.

Les équipes projets sont donc financées par l'ANRU jusqu'au 7 juillet 2017 (trois semestres après le 7 janvier 2016).

Les groupes ressources pourront se pérenniser pendant toute la durée du NPNRU si besoin et alimenter ainsi les conventions.

Plus d'une cinquantaine d'études relève de la maîtrise d'ouvrage métropolitaine qui sera assurée par les directions compétentes pendant la durée du Protocole, à savoir :

- la Direction de l'Aménagement pour les études à caractère opérationnel,
- la Direction de l'Habitat et du Logement pour les études relevant de la thématique habitat et logement,
- la Direction de la Prospective et de la Planification d'Agglomération pour les études urbaines prospectives et stratégiques,
- la Direction de l'Éducation pour les études concernant les collèges.

La Direction Politique de la ville prendra en charge une quinzaine d'études. Le lancement de la procédure nécessaire à la commande publique a démarré au 4^{ème} trimestre 2015 pour se poursuivre au cours de l'année 2016 afin d'échelonner la charge de travail du service en charge de l'achat public. Les études pourront ainsi se dérouler en 2016 et 2017 et être achevées pour la fin du Protocole.

Article 5. Opération(s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Les opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage concernent six sites :

- Quatre sites d'intérêt national : Lyon 9ème Duchère, Rillieux la Pape Ville Nouvelle, Vaulx-en-Velin Grande Ile, Villeurbanne Buers Nord
- Deux sites d'intérêt régional : Lyon 8ème Mermoz sud et Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier.

Elles portent sur 905 logements (577 en PRIN et 328 en PRIR) et se répartissent de la façon suivante : 773 démolitions (477 en PRIN et 296 en PRIR), 132 réhabilitations (100 en PRIN et 32 en PRIR).

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'Agence des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses, avec l'accord du comité d'engagement, est fixée au 7 janvier 2016 comme date de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration, en particulier pour les opérations de démolition ou de reconstitution de l'offre de logement locatif social.

Pour les opérations ne bénéficiant pas d'une autorisation anticipée de démarrage accordée de façon explicite et conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

Dans l'hypothèse où ces opérations seraient financées dans le cadre de la convention pluriannuelle, cette autorisation anticipée permettra la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables et pré opérationnelles, concertation, préparation du relogement) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées à partir de la date de signature du présent protocole de préfiguration.

Libellé précis de l'opération		Echelle (QPV de rattachement)	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (HT)	Commentaires	Date de démarrage	Durée opération
Réhabilitation	Sauvegarde Barre 440	Duchère	60	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	4 084 853	Opération de réhabilitation partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Réhabilitation	Sauvegarde Barre 460	Duchère	40	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	2 777 622	Opération de réhabilitation	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Démolition	Sauvegarde Barre 440	Duchère	40	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	1 790 690	Opération de démolition partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Démolition	Mas du Taureau - Résidence Pierre Dupont + dalle de stationnement	Grande Ile	248	Alliade Habitat	12 881 809	Opération de démolition (résidence + dalle de stationnement)	date CE 7 janvier 2016	60 mois
Réhabilitation	Bâtiment O	Mermoz Sud	32	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	2 151 756	Opération de réhabilitation partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Démolition	Bâtiment I	Mermoz Sud	88	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	4 672 424	Opération de démolition	date CE 7 janvier 2016	72 mois
Démolition	Bâtiment O	Mermoz Sud	32	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	1 540 585	Opération de démolition partielle	date CE 7 janvier 2016	
Démolition	Tour 7 Bottet	Ville Nouvelle	89	SEMCODA	3 901 200	Opération de démolition	date CE 7 janvier 2016	36 mois
Démolition	Résidence Croix Luizet	Buers Nord	100	EMH	2 912 357	date de CE du protocole	date CE 7 janvier 2016	54 mois
Démolition	Tours 54 et 58	Arsenal Carnot Parmentier	176	69 OPH METROPOLE DE LYON	6 606 797	Opération de démolition	date CE 7 janvier 2016	42 mois

Totaux

905

43 320 092

Concernant la reconstitution de l'offre de logements sociaux, 1/3 des logements démolis en opération urgente sera reconstitué et financé dans le temps du protocole et est détaillé à l'article 10 du présent protocole. Le Comité d'engagement du 7 janvier 2016 a validé le démarrage anticipé de la reconstitution de 1 344 logements correspondant aux opérations suivantes :

- Le solde de la reconstitution de l'offre des démolitions urgentes, soit 571 logements à reconstituer dans le temps du NPNRU (2/3 des 856 démolitions urgentes).
- La reconstitution de l'offre des opérations de démolition en démarrage anticipé : 773 logements à reconstituer le temps du NPNRU, correspondant aux opérations de démolition suivantes :

Commune	QPV	Secteur et/ou immeuble	Nombre de logements	Maîtrise d'ouvrage	Commentaires
Lyon 9	Duchère	Sauvegarde Barre 440	40	GLH	opération de démolition partielle
Rillieux-la-Pape	Ville Nouvelle	Tour 7 Bottet	89	SEMCODA	opération de démolition
Vaulx-en-Velin	Grande Ile	Mas du Taureau - Résidence Pierre Dupont et dalle de stationnement	248	Alliade Habitat	opération de démolition (résidence + 200 places de stationnement)
Villeurbanne	Buers nord	Résidence Croix-Luizet	100	EMH	opération de démolition
Lyon 8	Mermoz sud	Bâtiment I	88	GLH	opération de démolition
Lyon 8	Mermoz sud	Bâtiment O	32	GLH	opération de démolition partielle
Saint-Fons	Arsenal Carnot Parmentier	Tour 54 et Tour 58	176	LMH	opération de démolition

	TOTAL
Nombre total de logements concernés	773
Sites d'intérêt national	477
Sites d'intérêt régional	296

En matière de parcours résidentiel ascendant, l'objectif local est un accès d'au moins 20% des ménages au parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans, facilité par une indemnité pour minoration de loyer versée par l'ANRU. Le temps du protocole permettra d'estimer l'enveloppe financière couvrant ces indemnités qui sera précisée dans la Convention Habitat. Tous les relogements effectués entre le 7 janvier 2016 et la date de signature de la Convention Habitat, éligibles à l'indemnité pour minoration de loyer, seront pris en compte rétroactivement en tant qu'opérations faisant l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé.

LYON 9^{ÈME} DUCHÈRE – SAUVEGARDE

Réhabilitation de la barre 460 - démolition partielle de la barre 440 et réhabilitation des allées conservées

- Réhabilitation de la barre 460 (40 logements) - GRANDLYON Habitat
- Démolition partielle (40 logements) de la barre 440 et réhabilitation des allées conservées de la barre 440 (60 logements) - GRANDLYON Habitat

Afin de ne pas lancer uniquement des démolitions, la réhabilitation de deux immeubles du secteur des 400 (460 et 440), pas ou très partiellement impactés par le projet urbain, est

sollicitée en opération de démarrage anticipé. Ceci aurait l'avantage de permettre le lancement des études (2015-2016), pour des travaux de réhabilitation qui pourraient avoir lieu une fois la convention signée. A l'inverse, attendre la convention en 2017 pour confirmer cette réhabilitation, aurait pour effet de retarder de manière importante la réalisation de travaux nécessaires pour les habitants concernés.

Dans ses conclusions, le CE de l'ANRU a demandé de préciser pour les bâtiments 440 et 460 la qualité d'usage des logements, la performance énergétique des bâtiments, des systèmes de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et le retour d'expérience sur les bâtiments au sud de la Sauvegarde :

Les logements sont conçus sur une trame simple et sont traversants. Ils sont relativement compacts mais les surfaces des pièces sont correctes. Les typologies varient du type 2 au type 5. Les logements sont organisés de façon pragmatique en cherchant à minimiser les dégagements pour avoir le maximum d'espace à vivre. Le séjour permet l'accès à la cuisine et suivant les typologies dispose d'une alcôve considérée comme une chambre. Les rangements, sont généreux et intégrés directement aux espaces. La grande qualité de ce type de plan est qu'il permet à l'ensemble des logements d'être traversant ce qui permet d'avoir un espace jour séparé de l'espace nuit et de bénéficier d'une double orientation.

La répartition par typologie est très équilibrée, avec près de 50% de T4 et plus, soit un profil très familial. Les enveloppes de loyers sont relativement faibles, notamment sur les grandes typologies avec une moyenne de loyer autour de 5.3€/m² pour un T4.

Une fois réhabilité, ce patrimoine offrira un confort proche du neuf à un niveau de loyer très abordable et a donc l'avantage de permettre le maintien de la dimension sociale de ce parc.

Seules, l'acoustique interne et l'accessibilité des logements pourraient encore constituer des points faibles sur ce parc à l'issue des réhabilitations.

Sur le premier point, il est très difficile d'améliorer l'existant, mais cette question ne constitue pas l'attente principale des habitants. Très peu de bâtiments de la période 55/75 présentent des caractéristiques acoustiques satisfaisantes compte tenu de mode de construction privilégié à l'époque avec une forte industrialisation et des épaisseurs de planchers réduites.

Sur le second point, la création ponctuelle d'ascenseurs sera étudiée mais la desserte de plain-pied des logements n'est pas possible sauf à restructurer une pile de logements.

Ces équipements génèrent par ailleurs des charges supplémentaires conséquentes compte tenu du fait qu'ils ne sont répercutés que sur 10 locataires. Il faut donc veiller à mettre en œuvre des solutions économiques pour conserver un couple loyer + charges attractif.

Le traitement des façades permettra également de modifier l'aspect architectural et de redonner une nouvelle image et une nouvelle attractivité à ce patrimoine.

Les données du baromètre de satisfaction des locataires sur la base des enquêtes de satisfaction 2013-2014 et 2015, sont les suivantes : la satisfaction du locataire concernant le logement en général est supérieure à 72%, la moyenne de GRANDLYON Habitat est de 79% pour cet item.

Ce patrimoine après réhabilitation devrait atteindre le niveau BBC Effinergie Rénovation passant ainsi d'une étiquette D à B.

L'objectif est d'améliorer le niveau d'efficacité thermique de ces 2 bâtiments et de baisser le niveau de charges par :

- une isolation par l'extérieur des façades,
- le changement des menuiseries,
- le traitement de l'étanchéité y compris la réfection de l'isolation,
- l'amélioration des systèmes de ventilation,
- une modification des systèmes de régulation du chauffage collectif.

Le groupe est raccordé au réseau de chaleur urbain du secteur qui est un équipement performant depuis sa rénovation (77% bois, 22% gaz, 1% fioul) avec prix unitaire moyen de l'énergie en 2015 de 0.033 €HT/kWh très inférieur aux autres réseaux de l'agglomération sur lesquels GLH possède du patrimoine.

Des interventions sur le patrimoine Sauvegarde Sud notamment sur le bâtiment 420 « le jardin des jumelles » ont permis de redonner une nouvelle dimension à ce patrimoine de la Sauvegarde par un traitement qualitatif de la façade, des espaces extérieurs et par une modification de l'emprise du bâtiment en créant deux petites unités. Le programme de réhabilitation réalisé pour le bâtiment 420 était similaire au programme proposé pour les bâtiments 440 et 460 et a permis un gain énergétique de près de 39% avec un CEP 94 kWh EP/m².an soit une étiquette énergétique C.

Le traitement très qualitatif de l'enveloppe et du confort d'été (brise soleil orientables au sud) et d'hiver (isolation) constitue aujourd'hui une référence pour les autres locataires du site.

RILLIEUX LA PAPE VILLE NOUVELLE

Démolitions Tour 7 Bottet

La démolition des 89 logements SEMCODA permettra d'accompagner la composition urbaine de centralité de la ville entre l'opération du centre commercial du Bottet (PRU1), le pôle administratif renforcé et la démolition reconstruction du magasin carrefour, amorçant ainsi le lien de la ville nouvelle avec Rillieux village.

L'inscription de cette opération en autorisation anticipée de démarrage permettra d'affiner le projet. La volonté de démolition, affichée en CE du 7 janvier 2016, est confirmée.

VAULX-EN-VELIN GRANDE ILE

Mas du Taureau- Démolition de l'ensemble de la résidence Pierre Dupont et de la dalle de stationnement

La résidence Pierre Dupont (248 logements), d'Alliade Habitat, se situe en entrée du quartier du Mas du Taureau sur un secteur stratégique en pleine mutation. Connaissant un fonctionnement social difficile, cette résidence risque à terme de connaître un décrochage en raison d'une concurrence avec de nouveaux programmes immobiliers et de constituer une enclave dans un quartier profondément requalifié.

Suite aux études et hypothèses d'évolution réalisées (démolition partielle, réhabilitation lourde), la proposition de démolir l'ensemble de la résidence Pierre Dupont a été retenue lors du comité de pilotage du 28 janvier 2016. Une intervention d'urgence est néanmoins

nécessaire sur la dalle de garage aujourd'hui condamnée. En effet, suite à de graves désordres intervenus dans les garages et sur la dalle de stationnement (affaissement de la partie supérieure, infiltrations et fragilisation des bétons qui menacent la solidité générale de l'ouvrage), le bailleur Alliade Habitat a dû condamner l'accès de 180 places de stationnement. Les bureaux de contrôle ont confirmé le coût très important d'une réhabilitation de l'ouvrage et préconisé sa démolition. Ainsi, dans l'attente de la démolition de la résidence, une solution de démolition de l'ouvrage de stationnement s'impose.

Le CE du 7 janvier 2016 a émis un avis favorable pour la démolition de l'ensemble de la résidence Pierre Dupont et non de la seule dalle de stationnement justifiant ainsi de l'inscription de cette opération en autorisation anticipée de démarrage.

LYON 8^{ÈME} MERMOZ SUD

Démolition du Bâtiment I - Démolition partielle du Bâtiment O et réhabilitation de la partie conservée

- Démolition bâtiment I au maximum 88 logements ainsi qu'une laverie et une poste qui impose un phasage adapté pour sa relocalisation – GrandLyon Habitat
- Démolition partielle du bâtiment O (32 logements) et réhabilitation de la partie conservée (32 logements) – Grandlyon Habitat

Démolition du bâtiment I

Ce bâtiment présente un état de vétusté important et fait l'objet d'un nombre élevé de demandes de mutations : 28 demandes recensées en 2014. Une étude technique réalisée en 2012 a confirmé de nombreux dysfonctionnements techniques : étanchéité des menuiseries extérieures, sanitaires plus adaptés, installations électriques intérieures à reprendre et loggias présentant des problèmes de conception (espaces non isolés, non chauffés, non ventilés), sources d'insatisfaction importante. Des travaux conséquents de remise à niveau seraient nécessaires.

Les études urbaines en cours ont pointé le positionnement stratégique de ce bâtiment en bordure de l'avenue Mermoz, face à un secteur nord refait à neuf : une intervention sur ce bâtiment est nécessaire pour recomposer cette partie sud de l'avenue Mermoz. La démolition du bâtiment I ne sera donc pas remise en cause par la poursuite des études urbaines inscrites dans le présent protocole.

Il est par ailleurs important de pouvoir répondre à l'insatisfaction des locataires en leur proposant un relogement adapté. Du fait du fort attachement des habitants à leur quartier, il est indispensable de saisir l'opportunité de la livraison de logements sociaux sur le secteur en 2017 pour les intégrer dans l'offre de relogement potentielle.

Démolition partielle du bâtiment O

Ce bâtiment est implanté perpendiculairement à l'avenue Mermoz, entre le site en renouvellement du Crous et le bâtiment I voué à la démolition. Le pignon nord du bâtiment jouxte une maison individuelle susceptible de mutation rapide. Intervenir dès la phase protocole sur le bâtiment O permettrait d'engager un renouvellement cohérent et maîtrisé de la façade sud de l'avenue Mermoz. Afin de retrouver une assiette foncière suffisante pour reconstruire sur l'avenue, il est nécessaire de démolir partiellement le bâtiment. La moitié du bâtiment peut être conservée et réhabilitée, ce qui permettra de donner un signe positif aux habitants en termes de rénovation du bâti et de répondre à leur insatisfaction vis-à-vis de leur logement (pointée par les enquêtes écoute habitants).

SAINT FONTS ARSENAL CARNOT PARMENTIER

Démolition de 176 logements Tour 54 et bâtiment 58 rue Carnot

La phase 1 du projet Carnot Parmentier comporte deux bâtiments à démolir représentant un total de 176 logements. – Lyon Métropole Habitat

- Tour 54 : 50 logements
- 58 rue Carnot : 126 logements

Le Comité de pilotage politique de la ville de Saint-Fons a validé le phasage de relogement - démolition suivant :

- Phase 1 : démolition des deux bâtiments (Tour 54 et Barre 58),
- Phase 2 : démolition des trois bâtiments (56 Carnot et Barres Parmentier).

Le démarrage de l'opération d'aménagement par la rue Carnot a été retenu car il s'agit de rendre lisible l'opération depuis la principale voie du quartier et l'entrée Est de la commune. Cette transformation urbaine vient prolonger le programme de renouvellement urbain défini sur l'Arsenal et plus particulièrement l'îlot Robert et Reynier situé en façade Nord de la rue Carnot.

Afin de permettre une libération de foncier autorisant la recomposition urbaine, les deux bâtiments doivent être démolis. La conjonction des deux opérations de relogements est importante vis-à-vis des habitants à plusieurs titres : l'absence de travaux d'entretien lourd du fait de la perspective annoncée dès 2004 d'un projet de renouvellement urbain, le projet urbain concerté dès la phase conception (2010-2012), l'intégration récente de la Tour dans le programme de démolition. L'impatience des habitants se fait ressentir et les difficultés en termes de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité et de tranquillité publique se concentrent sur le secteur depuis 2013. L'engagement du relogement doit permettre de remettre le quartier dans une dynamique de projet.

VILLEURBANNE BUERS NORD

Démolition de la résidence Croix-Luizet - 100 logements

Le diagnostic réalisé met en avant un cumul de difficultés sur la résidence (bailleur : Est Métropole Habitat (EMH)) :

- La tête nord du quartier des Buers, cerclée par les infrastructures routières (périphérique, bretelle d'accès) apparaît totalement inadaptée à la fonction habitat : pollutions sonore et atmosphérique, enclavement des bâtiments, risques liés à la proximité des infrastructures... Cette localisation génère des nuisances fortes au quotidien pour les habitants ;
- La résidence Croix-Luizet n'a pas été réhabilitée depuis les années 1980, et connaît aujourd'hui des signes de vétusté qui se retrouvent sur l'ensemble des corps d'état (dégradations intérieures et extérieures, faible isolation des parois, vitrages peu performants...) ;
- Les bâtiments marquent fortement l'image du quartier car ils sont visibles depuis le périphérique.

Ces constats ainsi que la faible attractivité de la résidence ont conduit au projet de reconverter le site en pôle d'activités mixtes.

Il apparaît important d'engager la démolition pour les motifs suivants :

- Il s'agit d'une opération faisant consensus parmi les partenaires. Sa validation en comité de pilotage dès 2012 en témoigne. Les partenaires conviennent de l'inadaptation du site à la fonction d'habitat et de l'opportunité d'une vocation économique en entrée de quartier ;
- Le renouvellement de Croix-Luizet est intégré depuis le départ dans la phase 1 du projet urbain, avec les réhabilitations de la Boube et de Pranard. Le calendrier prévisionnel envisagé est le suivant : démarche de relogement de fin 2015 (diagnostic social) à fin 2018, pour une démolition en 2019-2020 et la construction du programme économique en 2020-2021.

Ce calendrier se justifie par l'effet levier qui est attendu de la restructuration de Croix-Luizet sur la dynamique globale de projet : signal aux promoteurs et aux ménages d'un renouvellement enclenché et d'une ambition affirmée de transformation du secteur ; arrivée de nouvelles entreprises et d'emplois dans le quartier à moyen terme...

Il en est attendu un gain d'attractivité qui bénéficiera à la commercialisation des opérations immobilières en projet autour de la rue du rue 8 mai (livraison envisagée en 2017-2018 pour le clos Caroline face à Pranard, les opérations autour de la place des Buers étant au stade de la préparation ou de la pré commercialisation). L'attractivité ainsi gagnée à partir de la tête nord peut être un point d'appui essentiel pour la diversification de l'habitat en marche aux abords directs du secteur QPV.

La création d'emplois pouvant bénéficier à des habitants du quartier (un travail devra être conduit sur ce point en amont avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion) est également un

signe auprès de la population des Buers, permettant de montrer que le projet produit des effets positifs pour eux au-delà de l'amélioration du cadre de vie.

- Ce choix se justifie également par la volonté d'articuler le calendrier du renouvellement urbain des Buers nord à celui de l'opération du Terrain des sœurs entrée dans sa phase opérationnelle⁴.

La proximité de l'opération du terrain des sœurs donne une opportunité de relogement à saisir pour des ménages concernés par la démolition de Croix-Luizet. En effet, un des macro lots a été attribué à Est Métropole Habitat et Rhône Saône Habitat pour la réalisation de logements, notamment en locatif social (3 627 m² ; livraison en 2018). Cela permettra de répondre à une partie des demandes des ménages, dont certains souhaiteront très probablement être relogés à proximité de leur ancien logement (les diagnostics sociaux réalisés jusqu'ici sur les Buers nord témoignent d'un attachement des habitants pour leur quartier).

- L'opération a été annoncée aux habitants dès 2012. Les locataires s'interrogent ainsi depuis plusieurs années sur les délais de sa mise en œuvre, les modalités du relogement qu'ils vont connaître... Ils témoignent aujourd'hui de ces préoccupations lors des concertations organisées par le bailleur sur le quartier. Il apparaît ainsi nécessaire d'enclencher rapidement le dialogue avec les locataires sur ces différents points afin d'apporter des réponses concrètes à leurs questionnements.

Le caractère d'urgence de la démolition de Croix-Luizet semble donc reposer sur des motifs liés aux dysfonctionnements de la résidence, au degré de maturité de l'opération (validation politique, annonce publique, préparation technique), et surtout à son effet levier pour la dynamique du projet urbain, celle-ci ne pouvant reposer seulement sur la requalification des habitats existants.

Le passage de cette opération en autorisation anticipée de démarrage permettra de fiabiliser son plan de financement.

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE NPNRU S'INSCRIT À LA FOIS DANS LE NOUVEAU CADRE DÉFINI PAR LA LOI ET DANS CELUI DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

Des extraits sont repris ici :

Objectifs opérationnels et pistes d'actions à l'échelle métropolitaine

- Organiser les modalités d'association des conseils citoyens mis en place par les Communes à la construction (avenant) et au suivi de la mise en œuvre du Contrat de ville métropolitain et du NPNRU.

⁴ Démolitions et travaux de voirie engagés en 2016, premières constructions envisagées au second semestre 2016 pour une livraison courant 2018.

- Œuvrer à une représentation des habitants des quartiers, des associations, dans les instances participatives de la Métropole : Conseil de développement, Conseil métropolitain des jeunes (relai au Conseil départemental des jeunes),...
- Appuyer les démarches locales par des apports méthodologiques, et de capitalisation.
- Soutenir les communes dans la conduite de la concertation sur les projets de territoire à partir de démarches transversales.

Ces actions seront détaillées en termes de méthode et de moyens dans l'avenant n°1 du Contrat de ville métropolitain dont les orientations ont été présentées en Comité de pilotage du 11 mai 2016.

Les points d'appui, en termes de méthode, de partenariat et de moyens

- **Ceux existants, à poursuivre, développer :**
 - **Les équipes projet Politique de la ville co-mandatées** par la Commune, la Métropole, l'État, qui ont dans leur mission :
 - de proposer les modalités de la concertation, d'animer la démarche, en cohérence avec le dispositif de démocratie locale piloté par la municipalité ;
 - d'accompagner l'émergence de dynamiques habitants mobilisés sur le cadre de vie, en lien avec les instances de participation du Contrat de ville (volet GSUP) ;
 - **Les Maisons du projet dans les secteurs en renouvellement urbain :** des maisons du projet sont présentes dans la quasi-totalité des sites du NPNRU. Il s'agit, sur certains sites, d'équipements dédiés au projet, tel qu'à Vénissieux, Vaulx-en-Velin ou Lyon La Duchère. Sur d'autres sites, comme Bron Terrailon ou Villeurbanne, il s'agit d'équipements de proximité à vocation plus large, dans lesquels les habitants peuvent trouver un panel de services : permanences diverses (bailleur social, Mission Locale, permanences emploi insertion, CCAS, écrivain public, etc.), accès à certains services publics, annexe de bibliothèque municipale et une information sur le projet urbain. Lorsque les Maisons du projet ne sont pas encore en place, tel qu'à Rillieux-la-Pape ou Saint Fons, la réflexion a été engagée par les municipalités et les équipes projets pour créer ces espaces de partage et de travail avec les habitants ;

Les équipes projet sont basées dans ces équipements, dont elles assurent parfois la gestion. Elles assurent la concertation sur le projet d'ensemble, en lien avec les autres maîtres d'ouvrage et partenaires du projet. Le lieu est animé selon les configurations par un chargé de concertation ou un agent de développement qui travaillent sur Contrat de ville et NPNRU pour assurer la cohérence du projet de territoire ;
 - **La Charte de la participation citoyenne d'agglomération,** et son application au renouvellement urbain. Un appui est proposé par la Métropole aux communes dans l'élaboration d'une concertation approfondie sur un projet local ;

- **La Charte de partenariat signée en 2013 par la CAF**, la Fédération des centres sociaux (qui représente les 63 centres sociaux de l'agglomération), le Grand Lyon et 22 communes de l'agglomération. Elle reconnaît l'apport des Centres Sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants dans la ville et vise à appuyer le développement leurs initiatives en ce sens ;
- **Le réseau des habitants en renouvellement urbain ;**
- **Un groupe ressource d'agglomération** a été créé regroupant des représentants des services de l'État, la Métropole, les Communes et les partenaires. Le groupe ressources a décidé d'étudier la possibilité de délocaliser une formation de l'École de la rénovation urbaine qui pourrait ainsi bénéficier aux habitants de l'agglomération, et donc à ceux des sites du NPNRU.

– **D'autres à repenser et à développer :**

Certains points d'appui sont amenés à évoluer en raison du statut de la Métropole et des nouvelles compétences qui modifient certains outils ou instances déjà existants (Charte de la participation intercommunale, conseil de développement d'agglomération, etc, ...) ainsi que les relations à l'habitant.

- Favoriser l'articulation des démarches de développement social et des mouvements d'éducation populaire (convention d'objectifs pouvant viser les valeurs de tolérance, de citoyenneté, de mobilité, d'innovation sociale, de pouvoir d'agir et d'éducation populaire) : valoriser l'existant, aller plus loin ;
- Encourager les espaces de démocratie de proximité que sont les associations locales (centres sociaux, MJC, ...) à faire vivre la participation dans les quartiers :
 - Faire vivre la Charte de partenariat Grand Lyon/Fédération Centres sociaux/CAF sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants ;
 - Un travail similaire pourrait être réalisé avec la fédération des MJC ;
- Favoriser le développement de la co-construction des actions artistiques et culturelles avec les habitants et valoriser leurs pratiques artistiques et culturelles (en particulier celles de la jeunesse) ;
- Mener une réflexion à l'échelle de la Métropole sur la place des parents dans l'école : ouverture des établissements sur le temps extra-scolaire (ouverture des espaces numériques par ex.), processus de concertation associant les parents et les élèves sur les travaux et aménagements des collèges, nouvelles formes de coopération entre famille et école ;
- Prendre appui sur le Conseil de développement comme espace d'échanges et de croisement des engagements civiques ;
- S'appuyer sur les expérimentations conduites dans le cadre de la Charte de la participation du Grand Lyon en lien avec le Conseil de développement pour associer ceux qui ne s'expriment pas dans les espaces de concertation.

La Direction de la Politique de la ville prend appui sur un chargé de mission pour porter les objectifs et pistes d'actions à l'échelle métropolitaine en matière de participation des habitants.

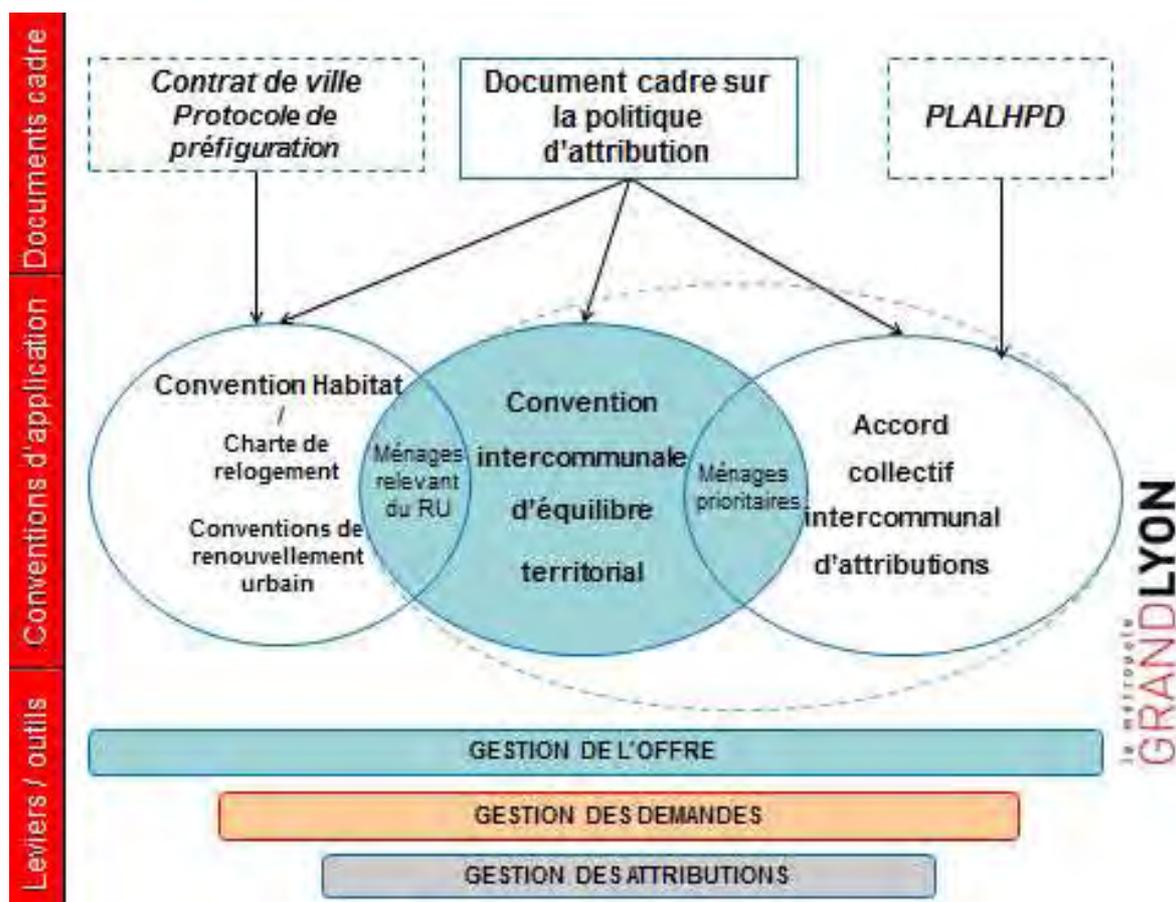
La mise en œuvre des conseils citoyens dans les sites du NPNRU (Cf. Annexe 11)

Celle-ci est explicitée, site par site, en Annexe 11.

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014

La convention intercommunale d'équilibre territorial s'articule avec les autres documents concernant la politique d'attribution des logements sociaux sur la Métropole.

Documents cadres, conventions et leviers de mise en œuvre des politiques d'accès au logement social



Le document cadre sur la politique d'attribution fixe les orientations stratégiques en matière d'attributions des logements sociaux à l'échelle de la Métropole. Il contient :

- les objectifs généraux en matière d'attributions et de mutations,

- les modalités de relogement des ménages dits « prioritaires » (dont ceux relevant du DALO, des accords collectifs d'attribution et du renouvellement urbain),
- les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires.

La convention intercommunale d'équilibre territorial aborde plus particulièrement les objectifs de mixité et d'équilibre entre les territoires, notamment pour les ménages relevant du renouvellement urbain.

La convention Habitat, tout comme la Charte de relogement, aborderont la question du relogement des ménages relevant des opérations de renouvellement urbain, en cohérence avec les principes de la convention d'équilibre territorial (mixité sociale et équilibre des territoires, prise en compte des projets résidentiels des ménages, coopération des réservataires et des bailleurs).

La Loi Égalité & Citoyenneté pourrait venir moduler cette architecture et intégrer de nouveaux objectifs réglementaires concernant les publics et les territoires.

- **Point d'avancement (juin 2016) :**

La Conférence intercommunale de la Métropole de Lyon a été installée le 9 décembre 2015. Elle a décidé la création d'un bureau, dont la première séance a eu lieu le 29 avril 2016.

La démarche se situe actuellement au stade des études et diagnostics, avec notamment :

- un diagnostic sur l'occupation sociale, la demande et les dynamiques d'attribution à l'échelle de la Métropole et des quartiers en QPV (niveau macro),
- une première analyse de la politique des loyers sur le territoire de la Métropole, au regard des ressources des demandeurs de logement social (notamment le premier quartile des demandeurs les plus pauvres).

Ces analyses seront consolidées par le prestataire en charge de l'AMO Habitat.

- **Calendrier prévisionnel :**

- | | |
|---|--|
| • Partage des conclusions des diagnostics et études | sept/oct 2016 |
| • Élaboration des projets de documents | dernier trimestre 2016 |
| • Validation des documents | fin 2016 / début 2017
(Conférence intercommunale) |
| • Délibération de la Métropole | 1er semestre 2017 |

Article 8. Gouvernance et conduite de projet

8.1. GOUVERNANCE : UNE GOUVERNANCE DU NPNRU QUI S'INSCRIT DANS LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN (CF. ANNEXE 4)

L'organisation de la gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées, notamment dans la nouvelle étape engagée par la réforme de la politique de la ville où l'implication du droit commun devient une priorité.

Le pilotage du Contrat de ville a un rôle important de mobilisation, dans la durée, des partenaires du droit commun, et surtout, du suivi de cette mobilisation.

Le dispositif de pilotage politique du Contrat de ville métropolitain : un pilotage intégrant les volets urbain, social et droit commun

Le pilotage politique s'organise autour du comité de pilotage du Contrat de ville métropolitain. Il est coprésidé par le Préfet et les élus délégués à la politique de la ville de la Métropole de Lyon.

Il est composé des signataires du contrat :

- Président du Conseil Régional ou son représentant
- Président de la CAF ou son représentant
- Représentant de Pôle Emploi
- Représentant de l'Éducation Nationale
- Représentant du Procureur
- Représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Représentant du SYTRAL
- Représentant d'ABC HLM
- Maires de chaque commune comprenant un ou des quartiers de la Politique de la Ville (quartiers prioritaires et quartiers en veille active)

Il est ouvert aux autres Maires de la Métropole selon les sujets. Le Conseil de développement de la Métropole y est représenté.

Ce comité de pilotage remplit un rôle stratégique de concertation entre les signataires et d'orientation. Il valide les modalités de révision et d'adaptation du Contrat de ville par voie d'avenant et par l'introduction de mesures correctives. Il est chargé de conduire l'évaluation finale et l'évaluation à mi-parcours, notamment celle concernant les quartiers en veille active (QVA). Il organise des réunions thématiques en adaptant sa composition et le contenu de ses débats aux différents thèmes relevant du Contrat de ville métropolitain. Il fixe de manière partenariale les priorités de l'appel à projets annuel de la Politique de la Ville.

L'objectif de cette instance est notamment de permettre aux Maires d'échanger et de définir une position commune sur chacun des thèmes de la cohésion sociale, en présence et en accord avec les autres institutions signataires du contrat. Ce n'est pas le lieu de débat et d'arbitrage inter partenariaux concernant les actions opérationnelles de la politique de la ville, lesquels relèvent de chaque comité de pilotage local.

Le pilotage politique des Conventions locales d'application

Il s'articule autour d'un comité de pilotage local comprenant le Maire, le Préfet, les élus de la Métropole délégués à la politique de ville, le représentant du Conseil Régional, et d'autres participants à définir selon les sites. Ce comité est présidé par le Maire. Il fixe les orientations du projet local, organise sa mise en œuvre et en examine le bilan. Il définit la commande d'évaluation et en débat des résultats

La gouvernance du Renouvellement Urbain

Le volet cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de ville métropolitain sera co-animé par la Direction Politique de la Ville de la Métropole et les services de l'État (DDT). Outre les services concernés par la problématique du renouvellement urbain à la Métropole, il sera ouvert à l'ensemble des partenaires ainsi qu'aux services des Communes.

Des modalités de travail seront définies pour animer ce volet dans la durée du contrat en articulation avec le suivi du NPNRU.

Au niveau politique, deux instances de pilotage dédiées au renouvellement urbain et rattachées à l'instance de pilotage du Contrat de ville (COFIL partenarial du Contrat de ville métropolitain) :

- **Un comité de pilotage métropolitain renouvellement urbain :**

Il réunit les instances signataires du Protocole de préfiguration et des Conventions de renouvellement urbain et les représentants des Conseils citoyens (selon des modalités à définir).

Son rôle :

- Lieu stratégique, de concertation et d'orientations communes aux signataires,
- Lieu d'échanges et de définition d'une position commune,
- Traitement de tous sujets relatifs au renouvellement urbain,
- Discussion budgétaire.

- **Un comité de pilotage restreint renouvellement urbain :**

- Il réunit les élus des communes en renouvellement urbain selon une fréquence définie en fonction des besoins,
- C'est un lieu d'échanges, de débat, de préparation des décisions ayant trait au renouvellement urbain.

Par ailleurs, des instances de pilotage locales permettent de suivre le volet opérationnel des projets de renouvellement urbain par site et de valider les grandes orientations ou modifications des projets urbains ainsi que leur déclinaison opérationnelle. Ces comités de pilotage de sites se tiennent systématiquement en présence de la Métropole (Vice-président en charge de l'habitat, de la politique de la ville et du cadre de vie, et les directions techniques concernées), de l'Etat via la DDT en tant que délégation adjointe de l'ANRU, parfois le Préfet et des élus concernés. L'ensemble des autres partenaires financeurs sont également présents, en particulier les bailleurs sociaux.

8.2. CONDUITE DE PROJET : UNE ÉQUIPE PROJET SUR CHAQUE SITE, UNE INGÉNIERIE DÉDIÉE AU VOLET D'AGGLOMÉRATION

Une équipe projet Politique de la ville affectée sur chaque site

La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur chaque site par une équipe projet Politique de la ville dédiée qui est à la fois responsable du projet de

renouvellement urbain et du volet social du projet de territoire (Cf. organigrammes Annexe 4).

Cette unité dans la conduite du projet est fondamentale pour maintenir la notion d'un projet intégré de territoire et d'une complémentarité permanente entre les deux volets de l'action publique. Le dimensionnement de l'équipe projet de chaque site dépend de l'ampleur du projet de territoire. Sur ces bases, un cofinancement en trois tiers et un co-mandatement de ces équipes sont définis en commun entre l'État, la Métropole et les Communes.

Les directeurs de projet sont employés par la Métropole de Lyon et rattachés à la Direction de la Politique de la Ville au sein de la Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie (DDUCV). Les agents de développement et chargés de missions sont employés par la Commune du site concerné, et rattachés fonctionnellement au directeur de projet.

Une ingénierie dédiée au pilotage du volet d'agglomération

Le pilotage technique global du NPNRU est assuré par la Direction de la Politique de la Ville (DPV) de la Métropole, à savoir le pilotage direct du volet d'agglomération, la coordination des projets et programmes de site. La DPV joue un rôle d'articulation entre les équipes projets et les services de la Métropole à deux niveaux :

- A l'échelle métropolitaine : méthode, traitement des dossiers et des démarches transversales (habitat, mobilité, développement économique, développement durable...), appui aux programmes et opérations locales ;
- A l'échelle de chaque site : implication dans l'élaboration des projets et programmes de sites (expertise thématique et mobilisation en tant que de besoin des autres directions thématiques de la Métropole : Direction Habitat Logement, Direction Développement Économique Emploi et Savoirs, Direction de l'Aménagement ...) et cohérence des projets avec les politiques publiques métropolitaines.

Une chargée de mission au sein de la Direction Politique de la Ville assure, plus spécifiquement, la coordination du volet renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération (pour l'intégralité de son temps de travail). Elle est assistée d'un technicien pour la production et la mise en forme des données ayant trait au renouvellement urbain.

La mise en œuvre des opérations d'aménagement est réalisée par un chef de projet de la Direction de l'Aménagement de la Métropole.

Par ailleurs, un chargé de mission rattaché à ABC HLM (Inter bailleurs) sera mobilisé sur le suivi des enjeux Habitat du protocole de préfiguration (pour l'intégralité de son temps de travail) : stratégie de reconstitution de l'offre, Charte relogement, doctrine démolitions. Ce poste s'inscrit dans un co-mandatement et un cofinancement ANRU/Métropole/Inter bailleurs.

Gouvernance technique de la conduite des projets de renouvellement urbain : une méthode déployée et reconduite par chaque équipe projet :

Outre l'organisation des comités de pilotage (COFIL), les directions de projets de chaque site organisent de façon régulière (dans la plupart des sites une fois par mois), des groupes de travail urbain (GTU) qui réunissent l'échelon technique des différents maîtres d'ouvrage et partenaires (Métropole, Ville, DDT, Délégué du Préfet, Région, bailleurs concernés, ...).

Pour certains sites, un échelon intermédiaire entre les COPIL et les GTU, le Comité des directeurs (techniciens de niveau direction), se réunit afin de préparer les orientations stratégiques soumises à l'arbitrage du comité de pilotage.

Enfin, des groupes de travail relogement (GT relogement), se réunissent régulièrement dans les quartiers sous l'égide de la direction de projet afin de passer en revue les différents cas des ménages relogés en présence du bailleur concerné et de la DDT qui assure par le biais d'un tableau spécifique, le suivi de tous les ménages relogés.

Pilotage du programme des études au titre du Protocole de préfiguration

Les études inscrites au Protocole de préfiguration du NPNRU, à l'échelle des sites, seront pilotées par les directeurs de projets, celles relevant de l'échelle métropolitaine, seront conduites par les directions de la Métropole. La Direction de la Politique de la Ville assurera l'animation des groupes ressources et la coordination de l'ensemble du programme d'études.

En résumé, pour le suivi du programme du protocole de préfiguration, des postes seront dédiés aux actions décrites ci-dessous :

Deux à six agents au sein d'une équipe intégrée par site seront en charge, pour l'intégralité de leur temps de travail, du suivi du programme de travail qui mènera aux conventions ainsi qu'à l'élaboration de celles-ci. Le poste de directeur de projet sera financé de façon systématique, accompagné selon la taille des sites par des collaborateurs. Ces postes sont co-mandatés et cofinancés à parts égales, par l'État, la Métropole et les Communes.

8.3. ASSOCIATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES FUTURS INVESTISSEURS PRIVÉS

Les bailleurs sociaux sont associés à l'élaboration des projets de sites et à leur mise en œuvre dans le cadre de la gouvernance technique et politique mise en place à l'échelle locale.

Au niveau d'agglomération, ils sont représentés par ABC HLM dans les instances de pilotage dédiées au renouvellement urbain.

Article 9. Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Le financement des opérations par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

9.1 MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR L'ANRU DE LA CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les principes qui président à la conduite des projets de renouvellement urbain sont les suivants :

- Des équipes projets intégrées sur des missions transversales : projet urbain, travail avec les habitants, projet de développement social (éducation, santé, culture, insertion...);
- Le co-mandatement des équipes et leur co-financement en trois tiers État, Métropole et Commune,
- Un pilotage dédié au volet d'agglomération.

L'Anru accorde des subventions aux moyens internes nécessaires pour la définition du programme urbain, la conduite générale et la conduite opérationnelle du projet global. L'assiette de subventions est calculée sur la base de montants forfaitaires, pour la durée de chaque poste indiquée dans le protocole. Les forfaits intègrent le salaire, les frais de charges sociales et les frais de structure (dépenses matérielles, postes à caractère fonctionnel ou ne contribuant pas à la conduite générale du projet de renouvellement urbain, accès à des formations spécifiques,...). Ils sont au maximum de :

- 115 000 euros par an pour les postes de directeurs de projets à temps plein,
- 95 000 euros par an pour les postes de collaborateurs à la direction de projet à temps plein.

Les postes nécessaires à la mise en œuvre du programme figurant au protocole de préfiguration se déclinent de la façon suivante :

- **Pour le pilotage des projets de sites en :**
 - 10 forfaits de directeur de projet sur Bron Parilly, Lyon 9ème Duchère, Rillieux la Pape Ville nouvelle, Vaulx-en-Velin Grande Ile, Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes, Villeurbanne Les Buers Saint Jean, Givors les Vernes Centre-ville, Lyon 8ème Mermoz Langlet Santy, Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier et Clochettes, Saint Priest Bellevue ; forfaits de 115.000€ annuels avec une subvention de l'Anru à hauteur d'un tiers ;
 - 6 forfaits de collaborateurs à la direction de projet pour les trois grands projets de ville de Lyon 9ème La Duchère, Rillieux la Pape, Vaulx-en-Velin Grande Ile, et pour les communes regroupant deux sites : Vénissieux/Saint Fons Minguettes Clochettes, Villeurbanne Buers et Saint Jean, Lyon 8ème Mermoz Langlet Santy ; forfaits de 95 000€ annuels avec une subvention de l'Anru à hauteur d'un tiers ;
 - 2 forfaits supplémentaires de collaborateurs à la direction de projet pour les sites les plus importants et en raison de leur fragilité sociale, de la complexité et de l'ambition du projet : Vaulx-en-Velin Grande Ile et Saint Fons Clochettes ; forfaits de 95 000€ annuels avec un taux de subvention de l'Anru de un tiers ;

Soit, 18 forfaits affectés à la conduite des projets de sites ;

- **Pour le pilotage du volet d'agglomération :**

- un poste de directeur de projet métropolitain, forfait de 95 000€ annuel avec un taux de subvention de l'Anru de 50% ;
- un poste de coordinateur inter bailleur porté par ABC HLM, forfait de 95 000€ annuel avec un taux de subvention de l'Anru de 33% ;

Soit, 20 forfaits au total.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'Ouvrage	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Commentaires	Date de démarrage	Durée de l'opération
Pilotage/ coordination RU	Métropole	Métropole	142 500	50%	71 250	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Pilotage/ coordination RU	Métropole	ABC HLM	142 500	33%	47 025	Forfait annuel (95000) sur 18 mois 15% à la charge de la Métropole	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Bron Parilly	Métropole	115 000	33%	38 333	Poste déjà financé ANRU 1 jusqu'à fin juin 2016	1er juillet 2016	12 mois
Directeur de Projet	Bron Terrailon	Métropole	0	0%	0	Poste financé ANRU 1 le temps du protocole	/	/
Directeur de Projet	Lyon 9ème Duchère	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Lyon 9ème Duchère	Ville de Lyon	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Rillieux-la-Pape Ville nouvelle	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé jusqu'à fin 2015 par ANRU 1)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Rillieux-la-Pape Ville nouvelle	Ville de Rillieux	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Vaulx-en-Velin Grande île	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vaulx-en-Velin Grande île	Ville de Vaulx en Velin	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vaulx-en-Velin Grande île	Ville de Vaulx en Velin	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Vénissieux/Saint Fons Minguettes/Clochettes	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vénissieux/Saint Fons Minguettes/Clochettes	Ville de Vénissieux	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vénissieux/Saint Fons Minguettes/Clochettes	Ville de St Fons	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois. Poste pour Clochettes	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Villeurbanne Les Buers + St Jean	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Villeurbanne Les Buers + St Jean	Ville de Villeurbanne	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Givors les Vernes + les Plaines (ou Centre ville)	Métropole	115 000	33%	38 333	Poste financé ANRU 1 jusqu'à fin juin 2016 - Forfait annuel (115.000) sur 12 mois	1er juillet 2016	12 mois
Directeur de Projet	Lyon 8ème Mermoz + Langlet Santy	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois (nota : poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Lyon 8ème Mermoz + Langlet Santy	Ville de Lyon	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Saint Fons Arsenal Carnot-Parmentier et Clochettes	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Saint Priest Bellevue	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois (nota : poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Totaux			3 035 000		1 034 942			

9.2. MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR L'ANRU DES ÉTUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ET ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES, PRÉVUS DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Tableau des études, expertises et moyens d'accompagnement, cofinancés par l'Anru dans le cadre du présent protocole, conformément à l'article 4 du présent protocole :

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage de l'opération	Durée de l'opération
Etude stratégique prospective	Attractivité et image du territoire	Métropole	Métropole	Métropole	40 000	50%	20 000		4ème trimestre 2016	8 mois
Etude stratégique prospective	Habitat et logement	Métropole	Métropole	Métropole	200 000	50%	100 000		3ème trimestre 2016	12 mois
Etude stratégique prospective	Etudes agrafes urbaines : Saint-Fons - Bron Parilly	Métropole	Métropole	Métropole	100 000	50%	50 000	Réalisation par l'Agence d'urbanisme (hors commande publique)	2ème trimestre 2016	12 mois
Organisation conduite de projet	Pilotage coordination du programme des études et mise en place d'outils de suivi du NPNRU	Métropole	Métropole	Métropole	100 000	50%	50 000	Marché à phases / 2ème phase à prévoir dans la Convention (montant et contenu)	1er trimestre 2017	8 mois
Etude de programme	Etude équipements publics	Bron Parilly	Site RU	Ville	40 000	50%	20 000		3ème trimestre 2016	9 mois
Etude de programme	Diagnostic patrimoine	Bron Parilly	Site RU	LMH	24 000	50%	12 000		3ème trimestre 2016	15 mois
Etude stratégique prospective	Etude stratégique et de programme Parilly	Bron Parilly	Commune	Métropole	100 000	50%	50 000		2ème trimestre 2016	13 mois
Accompagnement culturel	AMO Accompagnement culturel	Bron Parilly	Site RU	Ville	24 000	50%	12 000		2ème trimestre 2016	18 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation relocalisation centre social	Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Ville	30 000	50%	15 000		3ème trimestre 2016	4 mois
Communication et concertation	AMO concertation communication conseil citoyen Terrailon et Parilly	Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Ville	24 000	50%	12 000	Durée : temps du Protocole	3ème trimestre 2016	15 mois
Accompagnement culturel	AMO Accompagnement culturel	Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Ville	24 000	50%	12 000	Durée : temps du Protocole	1er trimestre 2016	15 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude urbaine - Secteur nord et franges Ouest du quartier Terrailon intégrant le devenir de la Résidence Les Sapins	Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Métropole	60 000	50%	30 000	2 secteurs géographiques d'intervention	2ème trimestre 2017	6 mois

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage de l'opération	Durée de l'opération
Etude technique et pré-opérationnelle	Terrailon Nord Diagnostic social préalable aux démolitions	Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Métropole	20 000	50%	10 000		1er trimestre 2017	4 mois
Communication et concertation	Communication-concertation	Lyon 9 Duchère	Site RU	Ville / DDT	20 000	50%	10 000	MABC / Durée du Protocole	janv-16	18 mois
Communication et concertation	Communication-concertation	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	50 000	50%	25 000	MABC / Durée du Protocole	janv-16	18 mois
Etude stratégique prospective	Château Sauvegarde : espaces publics et espaces privés ouverts au public - étude sociologique	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	48 000	50%	24 000	MABC	1er trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Château et Sauvegarde : Circulation Stationnement	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	42 000	50%	21 000	MABC	1er trimestre 2016	4 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Collège Schoelcher	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	40 000	50%	20 000	MABC	3ème trimestre 2016	12 mois
Organisation conduite de projet	AMO Pilotage projet	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000	Durée du projet : Prévoir 2ème phase lors de la Convention	1er trimestre 2017	6 mois
Organisation conduite de projet	AMO Relogement	Lyon 9 Duchère	Site RU	Ville	60 000	50%	30 000		1er trimestre 2016	18 mois (Mission ne conditionnant pas la signature de la Convention)
Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude pollution/diagnostic préliminaire	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	11 115	50%	5 558		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Sondage amiante voirie	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	5 000	50%	2 500		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude géomètre	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	20 000	50%	10 000		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude géotechnique	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	40 000	50%	20 000		4ème trimestre 2016	6 mois
Communication et concertation	Maquette numérique 3D	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Ville	19 047	50%	9 524		févr-16	1 mois
Communication et concertation	Accompagnement de la communication et de la concertation autour du projet	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Ville	70 953	50%	35 477		janv-16	18 mois

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage de l'opération	Durée de l'opération
Communication et concertation	Attractivité du territoire - lancement des 1ers programmes immobiliers à soutenir	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Ville	70 000	50%	35 000		janv-16	18 mois
Etude de programme	Étude programmation équipements école Velette	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Ville	34 000	50%	17 000		3ème trimestre 2016	6 mois
Etude de programme	Étude programmation équipements école Mt Blanc	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Ville	34 000	50%	17 000		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude de programme	Programme sur les réhabilitations de Mt Blanc	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Erilia	121 000	50%	60 500		mai-16	6 mois
Etude de programme	Etude architecturale et énergétique du locatif social au regard de l'attractivité territoriale	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Dynacité	136 000	50%	68 000		juin-16	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de domanialité actuelle et future	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Ville	21 000	50%	10 500		4ème trimestre 2016	3 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etudes de faisabilité opération d'aménagement d'ensemble Alagniers	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Métropole	220 000	50%	110 000		MABC - 2ème trimestre 2016	15 mois
Organisation conduite de projet	AMO suivi du projet urbain	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Métropole	160 000	50%	80 000	Durée du Protocole	janv-16	18 mois
Accompagnement culturel	AMO accompagnement culturel	Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Ville	50 000	50%	25 000	Durée du Protocole	janv-16	18 mois
Communication et concertation	Assistance au Conseil Citoyen	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Ville v	25 000	50%	12 500		1er trimestre 2017	10 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude programmatique et architecturale sur Léon Blum: devenir du bâtiment (équipement et fonction) et études techniques sur démolition partielle logements OPAC	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Ville	24 000	50%	12 000		1er trimestre 2017	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Diagnostic réseaux	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000		4ème trimestre 2016	12 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation Collège Alain / Clochettes	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Métropole	190 000	50%	95 000		4ème trimestre 2016	14 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Etude déplacement et stationnement	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000		4ème trimestre 2016	12 mois

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage de l'opération	Durée de l'opération
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Composition urbaine et préchiffrages	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Métropole	60 000	50%	30 000		4ème trimestre 2016	12 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation Collège Esla Triolet / Minguettes	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Métropole	420 000	50%	210 000		4ème trimestre 2016	14 mois
Mission d'architecte en chef	AMO Urbaine	St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Métropole	80 000	50%	40 000		1er trimestre 2017	12 mois
Organisation conduite de projet	Mission d'appui à la gouvernance de projet St Fons / Vénissieux	St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Métropole	40 000	50%	20 000		3ème trimestre 2016	6 mois
Communication et concertation	animation / accompagnement du conseil citoyen	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Ville	50 000	50%	25 000		juin-16	6 mois
Etude de programme	ZAC MDT - Etude de programme (activités économiques, corridor universitaire/campus)	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Métropole	44 950	50%	22 475		avr-16	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Noirettes/Cervelières/Sauveteurs : étude urbaine dont stationnement	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Métropole	100 000	50%	50 000		juin-16	6 mois
Etude stratégique prospective	Equipements municipaux et universitaires	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Commune	Ville	50 000	50%	25 000		nov-16	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'analyse du phasage opérationnel de la ZAC	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Métropole	15 000	50%	7 500		janv-17	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle construction maison de quartier/ Médiathèque ZAC du Mas du Taureau	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Ville	80 000	50%	40 000		sept-16	6 mois
Organisation conduite de projet	Renforcement de l'accompagnement et GSUP sur des sites cibles (P.Dupont/Noirettes/La Balme)	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Ville	50 000	50%	25 000		nov-16	6 mois
Etude de programme	Etude de faisabilité de la desserte interne Pranard	Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Métropole	40 000	50%	20 000		2ème trimestre 2017	4 mois
Etude de programme	Croix Luizet : Etude de faisabilité du programme d'activités	Villeurbanne Buers Nord	Site RU	EMH	40 000	50%	20 000		3ème trimestre 2016	6 mois
Etude de programme	Etude de programmation des équipements	Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Ville	40 000	50%	20 000		4ème trimestre 2016	9 mois
Mission d'architecte en chef	AMO finalisation du projet urbain stratégie et concertation	Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Métropole	80 000	50%	40 000	Prévoir tranche 2 d'étude dans la phase Convention	3ème trimestre 2016	10 mois

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage de l'opération	Durée de l'opération
Communication et concertation	Actions de participation citoyenne	Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Ville	50 000	50%	25 000	0	3ème trimestre 2016	10 mois
Etude de programme	Etude chiffrage VRD	Villeurbanne St Jean	Site RU	Métropole	20 000	50%	10 000	Demande d'ajouter cette étude dans la phase protocole	juil-16	2 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'impact (création ZAC)	Villeurbanne St Jean	Site RU	Métropole	24 000	50%	12 000		avr-16	8 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique réseaux	Villeurbanne St Jean	Site RU	Métropole	50 000	50%	25 000		févr-16	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pollution	Villeurbanne St Jean	Site RU	Métropole	20 000	50%	10 000	Demande d'ajouter cette étude dans la phase protocole	avr-16	6 mois
Mission d'architecte en chef	Mission d'architecte en chef Tranche 1 - Coût proratisé en fonction de la surface QPV (20 hectares)	Villeurbanne St Jean	Site RU	Métropole	53 333	50%	26 667	Prévoir Tranche 2 d'étude en phase Convention - Montant proratisé en fonction de la surface du QPV par rapport à la ZAC (coût total : 80.000€ HT pour 30 hectares)	1er trimestre 2017	6 mois
Etude de programme	Etude complémentaire de composition urbaine	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Métropole	17 000	50%	8 500		3ème trimestre 2016	9 mois
Etude de programme	Etude de programmation de la résidentialisation des tours	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	GLH	105 000	50%	52 500		2ème trimestre 2017	4 mois
Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	IRA 3F	10 000	50%	5 000		2ème trimestre 2017	2 mois
Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Alliade Habitat	22 750	50%	11 375		2ème trimestre 2017	3 mois
Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	SACVL	20 000	50%	10 000		2ème trimestre 2017	3 mois
Etude de programme	Etude pour la relocalisation du centre social	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Ville	55 000	50%	27 500		3ème trimestre 2016	4 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Métropole	20 000	50%	10 000		2ème trimestre 2017	3 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude technique garage sous dalle	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	GLH	17 000	50%	8 500		1er trimestre 2017	3 mois
Communication et concertation	AMO Communication concertation	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Ville	30 000	50%	15 000	Durée Protocole	1er trimestre 2017	6 mois
Communication et concertation	AMO Communication concertation	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Ville	30 000	50%	15 000	Durée du Protocole	1er trimestre 2017	6 mois
Etude stratégique prospective	Diagnostic stationnement et circulation existant en surface et souterrain pour préconisations dans le respect des contraintes du PLU	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	30 393	50%	15 197	MABC Voirie	2ème trimestre 2016	6 mois

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage de l'opération	Durée de l'opération
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'usages des espaces extérieurs : aires de jeux, installations existantes en inter-barres	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	16 000	50%	8 000	MABC DA	3ème trimestre 2016	9 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de pollution	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	48 000	50%	24 000	MABC DFI	4ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude géotechnique préalable	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	35 000	50%	17 500		1er trimestre 2017	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux (eaux usées, gaz, électricité, eau potable, chauffage)	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000	MABC DA	4ème trimestre 2016	3 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Diagnostic amiante ensemble bâti Mermoz sud	Lyon 8 Mermoz	Site RU	GLH	42 000	50%	21 000	MABC sur la durée du Protocole	1er trimestre 2016	18 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de définition de la résidentialisation des bâtiments conservés	Lyon 8 Mermoz	Site RU	GLH	20 000	50%	10 000		4ème trimestre 2016	4 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Diagnostic technique du réseau de chauffage sous dalle	Lyon 8 Mermoz	Site RU	GLH	13 000	50%	6 500		3ème trimestre 2016	1 mois
Mission d'architecte en chef	Consolider le schéma de composition urbaine - Pré-programme des espaces extérieurs à aménager	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	85 000	50%	42 500	Sur la durée du projet urbain - prévoir BC sur phase Convention	2ème trimestre 2017	6 mois
Communication et concertation	Assistance au Conseil Citoyen Secteurs Arsenal Carnot Parmentier et Clochettes	Saint-Fons ACP	Site RU	Ville	80 000	50%	40 000		3ème trimestre 2016	12 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Habitat Copropriétés Bellevue - phase 1 : diagnostic détaillé et phase 2 : étude technique et juridique des possibilités de diversification	Saint Priest	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000		2ème trimestre 2016	9 mois
Organisation conduite de projet	Programmation urbaine	Saint Priest	Site RU	Métropole	78 000	50%	39 000		2ème trimestre 2016	12 mois
Communication et concertation	AMO communication et concertation de projet urbain	Saint Priest	Site RU	Ville	70 000	50%	35 000		3ème trimestre 2016	10 mois

Total études

84

4 698 541

2 349 271

Au total, l'ANRU finance 84 études soit 86% du programme des études pour un montant de 2,3 millions d'euros HT, soit 43% du montant total des études.

Le principe de financement du programme des études repose sur une répartition du coût, à parts égales, entre l'ANRU et un autre maître d'ouvrage (Métropole, Commune, bailleur social). L'ANRU ne finance pas les études relevant d'un champ investi par la Caisse des Dépôts et Consignations (déplacements, développement économique et commercial, énergie).

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature des Conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

9.3. MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR L'ANAH DES ÉTUDES ET DES EXPERTISES DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Les opérations financées par l'Anah sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Subventions Anah intégrant le plan de financement du protocole de préfiguration du NPNRU de la Métropole du Grand Lyon Période 2016-2017	
	Montant subv Anah
Métropole	
2016-2017 : Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)métropolitain intégrant notamment les copropriétés La Duchère, Cervelières-Sauveteurs à partir de2016 (régularisation de la situation juridique des parkings) et les copropriétés Caravelle, Terrailon, Clochettes et Bellevue à partir 2017 (sorties de plans de sauvegarde)	150 000 €
2017 Préfiguration du dispositif Veille et observation des copropriétés (VOC)	60 000€
Sous-total Métropole	210 000 €
Sites d'intérêt national	
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	
2016 : suivi-animation du plan de sauvegarde Caravelle Plein Sud Guillermin et Terrailon	150 000 €
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	
2016 : suivi-animation du plan de sauvegarde Clochettes et Cité des Clochettes	70 000 €
2016-2017 : suivi-animation du PIG énergie Vénissieux dont copropriété Grande Terre	100 000 €
Sous-total sites d'intérêt national	320 000 €
Sites d'intérêt régional	
Saint-Priest	
2016 : suivi-animation du plan de sauvegarde Saint-Priest dont copropriété Bellevue	90 000 €
Sous-total sites d'intérêt régional	90 000 €
Total général 2016-2017	
dont 2016 :	232 000 €
dont 2017 :	388 000 €

Les conclusions de ces études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature des Conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

9.4. MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le montant total de la subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 356.500€ HT pour le financement de 11 études. Bien que l'Anru ne finance pas les études relevant d'un champ investi par la CDC, sa délégation territoriale sera associée au suivi et à la validation de ces études.

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention	Montant CDC	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage opération	Durée de l'opération
Etude stratégique prospective	Déplacements TCU desserte des sites St Fons - Villeurbanne St Jean - Vaulx en Velin Grande Ile et liaisons	Métropole	Métropole	Sytral	120 000	50%	60 000		4ème trimestre 2016	12 mois
Etude stratégique prospective	Développement économique et commercial	Métropole	Métropole	Métropole	230 000	50%	115 000	Marché à phases / 2ème phase à prévoir dans la Convention (montant et contenu)	3ème trimestre 2016	12 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Devenir chaufferie Terrailon	Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Métropole	32 000	50%	16 000		4ème trimestre 2016	8 mois
Etude de programme	Château : réaménagement centre commercial - devenir du bâtiment réaffectation	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000		4ème trimestre 2016	3 mois
Etude stratégique prospective	Diagnostic sur potentiel commercial Ville Nouvelle (réactualisation étude AID Observatoires)	Rillieux Ville Nouvelle	Commune	Ville	17 000	50%	8 500		3ème trimestre 2016	3 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude action sur les centres commerciaux de proximité	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Ville v	45 000	50%	22 500		1er trimestre 2017	6 mois
Etude de programme	Développement économique	St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Métropole	80 000	50%	40 000		4ème trimestre 2016	12 mois
Etude stratégique prospective	Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Ville	25 000	50%	12 500		nov-16	6 mois
Etude de programme	Centre commercial et de services : étude de programme et de faisabilité	Givors les Vernes	Site RU	Métropole	60 000	50%	30 000		1er trimestre 2017	6 mois

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention	Montant CDC	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage opération	Durée de l'opération
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude prospective chauffage urbain	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	35 000	50%	17 500	MABC DA	1er trimestre 2017	6 mois
Etude de programme	Etude de programmation activités commerces	Saint Priest	Site RU	Ville	39 000	50%	19 500		3ème trimestre 2016	9 mois

Total études	11	713 000	356 500
---------------------	-----------	----------------	----------------

9.5. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL PAR D'AUTRES PARTENAIRES

Sans objet

Article 10 (A titre exceptionnel) Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Les opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration au niveau de l'agglomération lyonnaise, présentent un caractère incontestable, sont compatibles avec les objectifs et les ambitions des projets de sites et sont prêtes au plan opérationnel. Elles ont été retenues sur la base de critères travaillés et établis localement et ont fait l'objet d'une présentation et validation en comité de pilotage d'échelle d'agglomération le 23 juin 2015.

DES CRITÈRES LOCAUX

Les opérations d'investissement ont été retenues sur la base de critères préalablement établis au niveau local, à savoir :

- **Deux critères d'éligibilité** : une opérationnalité à très court terme et la validation de l'opération en comité de pilotage,
- **Et des critères qui permettent de prioriser les démolitions** :
 - Opération de démolition dont le retard aurait un impact sur les populations ou sur la continuité des deux programmes,
 - Opération de démolition indispensable à une tranche à court terme d'un projet urbain validé,
 - Opération de démolition justifiée par l'état du bâti (péril),
 - Opération qui nécessite un temps de relogement très long (>200lgs).

- **Pour les réhabilitations :**

- Réhabilitation non remise en question à moyen terme quel que soit le projet urbain,
- Réhabilitation dont l'utilité est justifiée pour le plan de relogement,
- Réhabilitation dans un site sans démolition pour maintenir une dynamique de projet.

LES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES SUR L'AGGLOMÉRATION

Les opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration concernent cinq sites d'intérêt national :

- Bron Parilly,
- Lyon 9ème Duchère,
- Rillieux la Pape Ville Nouvelle,
- Vaulx-en-Velin Grande Ile,
- Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes,

Elles portent sur 1 838 logements : 856 démolitions et 982 réhabilitations.

L'estimation des valorisations foncières des opérations de démolitions a été soulevée par les partenaires de l'ANRU lors de l'instruction du dossier du protocole de préfiguration de la Métropole lyonnaise en CE du 7 janvier 2016.

Les montants proposés dans les bilans des opérations de démolition à 57€/m², sur tous les sites hormis les Buers à Villeurbanne et la Duchère à Lyon 9ème, ont été construits à partir des bilans des opérations d'aménagement réalisées sur les sites en renouvellement urbain dans le cadre du PNRU 1. L'expérience lyonnaise menée sur ces sites a conclu à fixer, pour les projets inscrits au NPNRU, un montant de foncier qui permette la faisabilité des opérations et leur sortie opérationnelle dans le respect des capacités financières des collectivités et notamment de la Métropole de Lyon qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

La question de la soutenabilité financière des opérations d'aménagement inscrites au NPNRU est centrale et reste conditionnée par le coût du foncier. Si un phasage des projets d'aménagement est envisagé sur certains sites dans le temps du NPNRU, celui-ci doit permettre de concentrer les actions en un temps donné sur un périmètre restreint afin de créer un effet levier. L'étalement de l'opérationnalité des projets dû à des coûts de fonciers trop élevés réinterrogerait fortement l'effet levier souhaité ainsi que le niveau d'ambition des projets, allant de fait à l'encontre des objectifs recherchés.

Toutefois, conformément au règlement général de l'Anu, pour les terrains destinés à une collectivité locale ou à un aménageur pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble, la valeur retenue par l'Agence au moment du solde de l'opération de démolition pour le calcul de la subvention sera référée à minima à l'estimation de France Domaines (art 2-2-1 du RGA).

Par ailleurs, la Métropole de Lyon soutient financièrement les opérations de démolition et particulièrement la qualité du processus de relogement des ménages. Pour ce faire, la Métropole subventionne à hauteur de 10% des coûts techniques et des coûts de relogement (tels qu'estimés par les bailleurs, plafonnés à 8.500€ HT par logement). Cette participation sera délibérée, opération par opération, selon le phasage de l'opération. Elle représente plus de 3,5M€ sur les opérations d'investissement identifiées dans le tableau ci-dessous.

Libellé précis de l'opération	Nature de l'opération	Nb Logements	Maîtrise d'Ouvrage	Base de financement (HT)	Taux de subvention ANRU	Subvention ANRU	Commentaires	Date démarrage (mois et année)	Durée opération en année	Echelle (QPV de rattachement)
Démolition Sauvegarde - Barres 520 et 530	Démolition de logements locatifs sociaux	189	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	7 514 661,99	70%	5 260 263,39	Coûts actualisés juillet 2016	Date de CE du protocole	4 ans	Duchère
Démolition Les Alagniers - SEMCODA	Démolition de logements locatifs sociaux	16	01 SEMCODA	660 373,50	70%	462 261,45	Coûts CE 7 janvier 2016	27/06/2016	3 ans	Ville Nouvelle
Démolition Les Alagniers - DYNACITE	Démolition de logements locatifs sociaux	48	01 DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	1 988 442,00	70%	1 391 909,40	Coûts CE 7 janvier 2016	01/02/2016	1,5 an	Ville Nouvelle
Démolition Barre rue Gaston Monmousseau	Démolition de logements locatifs sociaux	197	69 ICF SUD EST MEDITERRANEE SAD HLM	10 925 476,60	70%	7 647 833,62	Coûts CE 7 janvier 2016	25/05/2016	3 ans	Minguettes / Clochettes
Démolition Tour 36	Démolition de logements locatifs sociaux	76	69 GRANDLYON HABITAT-OPH	3 775 663,88	70%	2 642 964,72	Coûts actualisés juillet 2016	01/07/2016	4 ans	Minguettes / Clochettes
Démolition UC1 BRON	Démolition de logements locatifs sociaux	330	69 OPH METROPOLE DE LYON	10 832 293,00	70%	7 582 605,10	Coûts CE 7 janvier 2016	15/07/2016	6,5 ans	Parilly
Totaux		856		35 696 910,97		24 987 837,68				

Selon l'objectif de performance énergétique de chaque opération, les fonds FEDER pourront venir abonder le plan de financement des opérations de réhabilitation. Ces participations seront stabilisées dans le cadre du pilotage de l'Investissement Territorial Intégré, qui prévoit la mobilisation de 5,1M€ en matière d'éco-rénovation du parc social sur la Métropole. Un comité de pilotage interviendra à l'automne 2016.

Libellé précis de l'opération	Nature d'opération	Nb Logements	Maitrise d'Ouvrage	Montant éligible ANRU	Taux subv ANRU	Subvention ANRU	Commentaires	Date démarrage	Durée opération	Echelle (QPV de rattachement)	Prêt AL
Réhabilitation Alagniers Sud	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	167	Dynacité	10 177 750	20%	1 701 550	BBC 2009 - Prêt action logement par bailleur + Eligibilité de l'estimation par logement à faire	Date de CE du protocole	54 mois	Ville Nouvelle	4 405 100
Réhabilitation Velette Sud	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	122	Dynacité	5 032 500	20%	762 500	BBC 2009 - Prêt action logement par bailleur + Eligibilité de l'estimation par logement à faire	Date de CE du protocole	66 mois	Ville Nouvelle	2 257 000
Réhabilitation Secteur Monmousseau - Résidence Edouard Herriot	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	200	Alliade Habitat	5 725 278	10%	372 528	HPE 2009 - Enquêtes sociales et conduites d'opération non prises en compte	Date de CE du protocole	30 mois	Minguettes / Clochett es	3 062 639
Réhabilitation Secteur Pyramide - Résidence Le Couloud	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	220	SACOVIV	12 560 163	20%	2 072 033	BBC 2009 - Enquêtes sociales et conduites d'opération non prises en compte	Date de CE du protocole	45 mois	Minguettes / Clochett es	5 464 065
Réhabilitation Vernay Verchères	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	145	Dynacité	5 432 896	10%	398 290	HPE 2009	Date de CE du protocole	30 mois	Grande Ile	2 861 448
Réhabilitation Mas du Taureau - Résidence Pilat	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	128	EMH	3 359 068	20%	415 814	BBC 2009	Date de CE du protocole	30 mois	Grande Ile	1 599 627
Totaux		982		42 287 655		5 722 715					19 649 879

BRON PARILLY

Démolition de l'UC1 - 330 logements

L'UC1 et ses abords constituent aujourd'hui un espace de vie très dégradé :

- Les nuisances (bruit, pollution) sont très fortes sur ce bâtiment particulièrement exposé, au croisement de deux infrastructures autoroutières majeures (13 voies et échangeur avec l'A43) ;
- L'état des logements, du bâti et des abords (très enclavés) est très dégradé malgré les interventions régulières de maintenance et d'entretien. L'ensemble des 20 locaux

prévus en rez-de chaussée est vacant, hormis la présence de la Régie de Quartier de Bron (RIB) et un point d'accueil et d'animation en direction des personnes âgées (ville de Bron) ;

- Les souhaits des habitants confirment ce constat.

Sa démolition constitue un invariant du projet et va déterminer la capacité à engager la transformation de Parilly centre :

- Le renouvellement urbain de Parilly-centre se déploie à partir des réalisations du PNRU1 : l'idée est de poursuivre vers le sud, autour de l'avenue Edouard Herriot, la diversification de l'habitat et la composition urbaine engagée rue Bender ;
- Les abords de l'UC1 (avenue Edouard Herriot, square Laurent Bonnevey) auront donc vocation à accueillir les premières reconstructions ;
- Aujourd'hui, sa présence imposante (12 étages/220m de long) et son aspect très dégradé impactent fortement l'image du quartier et obèrent toute tentative de diversification et de transformation urbaine ;
- L'inscription de cette opération en opération urgente permet d'engager le relogement des 330 ménages, une démarche dont la durée est estimée entre 3 et 4 ans. La démolition du bâtiment pourra intervenir d'ici 2019 ou 2020 et s'inscrire ainsi dans le calendrier du NPNRU.

LYON 9^{ÈME} DUCHÈRE

Démolition des immeubles 520 et 530 – 189 logements

L'opération urgente de relogement / démolition se localise sur deux immeubles de GRANDLYON Habitat (barres 520-530), qui ont la particularité de concentrer des dysfonctionnements lourds, des fragilités sociales renforcées et des besoins techniques importants. Leur démolition ne saurait pas être remise en question par la suite des études de composition urbaine, car ce secteur constitue un foncier cohérent pour une opération d'aménagement en lien avec la réserve foncière actuellement disponible (emplacement ancien centre commercial démolit) et se situe sur un secteur stratégique (au contact de l'avenue Ben Gourion).

La livraison sur site de 76 logements sociaux fin 2015, début 2016 avec la préparation des attributions au préalable, a nécessité d'étudier le lancement d'une opération urgente afin de tenir compte du calendrier, des besoins en relogement issus de l'étude urbaine Sauvegarde et des orientations prises par les partenaires du projet (octobre 2014). L'avenant 6 à la convention ANRU Duchère mentionnait cet enjeu.

RILLIEUX LA PAPE VILLE NOUVELLE

Démolitions Alagniers Sud (64 logements)

- **Désenclavement Alagniers Sud** : démolitions de 36 logements place Lenôtre, de 16 logements avenue de l'Europe et de 12 logements rue Michelet (soit 64 logements), permettant :

- d'amorcer le désenclavement du quartier et de dégager des tènements fonciers pour la reconstitution de logements en accession dans un quartier 100% logement social ;
- de prolonger de la voie du Loup Pendu ;
- de reloger les ménages dans les opérations PLUS CD de Balcons de Sermenaz, réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

Réhabilitations Alagniers Sud (167 logements) et Velette Sud (122 logements)

- **Réhabilitation Alagniers (167 logements)** liés à des situations de réhabilitations d'urgence et en lien avec les démolitions partielles présentées en opérations urgentes. Il s'agit d'intervenir dans le même temps sur les relogements, la préparation de la démolition et les réhabilitations des logements restants ;
- **Réhabilitation de Velette Sud (122 logements)** avec un enjeu important de réussir le lien avec les opérations contiguës du PRU 1, en phase opérationnelle : accroche Balcon de Sermenaz / Velette et les 500 logements neufs de Balcons de Sermenaz. La prise en compte de ces réhabilitations permettra d'intervenir sur les immeubles restants dans le même phasage.

VAULX-EN-VELIN GRANDE ILE

Réhabilitations Résidence Pilat (128 logements) et Vernay Verchères (145 logements)

- **Rénovation thermique et adaptation des usages Résidence Pilat – 128 logements**
 - Enjeu du maintien de l'attractivité du parc restant sur le cœur du Mas du Taureau en attente du projet global et suite à la séquence des démolitions sur le quartier ;
 - Importants dysfonctionnements sur la résidence Pilat – patrimoine EMH.
- **Réhabilitation Vernay Verchères – 145 logements**
 - Enjeu de poursuivre la réhabilitation du parc existant, dans la continuité du projet de rénovation urbaine réalisé sur le quartier au titre du PNRU1 et dans un souci de non opposition des anciens et nouveaux habitants ;
 - Engagement des partenaires à une prise en charge dans le cadre du NPNRU - Premières tranches de travaux engagées par conséquent sur fonds propres par le bailleur Dynacité.

Concernant le changement d'usage des rez-de-chaussée, les locaux sont aujourd'hui condamnés mais déjà mis en accessibilité dans l'attente du lancement des projets. Enjeu de finaliser ce projet en attente, pour la vie de quartier et l'accueil de nouveaux services alors même que des prospects sont d'ores et déjà identifiés.

Depuis 2012, Dynacité est activement engagé dans la réhabilitation de son patrimoine. Des travaux de réhabilitations de l'enveloppe des bâtiments (réfection des toitures terrasses et

des façades) ainsi que des travaux d'amélioration des parties communes ont été réalisés sur fonds propres du bailleur.

De plus, devant l'urgence de résoudre les importants problèmes d'humidité dans les salles de bain et cuisines, Dynacité a engagé depuis 2014 une intervention lourde dans 48 logements. De par la présence d'amiante, le relogement des ménages concernés par ces travaux a été nécessaire.

Lors de l'élaboration de l'avenant n°5, dit avenant de sortie, le bailleur, soutenu par les partenaires (Ville, GPV, Métropole, Etat) avait fait part de la nécessaire intervention dans son patrimoine et sollicité l'ANRU pour l'inscription de cette réhabilitation à la convention. La réponse apportée par l'ANRU a été de proposer une inscription dans le NPNRU.

Cependant, face à l'incontestable besoin d'intervention dans les logements, le bailleur n'a pas remis en question son action et engagé des premières réhabilitations sur fond propre. Pour autant, il ne peut poursuivre ces opérations de réhabilitation sans l'effet levier de l'ANRU. Cette interruption mettrait à mal la reconquête engagée dans le cadre de l'ANRU, avec l'aménagement des espaces extérieurs et les opérations de résidentialisation.

Dynacité sollicite aujourd'hui l'ANRU, au regard du caractère d'urgence de poursuivre les opérations. La relocation des logements est aujourd'hui gelée en raison de l'état de dégradation avancée. En effet, le bailleur ne souhaite pas installer de nouveaux locataires dans de telles conditions.

VÉNISSIEUX MINGUETTES / SAINT FONS CLOCHETTES

Démolition barre ICF (197 logements) secteur Monmousseau et tour 36 Darnaise (76 logements) à Vénissieux

- **Secteur Monmousseau : démolition de la barre ICF - 198 logements et 38 garages - 11 au 21 rue Gaston Monmousseau**

Cet immeuble constitue une rupture urbaine forte entre le Plateau et le Centre-ville. Sa démolition permettra de réaliser une continuité urbaine à travers la balme.

- **Secteur Darnaise – démolition de la tour 36 - Grand Lyon Habitat - 76 logements - 36 Boulevard Lénine**

Le projet urbain d'évolution du secteur Darnaise a fait l'objet d'une proposition précise ; pour mémoire, ce secteur figurait dans la convention ANRU 1 comme secteur de renouvellement urbain. Deux tours (42 et 44, voisines des 3 tours paires 36-38-40) ont d'ailleurs été démolies en 2005. Le projet n'a pu être poursuivi du fait de la mise en place d'un Périmètre de Protection contre les Risques Technologiques, périmètre qui a été restreint après 2010.

L'intervention sur le secteur s'inscrit donc dans la continuité du projet urbain d'Antoine Grumbach. Le cabinet Passagers des Villes a mis à jour et actualisé le projet en tenant compte de l'évolution de l'environnement (affirmation en cours d'un pôle économique Porte Sud) et de l'impact du tramway T4.

C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre en :

- conduisant la démolition à terme des 4 tours (36, 38, 40, 71) pour affirmer un caractère économique au secteur sur les tènements disponibles et diversifier l'offre de logements ;
- désenclavant le quartier par la création d'un espace public, nouvelle centralité de quartier, visible et attractive au carrefour de l'avenue du 8 mai 1945 et du boulevard Lénine, face à l'institut Bioforce entre le secteur dédié aux activités et celui de l'habitat ;
- étendant, à terme, le parc pour affirmer le caractère paysager du quartier et valoriser les liens entre les quartiers notamment Armstrong et Vénissy. L'ouverture sur le secteur des Clochettes à Saint Fons à travers des cheminements clairement définis depuis le boulevard Yves Farges produira une articulation des quartiers afin de définir à une échelle plus large une complémentarité des usages et un rapprochement des territoires (espaces paysagers, équipements...).

La tour 36 pour le relogement en vue de sa démolition a été retenue principalement sur la base des motifs suivants :

- Demandes de mutation les plus fréquentes (16 demandes sur 76 logements soit 21% des ménages),
- Le secteur Darnaise présente de forts dysfonctionnements sociaux et sécuritaires, dysfonctionnements accentués sur cet immeuble qui rencontre de fortes difficultés de vie sociale.

Réhabilitation Résidence Édouard Herriot (200 logements) secteur Monmousseau et résidence Le Couloud (220 logements) secteur Pyramide à Vénissieux

Les deux résidences proposées à la réhabilitation ne sont clairement et définitivement pas vouées à la démolition. Le projet de renouvellement urbain a été validé par le comité de pilotage partenarial du 18 décembre 2014. La logique de déploiement du projet urbain ne peut justifier une autre destination que celle de la réhabilitation. Par ailleurs, les deux bailleurs sociaux concernés ont inscrit, dans leurs plans de patrimoine respectifs, la réhabilitation de ces deux résidences.

- Secteur Monmousseau : résidence Edouard Herriot - ALLIADE - 200 logements

La résidence Edouard Herriot est dans un état de dégradation important, avec une image négative renforcée par sa proximité avec :

- un programme neuf livré en 2015 (Vénissymo SLCI 48 logements accession abordable et Alliage 30 logements sociaux),
- la remise à niveau dans le cadre de la convention ANRU 1 de l'espace extérieur central pour un montant de travaux d'environ 1,5 millions d'euros TTC.

- Secteur Pyramide : résidence le Couloud – SACOVIV - 220 logements

La résidence Le Couloud est également dans un état de vétusté avancé, et impactée par des démolitions à proximité pour créer une voie de désenclavement du quartier vers le centre-ville et générer un nouveau front bâti destiné à recevoir des logements dans le cadre du processus de diversification de l'offre habitat.

Le projet de réhabilitation de cette résidence s'inscrit pleinement dans le nouveau projet de renouvellement urbain à l'horizon 2015-2025, qui porte un ambitieux volet de réhabilitation, en articulation avec les projets de restructuration urbaine.

La réhabilitation du Couloud est proposée en opération urgente en cohérence avec la stratégie patrimoniale de la SACOVIV. En effet quatre motivations majeures ont conduit la SACOVIV à inscrire la réhabilitation de sa résidence « LE COULLOUD » :

- un patrimoine devenu vétuste et dont les éléments techniques présentent de plus en plus de défaillances,
- des déperditions énergétiques fortes nécessitant un traitement thermique et énergétique du bâti et des logements,
- un site enclavé qui favorise le développement de l'insécurité,
- un public fragile économiquement qui ne peut supporter des charges non maîtrisées du fait des problématiques techniques (défauts d'isolation).

La réhabilitation de cette résidence est de fait un enjeu primordial d'un point de vue social, économique et environnemental.

La résidence a bénéficié d'une réhabilitation « légère » en 1998 où peu de travaux à l'intérieur des logements avaient été réalisés. A ce jour, malgré des travaux d'entretien constants, la SACOVIV constate une dégradation du confort, un état de vétusté important des logements, des difficultés d'accessibilité et un niveau de charges élevées en particulier du chauffage. **Cette réhabilitation traitera tant la partie interne que la partie externe, à savoir :**

- programme de travaux lourd sur les logements,
- requalification des abords et des cheminements,
- requalification et adressage des allées,
- collecte des ordures ménagères.

Elle contribuera à une politique d'amélioration plus globale qui prend en compte l'habitat dans toutes ses dimensions : valorisation du bâti, amélioration des logements, amélioration des abords et espaces collectifs à l'échelle du quartier. Le patrimoine SACOVIV marquant le front des avenues Komarov et Pyramide, sa réhabilitation sera porteuse d'une nouvelle morphologie urbaine et architecturale donnant l'élan aux objectifs du PNRU.

Dans un second temps, la création d'une liaison circulée et de modes doux à travers les unités Pyramide et Komarov, permettra de désenclaver cette résidence et favorisera une meilleure lisibilité urbaine. Cette nouvelle lisibilité urbaine et trame viaire assureront la mutabilité du foncier par la séparation claire des domaines publics et privés.

VILLEURBANNE BUERS NORD

Réhabilitation de la Barre D de la résidence Pranard – 80 logements

Depuis le CE du 7 janvier 2016, cette opération a évolué, tant dans sa nature, qu'au niveau du calendrier de sa mise en œuvre. Le projet demande à être travaillé pour affiner le

programme d'intervention et les conditions de sa réalisation. Il ne figure donc plus dans le protocole de préfiguration.

RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE

A l'issue du CE du 7 janvier 2016, l'Anru a émis un avis favorable pour la reconstitution d'un tiers du volume des démolitions pré-conventionnées dans le temps du protocole financé en opérations d'investissement dans le cadre du protocole aux conditions suivantes :

- Au minimum 1/3 du volume de logements à reconstituer correspondant à des opérations de démolition pré-conventionnées dans le cadre du Protocole défini à la signature du Protocole ;
- La totalité de la reconstitution correspondant à des opérations de démolition pré-conventionnées à identifier à l'adresse au moment de la signature de la Convention Habitat, soit à l'issue du Protocole ;
- Reconstitution de l'offre démolie à effectuer en plus de la production de droit commun ;
- Reconstitution de l'offre démolie dans le respect du RGA : hors site, hors QPV, bien située par rapport à la desserte en transports et à l'accès aux équipements, comprenant 60% de PLAI.

Dans le cadre du protocole de préfiguration, la Métropole de Lyon s'est engagée à reconstituer à minima 1/3 de l'offre démolie, hors QPV. Le programme concernera la reconstruction de 285 logements locatifs sociaux issus des démolitions suivantes : (Cf. tableau ci- après)

Commune	QPV	Secteur et/ou immeuble	Nombre de logements	Maîtrise d'ouvrage
Lyon 9	Duchère	Immeuble 520	91	GLH
Lyon 9	Duchère	Immeuble 530	98	GLH
Rillieux-la-Pape	Ville Nouvelle	Alagniers Sud	16	SEMCODA
Rillieux-la-Pape	Ville Nouvelle	Alagniers Sud	48	DYNACITE
Vénissieux	Minguettes/Clochettes	Grande Barre Monmousseau	197	ICF
Vénissieux	Minguettes/Clochettes	Tour 36 Darnaise	76	GLH
Bron	Parilly	UC1	330	LMH

Nombre total de logements à démolir pré-conventionnés

TOTAL

856

La future convention Habitat portera sur l'ensemble des démolitions / reconstructions du NPNRU, elle sera annexée aux conventions locales par site de rénovation urbaine.

Toutes les opérations de reconstitution de logements sociaux du protocole de préfiguration, soit 856 logements, seront localisées précisément.

L'identification des opérations de reconstitution de l'offre démolie se fera en continu, en lien avec les bailleurs sociaux concernés. L'objectif est de flécher des opérations dont la sortie opérationnelle est réelle.

Dans le temps du protocole, c'est donc 285 logements sur les programmations 2016 et 2017, dont 113 PLUS et 172 PLAI, qui seront reconstitués. La programmation en cours montre la capacité à absorber cette reconstitution de l'offre démolie.

Maîtrise d'Ouvrage	Nombre de logements total à reconstituer (opérations urgentes)			Nombre de logements à reconstituer dans le temps du protocole 1/3				
	Global	dont PLUS	dont PLAI	Global	dont PLUS	dont PLAI	total prêt bonifié	total subvention ANRU
GLH	265	106	159	88	35	53	1 067 900	477 000
SEMCODA	16	6	10	5	2	3	60 700	27 000
DYNACITE	48	19	29	16	6	10	193 400	90 000
ICF	197	79	118	66	26	40	800 400	360 000
LMH	330	132	198	110	44	66	1 335 400	594 000
Totaux	856	342	514	285	113	172	3 457 800	1 548 000

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

11.1 LA DURÉE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME PHYSIQUE

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévues au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 7 janvier 2016, et la date de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le 15 janvier 2023.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est fixée au 31 mars 2018.

La date de fin opérationnelle des opérations d'investissement visées à l'article 10 est fixée au 15 janvier 2023.

11.2 LA DURÉE ADMINISTRATIVE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

Le présent protocole prend effet à partir du 07 janvier 2016.

Le présent protocole s'achève le 15 janvier 2026.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ce protocole inscrit une clause de revoyure en 2020 au moment de l'élaboration de la nouvelle PPI (programmation pluriannuelle des investissements) du SYTRAL sur la question de la desserte des sites de Vaulx-en-Velin et de Saint Fons.

Les résultats intermédiaires de l'étude Habitat et les premières orientations stratégiques de la convention Habitat devront être présentées à l'agence au plus tard lors de la présentation de la première convention de renouvellement urbain.

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

13.1. CONTREPARTIES MISES À DISPOSITION D'UESL-ACTION LOGEMENT

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU. Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

L'identification de ces contreparties sera travaillée site par site dans le temps du protocole en lien avec la conduite des études afin de garantir la cohérence avec les enjeux urbains, de diversification de l'offre d'habitat et de mode opératoire.

En parallèle, une consolidation sera assurée à l'échelle métropolitaine, en lien avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage habitat prévue au protocole et avec les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement.

13.2. INTÉGRATION DES EXIGENCES D'INSERTION DES HABITANTS DES QPV DANS LES MARCHÉS PUBLICS, NOTAMMENT DESTINÉES AUX OPÉRATIONS DU PROTOCOLE

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle Charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

13.3. LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS CONTRACTUALISÉES DANS LE PROTOCOLE

13.3.1 – Le financement des opérations par l'Anru

Le tableau financier type de l'annexe 7 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU.

Les montants des concours financiers de l'Agence résultent de l'application des dispositions du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Au titre du présent protocole de préfiguration, l'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable de 58 750 441.68 €, réparti selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de l'annexe 7. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Les subventions de l'Anru sont attribuées sous réserve des dispositions du règlement général et du règlement financier en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah⁵

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 620 000 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

⁵ si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé).

13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts et Consignations

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 10, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

13.3.4 Le financement des opérations par d'autres partenaires

Sans objet.

13.4. CONTRÔLE ET AUDITS

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'Anru peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

13.5. CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;

- le réexamen du protocole de préfiguration appelant éventuellement la signature d'un avenant ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

13.6. CLAUSE DE RENÉGOCIATION DU PROTOCOLE

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

13.7. TRAITEMENT DES LITIGES

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Anru.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

13.8. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'AGENCE

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

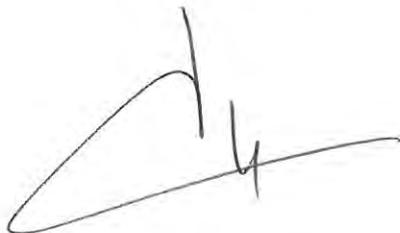
Le présent Protocole est établi en cinq exemplaires originaux.

Signé à Lyon, le 17 mars 2017

En présence d'Hélène Geoffroy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Politique de la Ville



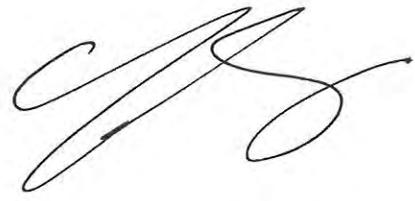
En présence de François Pupponi, Président de l'ANRU

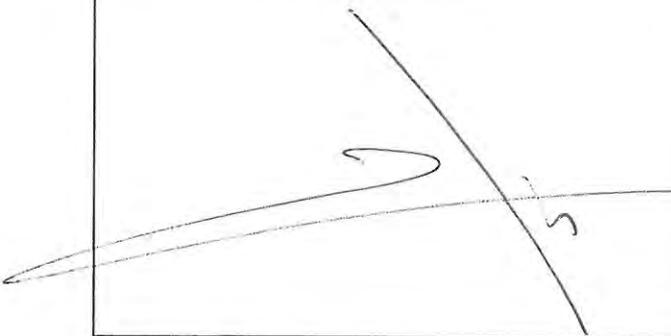


L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	La Métropole de Lyon
	
représentée par le Directeur Général	représentée par son Président

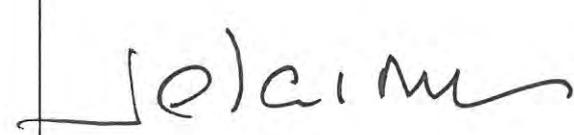
L'État	L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
	
représenté par le Préfet	représentée par la Directrice Générale

La Région Auvergne Rhône Alpes	La Ville de Lyon
	
représentée par son Président	représentée par son Maire

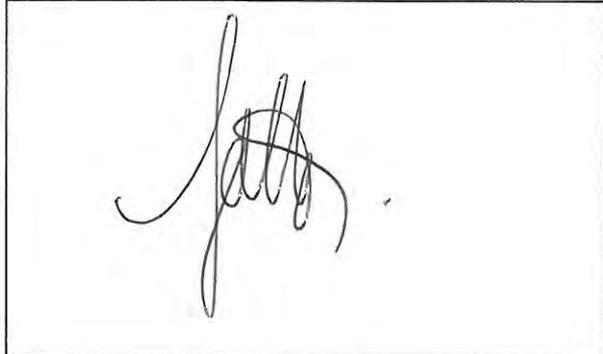
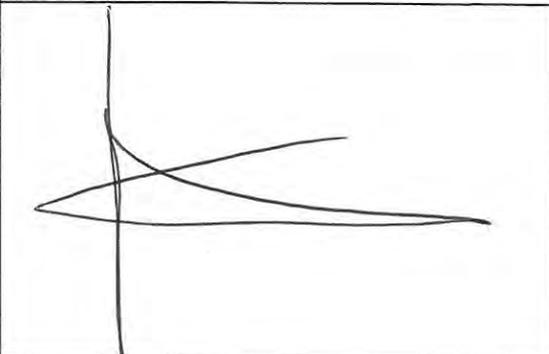
La Commune de Bron	La Commune de Givors
	
représentée par son Maire	représentée par son Maire

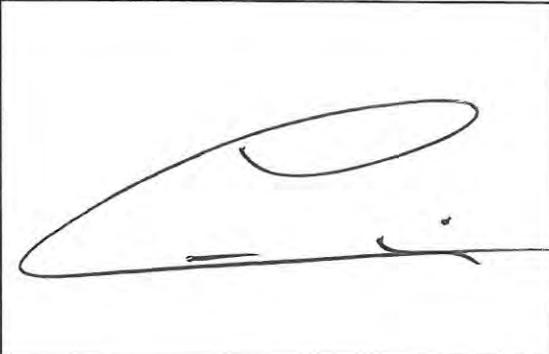
La Commune de Rillieux-la-Pape	La Commune de Saint Fons
	
représentée par son Maire	représentée par son Maire

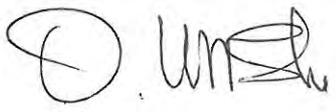
La Commune de Saint Priest	La Commune de Vaulx-en-Velin
	
représentée par son Maire	représentée par son Maire

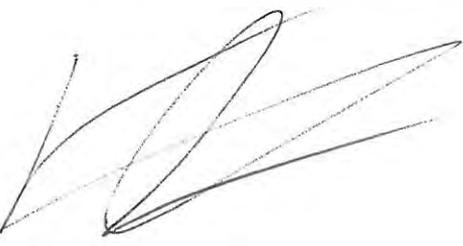
La Commune de Vénissieux	La Commune de Villeurbanne
	
représentée par son Maire	représentée par son Maire

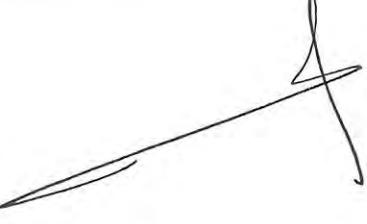
ABC HLM Lyon	SYTRAL
	
représentée par sa Présidente	représenté par sa Présidente

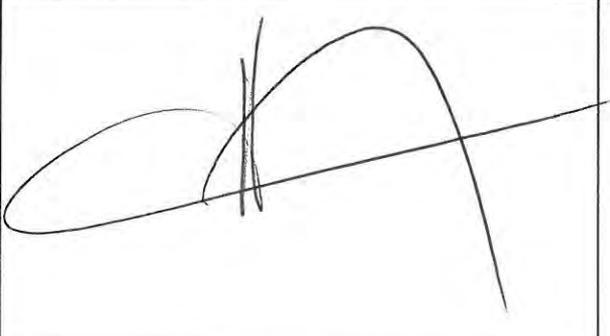
Alliade Habitat	Dynacité
	
représenté par son Directeur Général	représenté par son Directeur Général

Erillia	Est Métropole Habitat
	
représenté par son Directeur Général	représenté par son Directeur Général

Grand Lyon Habitat	Immobilière Rhône Alpes
	
représenté par son Directeur Général	représentée par sa Directrice Générale

Immobilière des Chemins de Fer (ICF)	Lyon Métropole Habitat
	
représentée par son Directeur Général	représenté par son Directeur Général

SACOVIV	SACVL
	
représentée par son Directeur Général	représentée par son Président

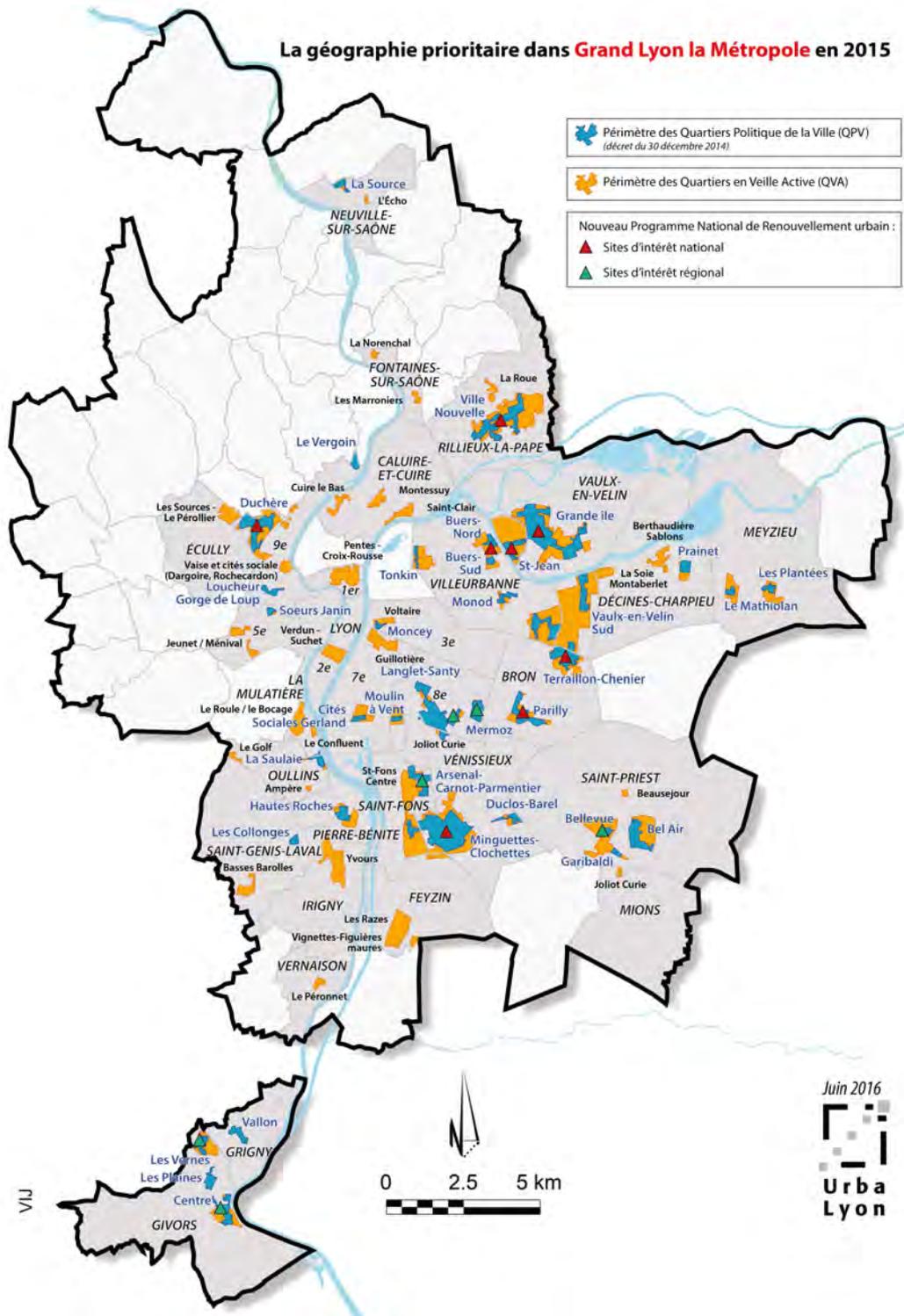
SEMCODA	La Caisse des Dépôts
	
représentée par son Directeur Général	représentée par sa Directrice Régionale Adjointe, Directrice Déléguée

Annexes

1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du Contrat de ville
2. Plan(s) du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru
3. Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement
4. Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigramme...)
5. Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés (sans objet)
6. Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation
7. Tableau financier relatif au protocole de préfiguration (Tableau AGORA)
8. Planning de réalisation des actions du programme de travail
9. Tableau des financements de l'Anah
10. Tableau des financements de la CDC
11. Les Conseils citoyens dans les sites du NPNRU
12. Relevé de décisions du comité de pilotage PRIR du 23 mars 2016
13. Programme des études – juin 2016
14. Tableau de financement de la conduite de projet
15. Charte de relogement en cours de réactualisation – document de travail juillet 2016

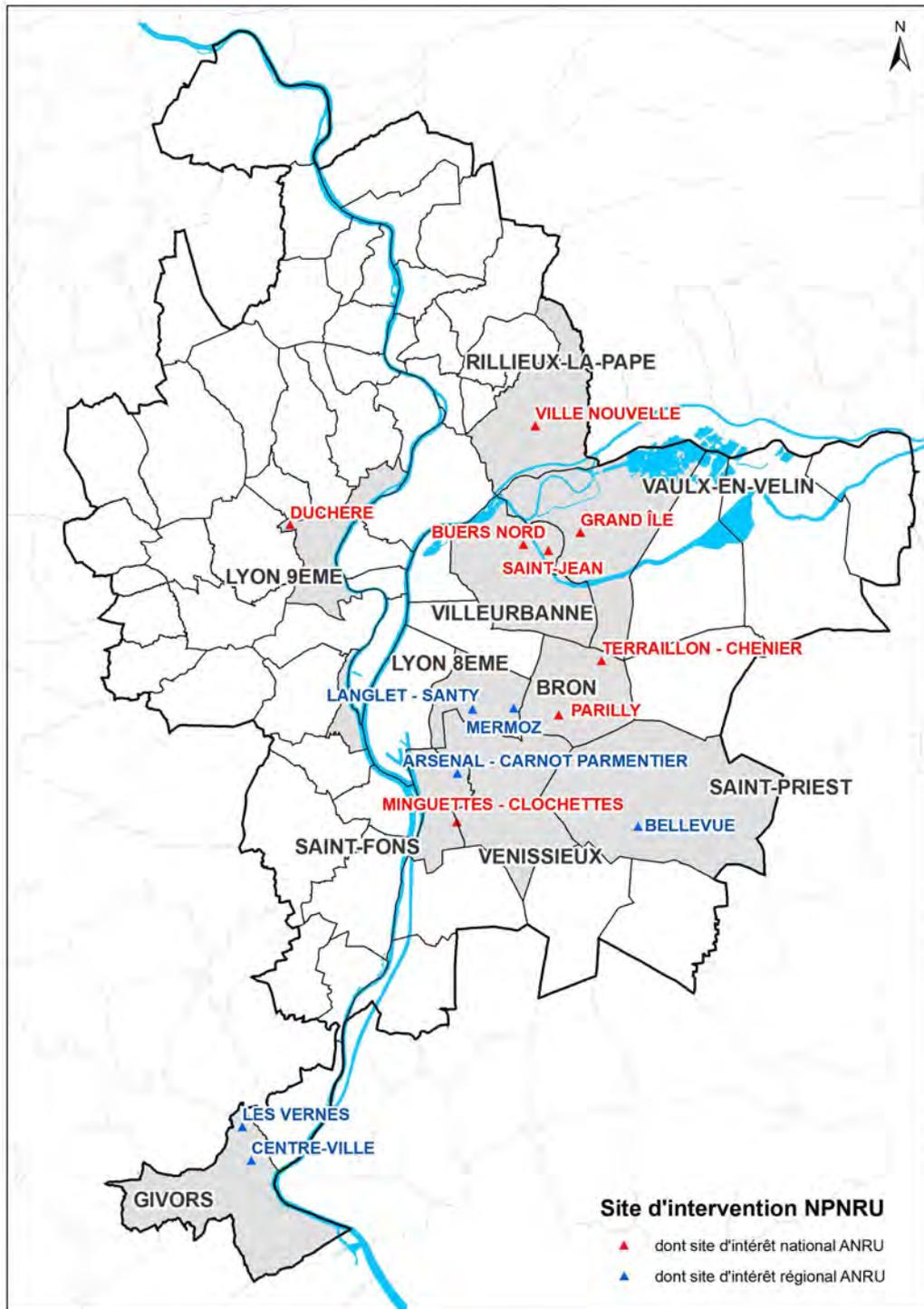
La géographie prioritaire dans la Métropole

La géographie prioritaire dans la Métropole Lyonnaise



Localisation des sites NPNRU

Les sites NPNRU dans la Métropole Lyonnaise



Plans des sites en renouvellement urbain

Plans des sites faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU et localisant les opérations urgentes et en démarrage anticipé

Bron Parilly

Bron Vaulx-en-Velin - Terrailon Chénier

Lyon 9 - la Duchère

Rillieux la Pape - Ville Nouvelle

Vénissieux - Saint Fons - Minguettes Clochettes

Vaulx-en-Velin - Grande Ile Grand Mas

Villeurbanne - Grande Ile Saint Jean

Villeurbanne - Buers Nord

Givors - Centre-Ville

Givors - Les Vernes

Lyon 8 - Mermoz Sud

Lyon 8 - Langlet Santy

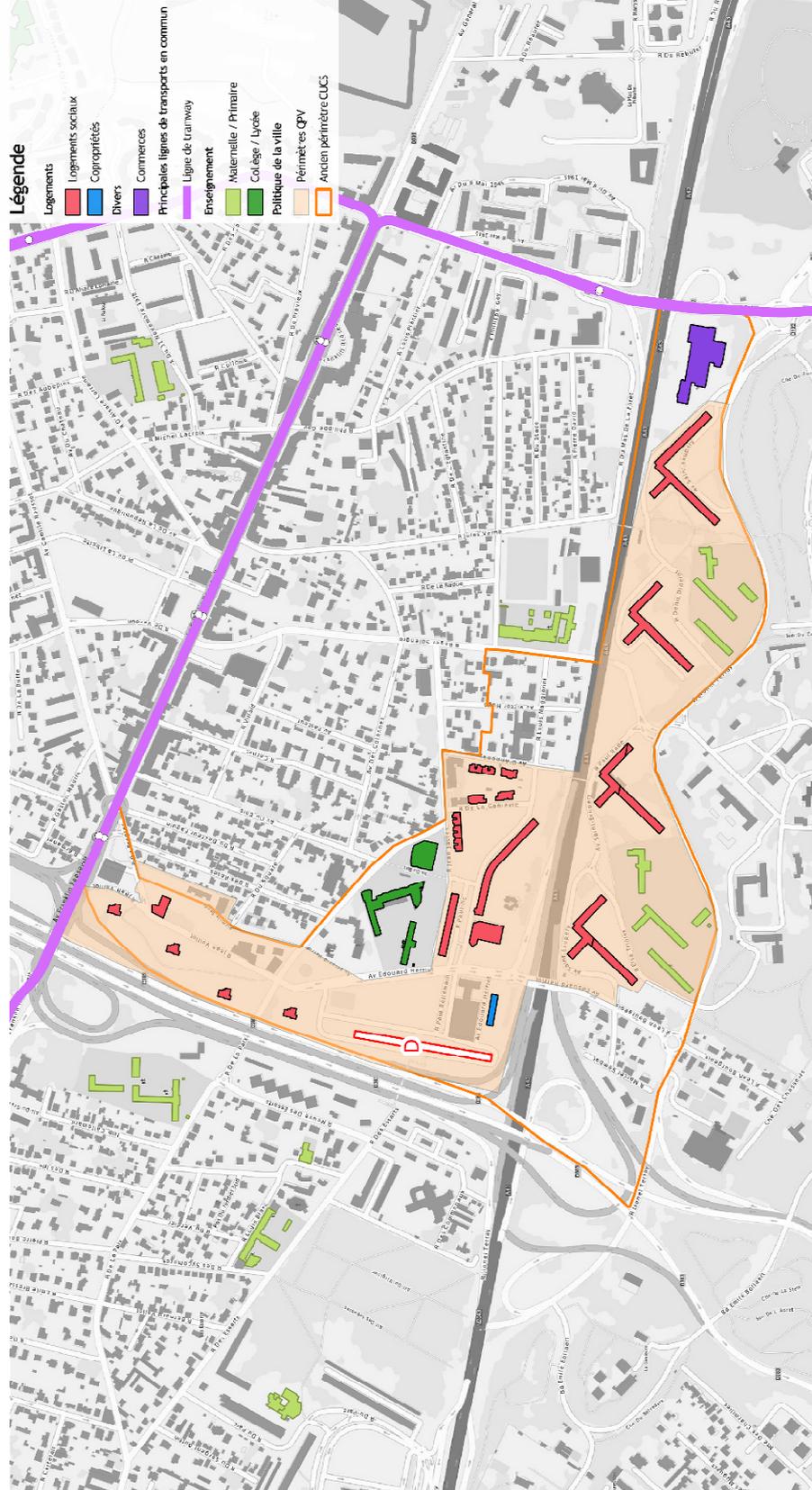
Saint Fons - Arsenal Carnot Parmentier

Saint Priest - Bellevue

Plans des sites en renouvellement urbain

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

BRON - Parilly



Sources : CSEI 2015, DDT 69 SRU - ANPNU || Autorisation de diffusion : Libre - Réimpression : Libre



PRÉFET DU RIÈNE

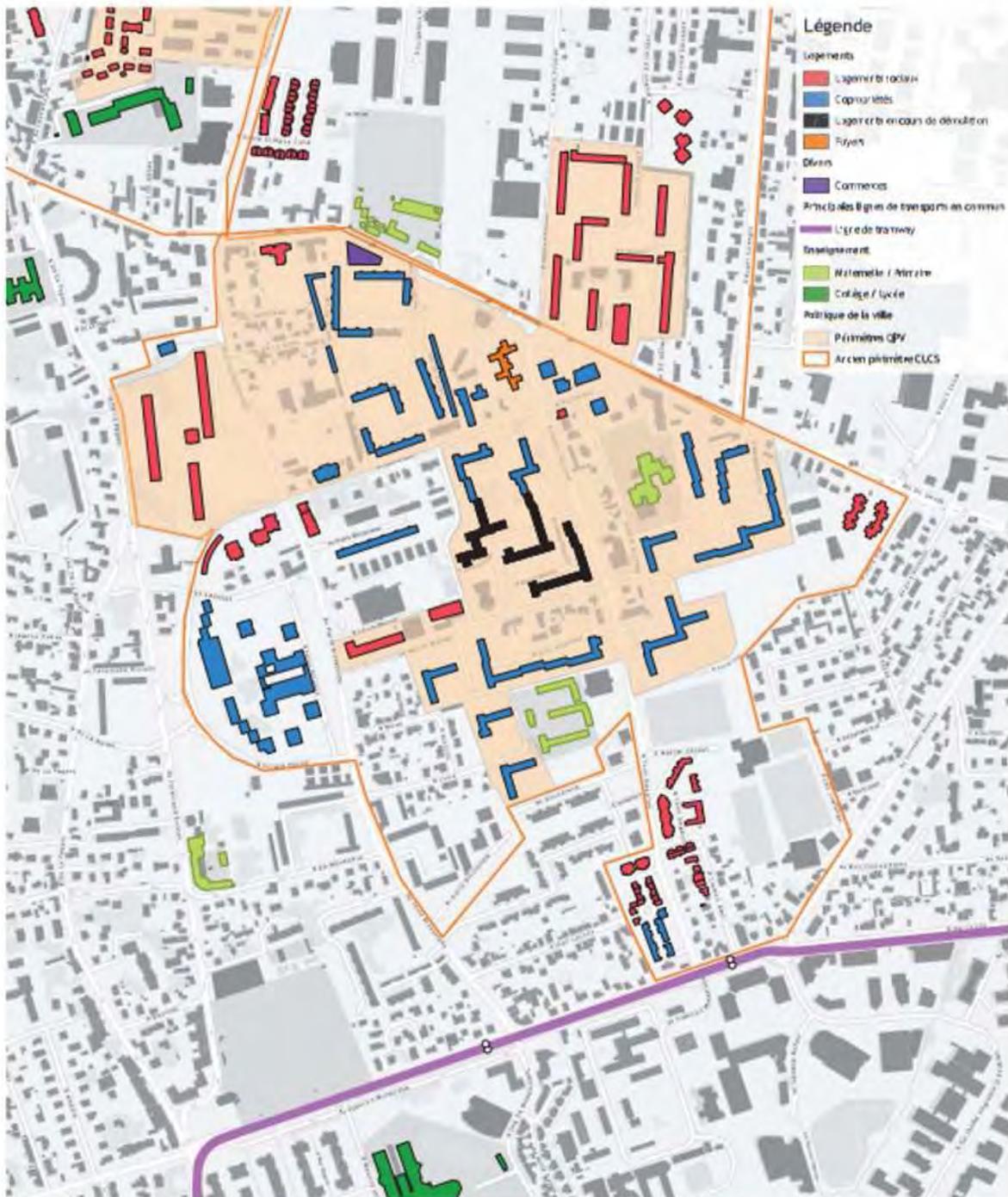
DGFI 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

BRON-VAULX-EN-VELIN - Terrailion - Chenier



DGFI 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

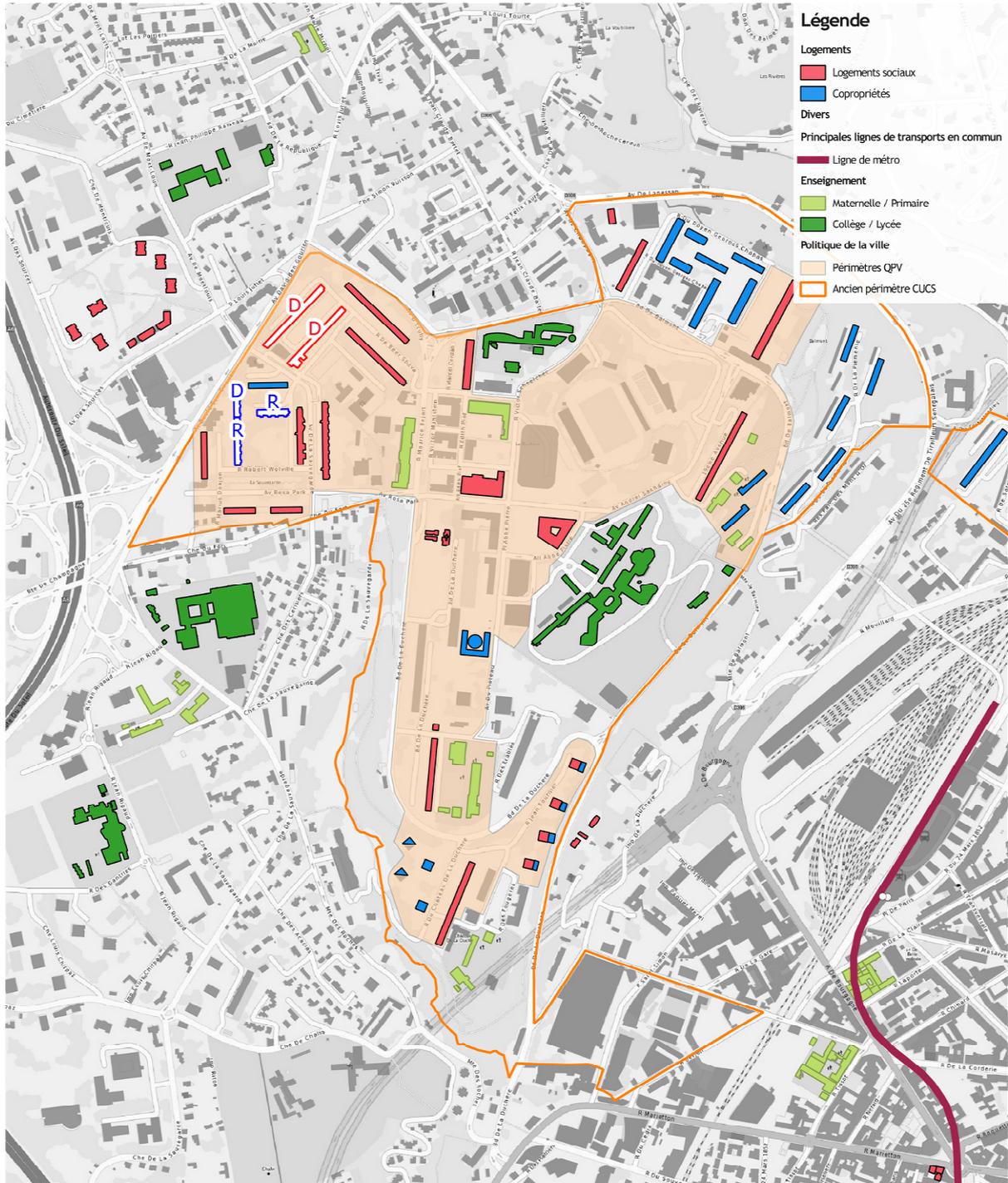
Plans des sites en renouvellement urbain



PRÉFET DU RHÔNE

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

LYON 9 - Duchère

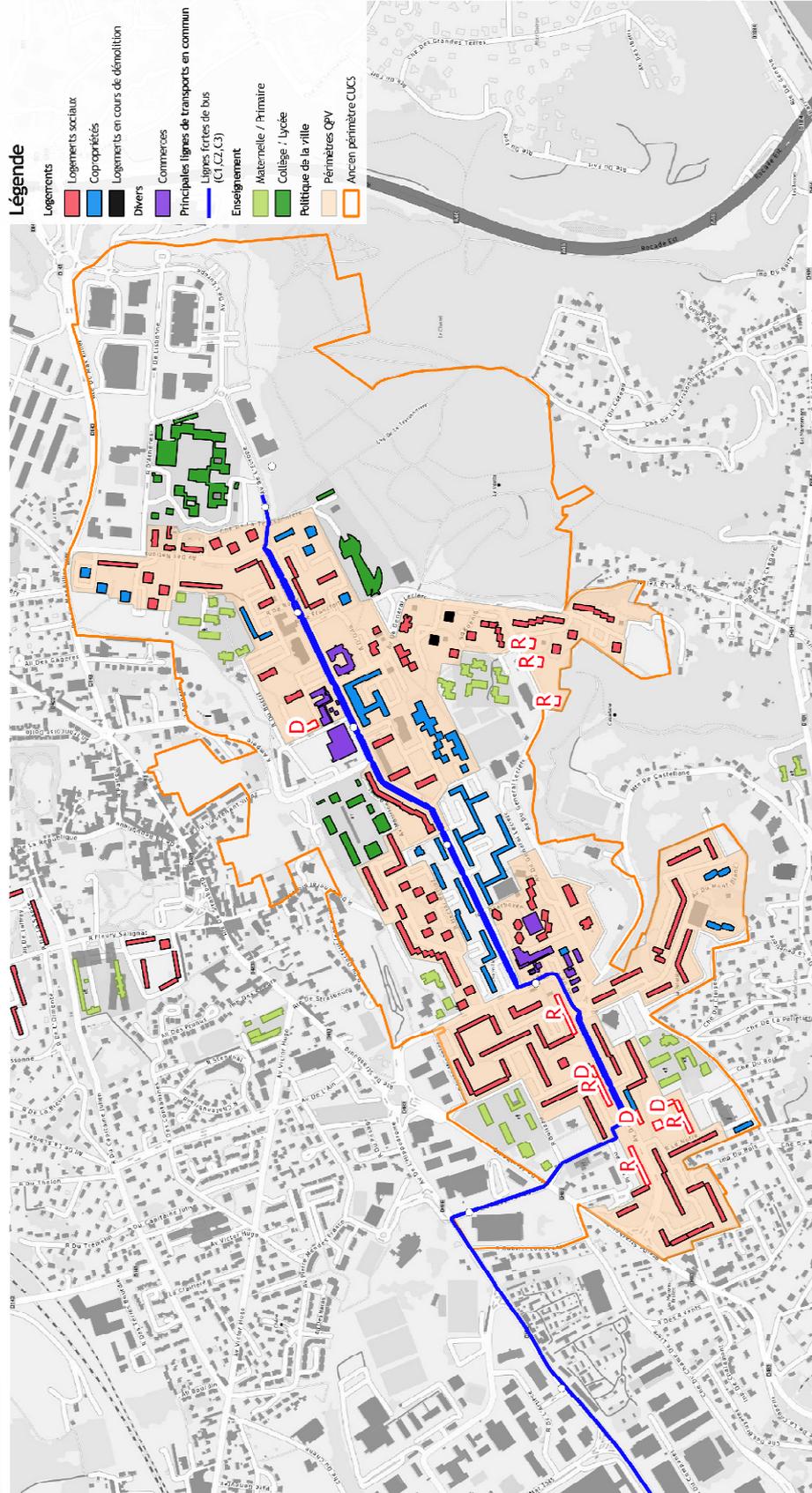


Sources : CGET 2015, DDT 69 (SHRU - NPVRU) | Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre
DGFiP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

RILLIEUX-LA-PAPE - Ville Nouvelle

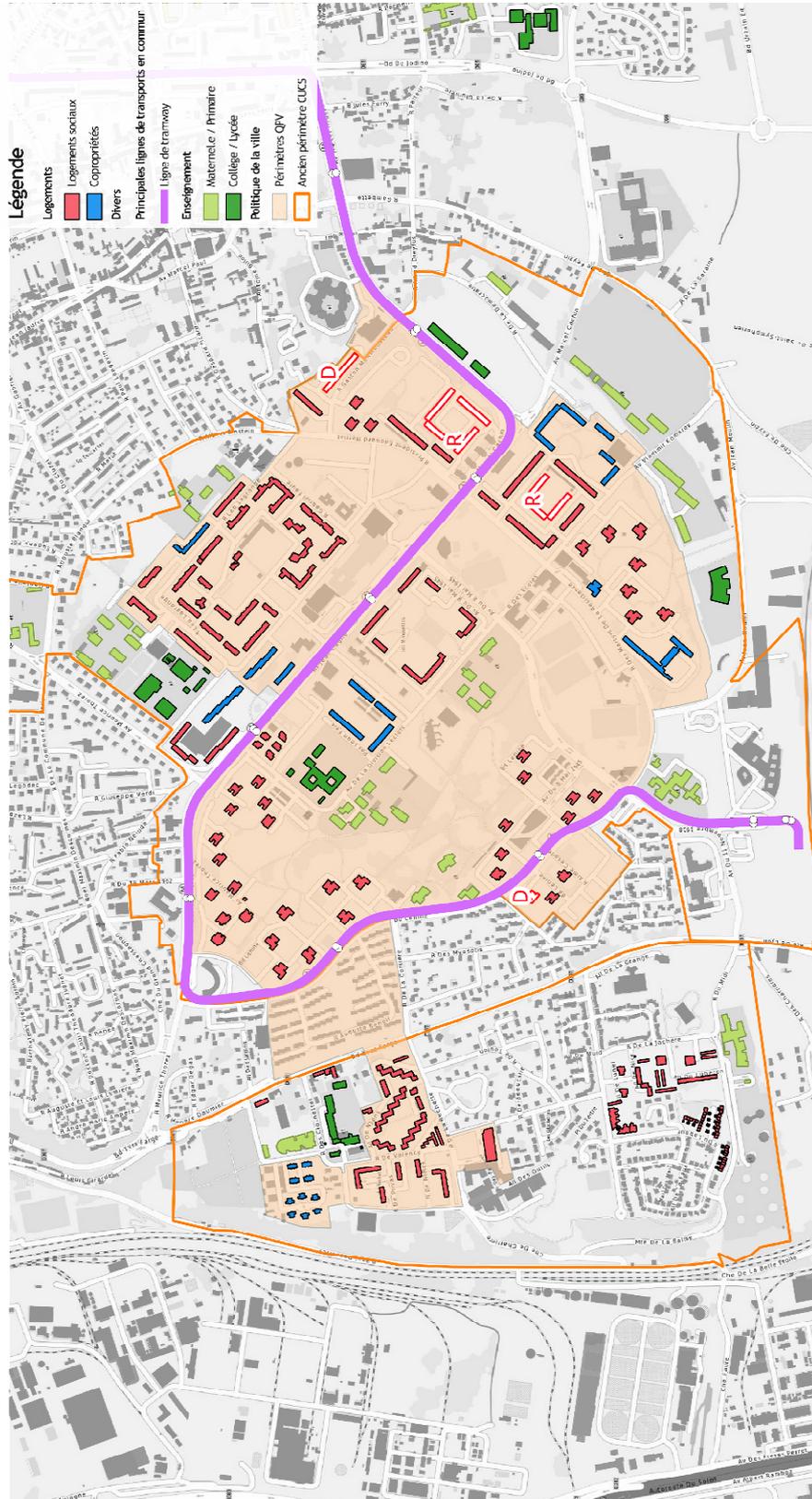


Sources : CCET 2015, DDT (SIRU - MAPRU) | Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre



Plans des sites en renouvellement urbain

Quartiers prioritaires de la politique de la ville
VENISSIEUX-SAINT-FONS - Minguettes - Clochettes



Sources : CCSET 2015, LOT 69 (SRU - APERLU) 11. Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

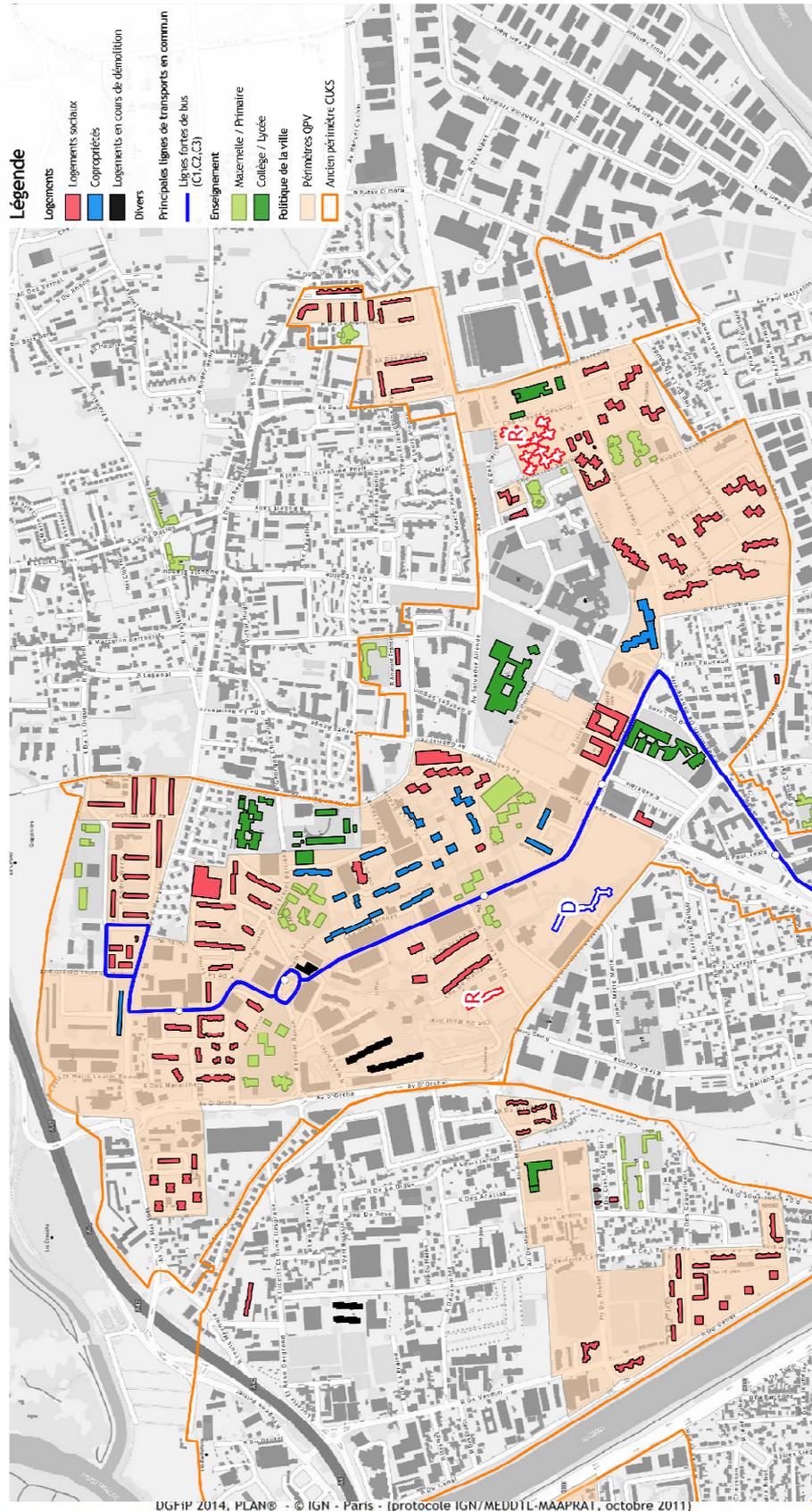


PRÉFET DU RHÔNE

DGFiP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain

Quartiers prioritaires de la politique de la ville
VAULX-EN-VELIN - Grande Île



PRÉFET D. RIJDNE

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

VILLEURBANNE - Saint-Jean



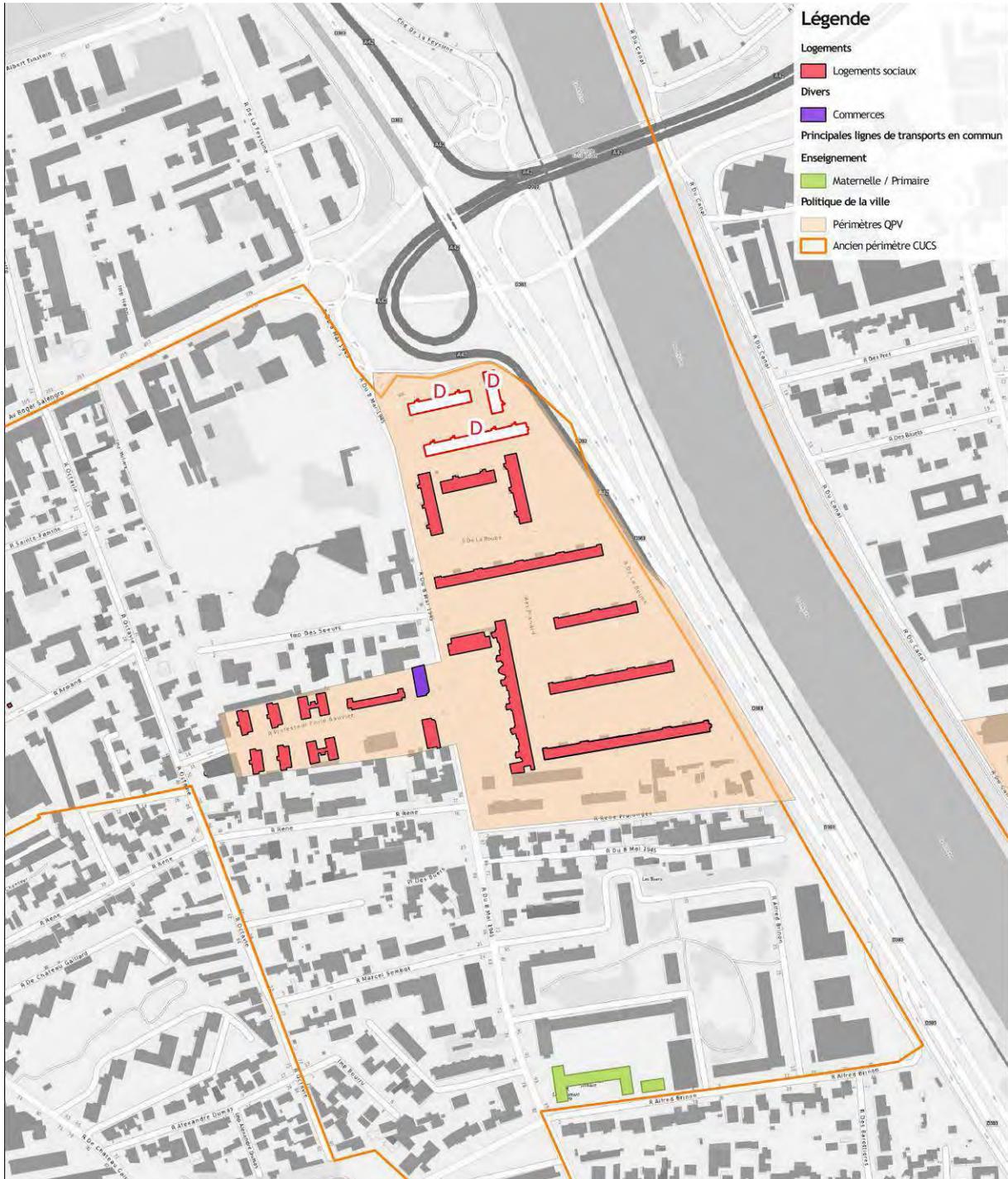
DGFiP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

VILLEURBANNE - Les Buers Nord



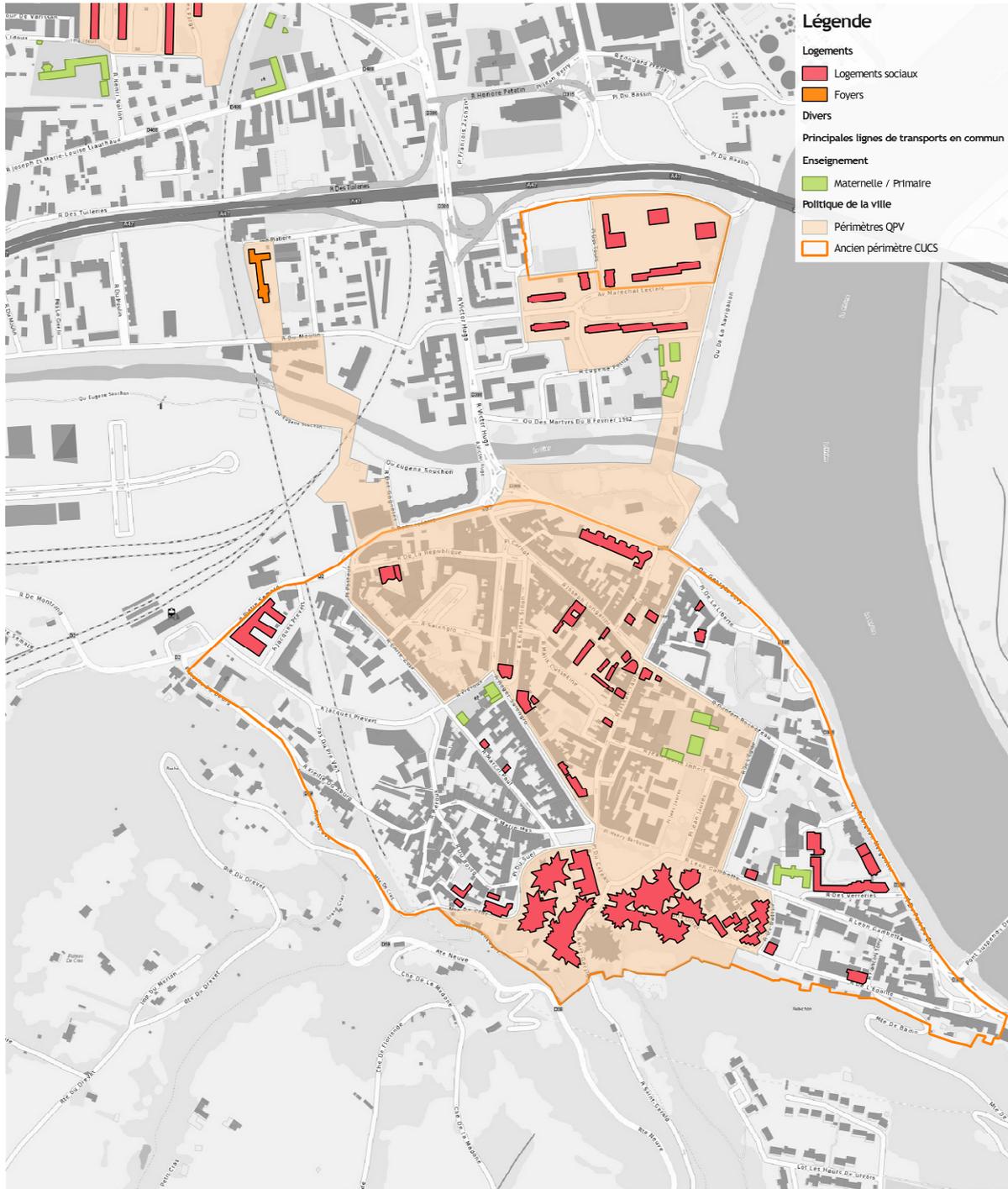
DGFIP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

GIVORS - Centre



Sources : CGET 2015, DDT 69 (SHRU - MPVRU) || Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

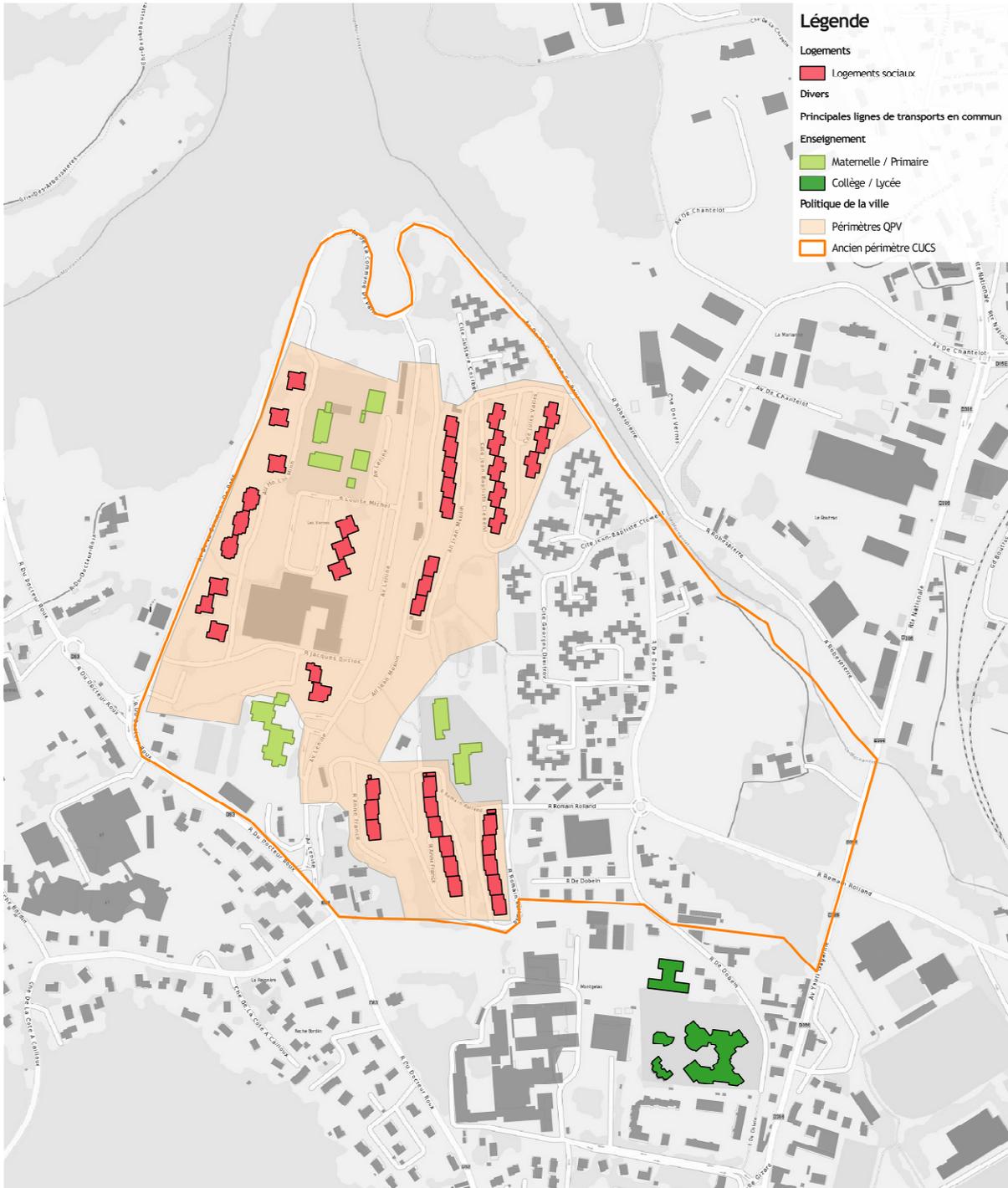
DGFIP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

GIVORS - Les Vernes



Sources : CGET 2015, DDT 69 (SHRU - MPVRLU) | Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

DGFIP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

LYON 8 - Mermoz



Sources : CGET 2015, DDT 69 (SHRU - MPVRU) | Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

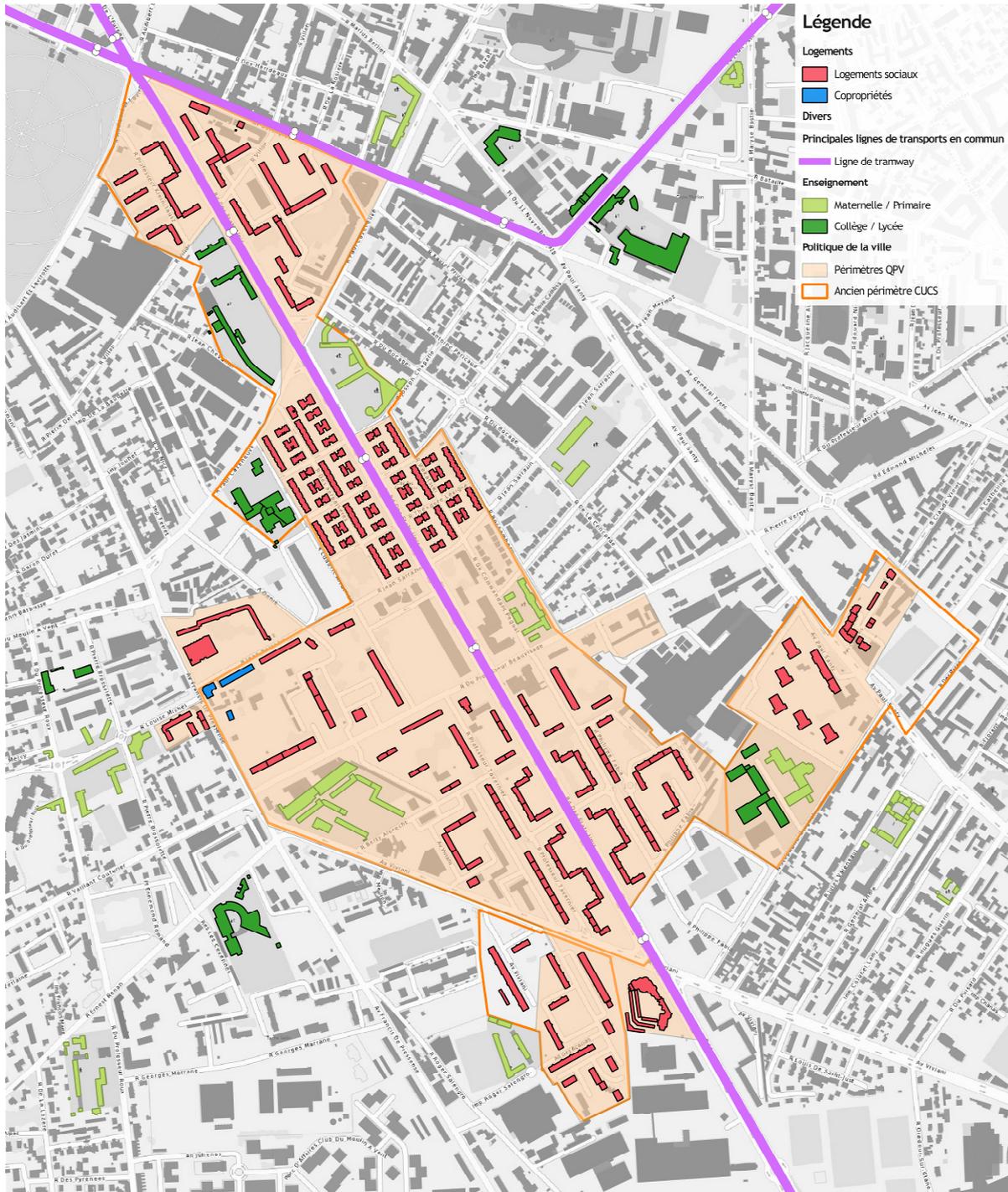
DGFiP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

LYON 8-VENISSIEUX - Etats-Unis - Langlet Santy



Sources : CGET 2015, DDT 69 (SHRU - NPVRU) | Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

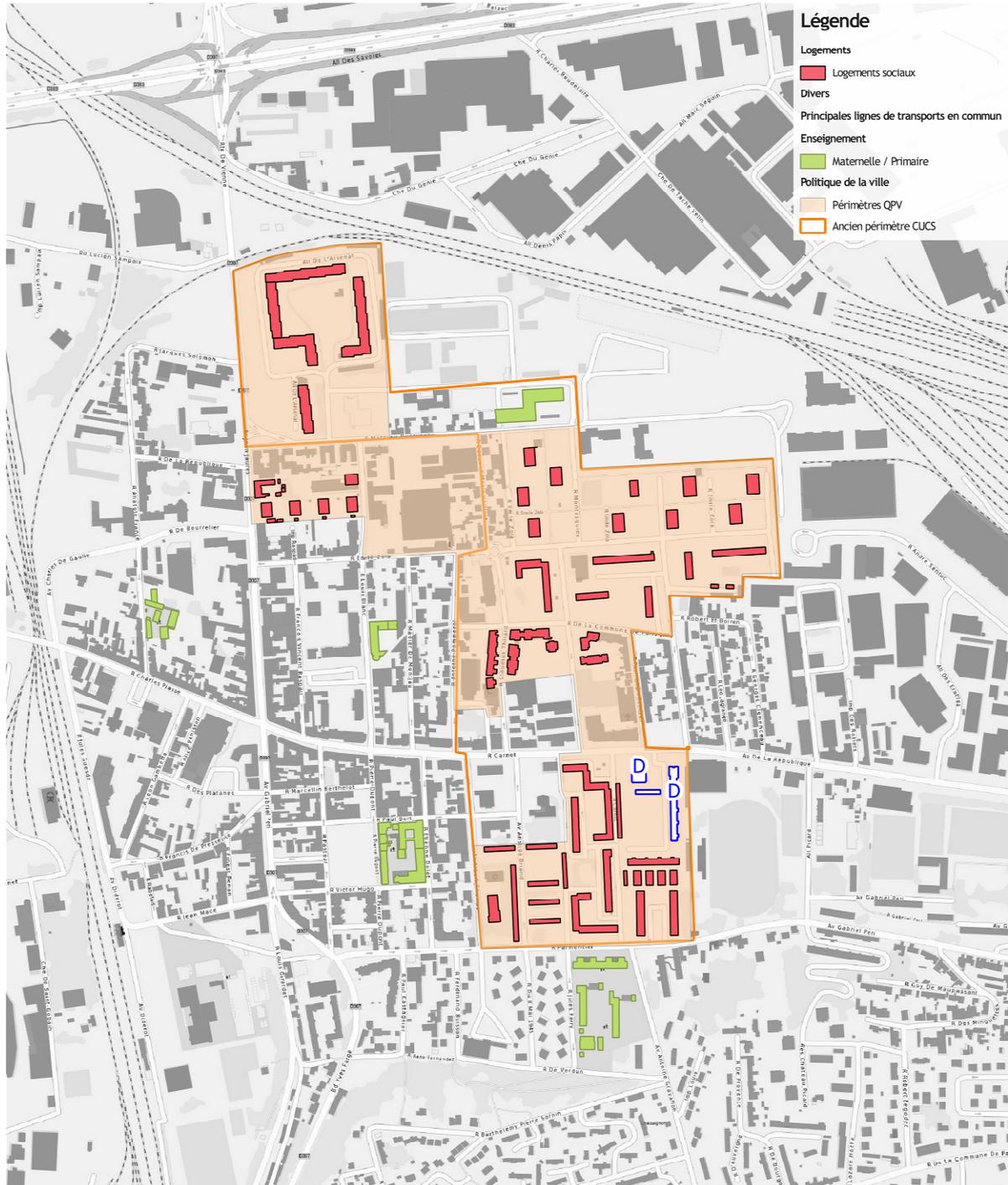
DGFIP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

SAINT-FONS - Arsenal - Carnot-Parmentier

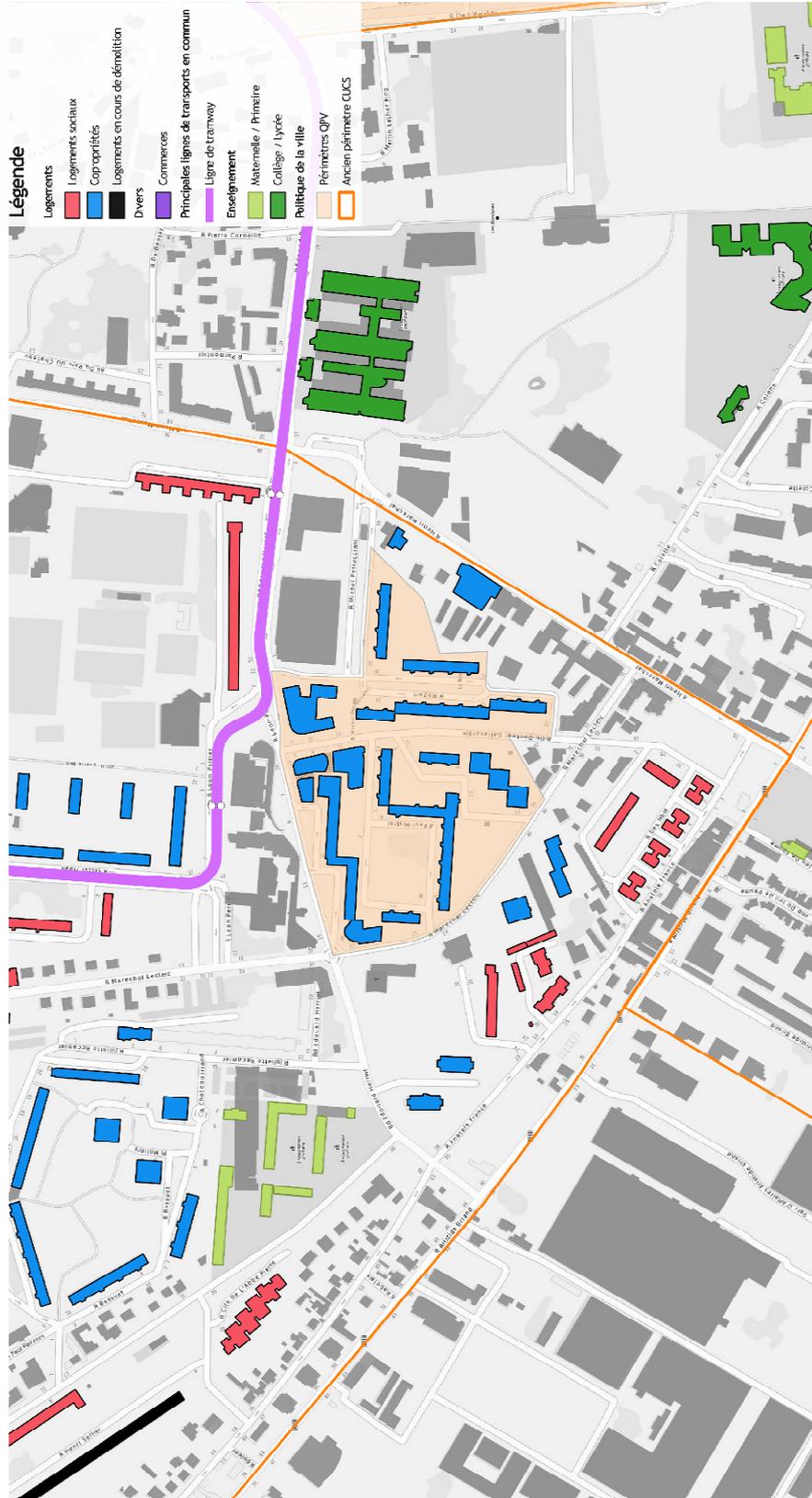


Sources : CGET 2015, DDT 69 (SHRU - MPVRL) | Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

DGFiP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Plans des sites en renouvellement urbain

Quartiers prioritaires de la politique de la ville
SAINT-PIERRE - Bellevue



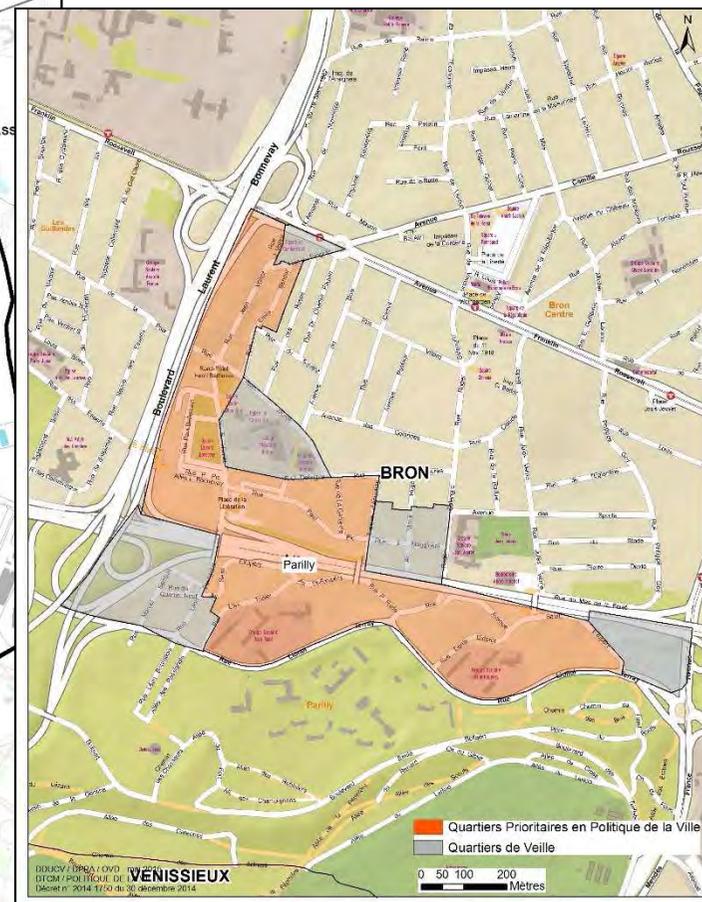
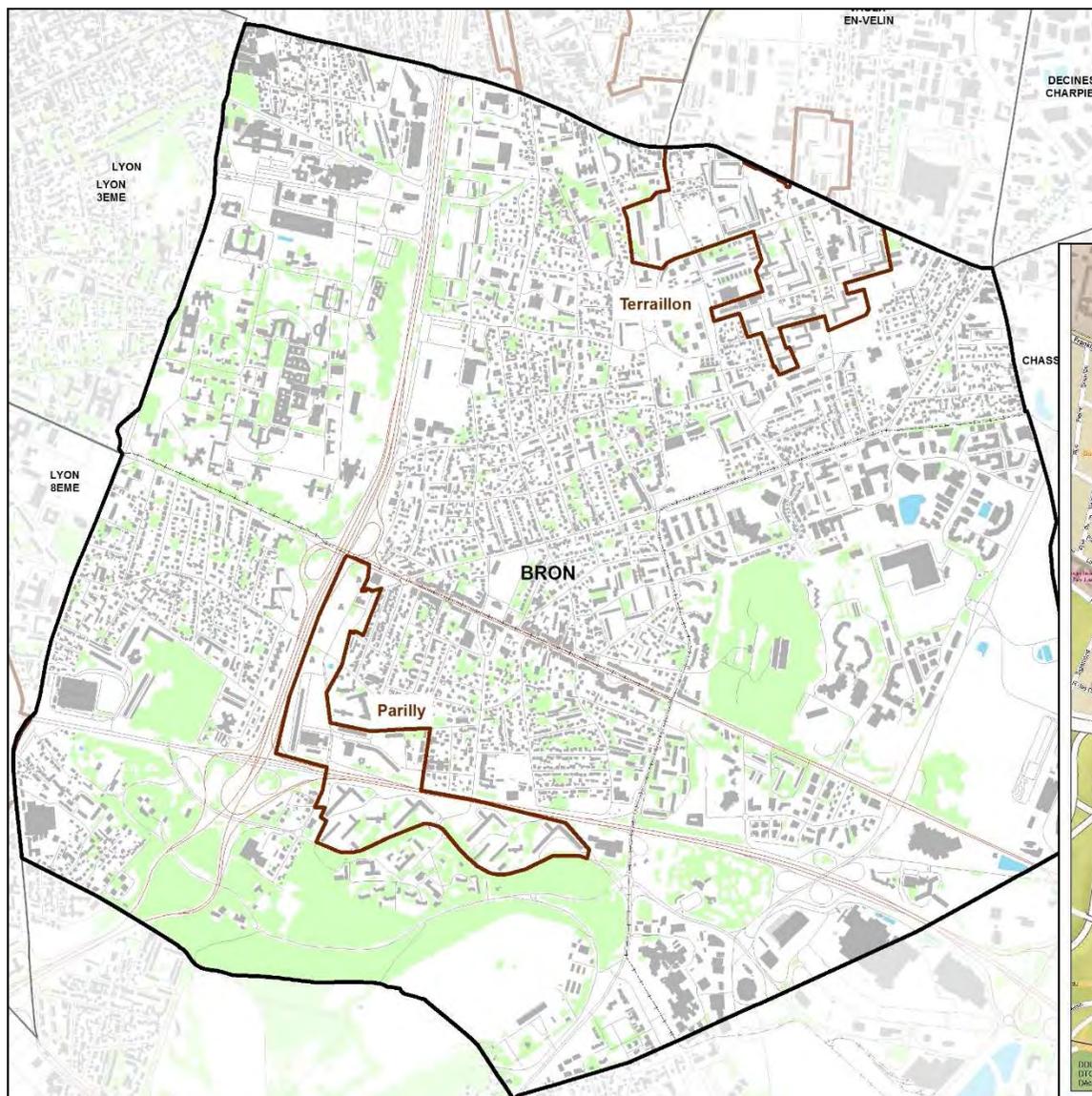
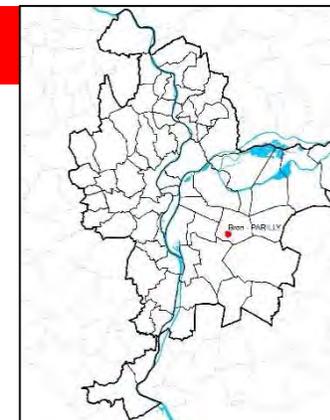
Sources : CGET 2015, IOT 69 (SRU - APVRL) | Autorisation de diffusion : Libre - Remarque : Libre



DGFiP 2014, PLAN® - © IGN - Paris - (protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011)

Les orientations stratégiques à l'échelle des sites

Bron Parilly



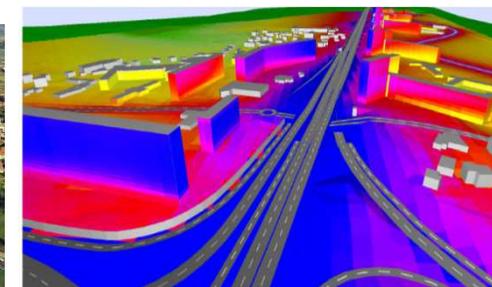
Bron Parilly

Présentation du quartier : Un grand ensemble d'habitat social emblématique

- ❑ En entrée de ville Est et au sud de Bron, Parilly est traversé par deux axes autoroutiers majeurs.
- ❑ 5110 habitants
 - 14% des habitants de Bron, 44% du parc social de la Commune
 - Une population particulièrement touchée par la précarité (RM/UC 2011 : 8 500€)
- ❑ Un parc d'habitat social bâti entre 1956 et 1964, aujourd'hui dégradé
 - 7 « Unités de Construction » : 2079 logements (LM Habitat), soit 88 % des logements du quartier
- ❑ **Le vieillissement du bâti et les nuisances des infrastructures contraignent l'attractivité et le fonctionnement de Parilly**
 - **Difficultés croissantes à maintenir la qualité du cadre de vie à l'UC1**, avec des problèmes de maintenance importants sur le bâti et les abords
 - Certains équipements publics vieillissants et peu attractifs (écoles Parilly-sud)
 - Difficulté à maintenir le commerce : 5 à 6 commerces encore présents
 - **Problèmes de sécurité / tranquillité qui se concentrent sur certains bâtiments**



Parilly dans les années 60 avant la construction des axes autoroutiers.



2011 : Parilly classé parmi les « points noirs » du bruit. En bleu indice maxi >75db



Bron Parilly Le bilan du PNRU 1

- ❑ Ouverture du quartier sur la ville, notamment à Parilly-Nord
- ❑ Première diversification de l'habitat
- ❑ Un axe culturel affirmé dans le projet de territoire

Création de deux équipements culturels d'envergure :

- la Médiathèque Jean-Prévost
- le Centre Chorégraphique Pole Pik.



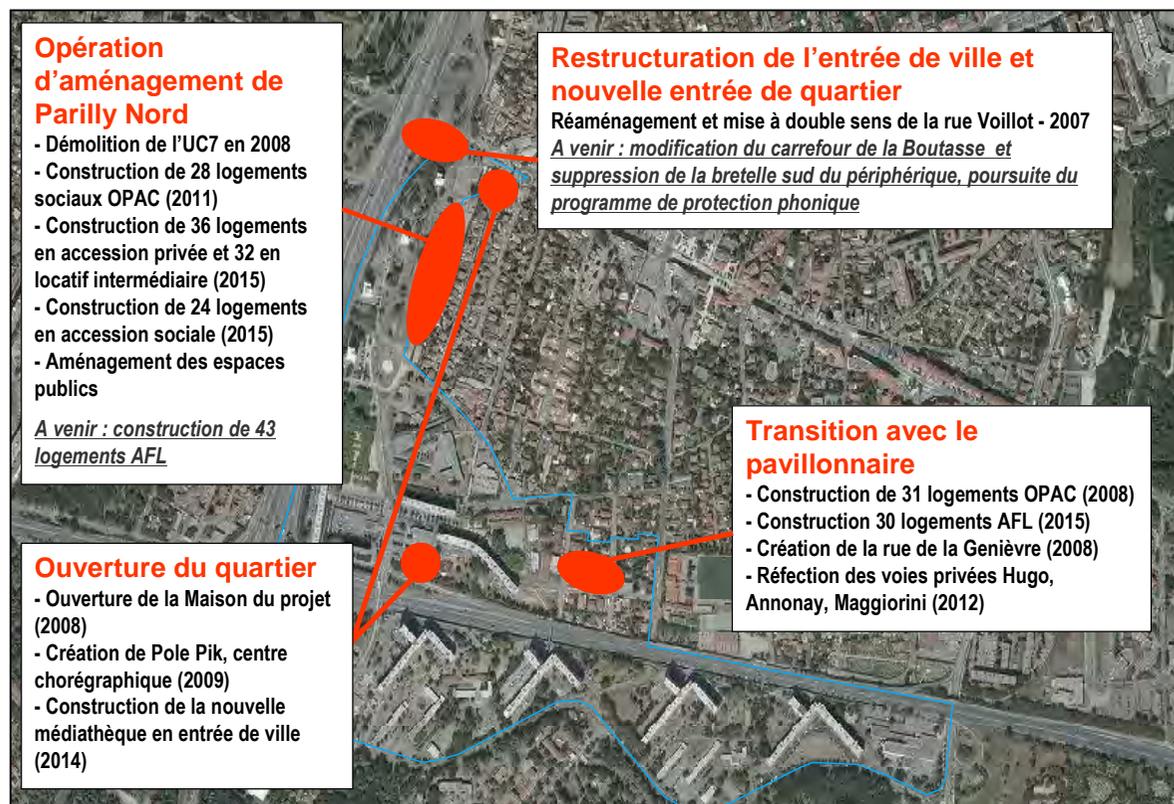
Opération Parilly-Nord rue Bender



Médiathèque Jean-Prévost



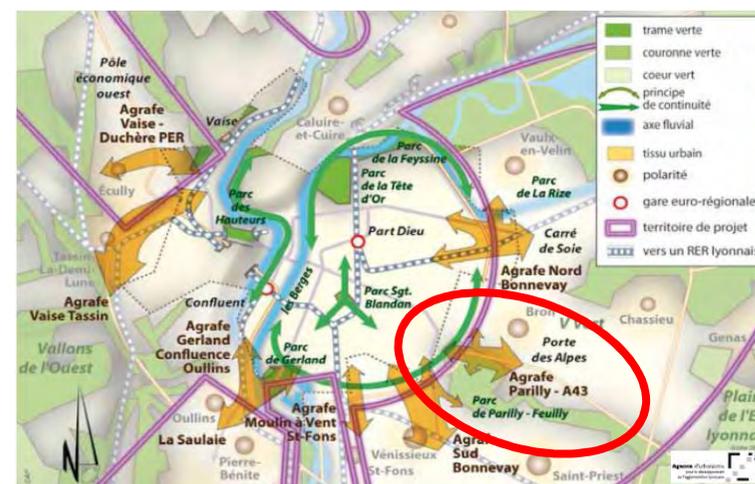
Centre Chorégraphique Pole Pik



Bron Parilly L'ambition du projet

Une vocation du quartier à long terme déterminée par le devenir des infrastructures routières : vers un quartier mixte

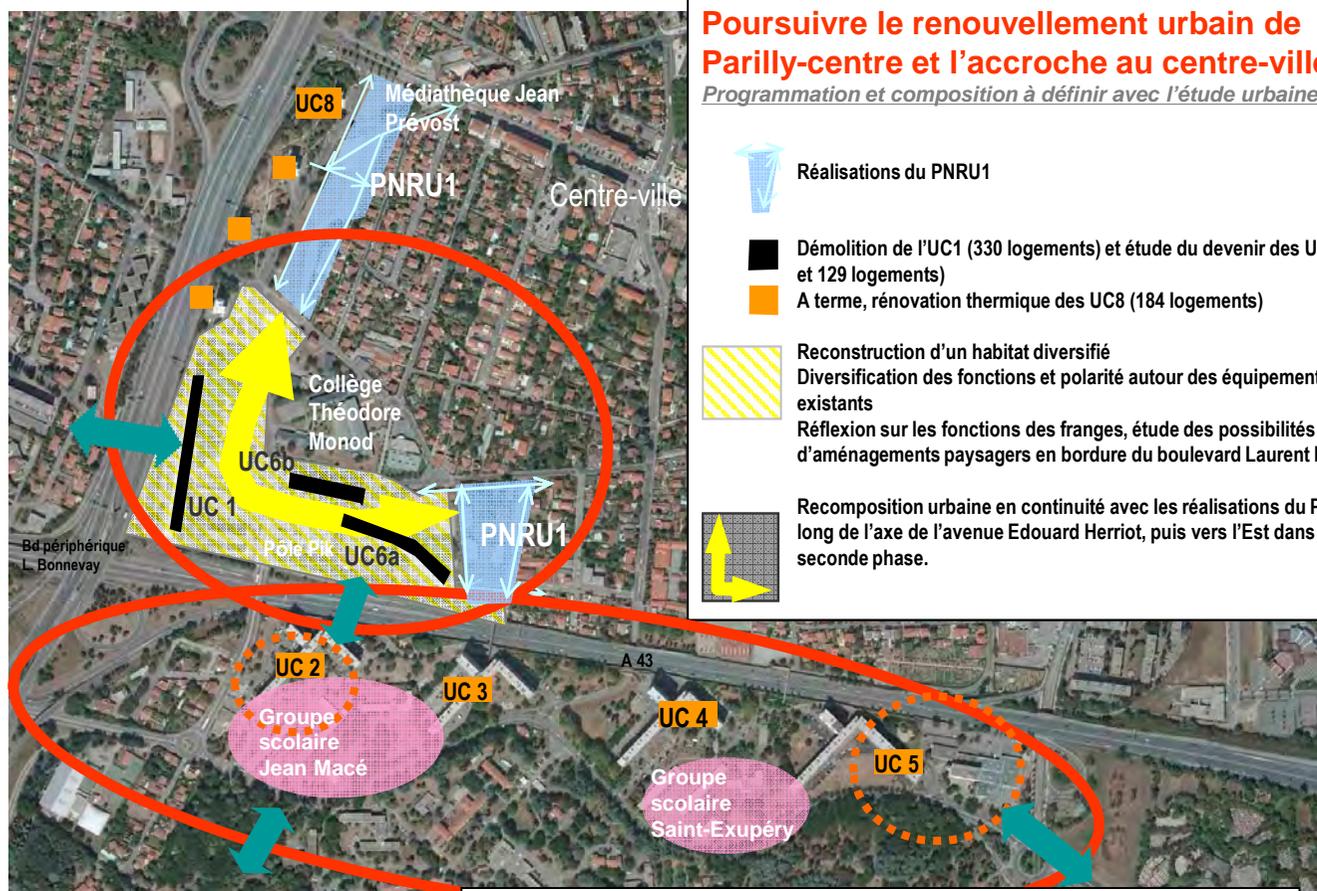
- ❑ **Rattacher Parilly au centre de Bron et valoriser l'entrée Est de la Métropole**
 - Engager une réflexion partenariale sur l'agrafe urbaine Parilly/Entrée Est inscrite au SCOT
- ❑ **Poursuivre la requalification urbaine et la diversification de l'habitat :**
 - Poursuivre en priorité la recomposition globale de Parilly-Centre dans la continuité des réalisations du PNRU1
 - Engager la requalification de Parilly-Sud, qui permette d'améliorer le cadre de vie des habitants, de trouver une nouvelle attractivité résidentielle et d'amorcer une diversification des fonctions
- ❑ **Un projet intégré permettant d'accompagner les mutations du quartier et le vivre ensemble**
 - Proposer des équipements et services publics restructurés et adaptés aux besoins des habitants
 - Poursuivre les démarches de concertation.



SCOT 2030 de l'agglomération lyonnaise – carte de cohérence territoriale



Bron Parilly L'ambition du projet



Poursuivre le renouvellement urbain de Parilly-centre et l'accroche au centre-ville
Programmation et composition à définir avec l'étude urbaine

- Réalisations du PNRU1
- Démolition de l'UC1 (330 logements) et étude du devenir des UC6 (208 et 129 logements)
- A terme, rénovation thermique des UC8 (184 logements)
- Reconstruction d'un habitat diversifié
Diversification des fonctions et polarité autour des équipements existants
Réflexion sur les fonctions des franges, étude des possibilités d'aménagements paysagers en bordure du boulevard Laurent Bonnevey
- Recomposition urbaine en continuité avec les réalisations du PNRU1: le long de l'axe de l'avenue Edouard Herriot, puis vers l'Est dans une seconde phase.

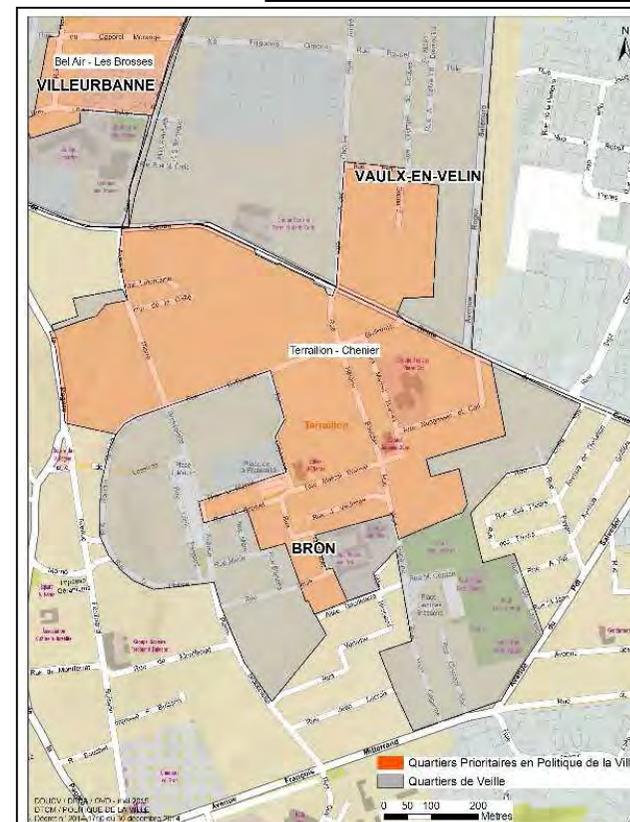
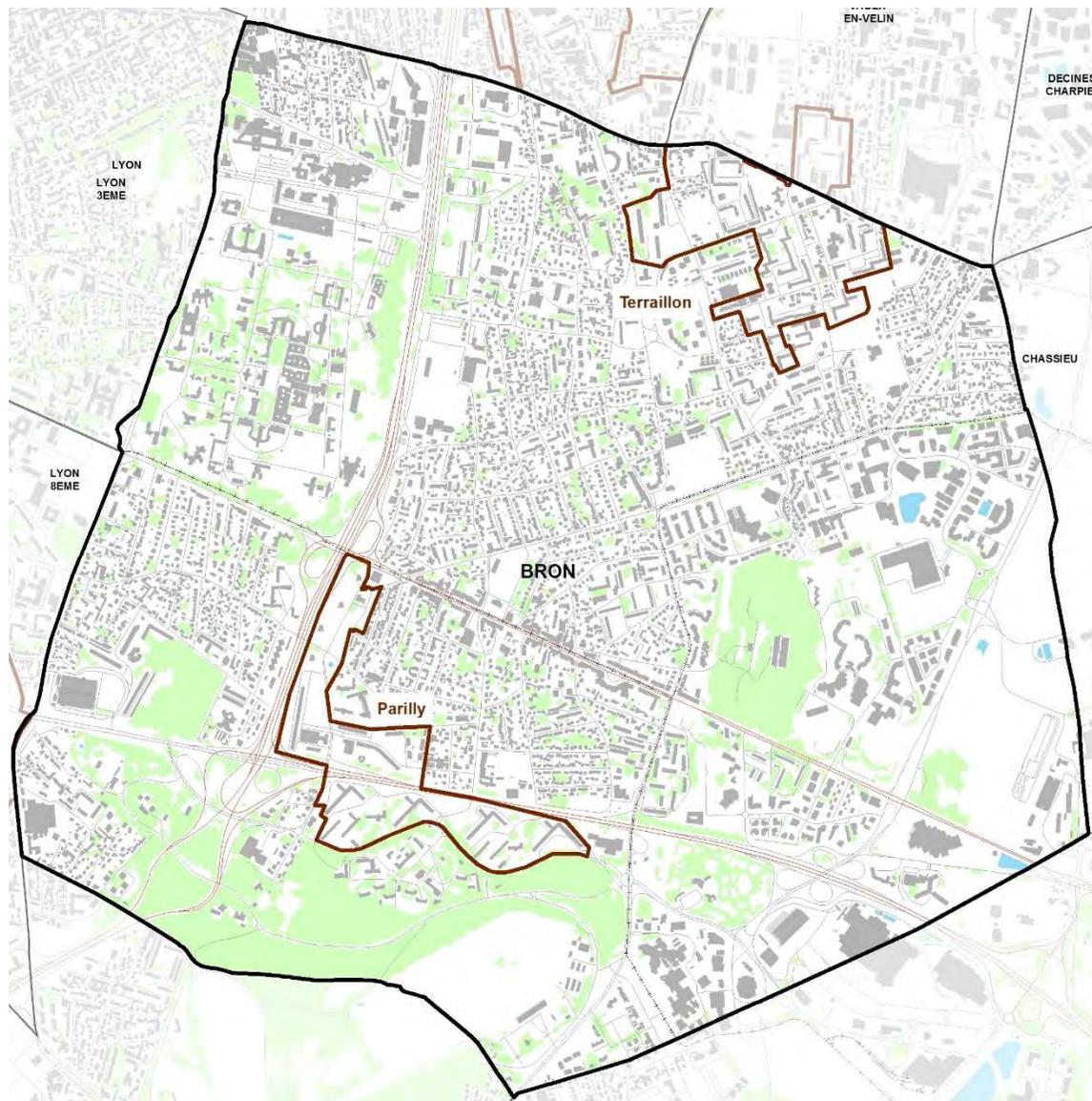
Réduire les fractures urbaines et renforcer l'ouverture du quartier
 Traitement des infrastructures autoroutières

Amélioration des liaisons entre les différents sous secteurs et avec les équipements voisins (Parc de Parilly, Campus Lyon II)

Engager la requalification de Parilly-sud
Orientations à affiner en fonction de la vocation du quartier à terme (études protocole)

- Restructuration des équipements publics : 2 groupes scolaires, relocalisation du centre social du Petit Taillis
- Etude des potentialités d'évolution :
 - Autour de l'UC2 et de l'école Jean Macé
 - Restructuration de l'entrée Sud-Est : requalification de la copropriété d'activités Lionel Terray et UC5
- Recherche d'une diversification des fonctions et des produits logements, réhabilitation du parc social conservé.

Bron Terrailon / Vaulx en Velin – Chénier Présentation du quartier



Bron Terrailon / Vaulx en Velin – Chénier Présentation du quartier

- ❑ Sur la frange Nord de la commune en limite de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, le quartier Terrailon constitue un des plus importants sites de copropriétés dégradées de l'agglomération (1 500 logements).
 - Véritable parc social de fait, il cumule difficultés urbaines, sociales et de peuplement
 - Une organisation en copropriétés qui accentue les difficultés de gestion et de traitement de ces ensembles
- ❑ **6.070** habitants / **2.242** ménages en 2011
 - **16%** des habitants de Bron, 11% du parc social de la Commune
 - Une population précaire (RM : 10.400€)
- ❑ 3.000 logements dont 1500 logements en copropriétés dégradées et un ensemble HLM de 407 logements (OPAC du Rhône) en difficulté + 3 résidences Alliade Habitat sur le quartier Chénier (304 logements sur Vaulx-en-Velin)
- ❑ Un quartier enclavé, une trame urbaine complexe et peu structurée
- ❑ Des espaces extérieurs dégradés et peu attractifs
- ❑ **Un classement en ZSP depuis janvier 2013**
 - Forte délinquance des mineurs (30% des personnes mises en cause)
 - Problème de squats importants - en lien avec le portage de la vacance des logements acquis par le GL et en attente de démolition
 - Des comportements communautaristes



Bron Terrailon / Vaulx en Velin – Chénier Le bilan du PNRU 1

1^{ère} déclinaison du schéma directeur

Phase 1 :

Requalification de

l'axe Marce

I Bramet et création d'un cœur de quartier

- ❑ Implantation d'équipements publics de proximité: Pole équipements publics (Antenne de la médiathèque, Espaces Emploi, PIMMS et équipe projet) Poste, Maison Du Rhône, Gymnase, espace associatif, extension et rénovation du groupe scolaire
- ❑ Réhabilitation & extension du centre commercial avec l'implantation d'une nouvelle supérette de 300 m² SV (EPARECA)
- ❑ Réfection de la voirie aux abords des équipements – réalisation d'un parking paysager et d'un mail piéton
- ❑ Création de deux programmes de Logements Sociaux: 30 +CD OPAC du Rhône et 33 sociaux/intermédiaires Alliage Habitat



Phase 2 :

Renouvellement urbain Caravelle :

- ❑ Démolition : 86 logements, 47 garages, 1 centre Commercial, 1 chaufferie centrale
- ❑ Relogement : 74 familles dont 20 propriétaires occupants

En cours :

- ❑ Aménagement des espaces publics et résidentiels
- ❑ Construction de plus de 200 logements neufs au statuts diversifiés

Phase 3 :

ZAC Terrailon Sud

- ❑ Relogement : 212 ménages à reloger dont 98 propriétaires occupants
- ❑ Démolition : 304 logements
- ❑ Reconstruction de près de 300 logements au statut diversifié.
- ❑ Aménagement d'espaces publics dont un parc de 6000m²

En cours :

- ❑ Maîtrise foncière et relogement : 60 ménages à reloger et 27 logements restant à acquérir
- ❑ Missions de maîtrise d'œuvre et d'architecte en chef

Bron Terrailon / Vaulx en Velin – Chénier L'ambition du projet

Une vocation du quartier à long terme déterminée par le maintien de la fonction résidentielle du quartier en offrant un cadre de vie renouvelé à ses habitants et suffisamment attractif pour attirer de nouvelles populations

1. Mener le renouvellement de la copropriété Terrailon à son terme par la démolition de 130 logements en seconde tranche de l'ORU (304 démolition PNRU1) et la construction d'une offre nouvelle et diversifiée

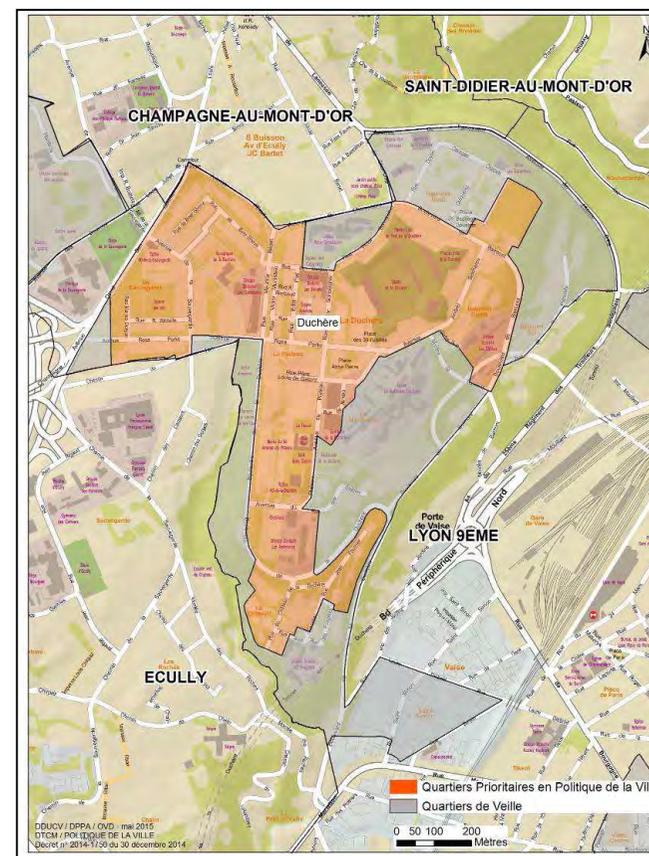
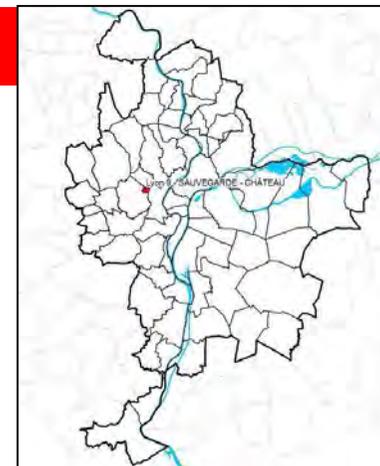
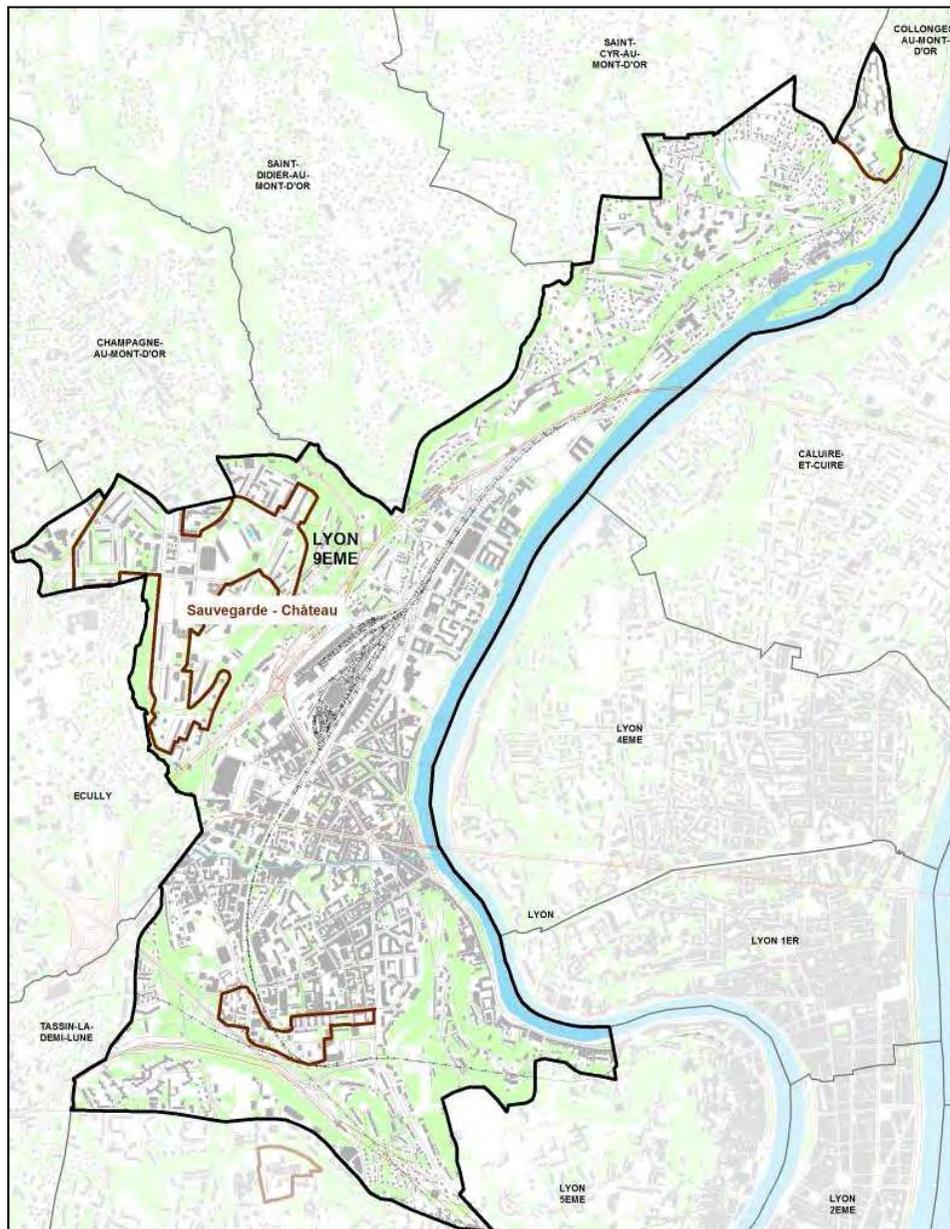
2. Recomposer l'entrée Nord du quartier par la restructuration de l'ensemble ADOMA/CADA, la reconstitution d'une antenne du centre social (secteur jeunes) et par la reprise complète du chauffage du quartier pour les bâtiments maintenus et les constructions neuves.

3. Restructurer le secteur des Sapins – frange ouest du quartier avec le traitement de la résidence des Sapins à déterminer à l'issue des études de prospective (407 logements LMH) et la requalification des espaces publics

4. Réhabiliter la résidence André Chénier (304 logements Alliade Habitat sur Vaulx-en-Velin)

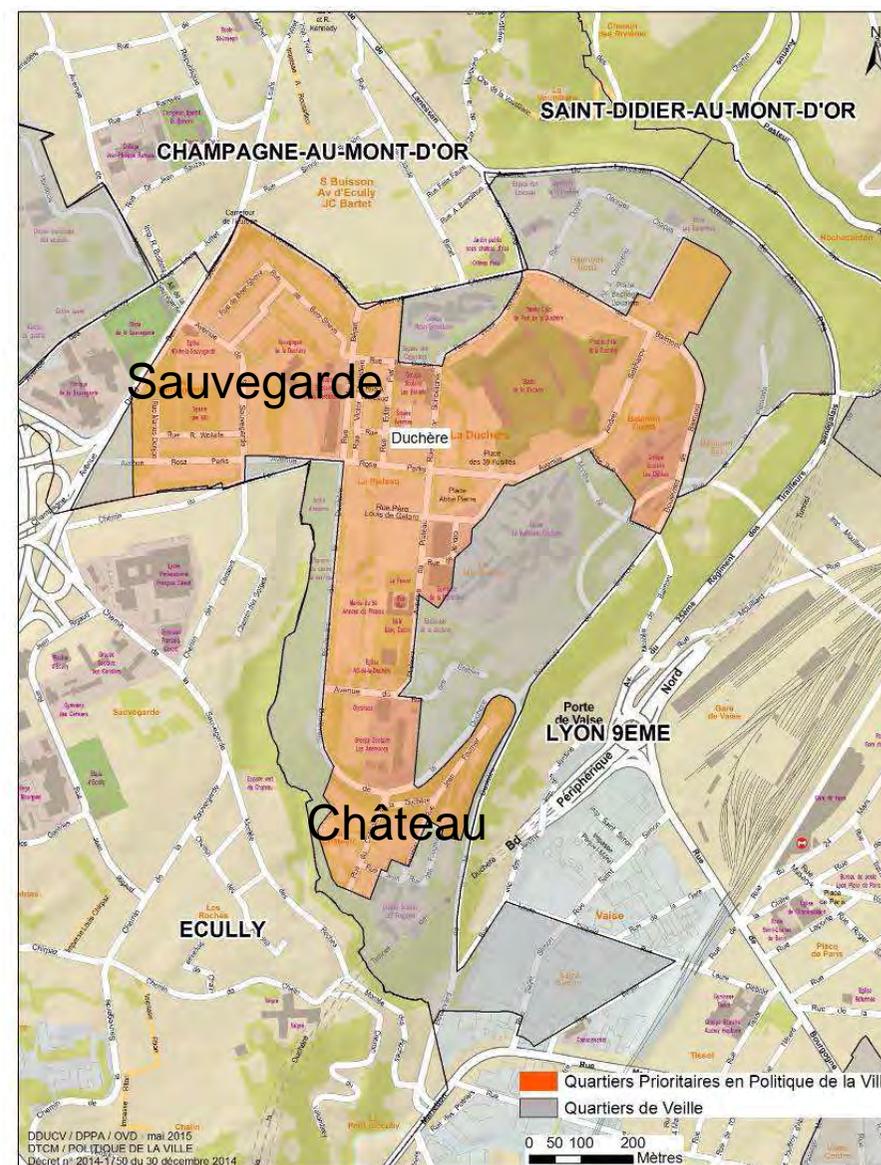


Lyon 9^{ème} – La Duchère



Lyon 9^{ème} – La Duchère Présentation du quartier

- ❑ En limite des communes de Champagne au Mont d'or et d'Ecully, quartier construit dans les années 60 (5.300 logements à l'origine dont 80% de logements sociaux)
- ❑ QPV de 7.640 habitants/3.460 ménages en 2011
 - 16% des habitants du 9^{ème} arrondissement
 - 68% de logements sociaux
 - Une population particulièrement touchée par la précarité (RM : 9.800 €)
- ❑ Important Projet de Renouvellement Urbain (Grand Projet de Ville) lancé en 2003 et conventionné en 2005 avec l'ANRU sur le Plateau
- ❑ Sauvegarde et Château : des indicateurs sociaux préoccupants et des dysfonctionnements urbains
 - 91% de logements sociaux en 2014 à la Sauvegarde : 1.000 logements, 2.731 habitants – un seul bailleur à l'exception d'une copropriété
 - Des besoins importants d'intervention sur le bâti à la Sauvegarde
 - 76% de logements sociaux au Château : 565 logements, 1.400 habitants – 2 bailleurs et une copropriété en difficulté



Lyon 9ème – La Duchère
Bilan du PNRU 1 (convention 2005)

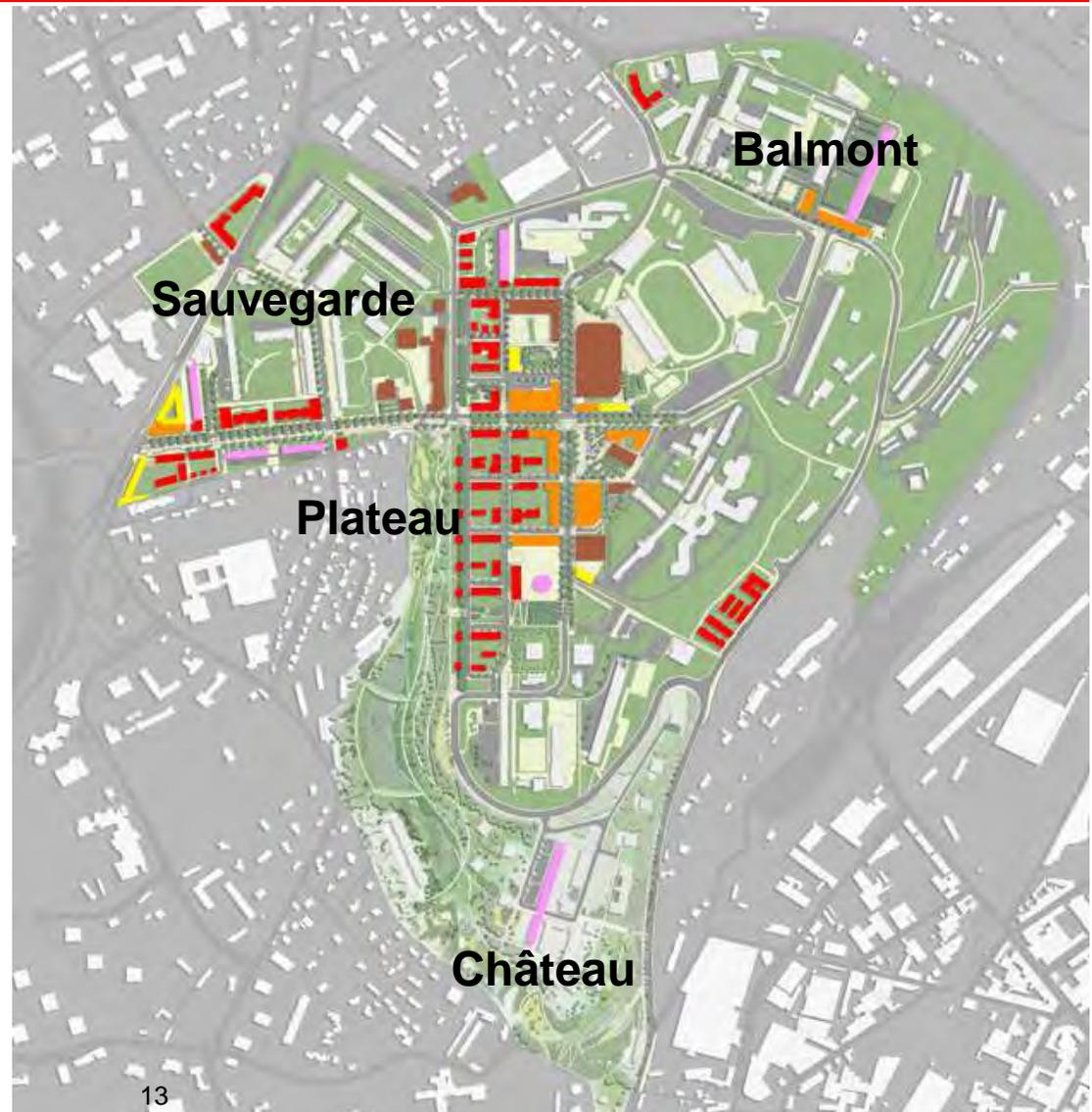
Subvention ANRU 50M€ sur 213M€ d'investissement

Un projet intégré, durable et participatif

❑ Création d'une centralité sur le Plateau à l'intersection des axes N-S et E-O

❑ Désenclavement du quartier par la création d'une avenue Rosa Parks et d'un site propre de TC reliant Vaise, La Duchère et Ecully

❑ Valorisation des qualités paysagères du site (parc du Vallon)



Lyon 9ème – La Duchère Bilan du PNRU 1

Convention ANRU 2005-2015

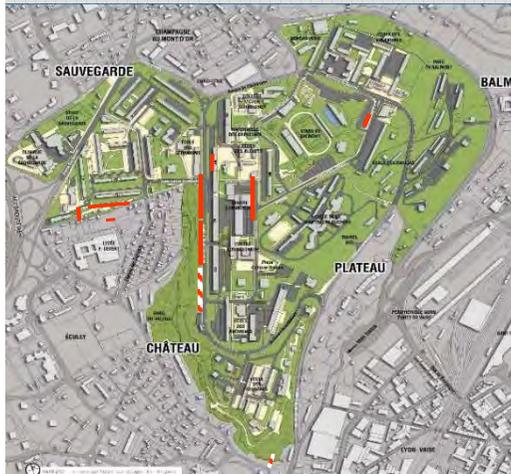


- ❑ **Création d'une centralité sur le Plateau** autour de laquelle se retrouve les services publics et les commerces
- ❑ **Désenclavement du quartier** par la création d'une avenue Rosa Parks et d'un site propre de TC reliant Vaise La Duchère et Ecully
- ❑ **Réorganisation de l'armature commerciale** (cf. ci-contre) et **développement économique redynamisé** au travers du dispositif ZFU et de premiers îlots économiques (4.900 m2 de SP) : 236 établissements implantés depuis 2006
- ❑ **67 M€ d'investissements sur les équipements publics et 80 M€ pour les espaces publics** améliorant le service aux habitants et et le cadre de vie tout en générant un rayonnement du quartier à l'échelle du bassin d'habitat et au-delà (Bibliothèque, CMP, Halle Diagona, parc du Vallon...)
- ❑ Un projet labélisé **Ecoquartier** en 2013
- ❑ Une démarche de **marketing territorial**

La Duchère
LYON

Lyon 9ème – La Duchère Bilan du PNRU 1

1.711 logements démolis



- ❑ 1.567 familles relogées en 3 phases.
- ❑ 81,5 % des ménages relogés à Lyon dont 47% à la Duchère
- ❑ 1.711 logements démolis correspondant à 8 opérations
- ❑ Un taux de logements sociaux ramené de 80% à 58% à ce jour (54% à l'issue des livraisons en cours)

L'ensemble des équipements publics programmés livré



2 écoles, 1 Gymnase, 2 Stades rénovés, 1 Maison des Fêtes et des Familles, 1 Bibliothèque, une Chaufferie bois, le regroupement des services sociaux de la Métropole, une halle d'athlétisme qui a accueilli en août 2015 les 8.100 athlètes des championnats du monde masters d'athlétisme du monde

1.853 logements diversifiés au terme du PRU



- ❑ **1194 logements livrés à ce jour** dont 37,9% en accession (453), 14,2% en locatif libre ou intermédiaire (170), 28,5% en LLS (340), 7,4% en locatifs intermédiaires sociaux (88) et 12% lgts étudiants (143)
- ❑ Prix de vente moyen 2014 : 2809 € TTC /m2
- ❑ **103 logts livrés dans les 6 mois**

Lyon 9^{ème} – La Duchère L'ambition du projet

Achever la mutation engagée pour faire de la Duchère un pôle de développement résidentiel et économique à l'échelle du bassin de vie doté d'un fort niveau d'équipements et de services

- ❑ Eviter le décrochage social et spatial avec la partie renouvelée dans le cadre du PRU 1
- ❑ Une intervention indispensable sur les deux secteurs Sauvegarde et Château
- ❑ Deux niveaux d'ambition différents sur ces 2 secteurs

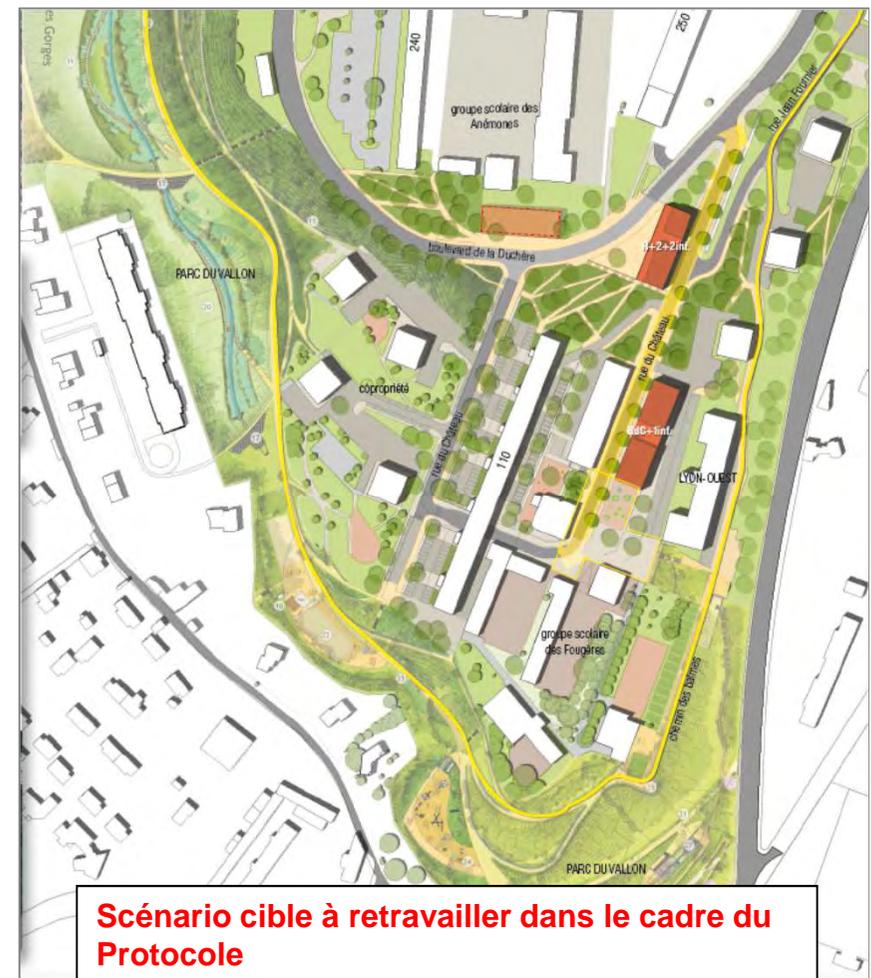


Lyon 9^{ème} – La Duchère L'ambition du projet

Achever la mutation engagée pour faire de la Duchère un pôle de développement résidentiel et économique à l'échelle du bassin de vie doté d'un fort niveau d'équipements et de services

❑ Château

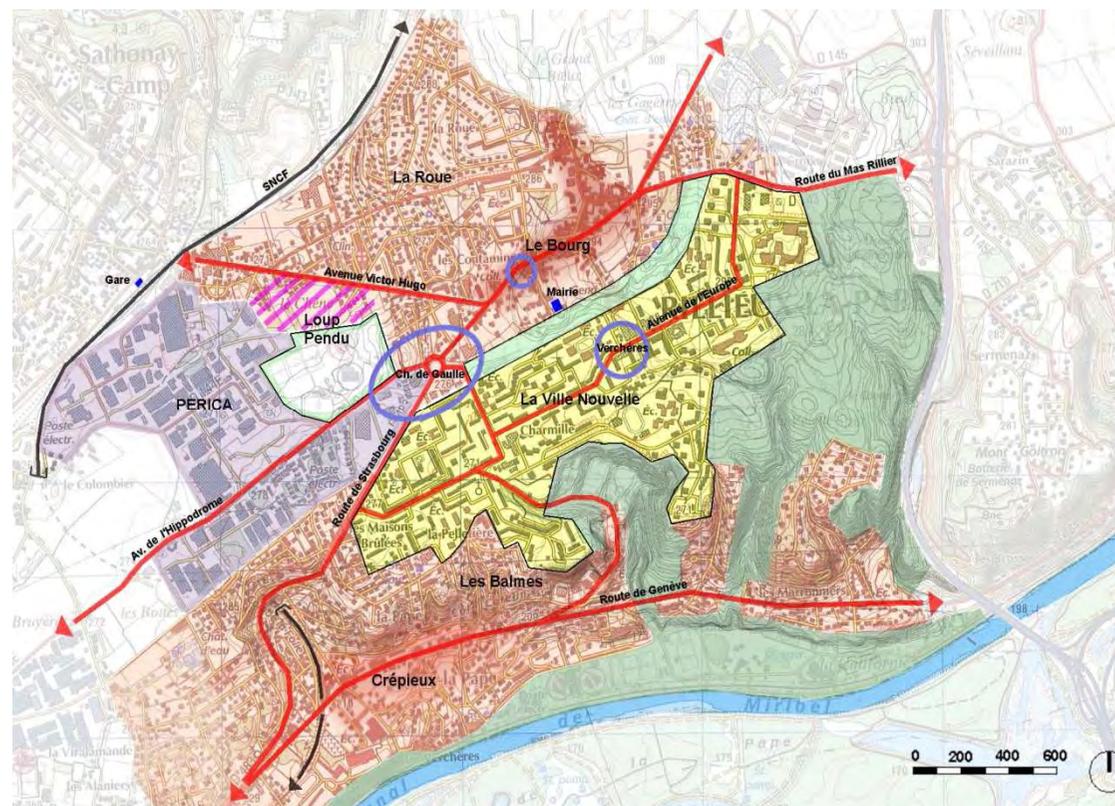
- Rompre l'isolement du Château en améliorant les liens avec le Plateau
- Réaménager les liaisons piétonnes avec le Parc du Vallon
- Améliorer le cadre de vie, notamment la convivialité des espaces publics, dans l'attente d'un projet de démolition/reconstruction à moyen – long terme
- Améliorer les équipements publics existants qui bénéficient à l'ensemble du quartier de la Duchère
- Réhabiliter le parc social des 4 tours Alliadé
- Réhabiliter la copropriété du Château en voie de paupérisation



Rillieux la Pape Ville Nouvelle

Présentation du quartier : L'entrée Nord-Est de la Métropole

- ❑ Construite entre 1950 et 1970, la Ville Nouvelle représente 50% de la population de la commune de Rillieux-la-Pape
- ❑ 15.140 habitants sur le QPV
 - Un revenu médian de 11.200€
 - 6.158 logements, dont 71% de logements sociaux propriété de Dynacité, SEMCODA et Erilia
 - Un parc social vieillissant qui, pourtant, connaît peu de vacance
- ❑ Une ville nouvelle constituée de plusieurs quartiers importants, avec des identités fortes
 - Le quartier des Alagniers : 100% de logement social monofonctionnel
 - Des quartiers mixtes en termes d'offre d'habitat et/ou de mixité fonctionnelle : Semailles/ Velette

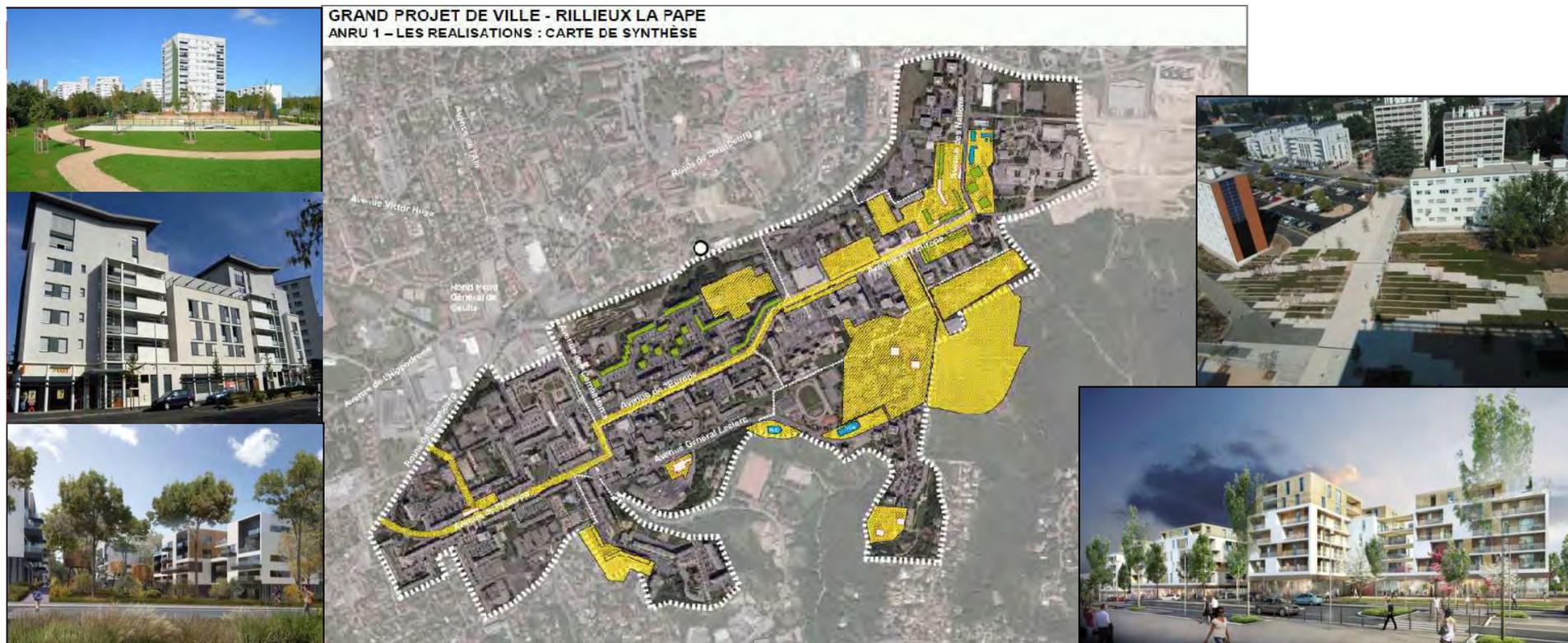


Rillieux la Pape Ville Nouvelle

Le bilan du PNRU 1 : 75 millions d'€ dont 15 millions ANRU

Convention ANRU : 2005 - 2015

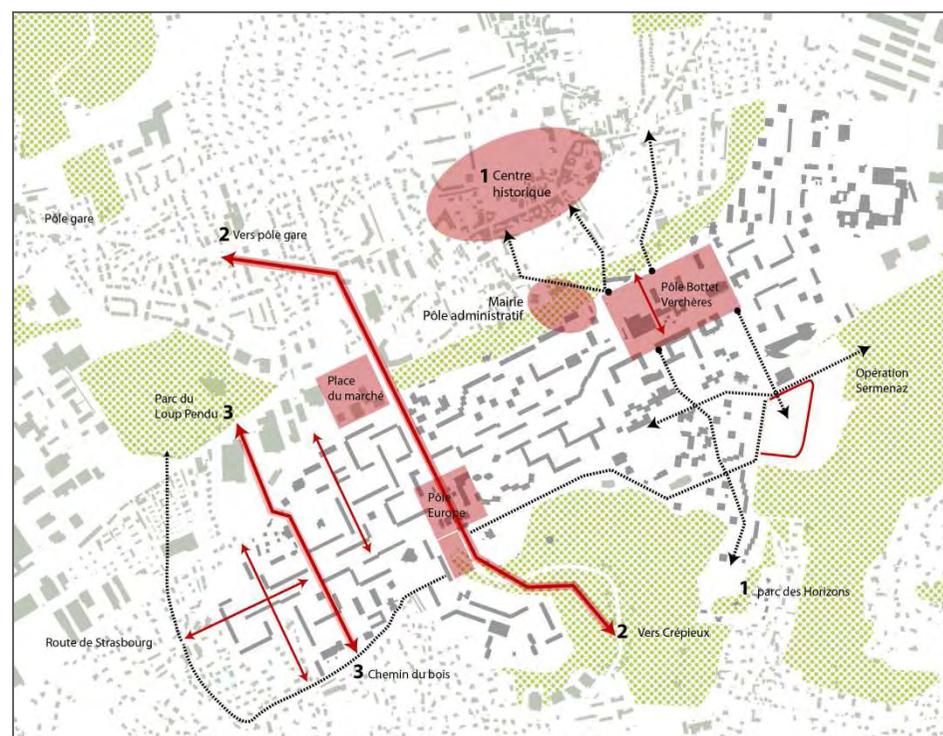
- ❑ Une intervention concentrée sur la partie Est de la Ville Nouvelle (Semailles et Velette)
- ❑ Un travail engagé sur PRU sur l'affirmation de la centralité de Rillieux-la-Pape, sur le secteur du Bottet et sur la Velette à poursuivre
- ❑ Le quartier des Alagniers, sur lequel les interventions n'ont pas été mises en œuvre dans l'ANRU 1, souffre aujourd'hui d'un enclavement très fort et d'une paupérisation



Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle L'ambition du projet

Rattacher la ville nouvelle au reste de la ville, conforter sa vocation résidentielle et affirmer le Bottet élargi comme le centre ville

- Un renouvellement urbain ambitieux passant notamment par des démolitions plus nombreuses que celles réalisées dans le PNRU 1, notamment sur l'ouest
 - Diversifier l'habitat pour atteindre une part de 50% de logement social dans l'ensemble des quartiers de la ville nouvelle
 - Affirmer le Bottet élargi comme le centre ville de Rillieux la Pape
 - Valoriser les éléments paysagers, notamment le parc linéaire urbain d'accroche
 - Poursuivre l'intégration urbaine de la Ville Nouvelle au reste de la ville

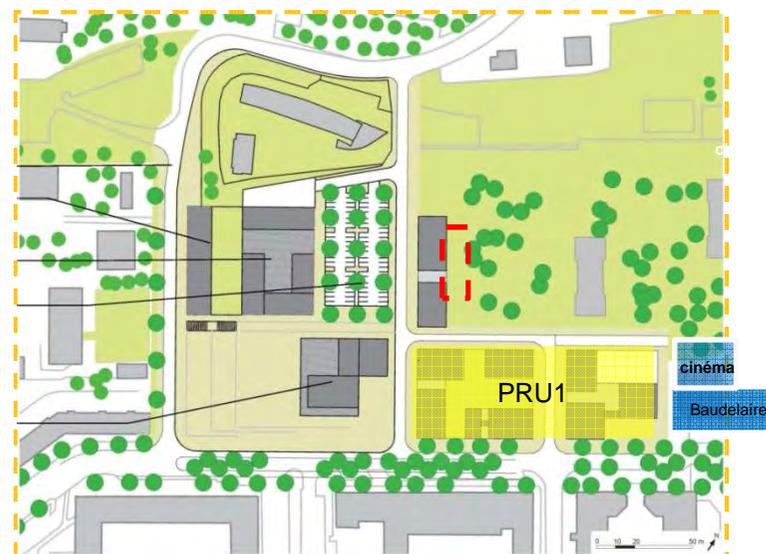


➤ **3 secteurs d'intervention : le Bottet, les Alagniers, la Velette**

Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle L'ambition du projet

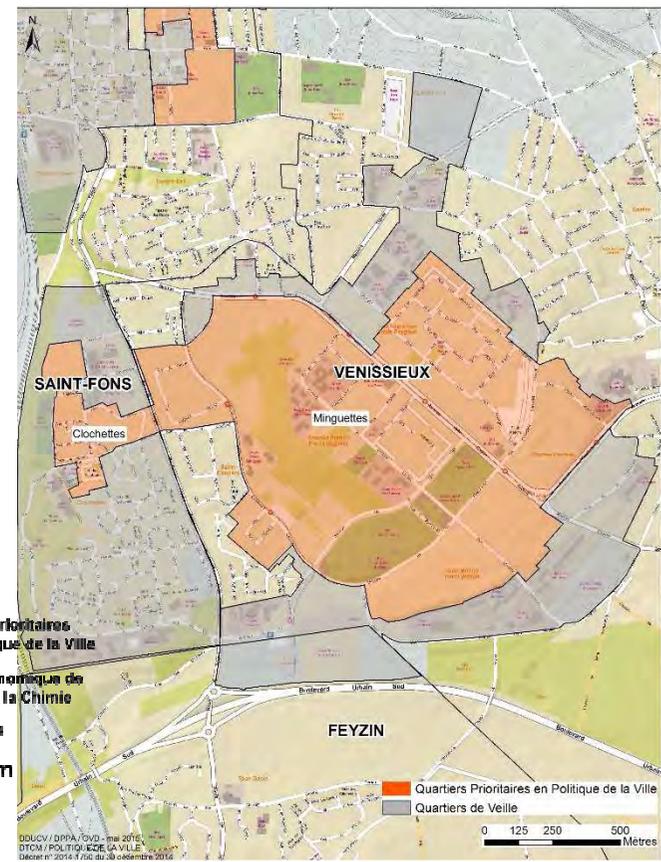
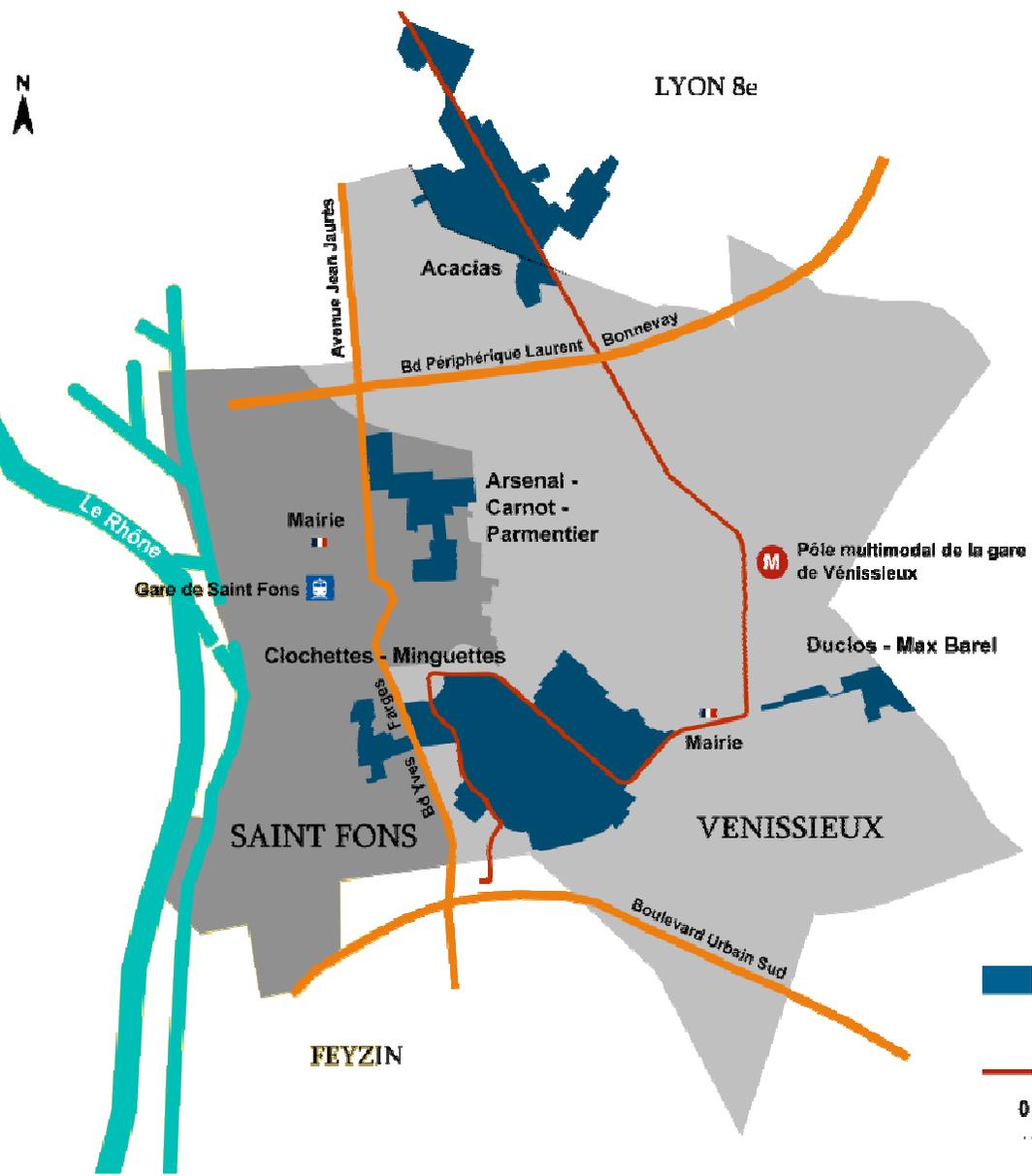
Le Centre ville Bottet élargi

- ❑ Poursuivre l'affirmation et l'ambition d'un centre ville pour Rillieux la Pape
- ❑ S'appuyer sur les accroches au parc linéaire urbain
- ❑ Conforter la mixité de ses fonctions : commerciales, administratives et culturelles, habitat...



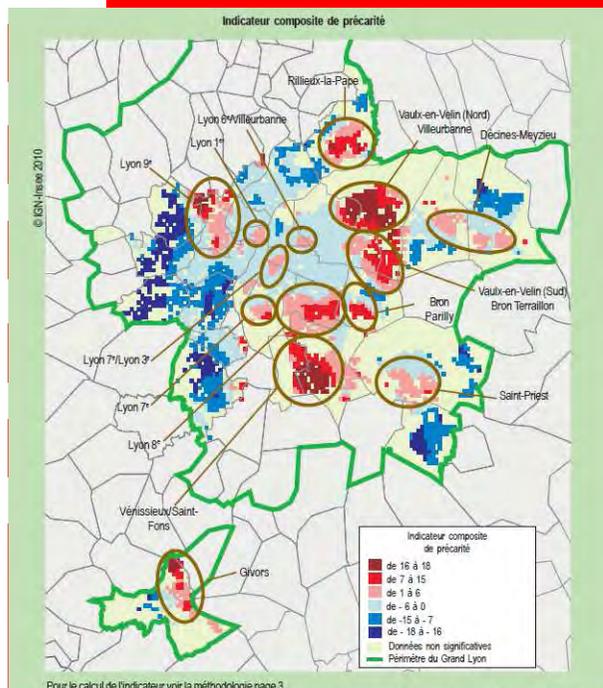
Scénario à affiner dans le cadre du protocole

Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes

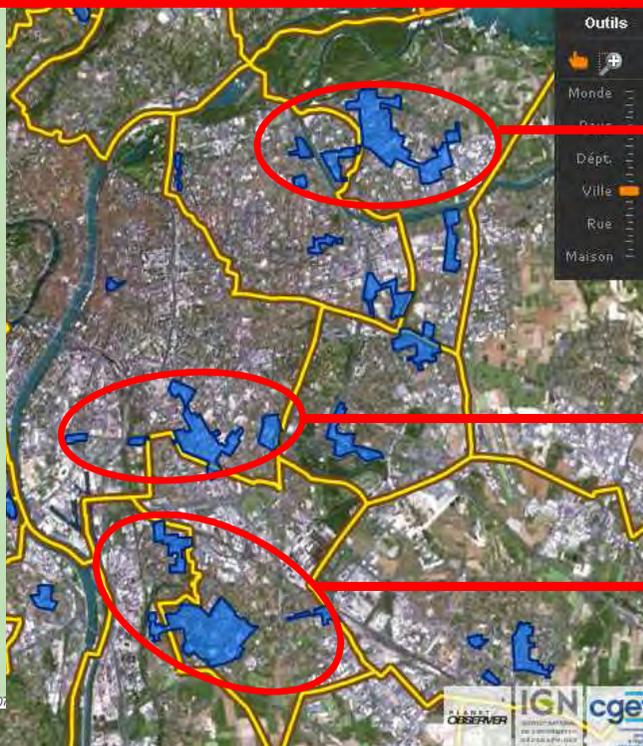


Vénissieux Minguettes – Saint-Fons Clochettes

La plus importante poche de précarité de l'agglomération lyonnaise



INSEE 2010



Vaulx en Velin –
Villeurbanne
25 650 hab. QPV

Lyon 7 - 8
20 000 hab. QPV

Saint-Fons - Vénissieux
+ de 31 000 hab. QPV

CGET 2014

Un territoire cohérent : histoire, géographie, sociologie

Un revenu médian très faible

(2011 : 12 800 € pour Saint-Fons, 13 360 € pour Vénissieux)

et des écarts qui se creusent

(2002 – 2011 : -0.1% pour Saint-Fons et -3.5% pour Vénissieux)

7 600 logements (77% locatifs sociaux)

Une population plus jeune
(33% de moins de 17 ans)

et familiale (40% de couples avec enfants)

Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes Des enjeux communs de niveau intercommunal

Au SCoT : Saint-Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est identifié comme territoire stratégique de développement pour l'agglomération.

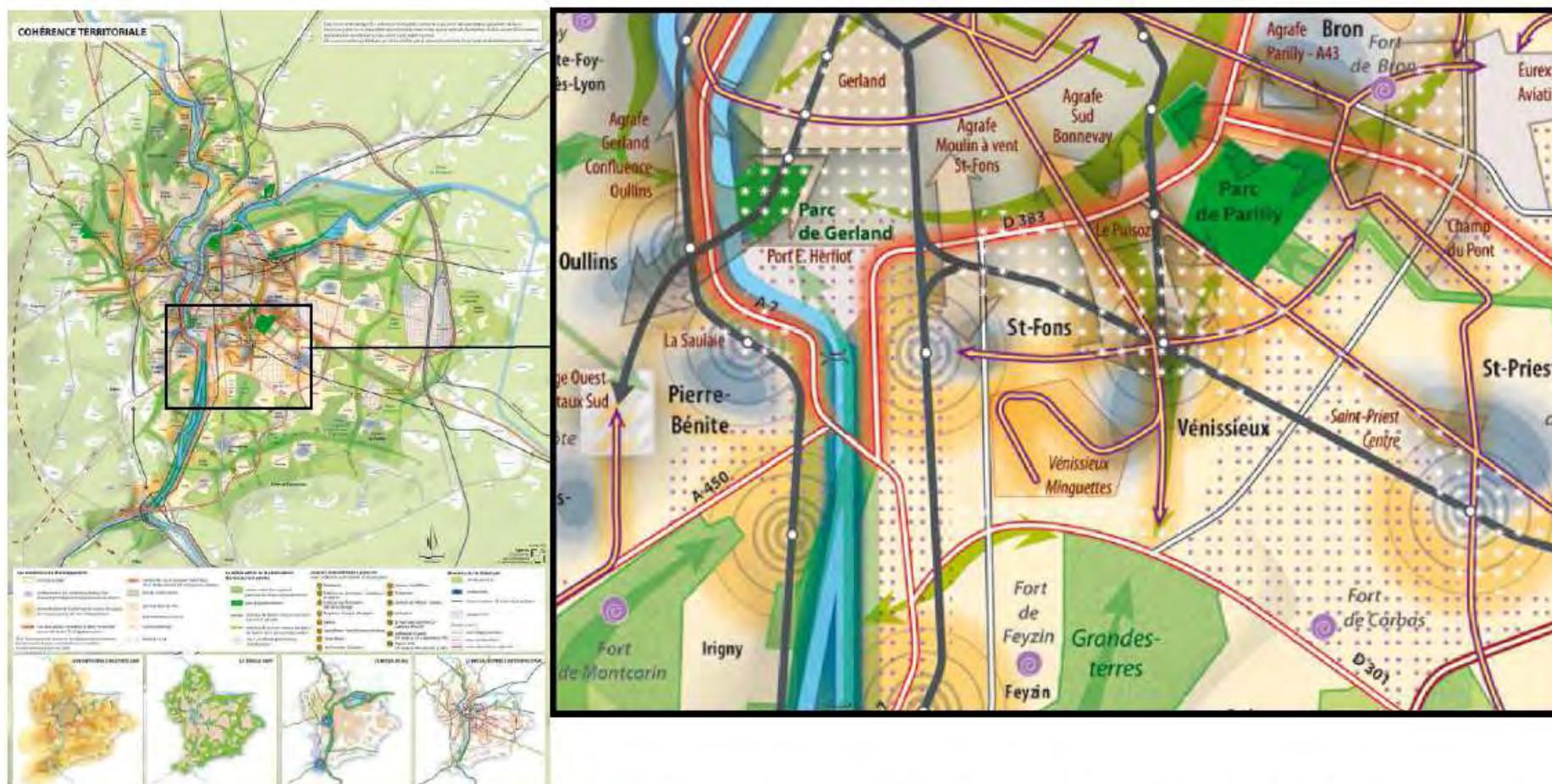
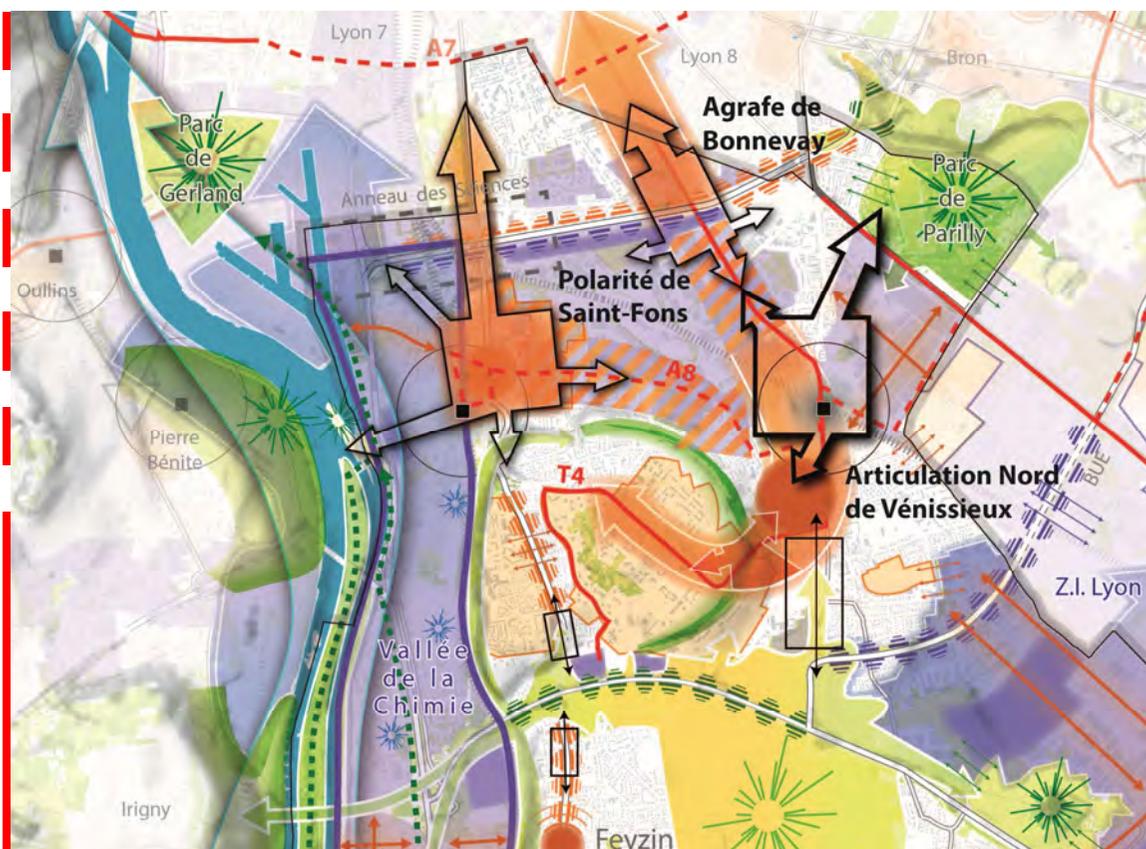


Schéma de cohérence territoriale - Carte de cohérence territoriale - Zoom Saint-Fons - Vénissieux

Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes Des enjeux communs de niveau intercommunal



- Favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire en diversifiant les fonctions et en proposant une offre éducative de qualité
- Diversifier l'offre d'habitat
- Mailler le plateau avec les deux centres villes de Saint-Fons et Vénissieux
- Réduire la coupure du Bd Yves Farge
- Optimiser les qualités paysagères du site
- Rechercher une optimisation de l'offre TC (accès au tramway et efficacité de la ligne 60 vers Gerland – Debourg)

Vénissieux Minguettes Présentation du site

VENISSIEUX QPV MINGUETTES

Taux de chômage 2,5 fois plus élevé que la moyenne du Grand Lyon

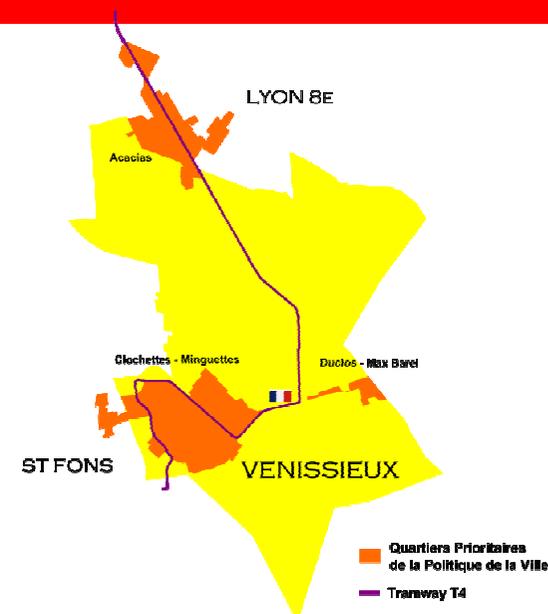
- ❑ **29%** sur le Plateau
- ❑ Près d'un jeune sur deux (-de 25 ans) originaire du Plateau est au chômage

Des revenus faibles

- ❑ Revenu fiscal médian des habitants du Plateau des Minguettes **2 fois inférieur** à celui du Grand Lyon
- ❑ **3 fois plus de bénéficiaires RSA et CMU** que la moyenne du Grand Lyon
- ❑ Plus d'un tiers des familles allocataires CAF ont des ressources dépendant à plus 50% des allocations familiales

Une population jeune et familiale

- ❑ **Surreprésentation des jeunes de moins de 17 ans** (33% = +10 points par rapport au Grand Lyon)
- ❑ Surreprésentation des **couples avec enfants (40%)** et des **familles monoparentales (17%)**



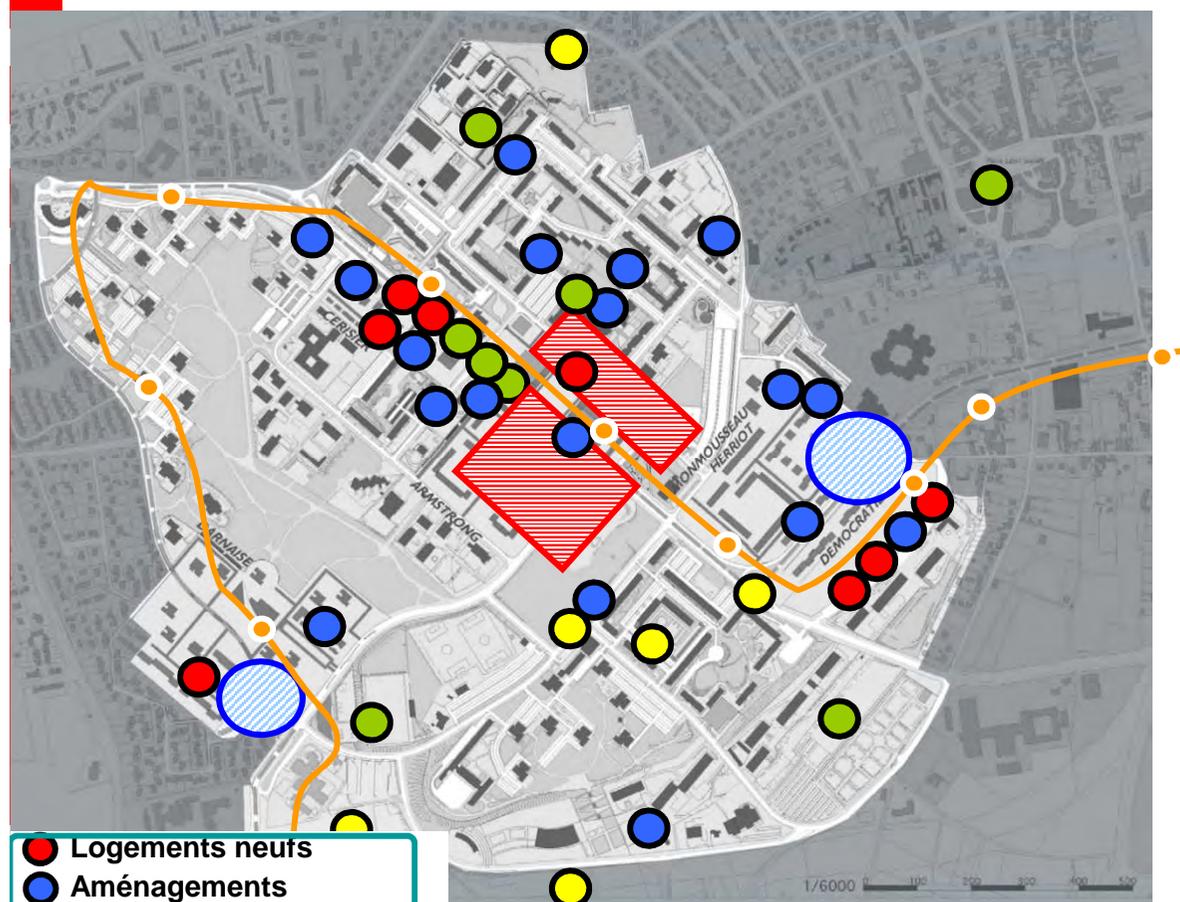
Vénissieux Minguettes Bilan du PNRU 1

Convention ANRU 2005-2015

170 Millions d'€ TTC de coûts d'opérations

Des **interventions urbaines** sur tous les champs et une **bonne « couverture »** d'un territoire important (220 hectares)

- ❑ **Affirmation d'une centralité du Plateau** (Le Cerisier / ZAC Vénissy / ZAC Armstrong)
 - ❑ **Désenclavement** par le tramway T4 depuis 2009 : effet levier majeur pour **dynamiser la construction privée**
 - ❑ **Action forte sur les équipements publics** ayant généré des flux vers le Plateau
 - ❑ **Un développement économique engagé** au travers du dispositif ZFU : plus de 400 entreprises installées
- Les **conditions d'une nouvelle étape à réaliser** entre 2015 et 2030 sont réunies



- Logements neufs
- Aménagements
- Équipements
- Opérations ZFU
- ▨ Opérations en cours
- ▨ Opérations reportées

Vénissieux Minguettes Le projet à horizon 2030

Vers une diversité de fonctions qui donne à chaque quartier sa propre identité, une recomposition urbaine qui assure le lien entre les quartiers et le reste de la ville

Aménagements

- Place du Marché
- Requalification du Parc et de ses entrées
- Création de voiries pour faire lien
- Aménagement de 2 squares
- Places Lénine –Thorez / de la Darnaise / Pyramide

Equipements

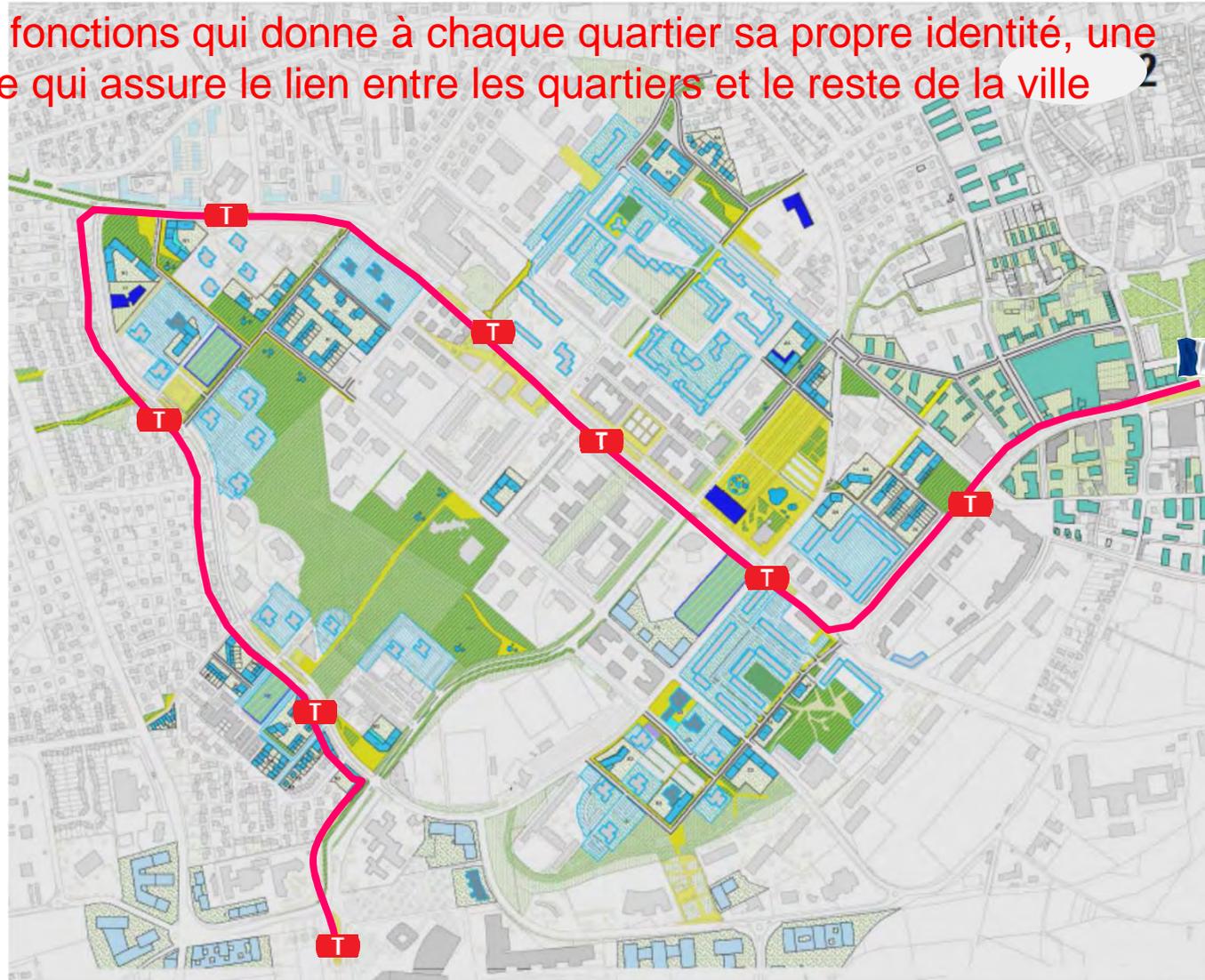
- Restructuration groupe scolaire Léo Lagrange
- Bibliothèque Pyramide
- Equipement scolaire Rotonde

Habitat

- 4 000 logements rénovés
- 2 085 logements construits
- 1 172 logements démolis

Développement économique

- 90 000 m² d'activités créées à la Porte Sud
- 1 900 m² de reconfiguration de commerces
- 16 100 m² de réserves foncières



Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes

Priorités opérationnelles pour le NPNRU dans la poursuite des actions engagées

1-Vénissieux.

Marché forain / Monmousseau / Balmes

Réussir l'accroche au centre ville par le quartier de la Place du Marché

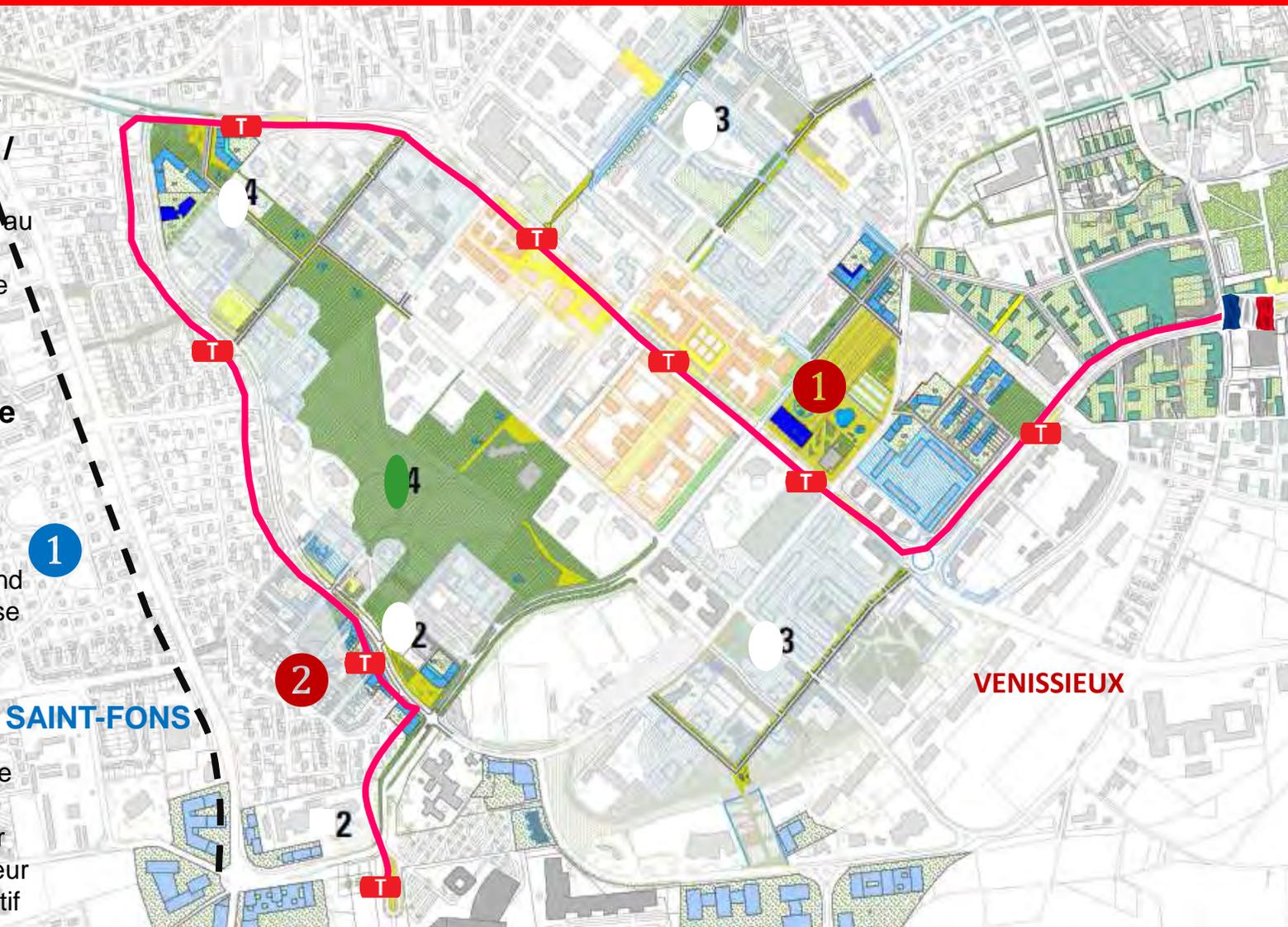
2-Vénissieux.

Darnaise / Porte Sud

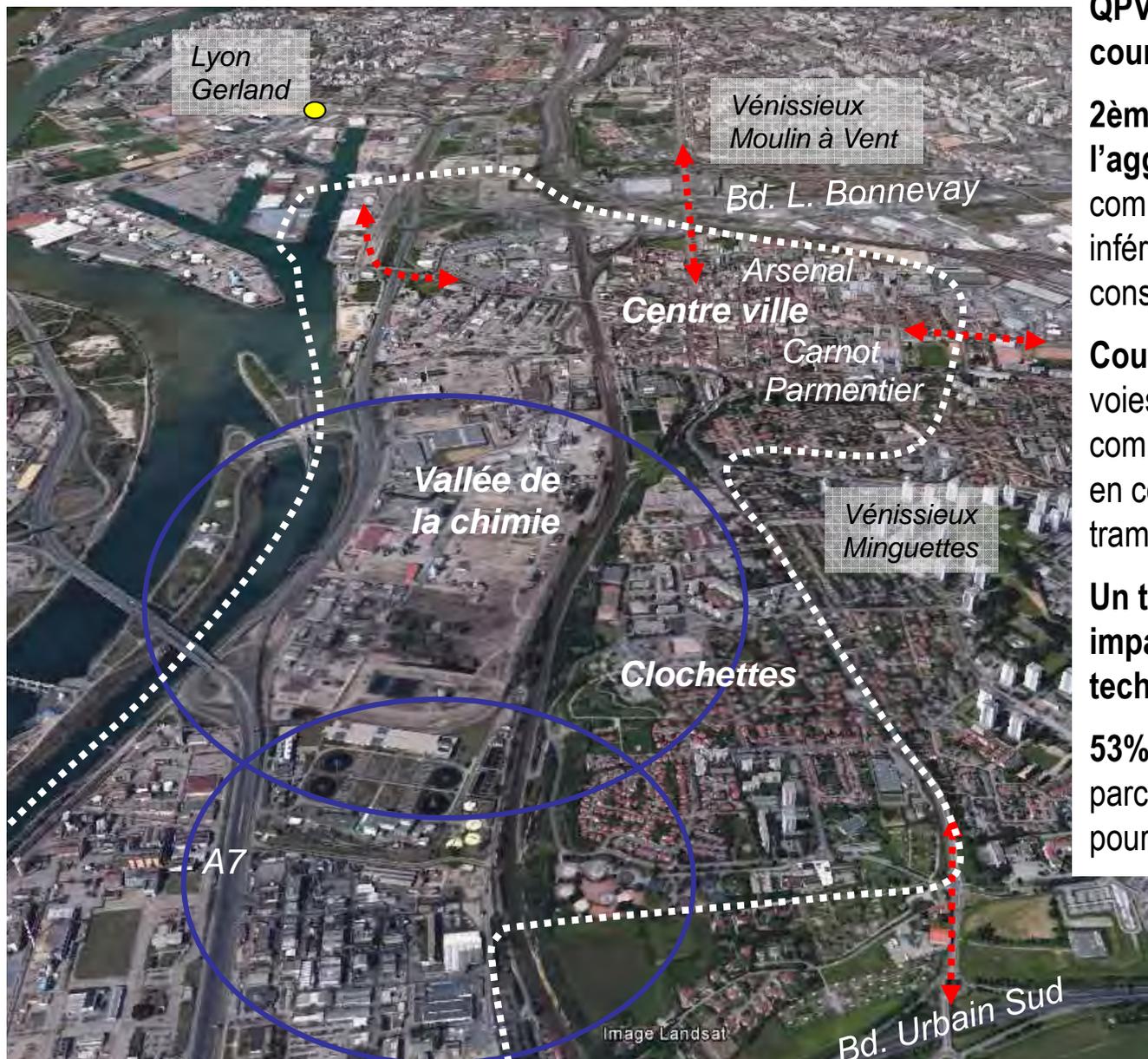
Réussir le développement économique et le changement profond du quartier Darnaise en lien avec Saint Fons, Porte Sud

1-Saint-Fons.

Clochettes / Une dynamique immobilière à partir d'Yves Farge vecteur de liens et constitutif d'urbanité pour les Clochettes



Saint-Fons : une commune qui présente des dysfonctionnements urbains majeurs



Commune de 17 000 habitants (45% en QPV et 40% en QVA) en première couronne, berceau de la chimie à Lyon

2ème commune la plus pauvre de l'agglomération (avec Vénissieux, seule commune dont le revenu 2012 est inférieur au revenu 2002 en euros constants)

Coupures urbaines fortes (autoroutes, voies ferrées, zones économiques) non compensées par une offre de transports en communs en site propre (métro – tramway)

Un territoire totalement urbanisé et impacté par les **périmètres de risques technologiques**

53% de logements sociaux et 23% du parc privé potentiellement indigne (12% pour le GL)

Limite communale



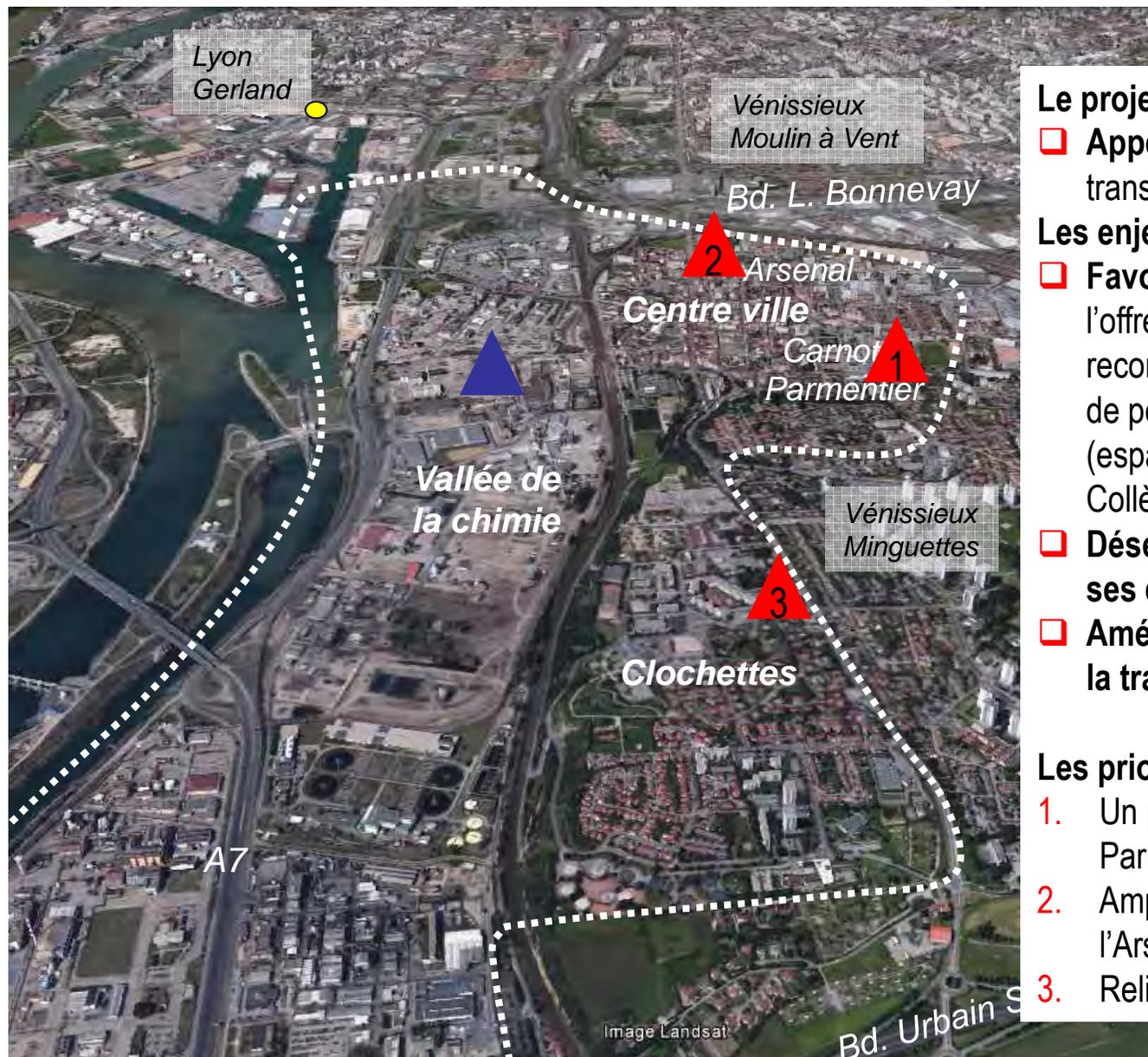
Principaux points de liaison



Risques technologiques (représentation du niveau Moyen +)

Saint-Fons : recréer de la valeur sur la commune

Les leviers des grands projets du territoire



Le projet Vallée de la Chimie

- Appel des 30 pour amorcer la transformation



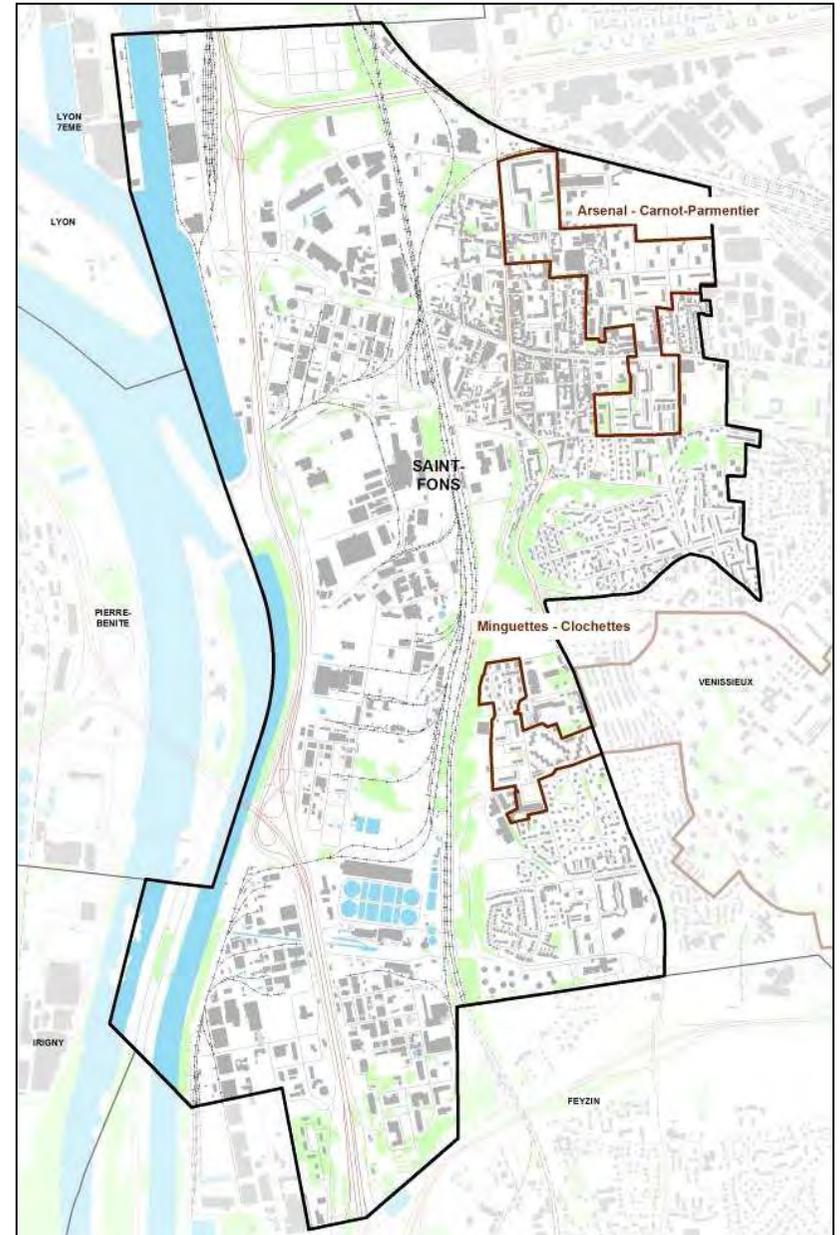
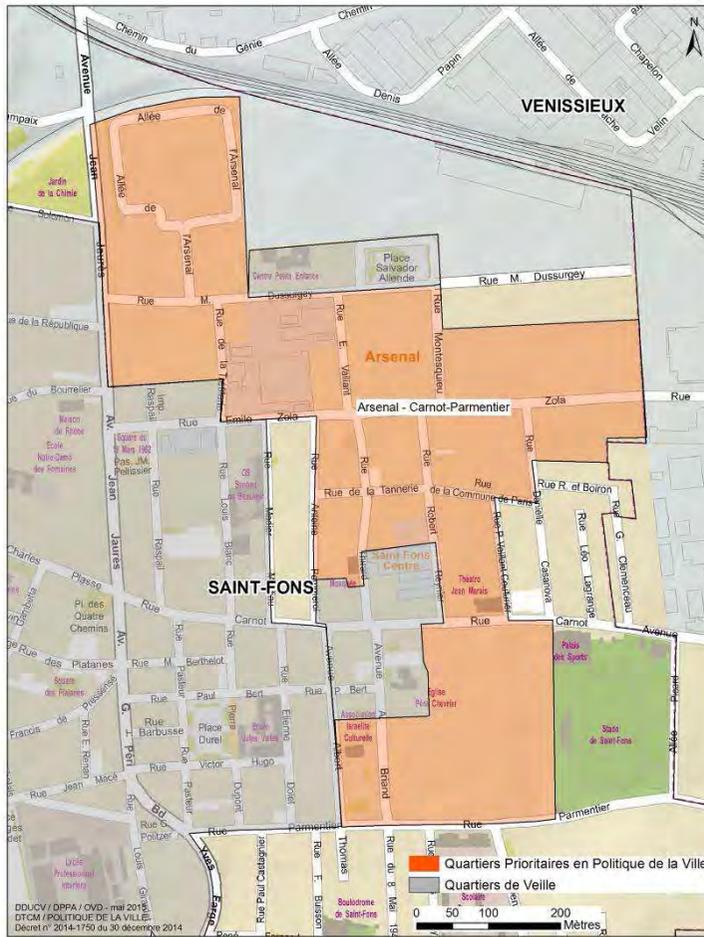
Les enjeux du RU :

- Favoriser la mixité : diversification de l'offre de logement (démolitions, reconstructions, réhabilitations), stratégie de peuplement, qualité du cadre de vie (espaces verts), offre scolaire (GS, Collège)
- Désenclavement de la commune et de ses quartiers (TC et maillage viaire)
- Améliorer la gestion du cadre de vie et la tranquillité publique

Les priorités RU :

1. Un projet ambitieux sur Carnot Parmentier - entrée Est
2. Amplifier le renouvellement urbain de l'Arsenal sur l'entrée Nord
3. Relier les Clochettes

Saint-Fons – Arsenal Carnot-Parmentier

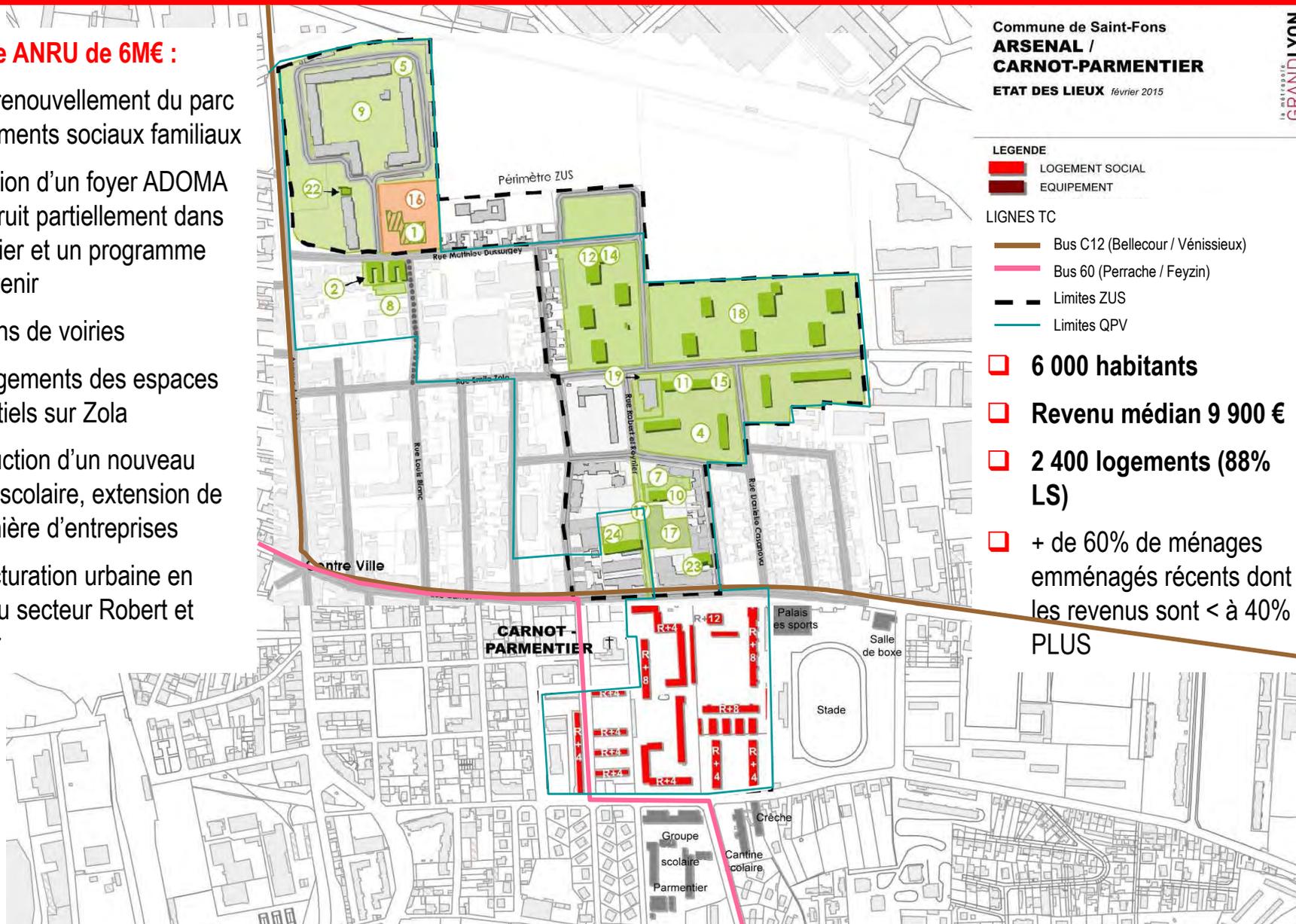


Saint-Fons – Arsenal

Un PRU 1 sur Arsenal qui n'a pas enrayé la dynamique de ségrégation

Programme ANRU de 6M€ :

- ❑ Aucun renouvellement du parc de logements sociaux familiaux
- ❑ Démolition d'un foyer ADOMA reconstruit partiellement dans le quartier et un programme AFL à venir
- ❑ Créations de voiries
- ❑ Aménagements des espaces résidentiels sur Zola
- ❑ Construction d'un nouveau groupe scolaire, extension de la pépinière d'entreprises
- ❑ Restructuration urbaine en cours du secteur Robert et Reynier

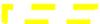


Saint-Fons – Arsenal Carnot-Parmentier

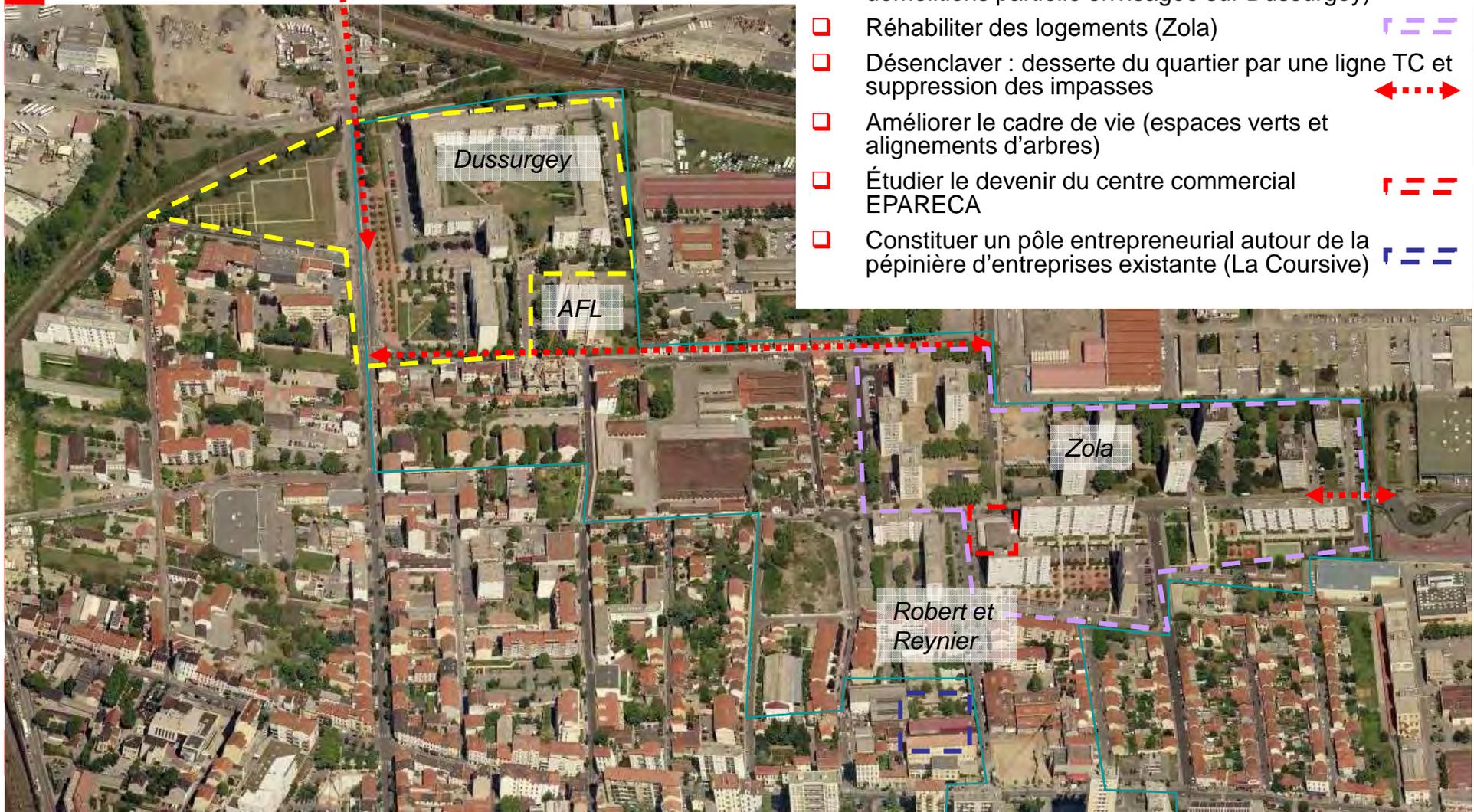
Arsenal : amplifier la recomposition urbaine et qualifier l'entrée Nord de la Ville

Une étude urbaine confiée en 2016 à UrbaLyon

Éléments de programme :

- ❑ Diversifier l'offre de logements (entrée Nord : démolitions partielle envisagée sur Dussurgey) 
- ❑ Réhabiliter des logements (Zola) 
- ❑ Désenclaver : desserte du quartier par une ligne TC et suppression des impasses 
- ❑ Améliorer le cadre de vie (espaces verts et alignements d'arbres) 
- ❑ Étudier le devenir du centre commercial EPARECA 
- ❑ Constituer un pôle entrepreneurial autour de la pépinière d'entreprises existante (La Coursive) 

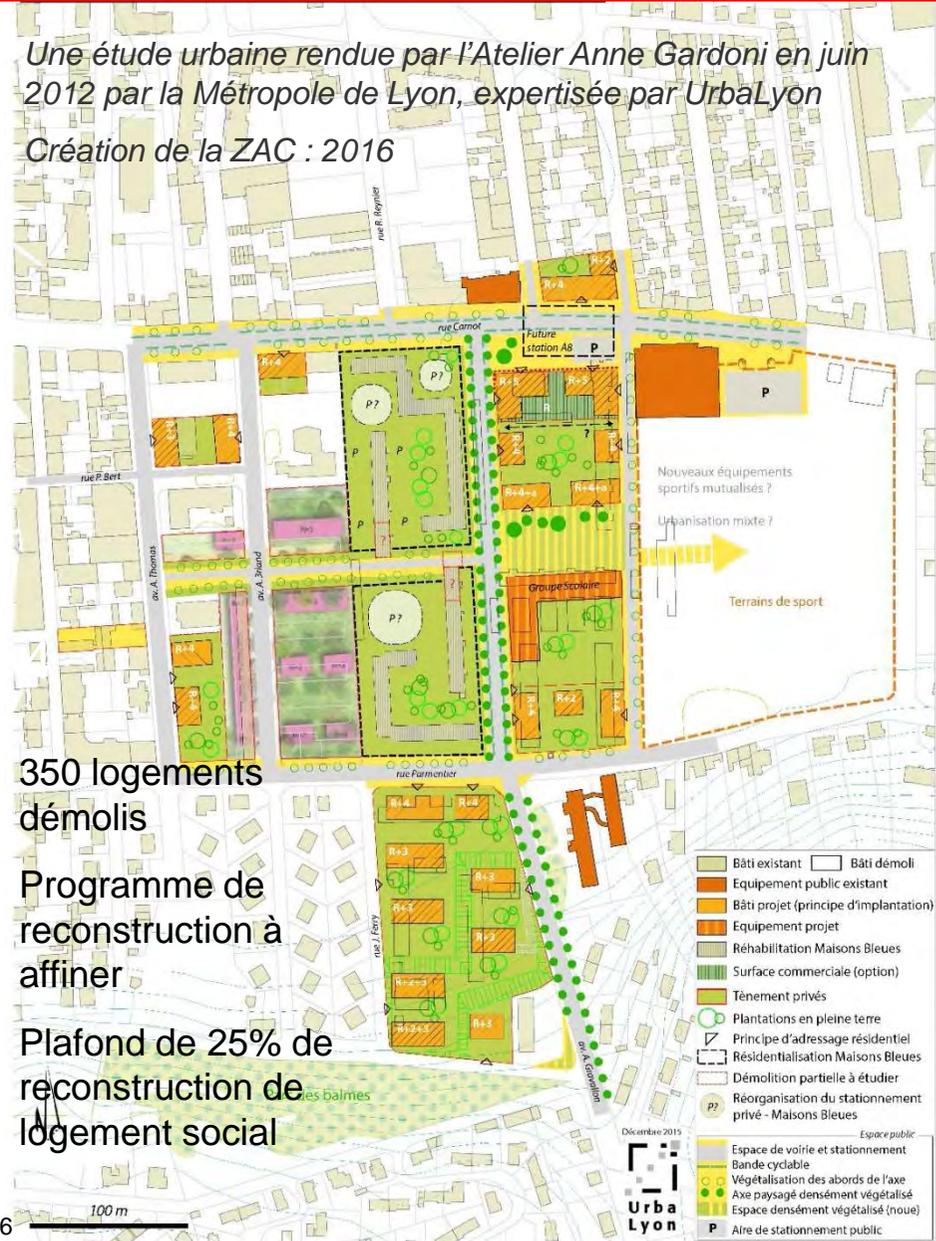
Lyon
Anneau des Sciences / Laurent Bonnevey



Saint-Fons – Arsenal Carnot-Parmentier

Carnot Parmentier : un secteur résidentiel venant étayer la centralité de la commune

- ❑ **Intégrer le quartier au centre ville**
 - Marquer l'entrée Est de la ville et valoriser la façade du quartier
 - Créer une trame de voies publiques pour tous les modes de déplacements
 - Recomposer des îlots plus petits
- ❑ **Développer un quartier attractif**
 - Tirer parti du paysage
 - Diversifier l'habitat : passer de 98% à 62% de logements sociaux, offrir plusieurs typologies de logements
 - Intégrer des équipements publics : nouveau groupe scolaire, stade et gymnase
- ❑ **Recomposer les espaces extérieurs**
 - Créer des espaces publics (place, mail, parvis)
 - Résidentialiser les abords des bâtiments
 - Valoriser et développer la trame verte



Saint-Fons Clochettes

Un secteur de parcours résidentiels diversifiés et constituant une polarité secondaire

❑ Des connexions à affirmer : vers le Centre, retravailler Yves Farge, parcours des balmes et des parcs

- Tirer la force du paysage (belvédères, présence du végétal)
- Rendre plus efficiente l'offre de transports en communs

❑ Yves Farge : Un levier d'attractivité pour le plateau (redynamisation immobilière)

- Tirer parti du positionnement du boulevard pour changer l'image du plateau
- Remettre sur le marché immobilier la copropriété Les Clochettes (en lien avec l'accompagnement ANAH)
- Recomposer une polarité commerciale

❑ Intensité urbaine : Un cœur de quartier dynamique pour les Clochettes

- Rendre lisible et attractive l'offre de services publics (Centre social au cœur du quartier)
- Conforter la qualité d'espace de vie de la place des Palabres
- Étendre le parc Victor Basch et l'ouvrir sur le quartier (portes)

Une étude urbaine confiée à Gautier Conquet par la Métropole de Lyon

Ateliers de concertation en cours



Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Grande Ile Un territoire à fort potentiel de développement

- ❑ Situé sur deux communes limitrophes : Villeurbanne Est au-delà du périphérique (quartier Saint Jean), et Vaulx-en-Velin Nord Ouest (quartiers du Grand Mas et de la Grappinière)
- ❑ A mi parcours des campus de Lyon Tech-La Doua et du campus de Vaulx-en-Velin
- ❑ Constitué de secteurs aux problématiques urbaines, économiques et sociales diverses appelant une vision stratégique d'ensemble pour organiser la mutation et le développement à long terme



Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Grande Ile Un territoire à fort potentiel de développement

Au SCoT :

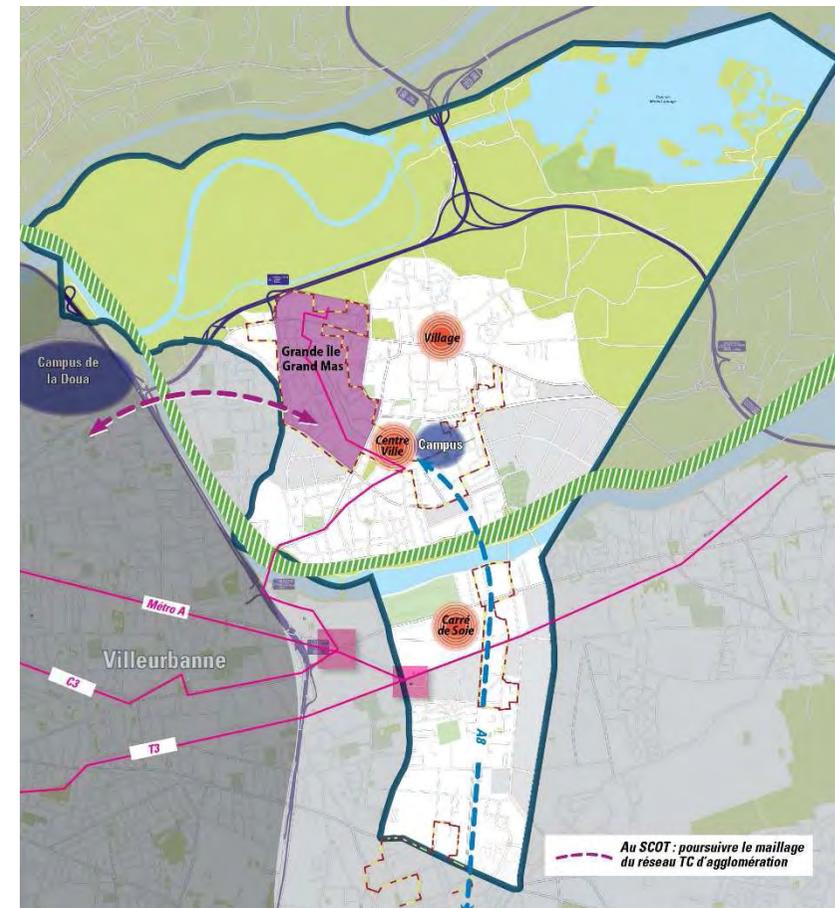
- ❑ Objectif de renforcer les connexions entre la Grande Ile (Villeurbanne Saint Jean / Vaulx-en-Velin Nord) et l'agglomération à l'échelle du maillage du réseau TC d'agglomération
- ❑ Inscrit comme un des pôles majeurs de développement de l'agglomération
- ❑ Capacité à accueillir le développement résidentiel et une mixité de fonctions urbaines (commerces, activités économiques)



Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Grande Ile Les principes de développement

Une vision globale et intégrée à l'échelle de la Grande Ile

- ❑ Réduire l'insularité de la Grande île par tous les modes de déplacement
 - ❑ Organiser le territoire autour des polarités : *centre ville de Vaulx en Velin, Mas du Taureau et Saint Jean*
 - ❑ Des atouts pour fonder l'attractivité du site : *présence de l'eau, qualités paysagères, accessibilité...*
 - ❑ Position géographique stratégique qui ouvre des perspectives de synergies avec le développement économique, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle
 - ❑ Composer la mixité fonctionnelle en confortant l'activité économique et en accompagnant son évolution
- ➔ *Principes à décliner sur Villeurbanne et Vaulx-en-Velin*

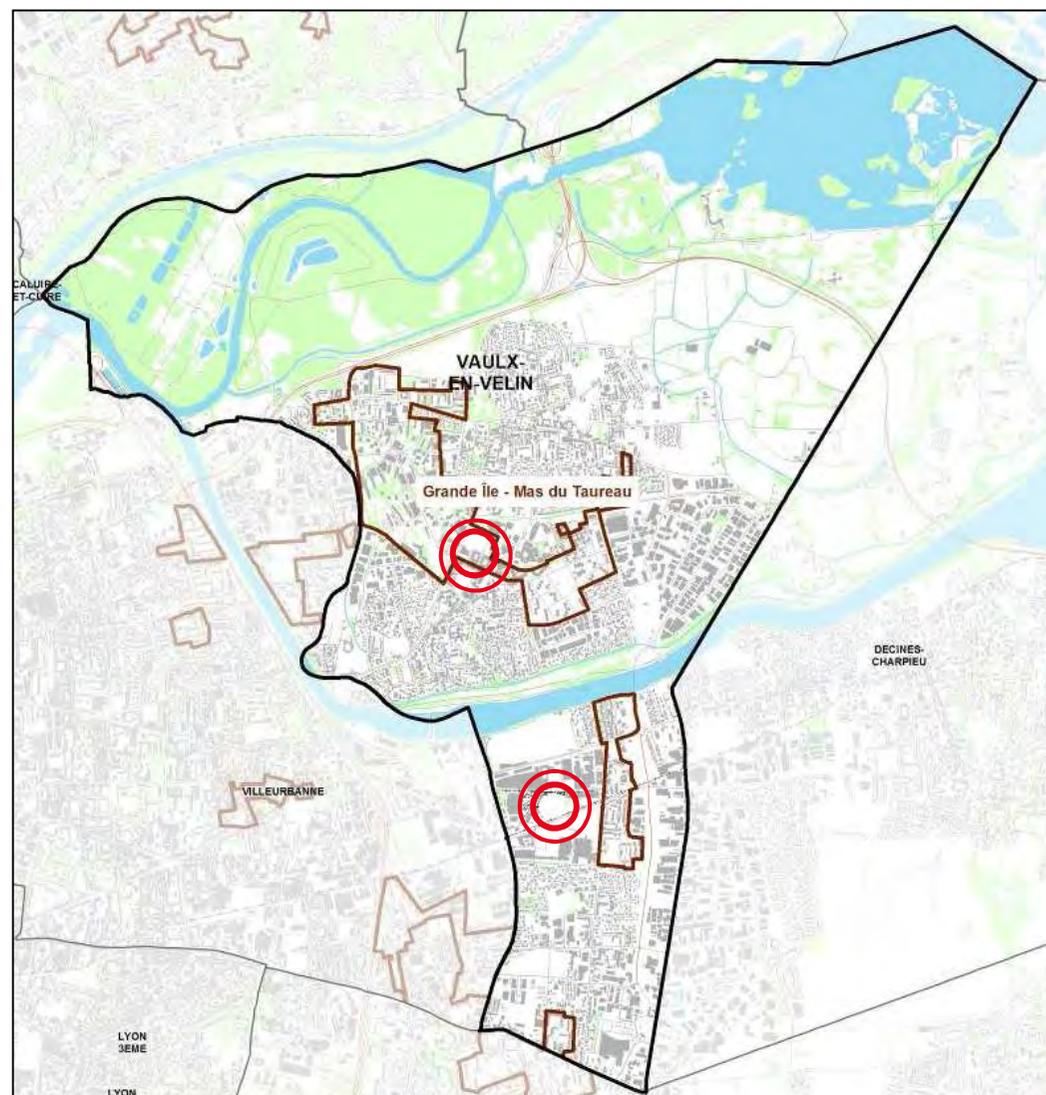


Vaulx-en-Velin – Grande Ile Présentation du site

- ❑ QPV Grande Ile 21 830 habitants
- ❑ 50 % des habitants de la ville
- ❑ Des indicateurs de décrochages :
 - Taux de chômage de 21% (13% Métropole),
 - 37 % des plus de 15 ans sortent du système scolaire sans diplôme (18% métropole)
- ❑ 7.845 logements dont 75% de logements sociaux

Des atouts supports du projet de développement de la Grande Ile

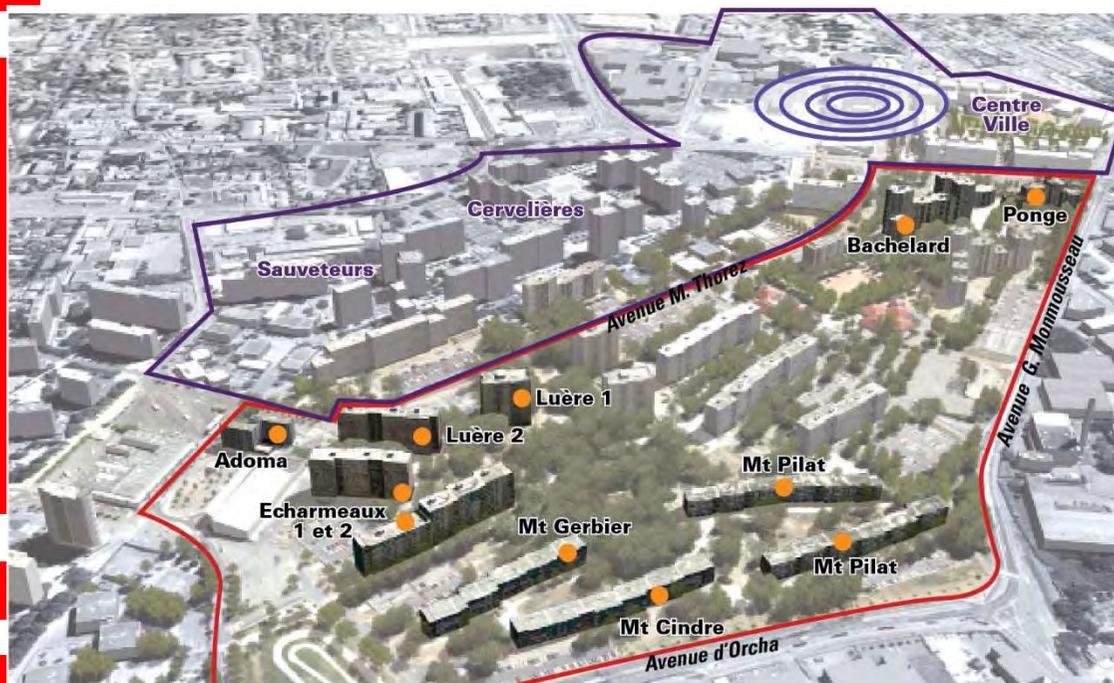
- ❑ Des espaces naturels (proximité du Grand Parc au Nord)
- ❑ Au sud la polarité du Carré de Soie
- ❑ Le campus de Vaulx-en-Velin avec deux écoles nationales



Vaulx-en-Velin – Grande Ile Bilan du PNRU

Les réussites du PNRU 1 :

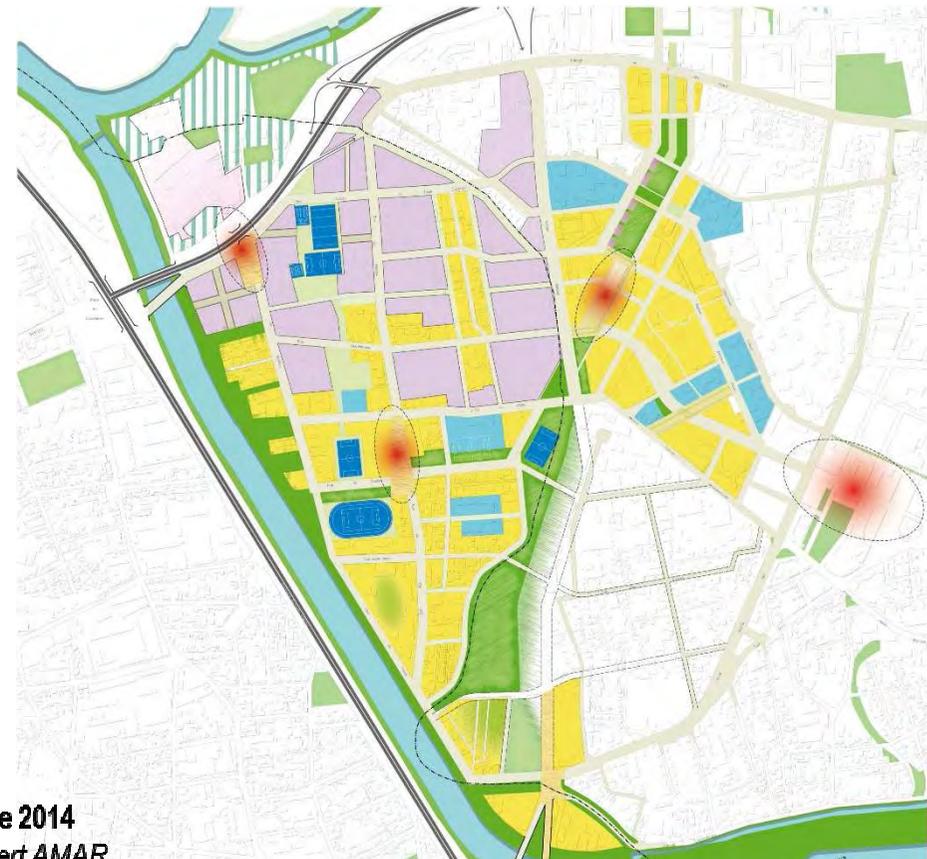
- ❑ Un centre ville rénové
- ❑ Des équipements structurants (Planétarium)
- ❑ Un début de diversification de l'habitat
- ❑ Des démolitions qui ont préparé le projet du Mas du Taureau



Vaulx-en-Velin – Grande Ile – Grand Mas L'ambition du projet

Un éco-quartier ambitieux en prolongement du Centre Ville

- ❑ Relié à l'agglomération par des transports en commun performants
- ❑ Porteur d'une nouvelle dynamique économique avec les campus
- ❑ Attractif pour de l'habitat diversifié
- ❑ Une Médiathèque-Maison de Quartier pour 2019, 1^{er} vecteur de l'ambition



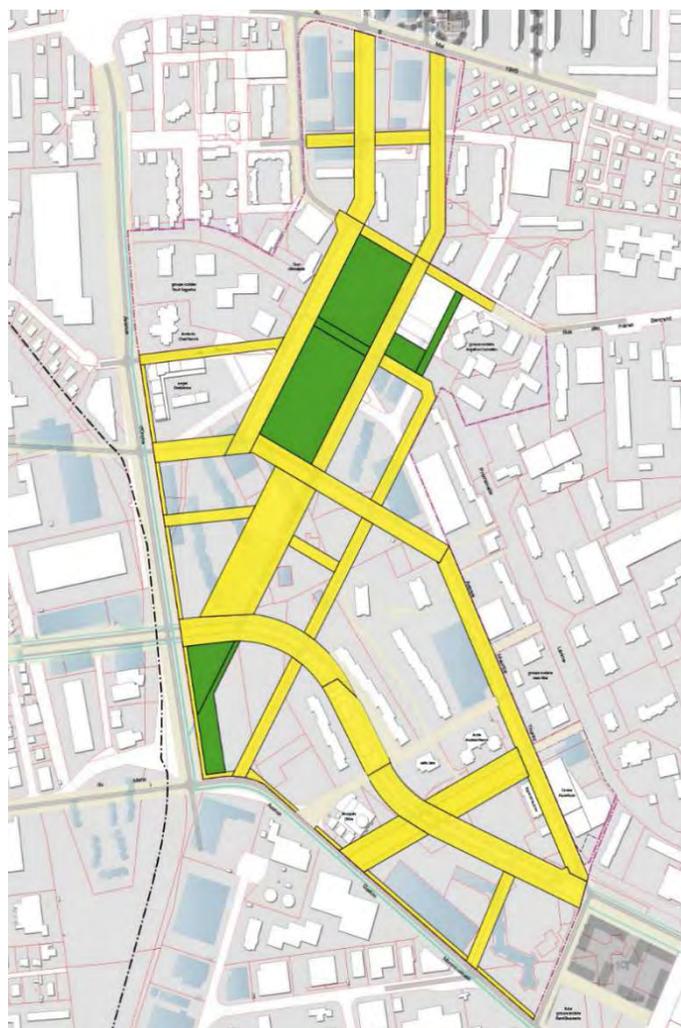
Plan guide 2014
Atelier Albert AMAR

Vaulx-en-Velin – Grande Ile – Grand Mas

L'ambition du projet

Les démolitions 2016-2017

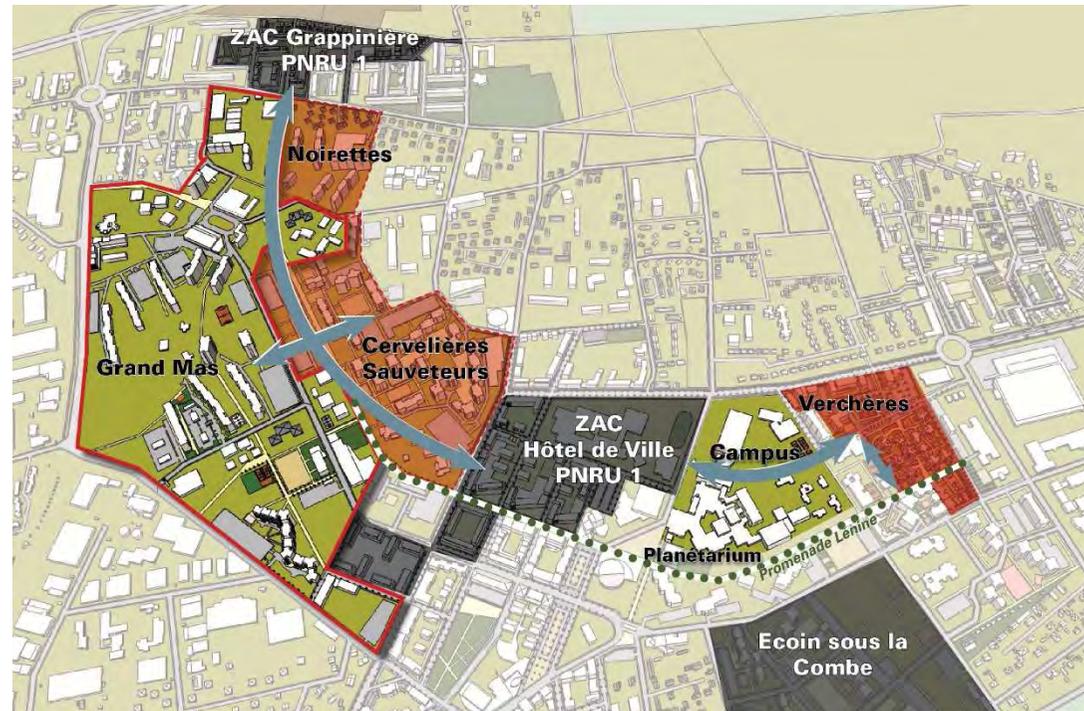
A terme, un quartier remaillé :
espaces publics et îlots à construire



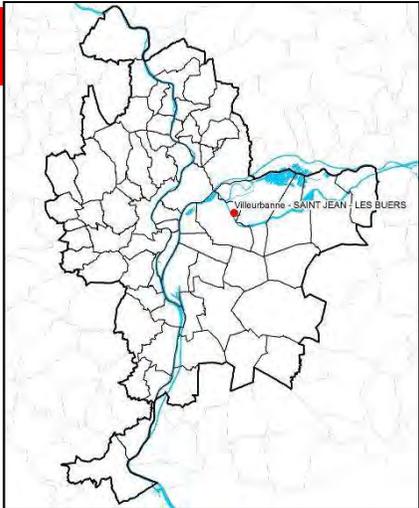
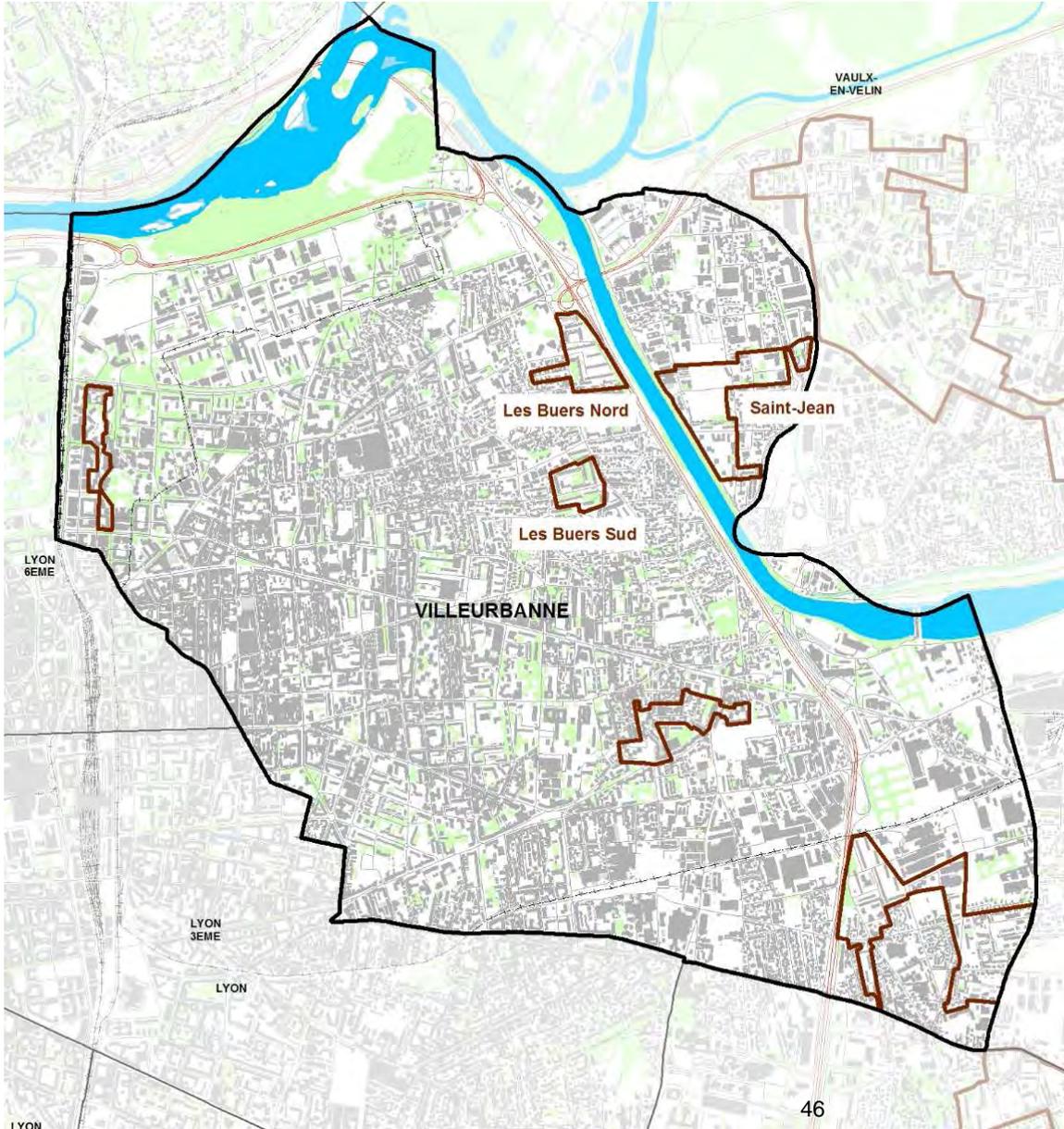
Vaulx-en-Velin – Grande Ile – Grand Mas Un projet connecté

La réussite du projet Grande Ile :

- Connecter les quartiers entre eux
- Restructurer un secteur de copropriétés fragiles enclavé (ouverture, réhabilitation du bâti et démolition des dalles de garages)
- Ouvrir le Campus sur la Ville
- Poursuivre le désenclavement des Verchères à l'Est du Centre Ville

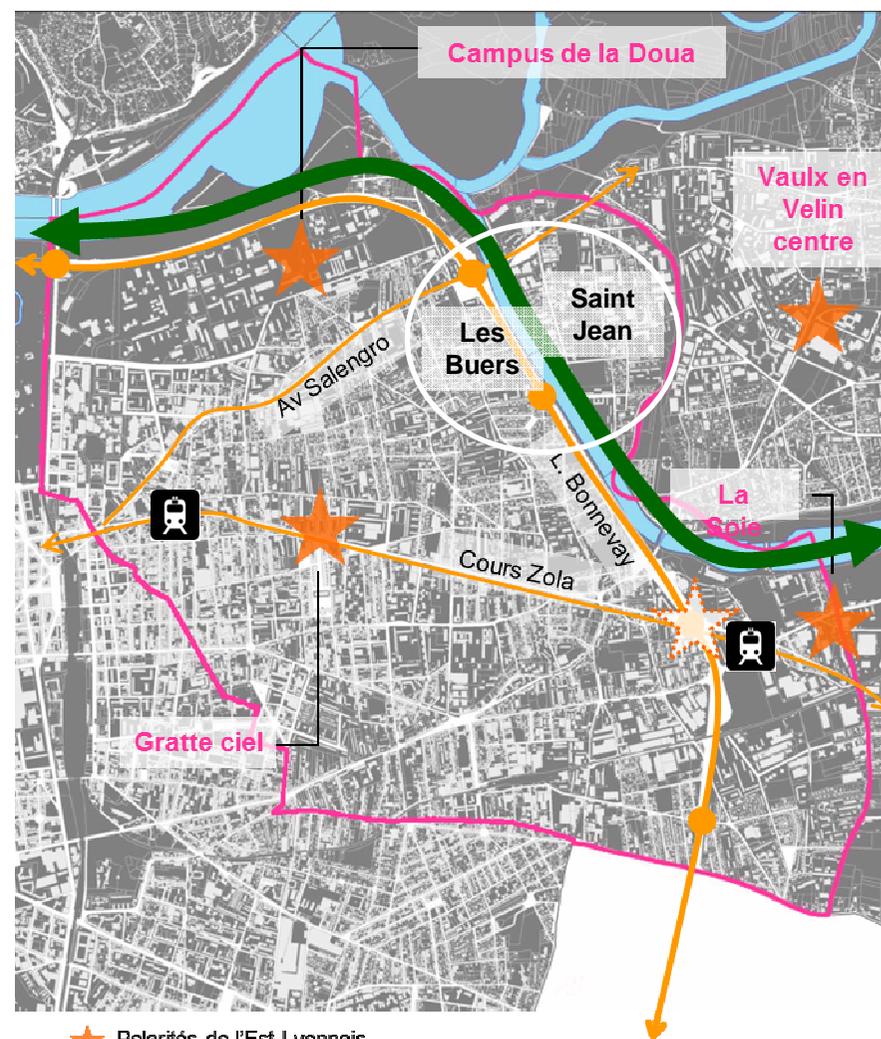


Villeurbanne Saint Jean et Buers Nord



Villeurbanne Saint Jean et Buers Nord Présentation des quartiers

- ❑ Situés en entrée nord-est de la commune, au contact d'axes de desserte importants (boulevard périphérique, avenue Roger Salengro, autoroute A42), à proximité de l'échangeur Croix-Luizet
- ❑ Une situation stratégique, mais de très fortes nuisances liées à la proximité des infrastructures et une desserte insuffisante en transport en commun
- ❑ Les quartiers sont positionnés entre plusieurs polarités et secteurs de projet : à l'ouest le Campus de la Doua et ses franges sud en développement ; à l'est le centre de Vaulx-en-Velin et Grand Mas (constitutif de la « Grande île »)
- ❑ Des sites au voisinage d'espaces naturels et paysagers importants
- **Deux secteurs déqualifiés, à fort potentiel, à l'interface entre centre et première couronne de l'agglomération**

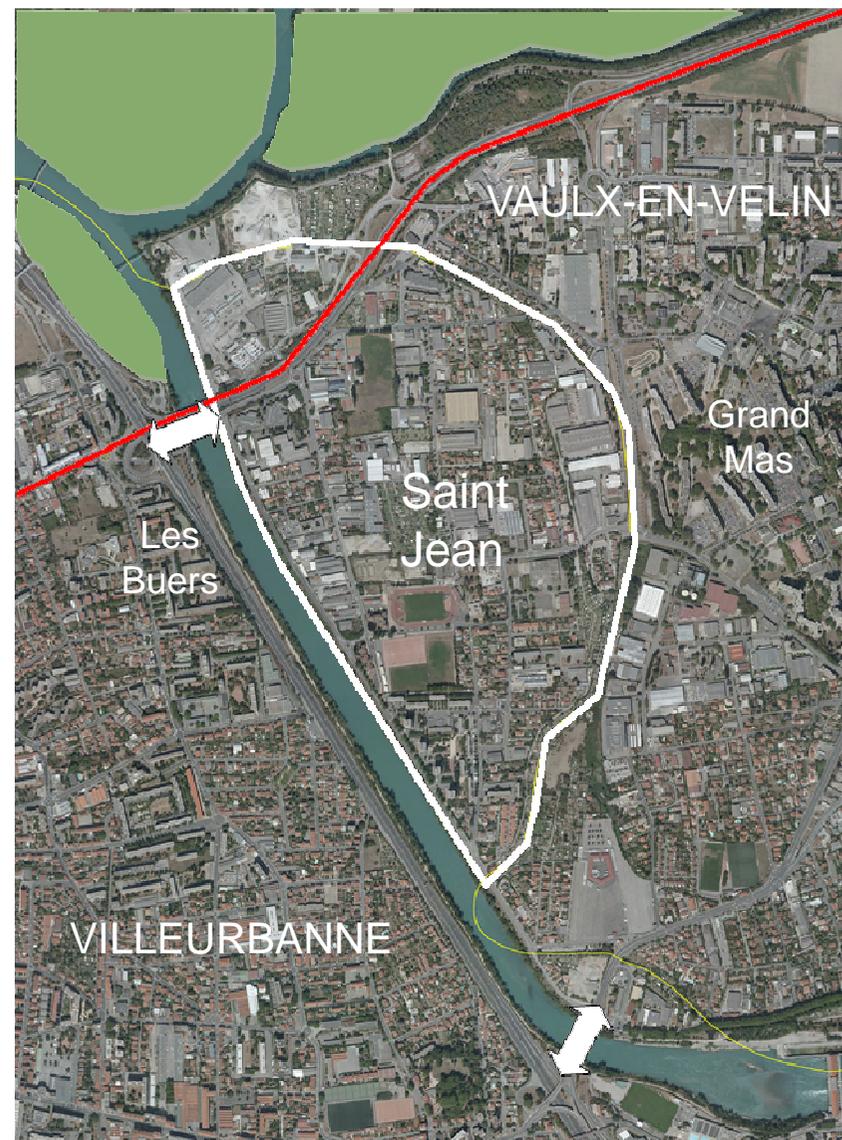


- ★ Polarités de l'Est Lyonnais
- ☆ Polarités en projet
- ↔ Trame viaire structurante
- ↔ Projet aménagement de l'anneau Bleu

Villeurbanne - Grande Ile - Saint Jean

Présentation du quartier : Un quartier enclavé, à fort potentiel de développement

- ❑ **Un grand secteur** : 126 hectares à la limite de Vaulx-en-Velin entre le canal et l'autoroute A42, représentant 3.500 habitants
- ❑ **Un quartier très enclavé** (coupures des infrastructures et faiblesse des transports en commun : une seule ligne dessert le cœur de quartier)
- ❑ **De fortes contraintes naturelles** (Plan de prévention des risques d'inondation, périmètre de protection des champs captants)
- ❑ **Un tissu très mixte à requalifier** : habitat pavillonnaire et collectif (environ 1.300 logements dont 56% de logement social) ; zones d'activités et entreprises en diffus (260 entreprises artisanales et industrielles, 1.200 emplois)
 - au nord, une dominante d'activités
 - au sud, une dominante d'habitat (parc social Est Métropole Habitat avec 559 logements)
- ❑ **Un faible niveau de services** (fermeture du collège, départ de la poste...)
- ❑ **Un environnement urbain et une image dégradés** mais un potentiel paysager réel (berges du canal, jardins familiaux...)
- ❑ **Un potentiel de développement intéressant** pour répondre aux objectifs du SCOT (+60.000 logements sur le secteur centre d'ici 2030)



Villeurbanne - Grande Ile - Saint Jean Présentation du quartier : la résidence Saint Jean



❑ TYPOLOGIE DU BATI

- 484 logements locatifs sociaux construits entre 1967 et 1968 - Est Métropole Habitat (+ 75 logements Peupliers/Roseaux hors cité)
- 4 Tours qui marquent le paysage urbain (R+13)
- Un petit centre commercial (7 cellules en activité)

❑ ETAT DU PATRIMOINE

- Un vieillissement du bâti malgré des réhabilitations (années 1990), avec un besoin de mise aux normes sur le plan thermique
- Des parties communes dégradées
- Des espaces libres sans véritable vocation et peu qualifiés (environ 5 ha d'emprise au sol)
- Des difficultés importantes (tranquillité, gestion...)

❑ ENJEUX DE L'INTERVENTION

- Réhabiliter le parc
- Requalifier les espaces extérieurs
- Améliorer le fonctionnement de la résidence
- Restructurer la résidence pour mieux la connecter à son environnement (future polarité, futur axe nord/sud, berges du canal...)

Villeurbanne - Grande Ile - Saint Jean L'ambition du projet

Vers un quartier dense, mixte, équipé et bien intégré dans son environnement

Des ambitions sur l'ensemble du quartier...

- ❑ Faire évoluer l'image et renforcer l'attractivité du secteur Saint-Jean
- ❑ Désenclaver Saint-Jean en soutien à son développement (amélioration du maillage viaire et de la desserte en transports en commun en cohérence avec l'évolution du quartier)
- ❑ Organiser le développement autour d'un axe nord/sud structurant et d'une polarité de quartier
- ❑ Densifier le quartier : atteindre à long terme une population de 15.000 habitants, avec un objectif de 10.000 habitants minimum à échéance 2030, avec plus de diversité dans l'offre de logements
- ❑ Conforter la fonction économique présente sur le nord de Saint-Jean
- ❑ Prendre appui sur les potentiels paysagers du site (valorisation des berges du canal notamment)

... avec une première phase opérationnelle à venir sur la partie sud



Plan guide 2014
Atelier Albert AMAR

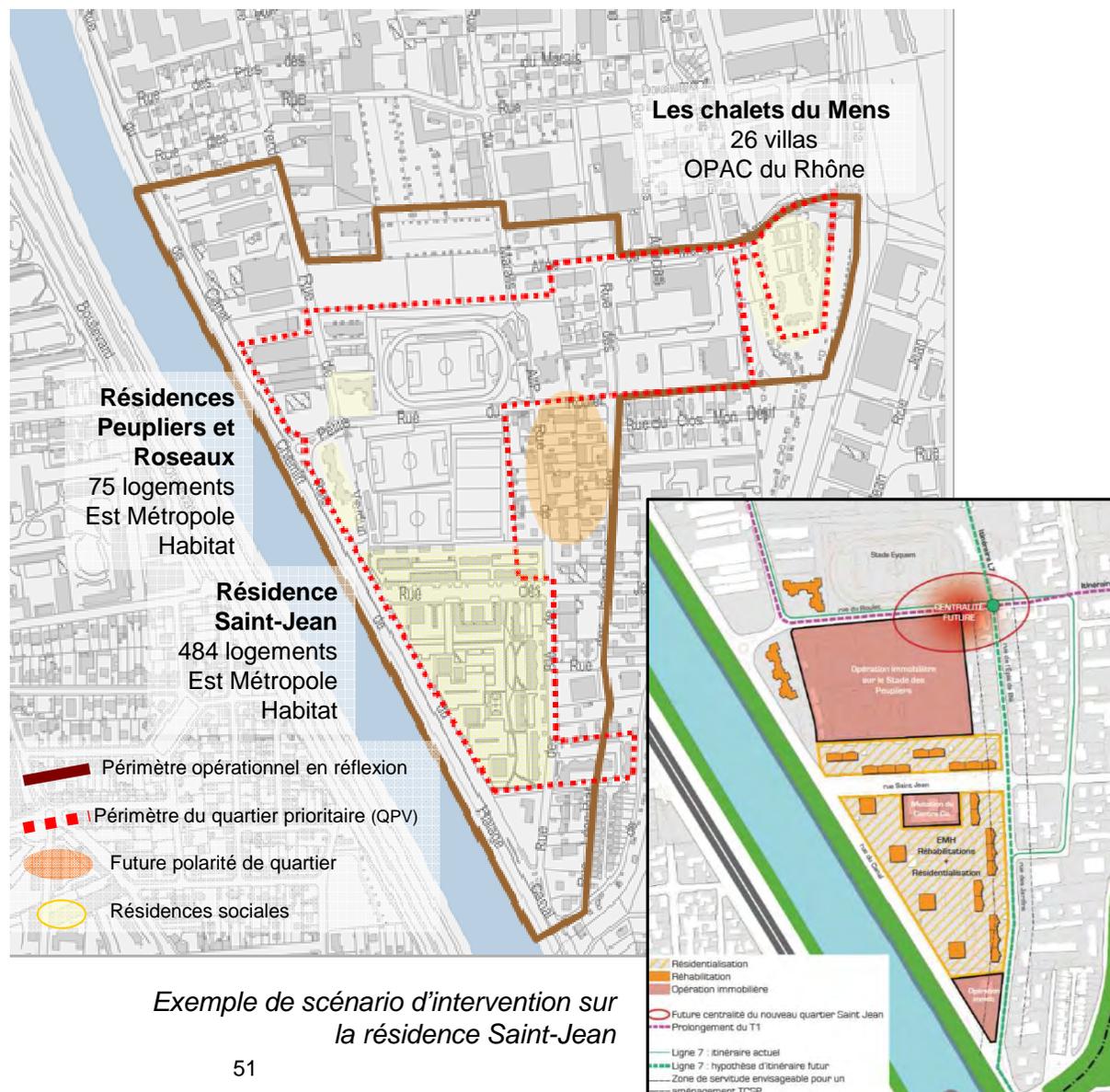
Villeurbanne - Grande Ile - Saint Jean L'ambition du projet

Les objectifs du projet sur le sud du quartier

- ❑ Structurer le développement, favoriser la diversification de l'offre d'habitat
- ❑ Remettre à niveau l'offre de services au profit des habitants actuels et futurs, à travers une polarité de quartier
- ❑ Connecter la résidence Saint Jean à son environnement, requalifier le parc social et les espaces extérieurs

Les modalités du projet

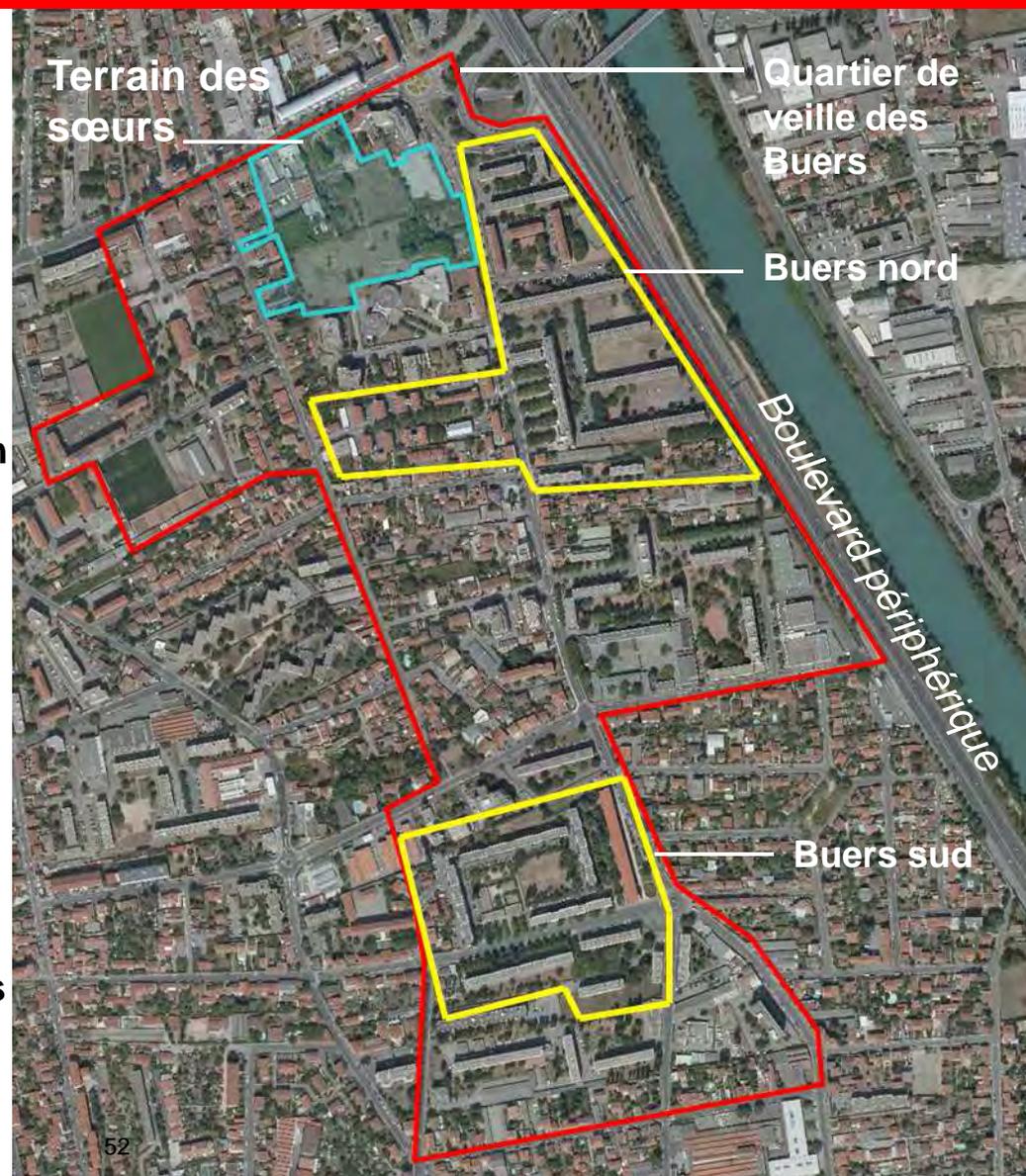
- ❑ Un projet englobant le quartier prioritaire et les secteurs à enjeux : résidences sociales, stades, franges pavillonnaires
- ❑ Des études à poursuivre à l'échelle du périmètre opérationnel pour garantir la cohérence du projet



Exemple de scénario d'intervention sur la résidence Saint-Jean

Villeurbanne Buers Nord Présentation du quartier

- ❑ Les Buers : un tissu urbain mixte et composite (ensembles d'habitat social, zones pavillonnaires, petites copropriétés, activités en diffus) situé le long du périphérique
 - ❑ **6.300 habitants** sur l'ensemble du quartier des Buers, dont 1.950 habitants sur le quartier prioritaire Buers nord en 2011
 - ❑ Une population précaire : **revenu médian de 8.700€** sur les Buers nord ; 29% des ménages reçoivent au moins une allocation chômage
 - ❑ Un parc social de 1.000 logements sur l'ensemble du quartier, réparti en 5 résidences, propriété d'un seul bailleur : Est Métropole Habitat
 - ❑ Une offre de services existante mais peu lisible pour les usagers
- **Une volonté globale de requalification et de diversification, plusieurs secteurs opérationnels**



Villeurbanne Buers Nord Présentation du quartier

Des résidences de logement social à requalifier...

- ❑ Un bâti datant majoritairement des années 1960, aujourd'hui dégradé (notamment les résidences Croix-Luizet et Pranard)
- ❑ Des nuisances environnementales très fortes liées à la proximité directe du périphérique et de sa bretelle d'accès
- ❑ Des problèmes importants de sécurité / tranquillité concentrés sur certaines allées

... et à inscrire dans un projet de quartier plus large



La résidence Croix Luizet, enclavée entre les infrastructures routières

Villeurbanne Buers Nord

L'ambition du projet : un projet à l'échelle du grand quartier des Buers

Un quartier mieux intégré à la ville, proposant une diversité d'habitat et de fonctions

Plusieurs dynamiques de mutation :

❑ L'opération du Terrain des sœurs

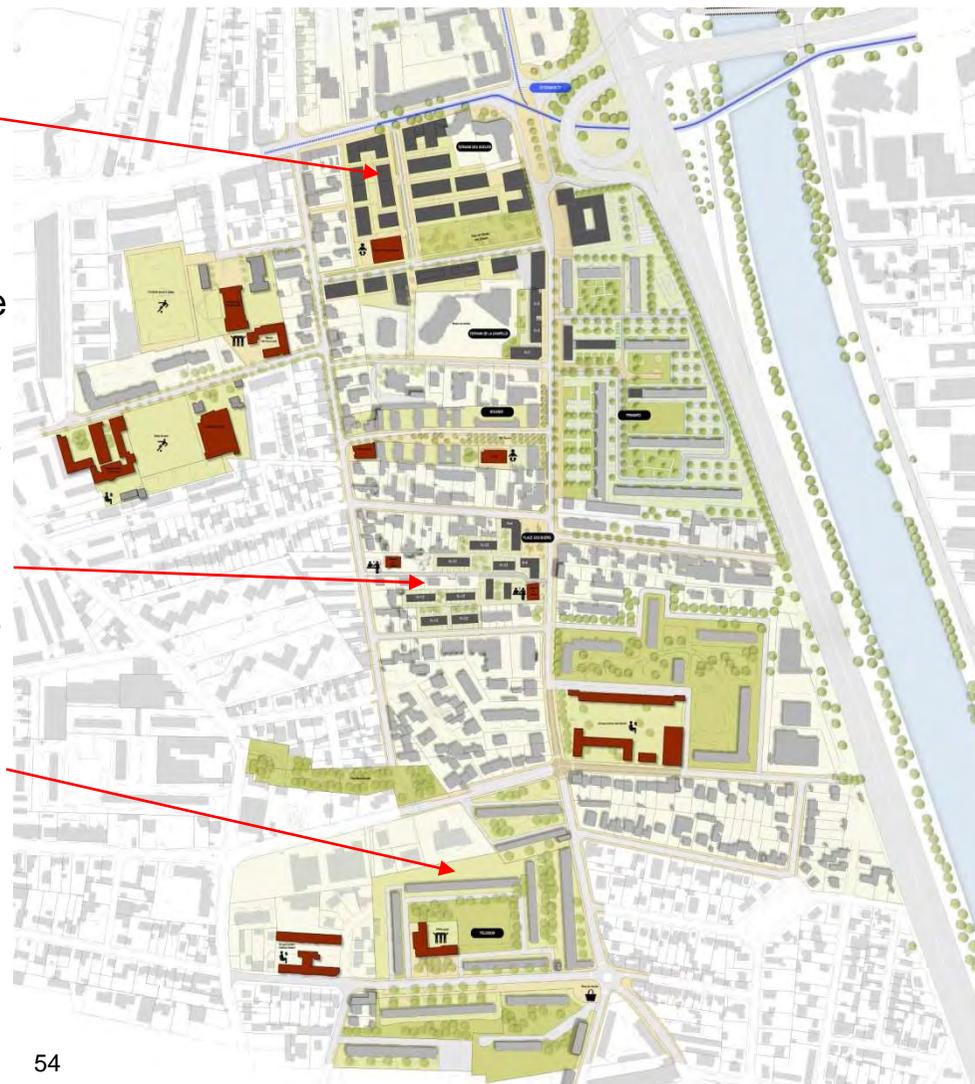
- 380 logements neufs d'ici 2020, un parc public, un pôle petite enfance et des commerces nouveaux.
- La part de logement social a été augmentée dans la programmation (24%).
- La moyenne surface commerciale a été repositionnée sur la rue du 8 mai 1945 pour bénéficier à l'ensemble du quartier.

❑ Des projets immobiliers en développement

- Un quartier attractif pour les promoteurs : 3 programmes en cours, une diversification en marche aux abords du QPV

❑ Une réhabilitation en cours sur Buers sud

→ **Enjeu : éviter un décrochage entre les résidences sociales des Buers nord et leur environnement**



Villeurbanne Buers Nord

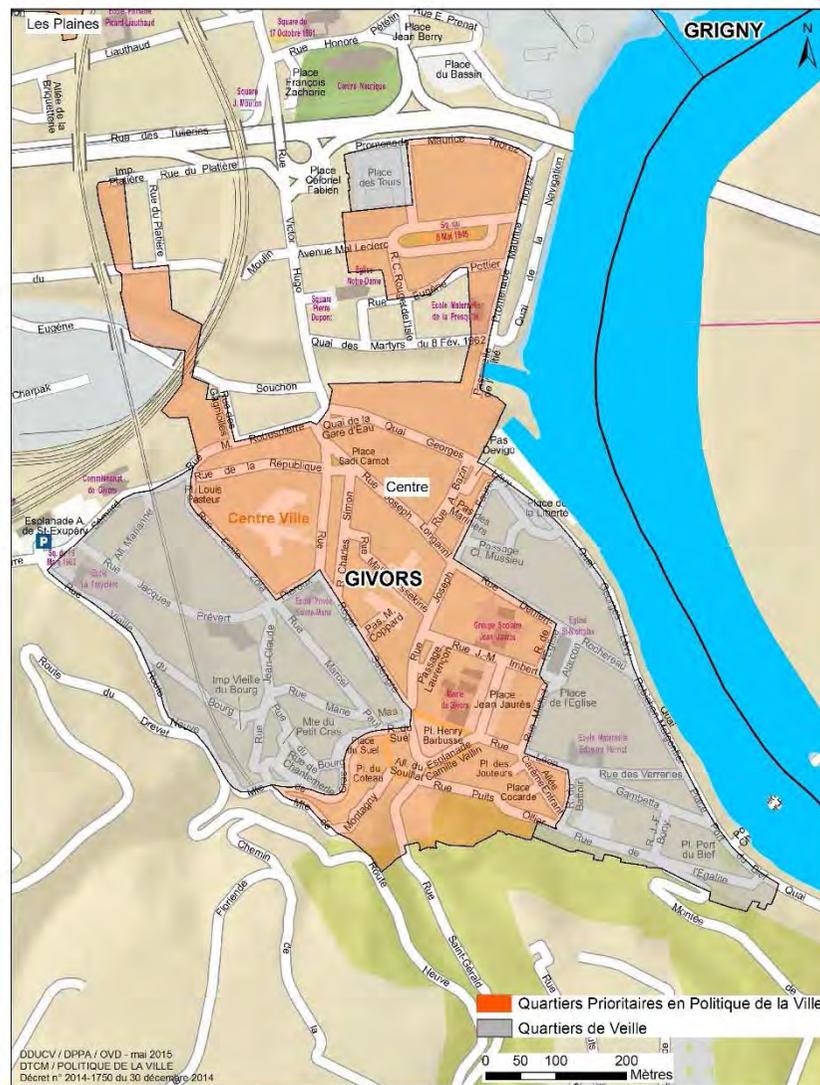
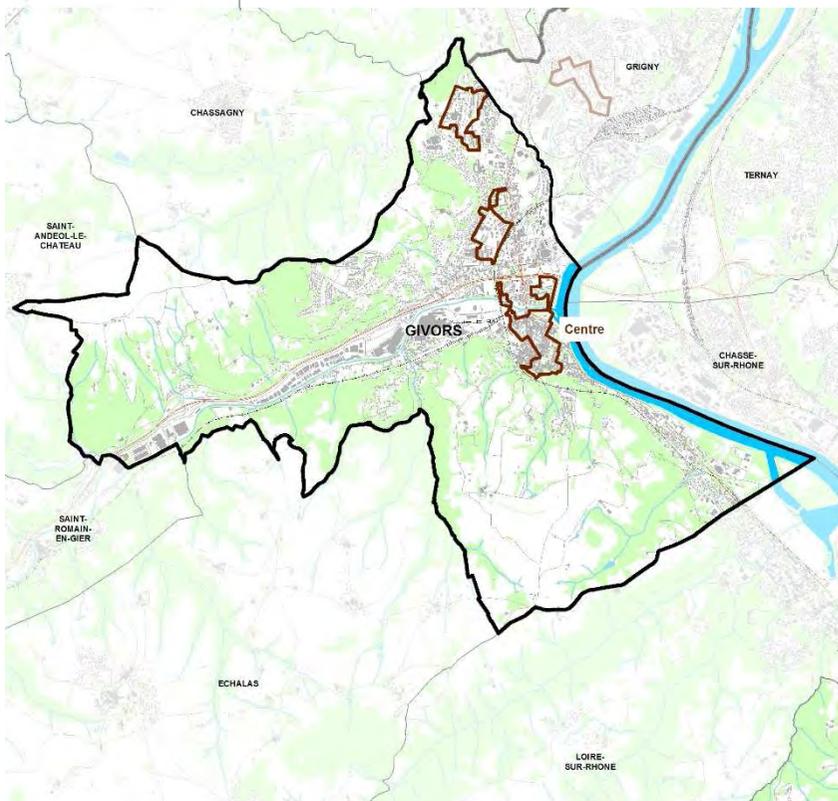
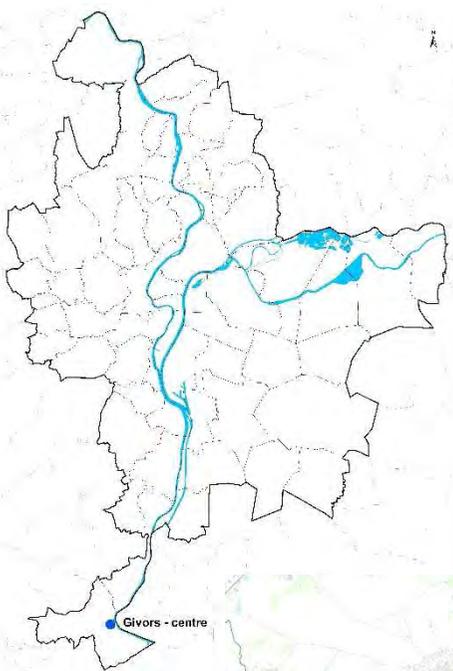
L'ambition du projet : un projet à l'échelle du grand quartier des Buers

Un quartier mieux intégré à la ville, proposant une diversité d'habitat et de fonctions

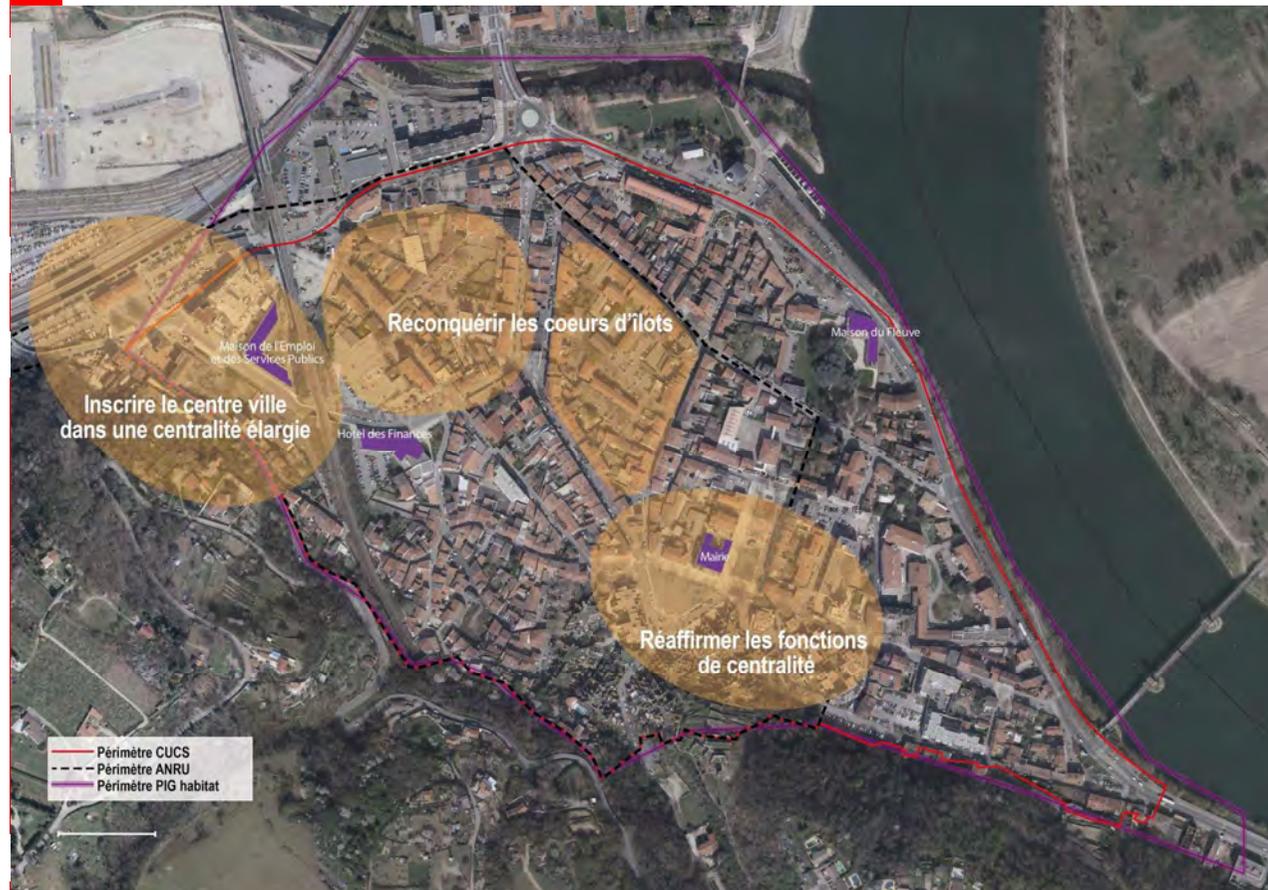
- ❑ Ouvrir le quartier sur la ville à travers **une entrée de quartier repensée** : 100 logements démolis / création d'un programme économique face au terrain des sœurs
- ❑ Restructurer le quartier autour de la **rue du 8 mai 1945**, affirmée comme un trait d'union entre ses rives, et autour d'espaces publics renforcés (parc, place des Buers)
- ❑ Proposer une **offre d'habitat diversifiée**, favorable au parcours résidentiel des ménages
- ❑ Conduire un projet ambitieux sur le plan de la **santé environnementale** (candidature retenue à l'appel à manifestation d'intérêt Ville durable)
- ❑ Renforcer et donner plus de lisibilité à la présence des **équipements**, notamment publics, dans le quartier



Givors – Centre ville



Givors – Centre ville Présentation du site

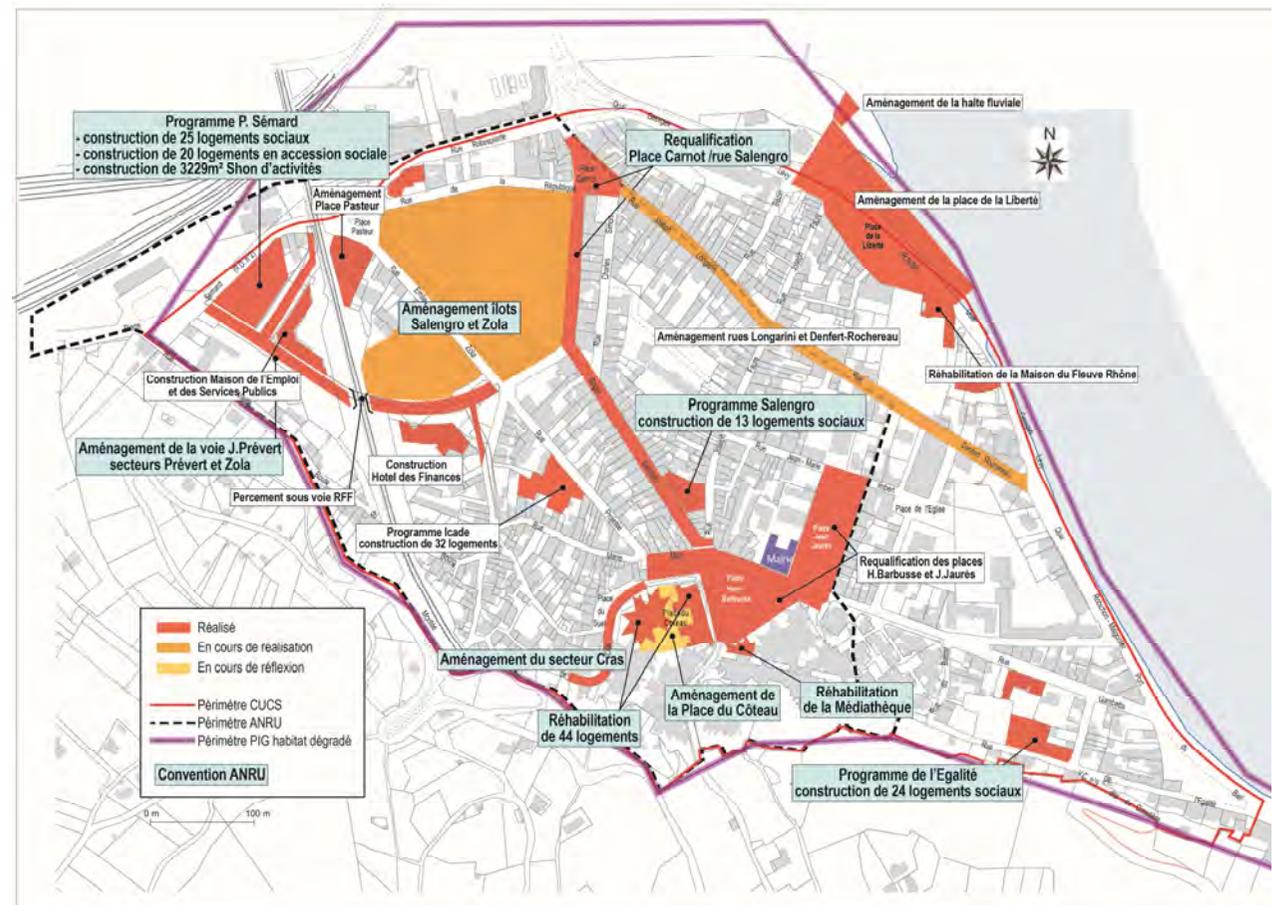


- ❑ Givors : site de projet urbain stratégique au SCoT 2030 (proximité avec le Rhône et potentiel de développement de l'économie fluviale)
- ❑ 3 616 habitants au Centre-ville soit 18,7% de la population
- ❑ 1 500 logements dont 470 logements sociaux (taux SRU de 44.42% au 01/01/2014)
- ❑ La lutte contre l'habitat indigne est un enjeu fort pour maintenir le caractère social de l'occupation des logements et remettre sur le marché des logements vacants (dispositifs successifs mis en œuvre depuis 1993)
- ❑ Le quartier Centre ville est inscrit dans les dispositifs de la Politique de la ville depuis 2001
- ❑ Projet urbain visant à adapter le centre ancien : requalification, confortation et liaison avec le quartier de la Gare

Givors – Centre ville Bilan du PNRU 1

Une transformation urbaine enclenchée depuis le début des années 2000

- ❑ Rénovation et requalification des espaces publics au cœur du Centre ville, création de parc de stationnement et nouveau maillage viaire (îlots Salengro/Zola)
- ❑ Extension du réseau de transports en commun pour desservir le Centre ville
- ❑ Construction/réhabilitation de nombreux équipements publics et de service
- ❑ Ouverture de la rue Jacques Prévert (percement du pont rail SNCF) pour créer une liaison directe entre le Centre ville et la gare SNCF de Givors Ville
- ❑ Reconquête de friches industrielles, (ZAC VMC à proximité immédiate de la gare SNCF / 8ha avec implantation d'un pôle entrepreneurial porté par la Métropole de Lyon)



Givors – Centre ville L'ambition du projet

Renforcer la dynamique insufflée sur le Centre-ville en confortant sa rénovation urbaine, dans un objectif de poursuite du développement de Givors et de son changement d'image



Givors – Centre ville L'ambition du projet

Renforcer la dynamique insufflée sur le Centre-ville en confortant sa rénovation urbaine, dans un objectif de poursuite du développement de Givors et de son changement d'image

Hypothèse de programme îlot « Oussekiné »

Secteur voie nouvelle:

1 000 m² SHON (logements + commerces en rez de chaussée)

Secteur rue Oussekiné:

3 300 m² SHON (logements + locaux services en RDC + stationnement sous sol)

Secteur Faure / Salengro:

1 000 m² SHON (logements + commerces en rez de chaussée sur Salengro / Faure)

Capacité de stationnement public sur l'îlot:
100 à 120 places extérieures

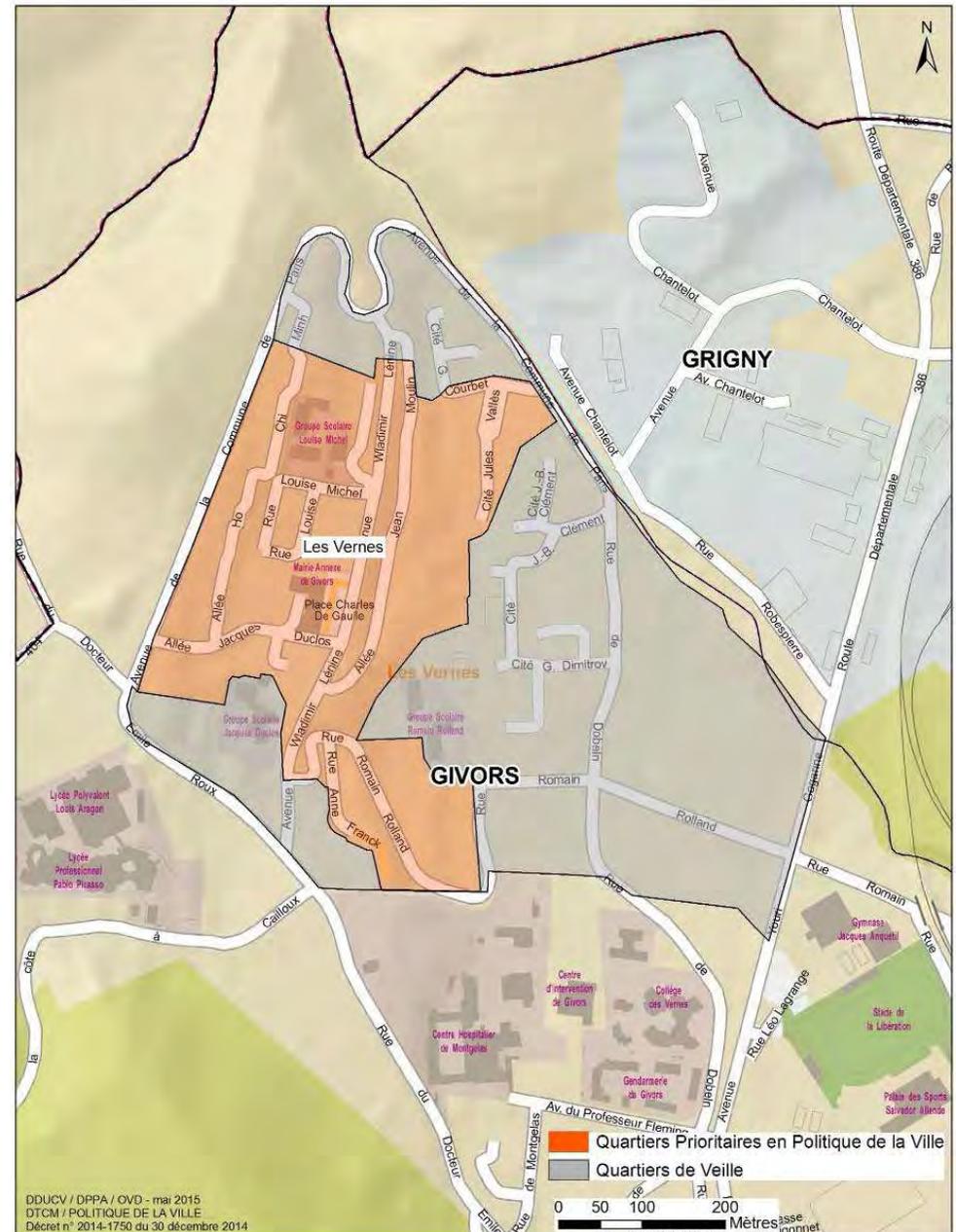
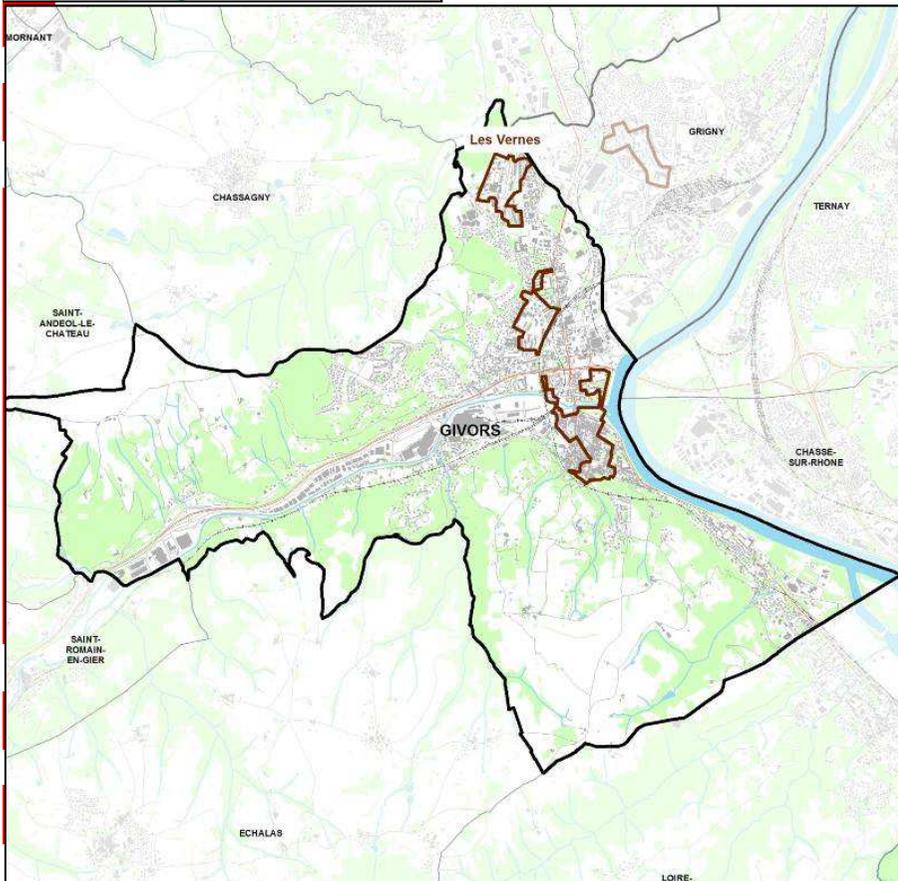


Îlot Salengro Zola : poursuite de la dynamique

Îlot Oussekiné

- Le besoin de poursuivre les investissements publics sur cet îlot
 - En lien avec le développement du centre ville
 - En lien avec les effets leviers recherchés
- Besoin de stabiliser les orientations urbaines travaillées en 2012, dans l'attente de l'approbation du PPRNI

Givors – Les Vernes



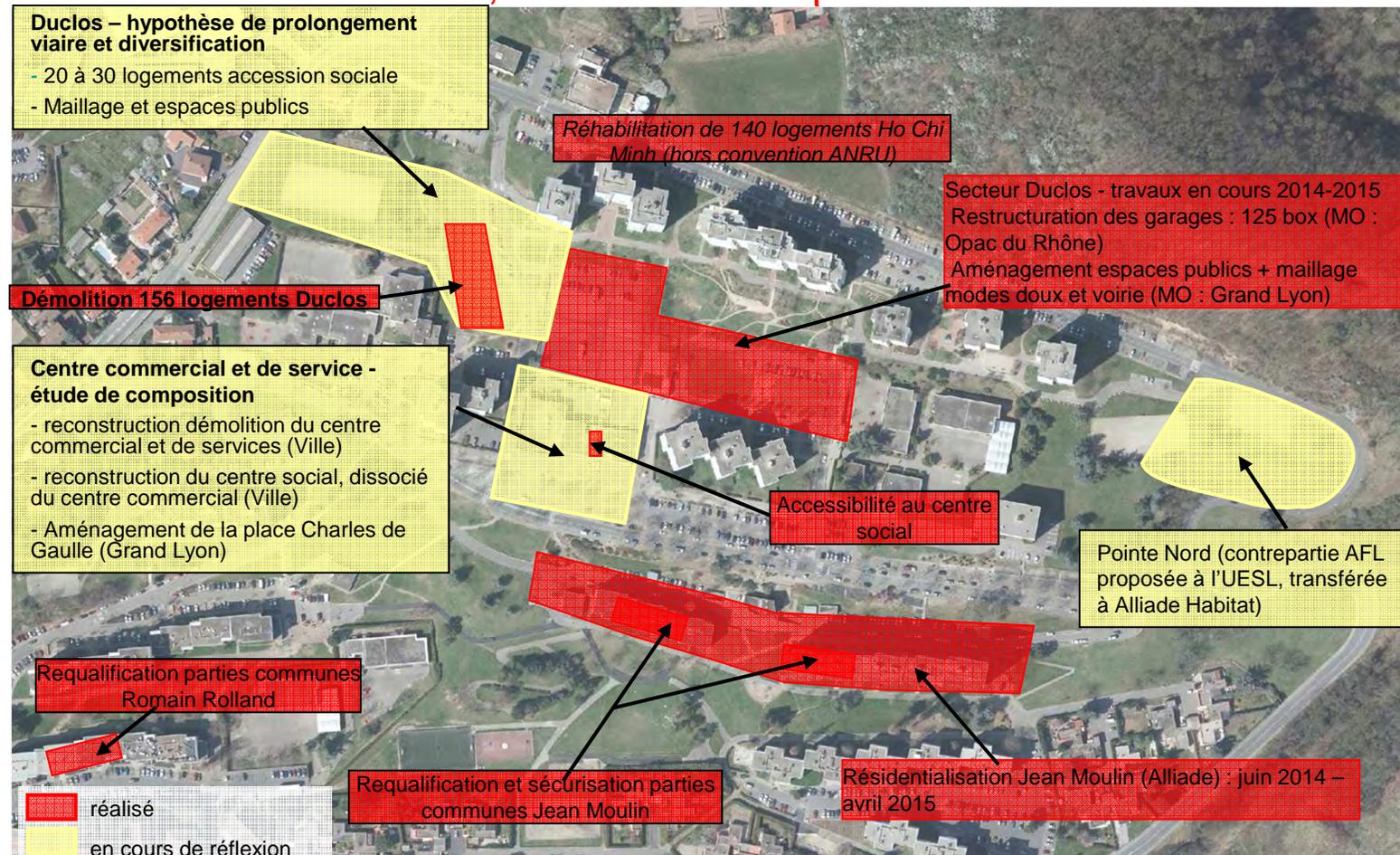
Givors – Les Vernes Présentation du quartier



- ❑ Un quartier d'habitat mono fonctionnel excentré
- ❑ Un site à la topographie très marquée
- ❑ 1 223 logements sociaux soit 37% de l'offre communale (LMH + Alliade Habitat)
- ❑ Une majorité de grands logements (T3/T4)
- ❑ 3 837 habitants (20% de la population de la commune)
- ❑ Une population précaire (RM : 8.900€/UC/an)

Givors – Les Vernes Bilan du PNRU 1

Une transformation en cours, la nécessité de poursuivre



- Démolition de 156 logements
- Travaux de résidentialisation de la barre Jean Moulin
- Restructuration des garages et travaux d'espaces publics sur le secteur Duclos

Givors – Les Vernes Ambition du projet

Une vocation résidentielle à conforter, une attractivité à retrouver

- ❑ **Aller au bout du processus engagé**
Attentes fortes sur le « cœur de projet »
(centre commercial, secteur Duclos)
 - Besoin de déboucher rapidement sur des actions opérationnelles sur ce cœur de quartier
 - Permettre la transformation du quartier à moyen / long termes (désenclavement, diversification)



Givors – Les Vernes Objectifs poursuivis

- ❑ **Secteur Duclos :**
 - Conforter la centralité par la transformation du centre commercial et l'aménagement des espaces publics
 - Permettre la diversification de l'offre d'habitat, à moyen et long termes

- ❑ **Améliorer les conditions de logements**, avec un enjeu énergétique fort, au travers de la réhabilitation du parc locatif social (1 223 logements au total, objectif de 800 logements réhabilités)



« Phase 2 Duclos »

- Reconstruction démolition du centre commercial et de services publics (MOA : Ville de Givors)
- Reconstruction du centre social, dissocié du centre commercial (MOA : Ville de Givors)
- Aménagement de la place Ch. de Gaulle (MOA : Métropole)



Les réhabilitations de logements sociaux (807 logements pré-identifiés par Alliade Habitat et LMH)



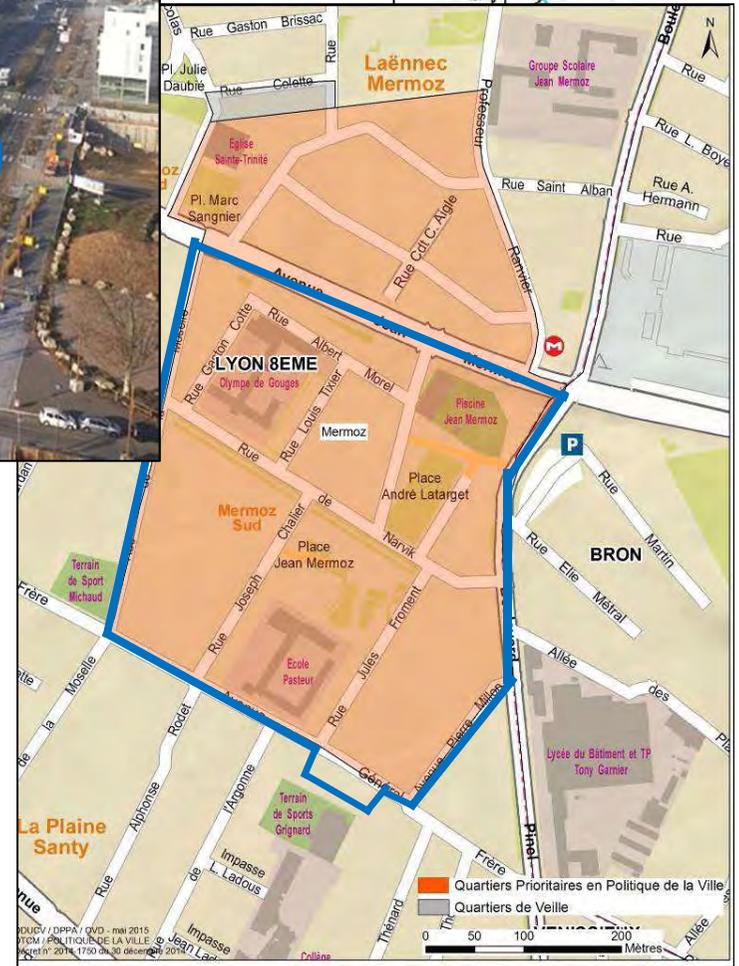
« Tranche conditionnelle Duclos »

- 20 à 30 lgts accession abordable
- Maillage mode doux et voirie
- Aménagement espaces publics



Pointe Nord (ex contrepartie AFL) / potentiel de 20 lgts

Lyon 8^{ème} Mermoz Sud



Lyon 8^{ème} Mermoz Sud

Présentation du quartier : Porte d'entrée Est de l'agglomération

- ❑ Ensemble d'habitat social (1 472 logements) construit entre 1957 et 1966 situé en entrée de ville Est de Lyon dans le 8^{ème} arrondissement traversé jusqu'en 2011 par un autopont (déboché de l'A43) qui scindait le quartier en deux : Mermoz Nord et Mermoz Sud
- ❑ La démolition de l'autopont et l'aménagement de l'avenue Mermoz a rendu possible la réalisation d'un **projet de requalification urbaine du secteur « Entrée Est de Lyon »** portant sur la partie Nord du quartier Mermoz composé de 500 logements sociaux
- ❑ 3 050 habitants / 1 182 ménages en 2011
 - 4% des habitants de Lyon 8^{ème}
 - 86% de LLS
 - Population touchée par la précarité (RM : 9.600€)
- ❑ **Secteur Sud de Mermoz déqualifié, en grande difficulté, en rupture avec son environnement** nécessitant une intervention urbaine et sociale conséquente
- ❑ **972 logements répartis en 21 immeubles R+4** – 100% de LLS – propriétaire Grand Lyon Habitat
- ❑ **Une intervention publique coordonnée depuis 1990** : opération de réhabilitation du bâti avec installation d'activités de services majoritairement publics et associatifs



Bilan du PNRU 1 sur Mermoz Nord

- ❑ Démolition de 318 logements sociaux (sur 500 existants) et reconstruction de 400 logements, 570 logements à terme dont 51% de logements sociaux
- ❑ Création d'une antenne du centre social
- ❑ Implantation de 4 000 m² de commerces et de services
- ❑ Création de deux places publiques, une large promenade, un square et des voiries paysagées

PRU 1 Mermoz nord :
Convention ANRU
d'environ 46 M€
avec un
cofinancement ANRU
de 9,94 M€
*(hors reconstitution habitat –
échelle métropole)*



Réalisations sur Mermoz Nord



Charlie - Réhabilitation



Bravo - Programme neuf



Tango - Programme neuf



Square central



Verger collectif

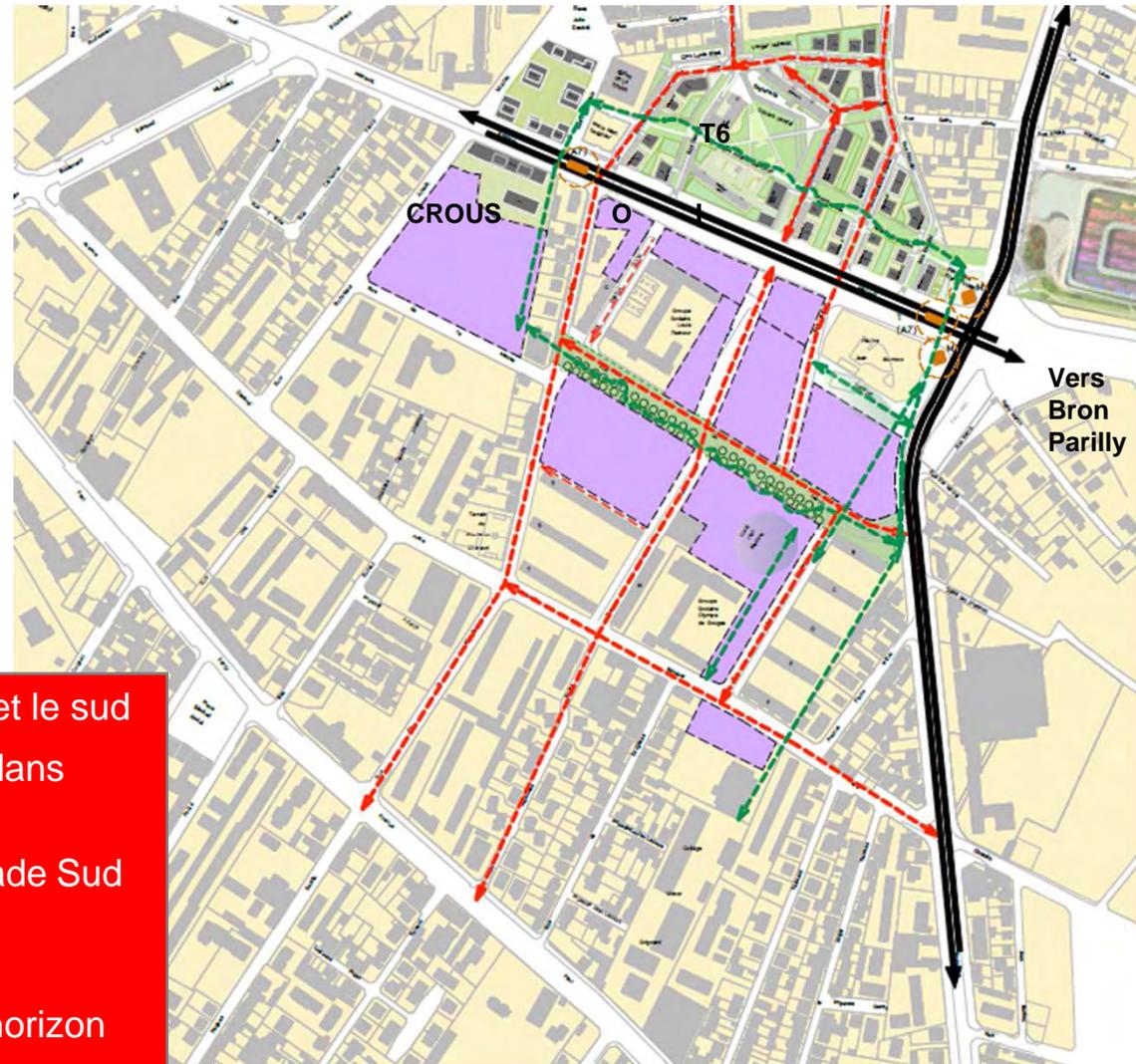
Lyon 8ème Mermoz Sud Ambition du projet

Conforter le caractère résidentiel du quartier

→ Redonner une nouvelle attractivité à ce quartier du 8ème arrondissement de Lyon par la densification de son tissu urbain, la diversification de son parc de logements et la mixité des fonctions dans un cadre de vie attractif

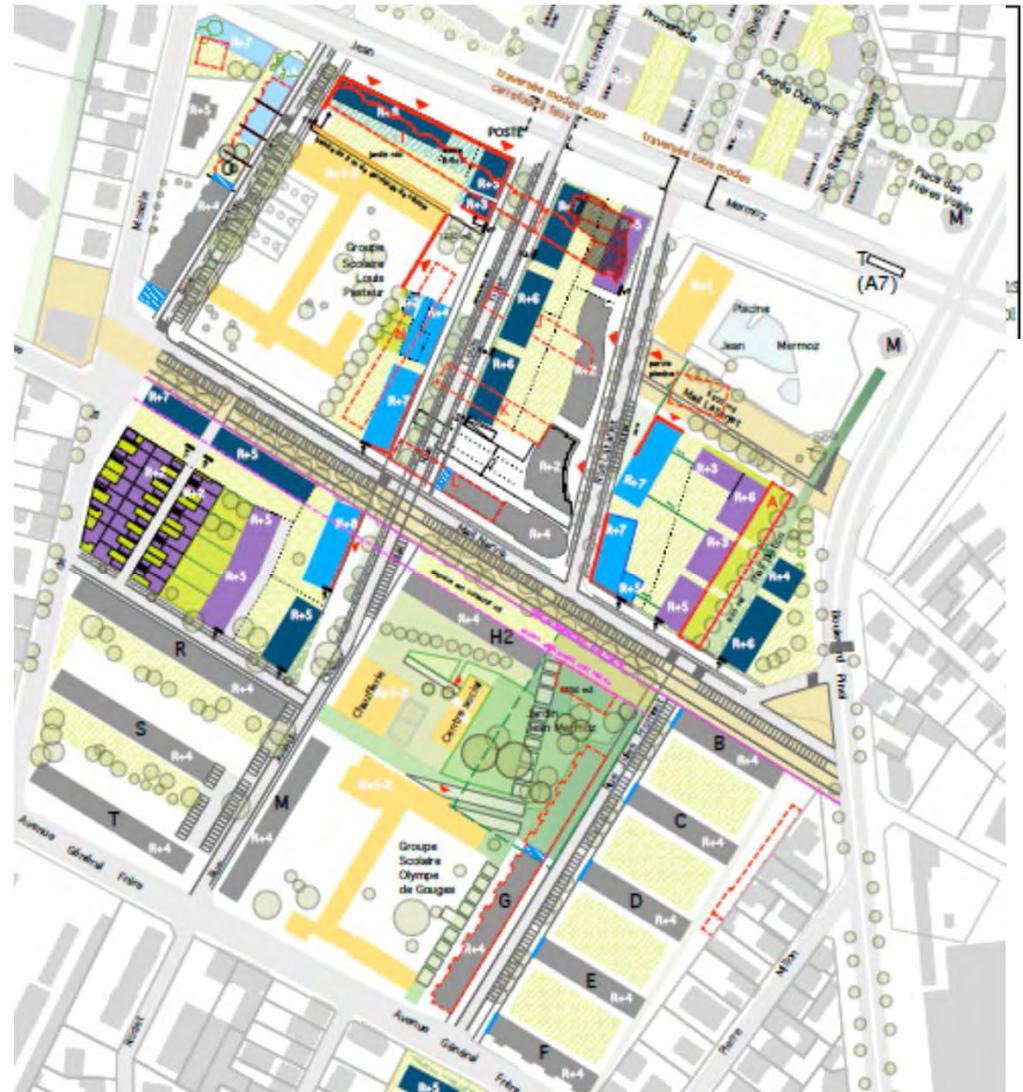
→ Valoriser par son paysage et la qualité des bâtiments, cette entrée de ville stratégique de la Métropole de Lyon dans l'axe de la porte des Alpes à partir de Genève, Grenoble ou Chambéry (agrafe urbaine avec Bron Parilly)

- ❑ Un projet d'ensemble entre le nord et le sud
- ❑ La recomposition d'un tissu urbain dans l'épaisseur du quartier
- ❑ Une mutation significative de la façade Sud de l'avenue Mermoz : barres I et O, CROUS...
- ❑ Un quartier mieux desservi : T6 à l'horizon 2019



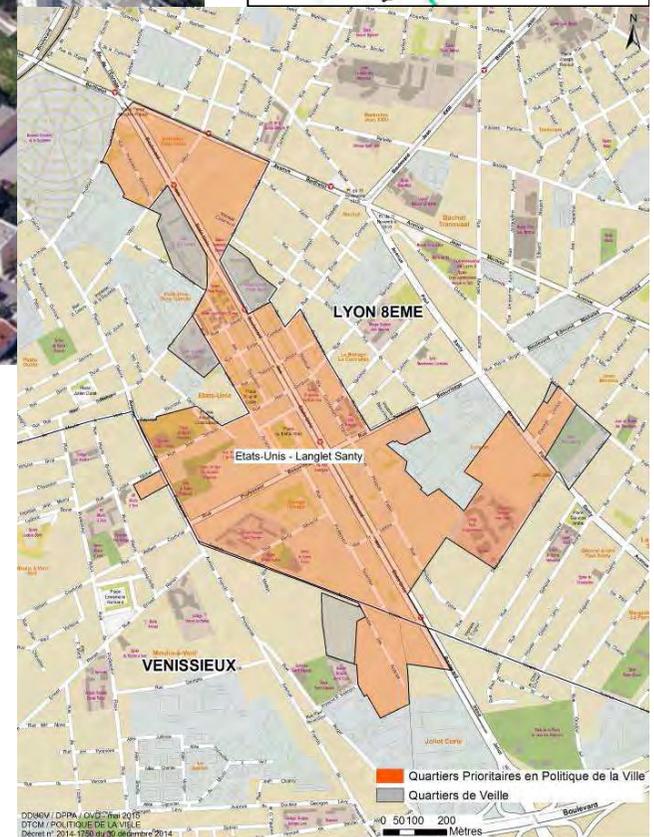
Lyon 8^{ème} Mermoz Sud Objectifs du projet

- Densifier et diversifier l'habitat : de 100% à 53% de logements sociaux
- Ouvrir et désenclaver le quartier
- Assurer la continuité des maillages urbains entre Mermoz Nord et Mermoz Sud autour du futur axe de transport en site propre T6 (Debourg / hôpitaux Est)
- Structurer la façade Sud de l'avenue Mermoz pour modifier l'image du quartier
- Adapter le parc existant aux besoins des habitants, améliorer ses performances énergétiques et son environnement par le biais de réhabilitations et résidentialisations
- Requalifier les espaces publics, supports de lien social



Scénario cible à phaser

Lyon 8ème Langlet Santy



Lyon 8ème Langlet Santy Etat des lieux

- ❑ Un quartier morcelé avec des sous-ensembles qui communiquent peu
- ❑ Des ruptures d'échelles dans le paysage urbain
- ❑ Des espaces en majorité privés à usage public, un manque de lisibilité des limites
- ❑ Un centre social dont l'enclavement ne favorise pas la rencontre des différentes populations du quartier
- ❑ Une omniprésence de la voiture sur les espaces libres
- ❑ Des lacunes de gestion
- ❑ Un évitement des établissements scolaires
- ❑ Un quartier composé presque exclusivement de logements sociaux avec une précarisation croissante des occupants
- ❑ Une mixité de fonctions à valoriser, rendre lisible



Lyon 8ème Langlet Santy Ambition du projet

Pérenniser la vocation résidentielle du site dans la continuité du secteur autour de la place Général André en le valorisant, le diversifiant, en confortant son tissu commercial et en maillant avec le tissu environnant

Principes généraux



- Ouvrir les résidences sur leur environnement
- Diversifier l'habitat – réduire le taux de logements sociaux
- Mixer les fonctions, les usages en confortant les commerces existants
- Assurer la sécurité dans le quartier
- Améliorer le fonctionnement de certains équipements et poursuivre l'accompagnement des habitants avec la mise en œuvre du projet social

Lyon 8ème Langlet Santy

Objectifs du projet

Principes généraux



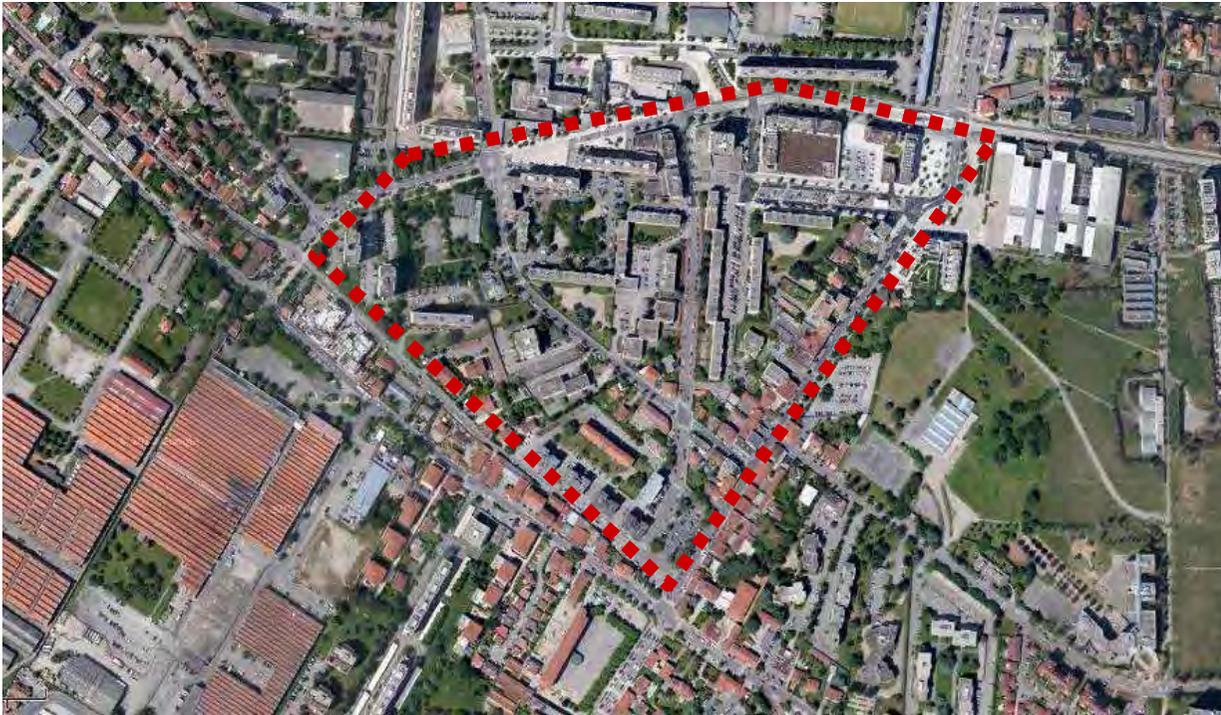
- ❑ Ouvrir le quartier sur son environnement en intervenant sur les façades autour de l'avenue Paul Santy
- ❑ Requalifier les espaces extérieurs (parkings, locaux poubelles...)
- ❑ Créer des cheminements piétons permettant les liaisons inter-quartiers
- ❑ **Relocaliser** le centre social **en dehors** de la résidence
- ❑ Améliorer le cadre de vie et trouver des réponses à la problématique du stationnement

Scénario cible à phaser

Saint-Priest – Bellevue



Saint-Priest – Bellevue Présentation de la commune



- ❑ 3 000 ha – deuxième commune de la Métropole par sa superficie – 42 500 habitants (Insee 2011) dont 20% en QPV
- ❑ En 2015, le parc de logement social représente 33.5% des résidences principales
- ❑ Auquel s'ajoute un « parc social de fait » en grandes copropriétés des années 60 -70
- ❑ Un taux de chômage de 13,6 % et 18% sur les secteurs du centre-ville (QPV et QVA-Insee 2011)
- ❑ Saint Priest Centre, un des 7 sites de projet urbain métropolitain inscrit au SCOT
- ❑ 3 QPV qui cumulent des difficultés sociales, urbaines et économiques et qui souffrent encore d'une image dégradée (Bellevue, Garibaldi, Bel Air)
- ❑ QPV Bellevue : 542 logements – 1.600 habitants

Saint-Priest – Bellevue Bilan du PNRU 1

PRU 1 St Priest Centre

Convention ANRU d'environ 70 M€

Cofinancement ANRU de 13 M€

(hors reconstitution habitat – échelle métropole)

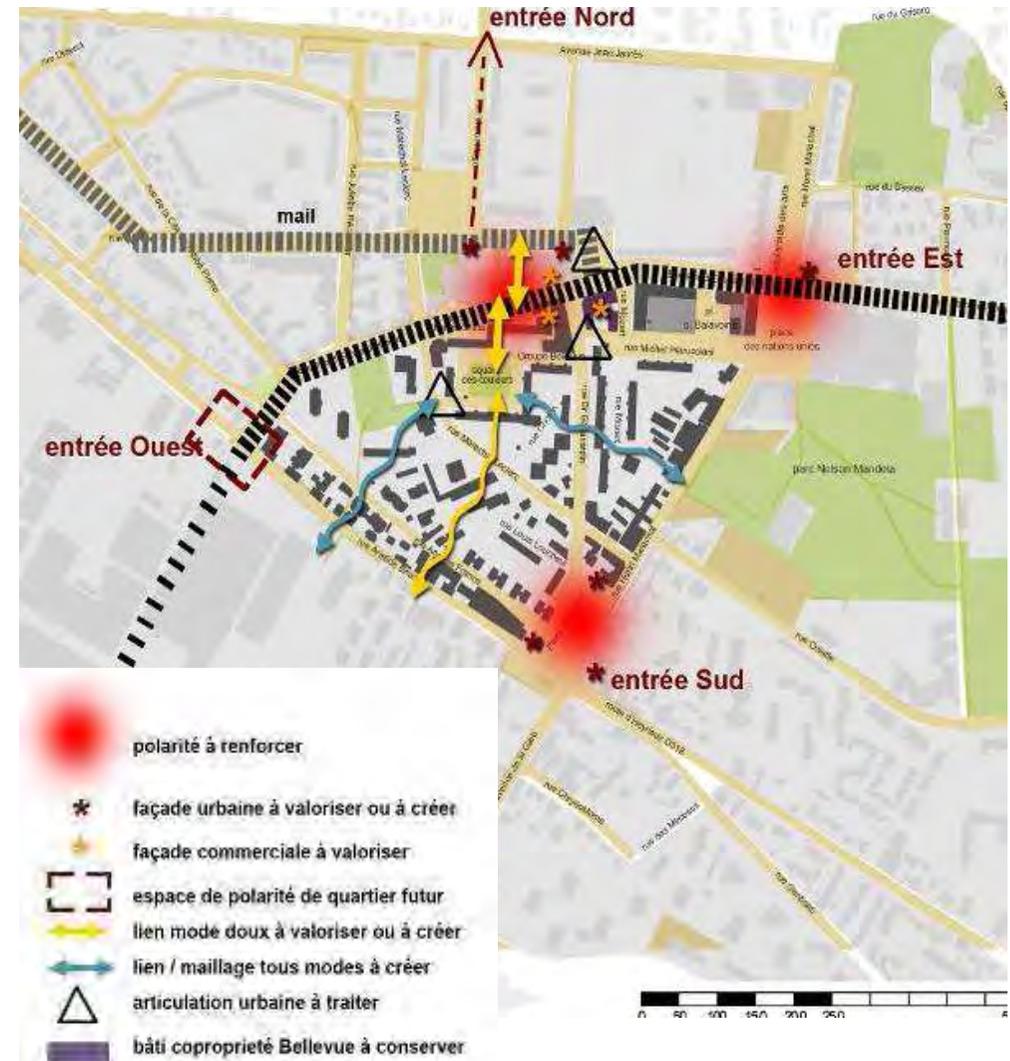
- ❑ 467 logements démolis
- ❑ 110 000 m2 de constructions :
 - 90 000 m2 de logements
 - 2 800 m2 de locaux d'activités en RdC
 - 6 500 m2 d'activités économiques
 - 3 080 m2 de résidence étudiant
 - 4 000 m2 d'équipements publics (groupe scolaire)
- ❑ Des réhabilitations et résidentialisations : 400 logements
- ❑ De nouveaux espaces publics
- ❑ Des déplacements réorganisés
- ❑ Des équipements publics réalisés



Saint-Priest – Bellevue

Ambition du projet : conforter le centre-ville par la poursuite de sa requalification et de son extension

- ❑ Poursuivre l'intégration de l'ensemble Bellevue dans le centre-ville et conforter la dynamique de valorisation du centre-ville avec une attention particulière aux espaces de transition entre le pôle Ottina et l'ensemble Bellevue
- ❑ Réduire les fractures urbaines, l'enclavement de l'ensemble Bellevue et améliorer le maillage entre le centre-ville et les secteurs limitrophes (« caserne Chabal-Gare », parc Mandela, Bel-Air (hors périmètre))
- ❑ Poursuivre la requalification et la diversification de l'offre d'habitat des copropriétés du centre-ville (types et formes) en veillant à l'harmonie des formes urbaines
- ❑ Renforcer la diversité des fonctions : conforter la fonction commerciale poursuivre la dynamique de maintien et d'implantation de services au public
- ❑ Conforter la qualité du cadre de vie des habitants



Saint-Priest – Bellevue Objectifs du projet

- ❑ Une 1^{ère} phase de programme à 10 ans
- ❑ Deux hypothèses complémentaires à étudier en 2016
- ❑ en privilégiant le cœur de projet sur le secteur ouest de Bellevue/Georges Sand/Mistral
- ❑ en engageant le projet global cible sans le compromettre et dont le phasage permet :
 - de respecter les capacités financières des partenaires
 - le financement d'un programme cohérent par le NPNRU

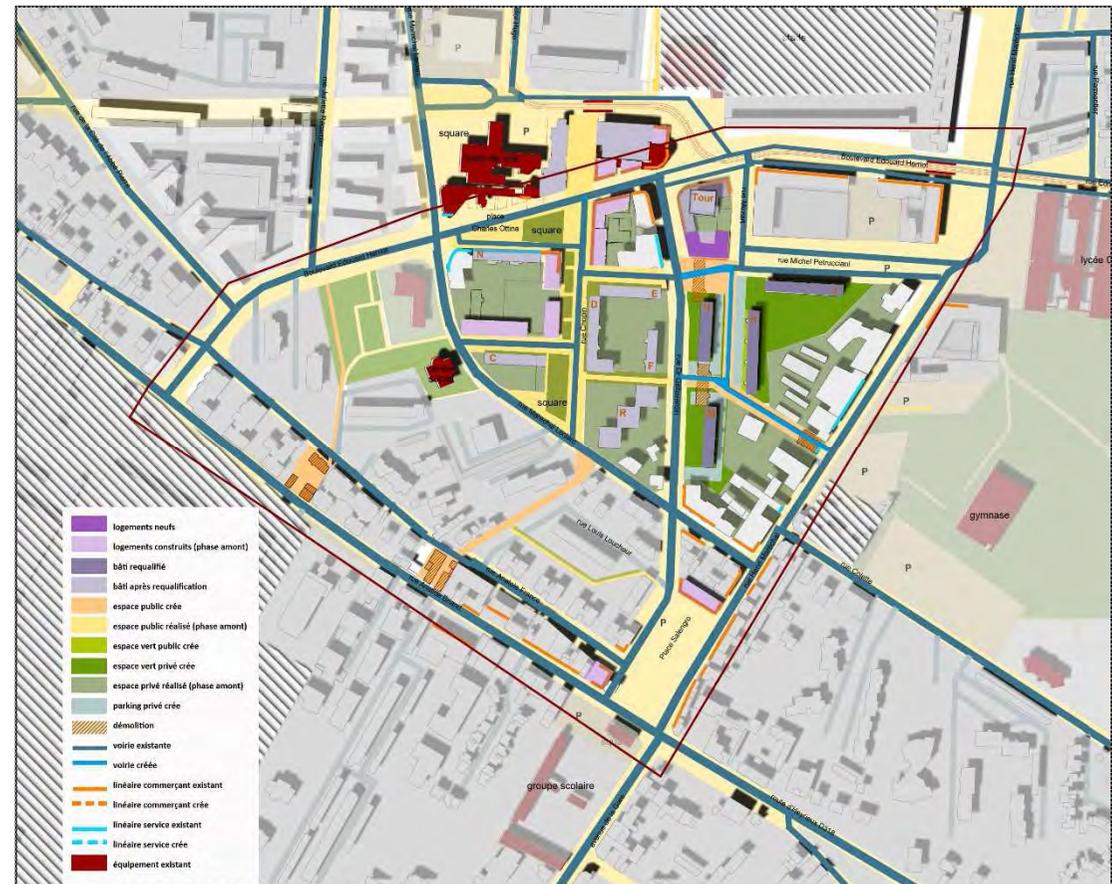
⇒ 2 hypothèses de démolition – réhabilitation

- ❑ Hypothèse C : approche urbaine - désenclavement minimum par l'établissement d'un lien nord sud avec le centre-ville. Uniquement secteur G.Sand/Mistral :

52 logements à démolir (bât O et C) – 480 logements réhabilités

- ❑ Hypothèse D : approche urbaine - désenclavement minimum par l'établissement d'un lien nord sud avec le centre-ville et démolition d'un immeuble dégradé dont l'occupation est problématique ; Uniquement secteur G.Sand/Mistral

72 logements à démolir (bât A,O,C) – 460 logements réhabilités



Saint-Priest – Bellevue Objectifs du projet

- ❑ Mise en place d'un accompagnement des occupants, propriétaires ou locataires : relogement dans le parc social, facilité d'accès au logement en accession, ...
- ❑ Requalification du front commercial place Ottina en RDC de Bellevue : 21 cellules à requalifier/ déplacer
- ❑ Des espaces publics à aménager
- ❑ Plus de 400 logements à réhabiliter dans le cadre du plan de sauvegarde
- ❑ Une redéfinition des ilots résidentiels et des limites public/privé
- ❑ Un réseau de chaleur de copropriété à prendre en compte dans le découpage et la résidentialisation des copropriétés



Gouvernance et conduite de projet

Direction Politique de la Ville

Bron Parilly : équipe projet Bron Parilly

Bron Vaulx-en-Velin - Terrailon Chénier : équipe projet Bron Terrailon

Lyon 9 - la Duchère : équipe projet Mission Lyon La Duchère

Rillieux la Pape - Ville Nouvelle

Vénissieux - Saint Fons - QPV Minguettes Clochettes

Équipe GPV Vénissieux

Équipe Politique de la ville Saint Fons

Vaulx-en-Velin - Grande Ile Grand Mas

Villeurbanne - Grande Ile Saint Jean et Buers Nord : équipe Politique de la ville de Villeurbanne

Givors Centre-Ville et Les vernes : équipe Politique de la ville Givors

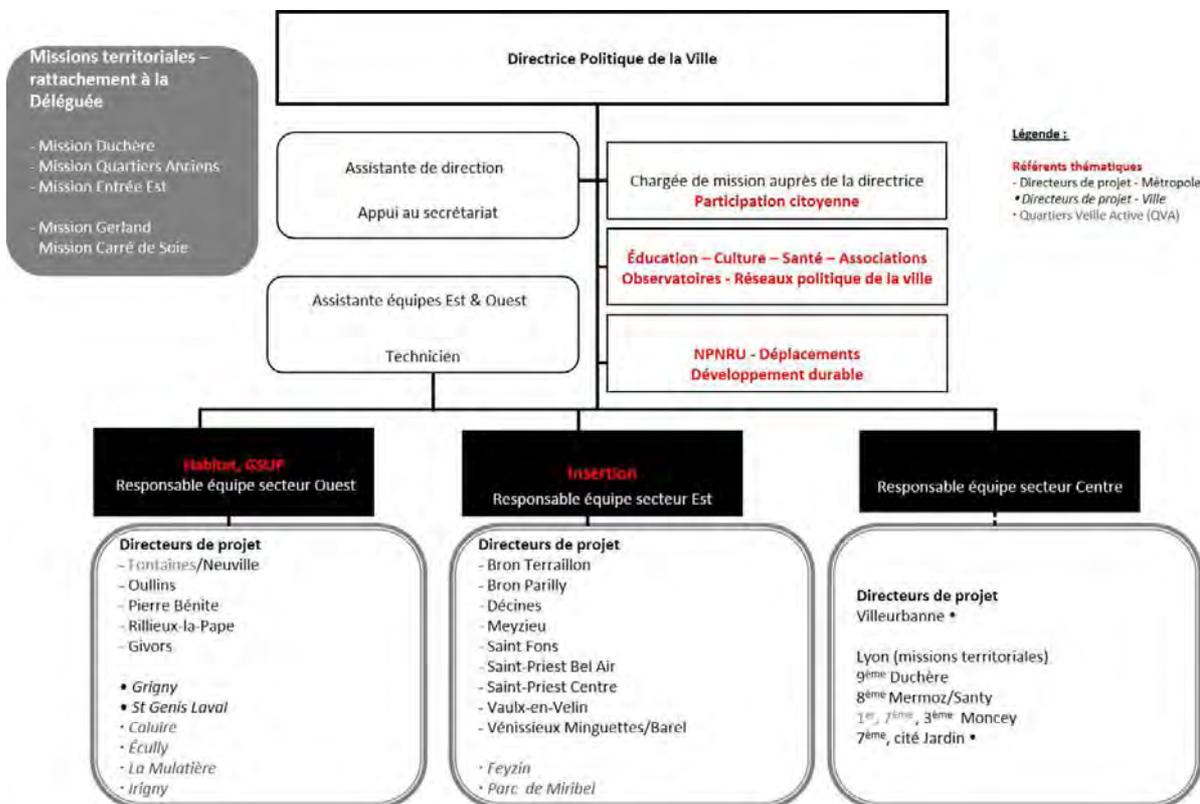
Lyon 8 - Mermoz Sud et Langlet Santy : équipe Mission Entrée Est

Saint Fons - Arsenal Carnot Parmentier : équipe Politique de la ville de Saint Fons

Saint Priest – Bellevue

Conduite de projet ■ Organigrammes

Direction Politique de la Ville



Bron Parilly : équipe projet Bron Parilly

Organigramme équipe projet Bron Parilly

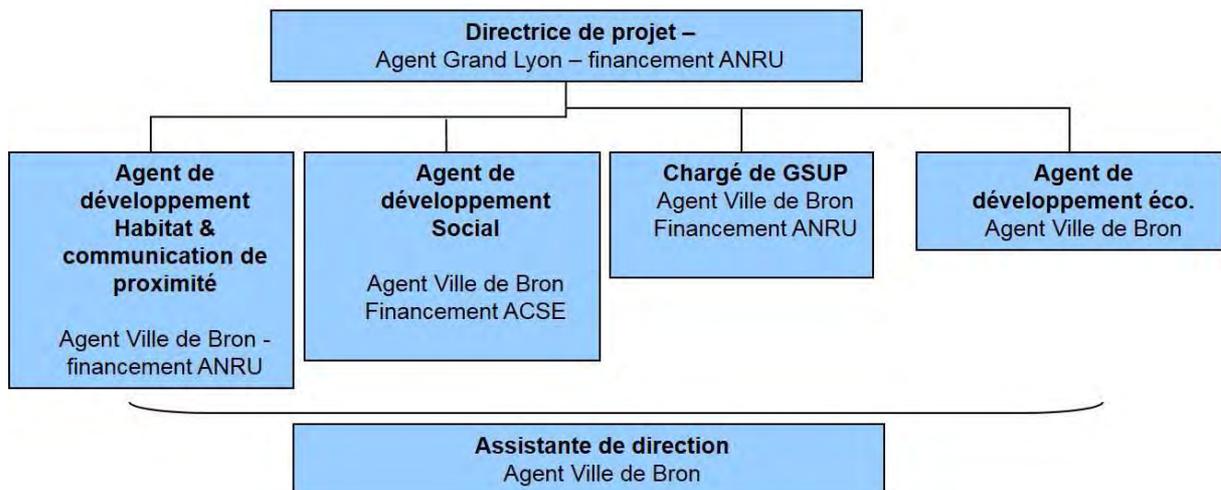


Bassin de vie Portes des Alpes ■ Bron Vaulx-en-Velin

■ **Terraillon Chenier**

Bron Vaulx-en-Velin - Terraillon Chénier : équipe projet Bron Terraillon

Organigramme équipe projet Bron Terraillon



Bassin de vie Centre ■ Lyon 9^{ème}

■ La Duchère

Lyon 9 - la Duchère : équipe projet Mission Lyon La Duchère

La Duchère
LYON

L'équipe PROJET

Coordination globale du Projet MISSION LYON LA DUCHÈRE

Direction	Secrétariat
Directeur	Assistante
Directeur adjoint Chef de projet CUCS	Assistante
Projet social de territoire	Pôle économique - ZFU
Chargée de développement Social	Développeur économique 9 ^e 5 ^e
Coordinatrice Projet Éducatif Local 9 ^e (remplacement congé maternité de Marion GROUES)	Pôle communication concertation
Coordinatrice Santé 9 ^e Atelier Santé Ville Duchère	Responsable communication-concertation
Pôle habitat - GSUP	Chargée de communication-concertation
Chargée de développement Habitat	Accueil exposition
Chargée de développement GSUP	

EMOUS élargie

Projet Social de Territoire PRÉFECTURE DU RHÔNE Délégué du préfet	Prévention Sécurité VILLE DE LYON Chargée de mission Sécurité et prévention
Emploi - Insertion MDEF Responsable du Pôle de proximité Duchère	Culture VILLE DE LYON Agent de développement culturel
Chargé de mission économique ZFU (MDEF)	

ZAC Duchère

Maîtrise d'ouvrage ZAC GRAND LYON Chargé(e) d'opérations	Coordonnateur urbain VILLE DE LYON
Aménageur SERL aménagement	Concepteurs du Projet Urbain Atelier des Paysages
Directrice de projet	Urbaniste - Paysagiste
Chef de projets	Architecte - Urbaniste
Chargée d'études	AMO Développement Durable Tribu - Bureau d'Etudes Aménagement Durable
Elisa DOUBET Chargée d'études	Concepteurs des esp. publics ADP A. Marguerit CapVert LEA Secteur Plateau
Chef de projets FISAC	Hors Champs INGEROP LEA SitEtudes Secteurs Sauvegarde et Balmont
Chef de projets Commerce	Ilex CapVert LEA SOGREAH Parc du Vallon
Assistante	INGEROP Conseil & Ingénierie Tous secteurs, terrassements et réseaux
O.P.C. INGEROP Conseil & Ingénierie	
Coordination des opérations	

Mise à jour avril 2016

Partenaires

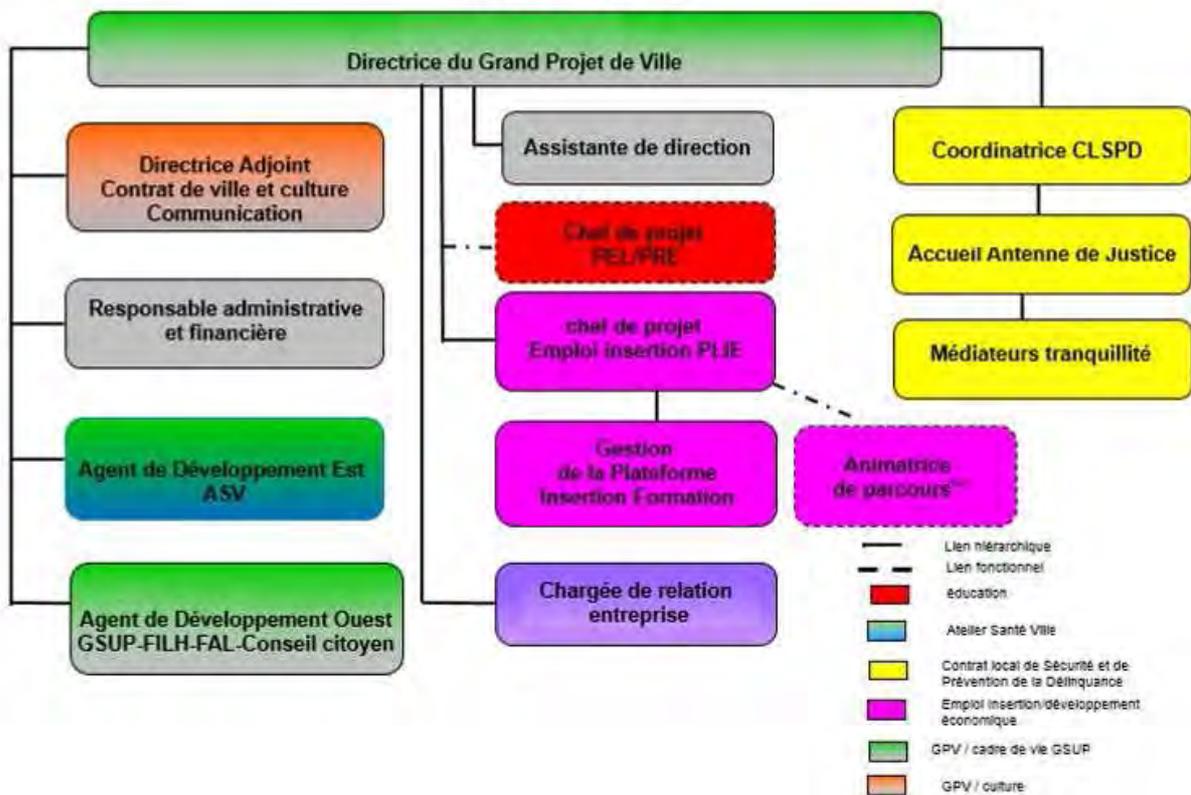


Bassin de vie Plateau Nord ■ Rillieux La Pape

■ Ville Nouvelle

Rillieux la Pape - Ville Nouvelle

GPV DE RILLIEUX LA PAPE – VILLE NOUVELLE

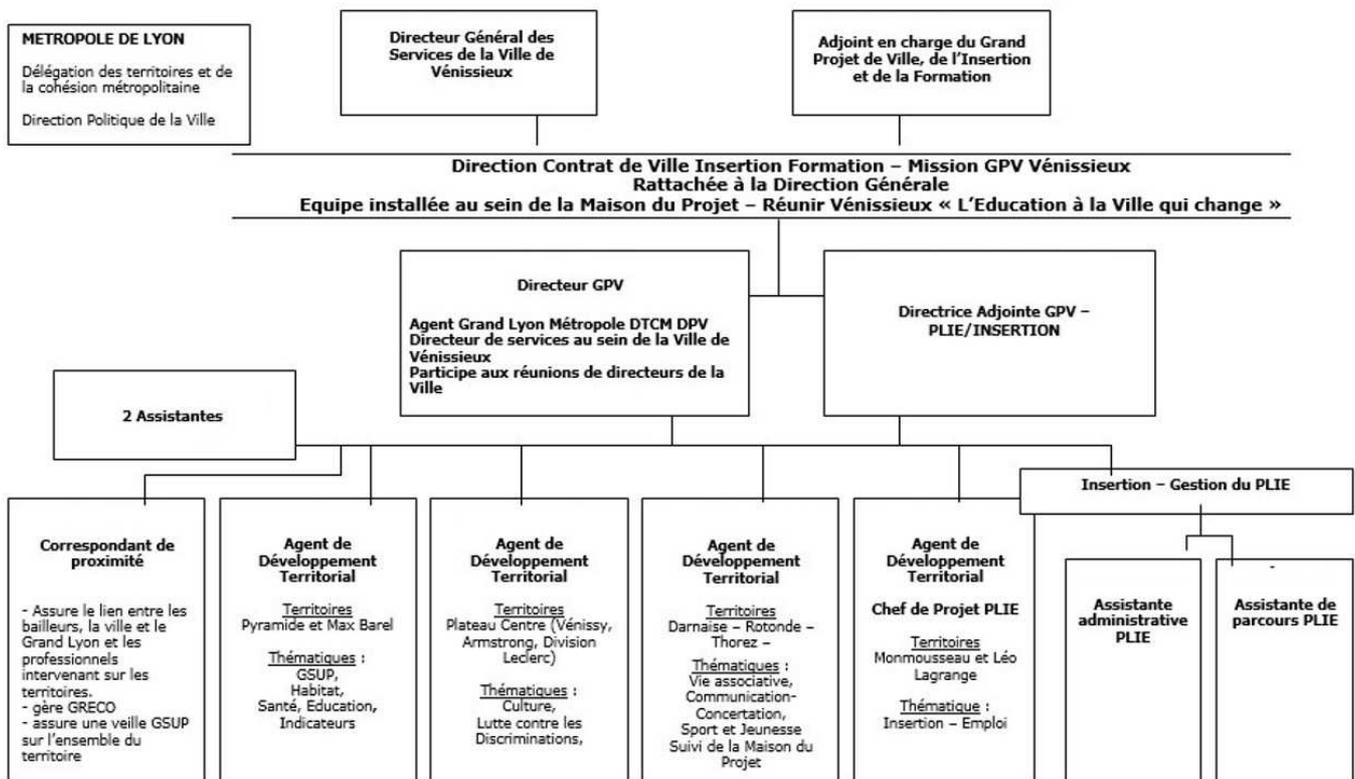


Bassin de vie Portes du Sud ■ Vénissieux - Saint Fons

■ QPV Minguettes Clochettes

Vénissieux - Saint Fons - QPV Minguettes Clochettes

Équipe GPV Vénissieux



Bassin de vie Portes du Sud ■ Vénissieux - Saint Fons

■ QPV Minguettes Clochettes

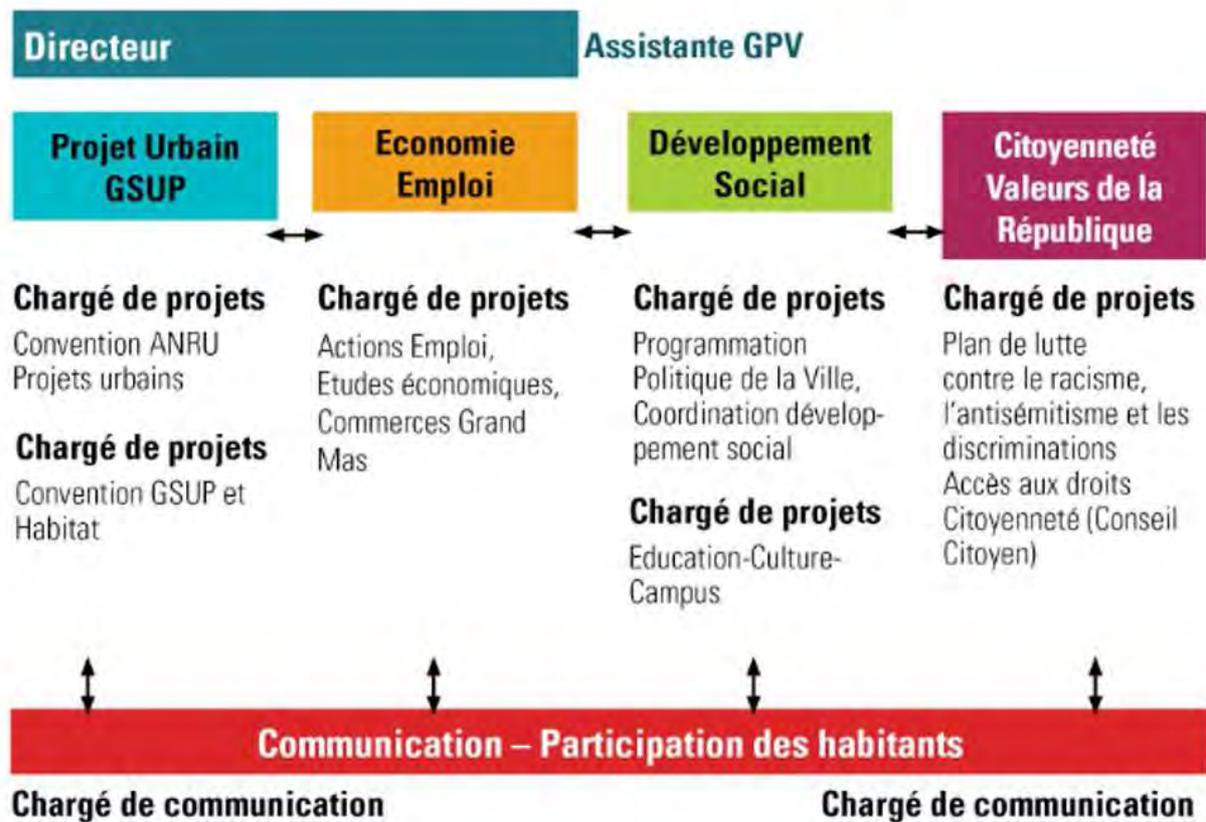
Équipe Politique de la ville Saint Fons

**Organigramme de l'équipe projet
politique de la ville de Saint-Fons**



Vaulx-en-Verlin - Grande Ile Grand Mas

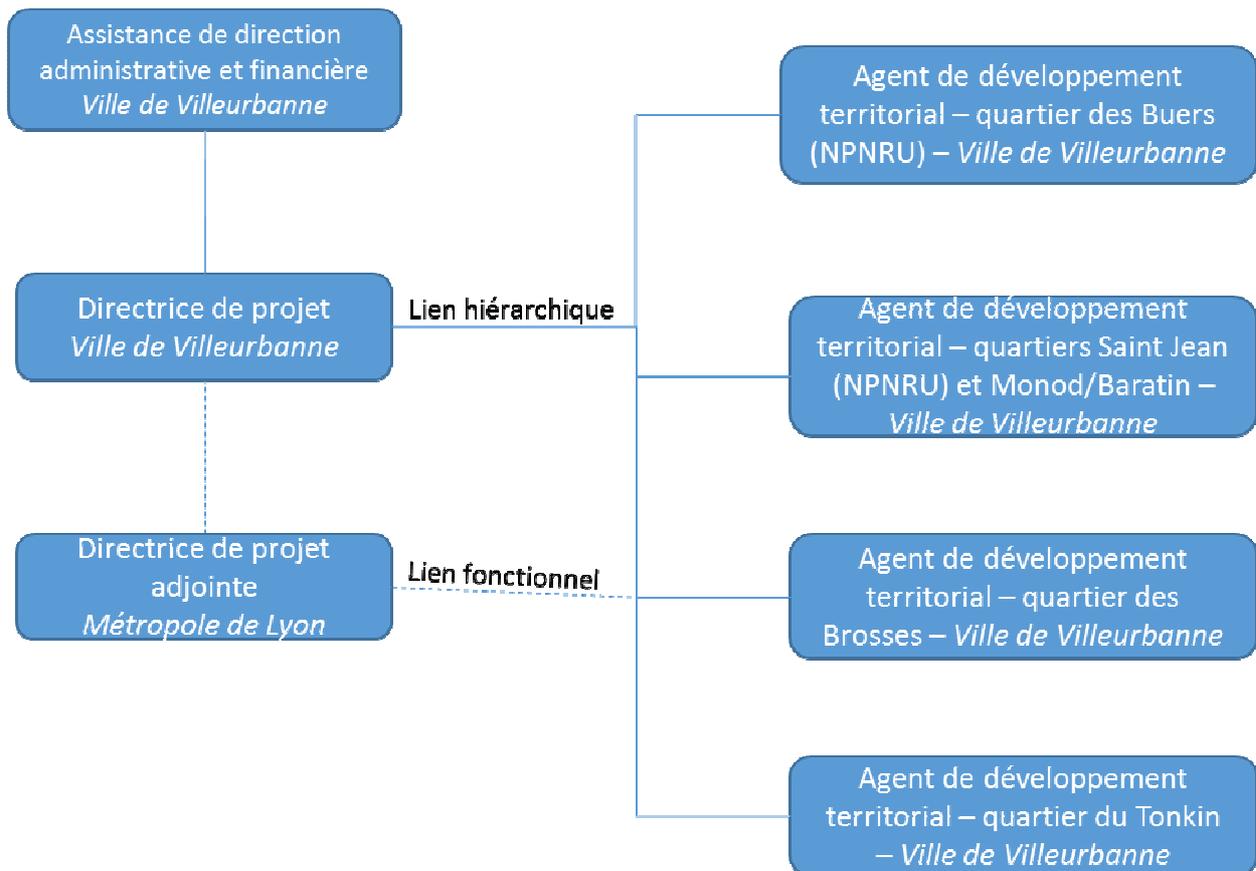
L'ÉQUIPE GPV DE VAULX-EN-VELIN



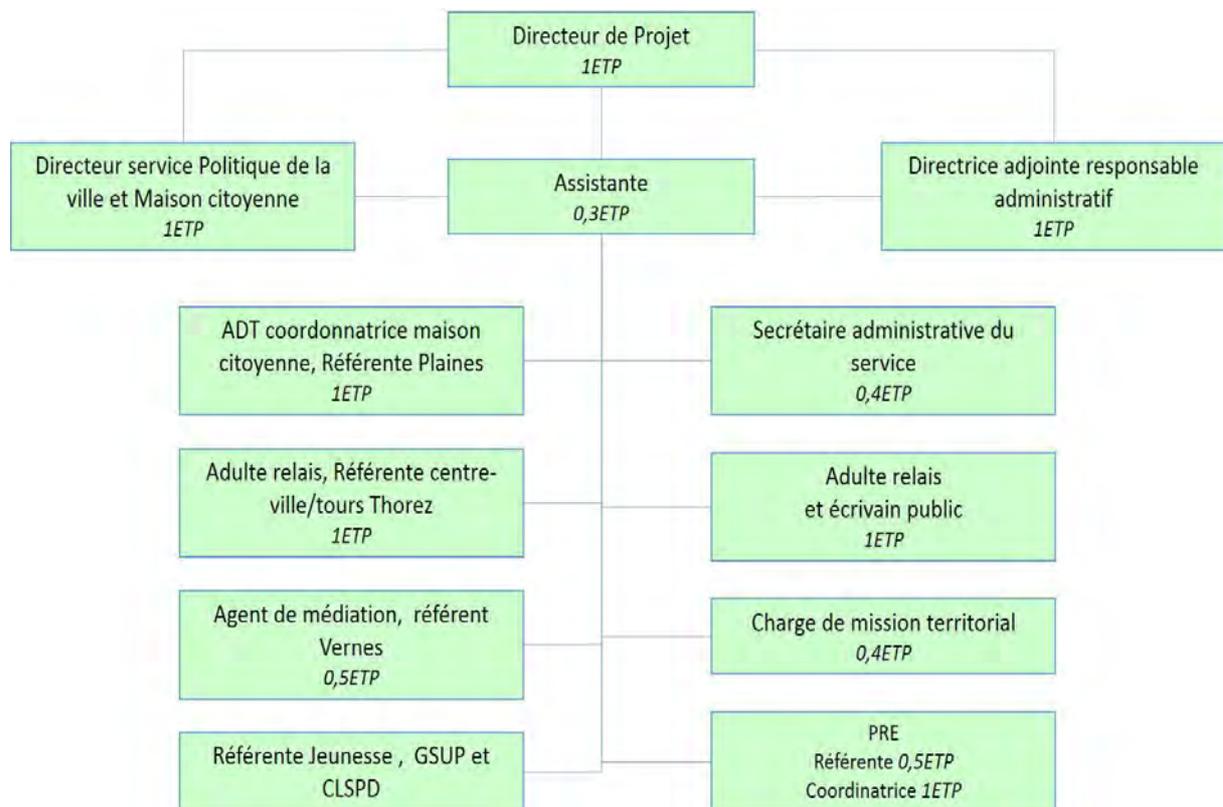
Bassin de vie Rhône Amont ■ Villeurbanne

Buers Nord ■ Grande Ile Saint Jean

Villeurbanne - Grande Ile Saint Jean et Buers Nord : équipe Politique de la ville de Villeurbanne

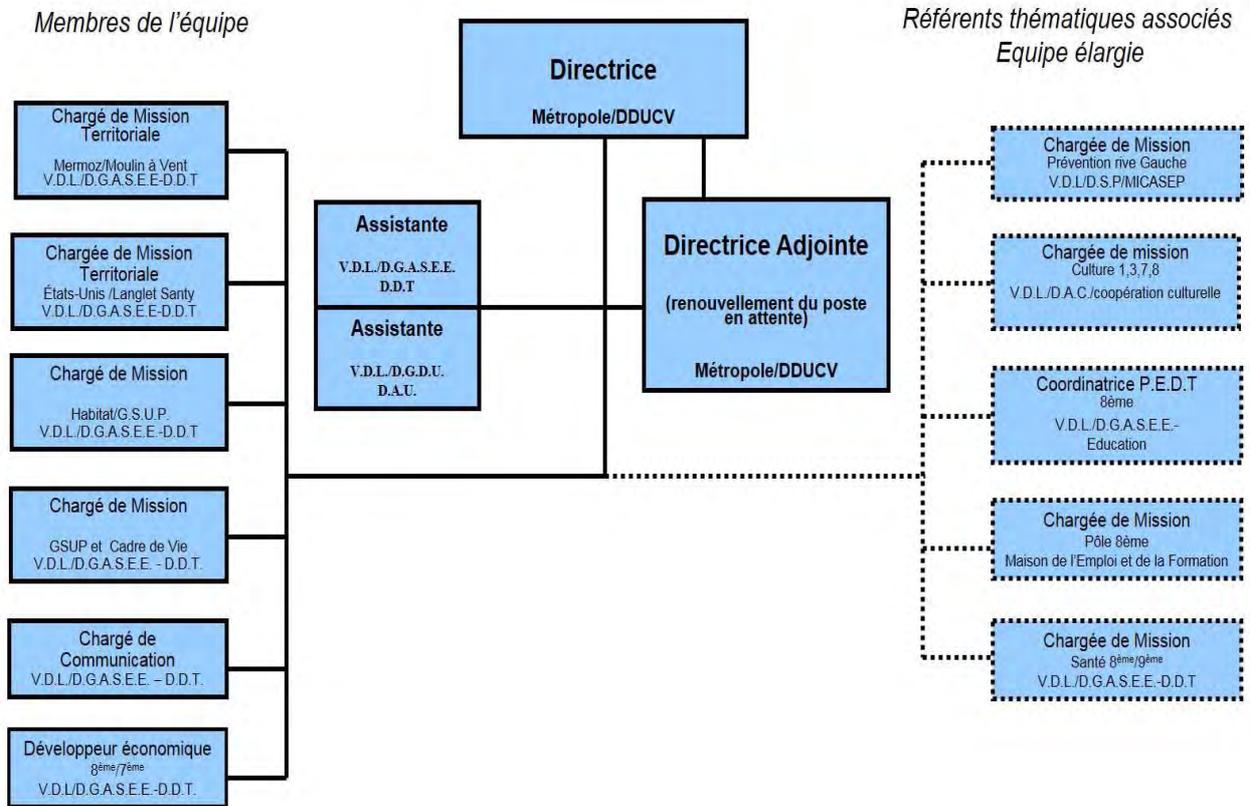


Givors Centre-Ville et Les vernes : équipe Politique de la ville Givors



Lyon 8 - Mermoz Sud et Langlet Santy : équipe Mission Entrée Est

Mission Entrée Est



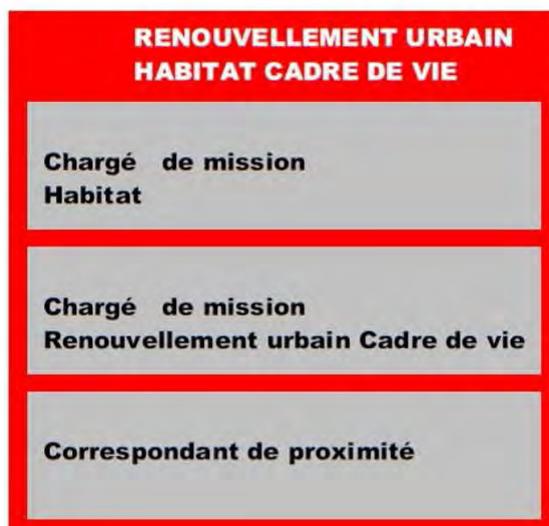
Légende : V.D.L. : Ville de Lyon - D.G. : Direction Générale - D.G.A.S.E.E. : Délégation aux Affaires Scolaires Sanitaires et Sociales - Métropole de Lyon - D.T.C.M. : Direction des territoires et cohésion métropolitaine - D.A.U. : Direction Aménagement Urbain - P.E.D.T. : Projet Educatif De Territoire - C.U.C.S. Contrat Urbain de Cohésion Sociale - D.G.C.S. : Délégation Générale Culture et Sport - D.A.C. : Direction des Affaires Culturelles - D.S.P. : Direction Sécurité et Prévention - D.G.S.P.S. : Délégation Générale au Service au Public et la Sécurité - D.A.C. : Direction des Affaires Culturelles - G.S.U.P. : Gestion Urbaine Sociale de Proximité - D.D.T. : Direction du Développement Territorial

Bassin de vie Portes du Sud ■ Saint-Fons

■ **Arsenal - Carnot Parmentier**

Saint Fons - Arsenal Carnot Parmentier : équipe Politique de la ville de Saint Fons

Organigramme de l'équipe projet politique de la ville de Saint-Fons



Bassin de vie Portes du Sud ■ Saint Priest

■ Bellevue

Saint Priest – Bellevue

Équipe projet NPNRU – Contrat de Ville (à compter de Septembre 2016)

1 Directeur de projet – 1 ETP – Grand
Lyon Métropole

1 Chargé(e) de mission RU &
Cadre de Vie / GSUP – 1 ETP
(Ville)

1 Agent de Développement
Territorial – ½ ETP (Ville)

1 assistant(e) accueil du
public et secrétariat équipe
projet – ½ ETP (Ville)

ANNEXE 7

TABEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du site d'information n° 14032017 7 13-4)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROTOCOLE : 336	LOCALISATION	CONTRIBUTIONS																		PRETS		ECHANCIER																		
		ZONES INTERVENTION																		Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre																	
ZONES INTERVENTION		N°SEE QREE COMMUNE																																						
69029Bron-QPV nationalParilly 69029Bron-QPV nationalTerrillon - Chénier 69139Saint-Fons-QPV nationalMinguettes - Clocheville 69256Vaulx-en-Velin-QPV nationalGrande Ile 69266Jeu-de-Paille-QPV nationalSaint-Jean 69266Villurbanne-QPV nationalLes Bœufs Nord 69266Rillieux-QPV nationalVile Nouvelle 69268Lyon-Bron-QPV nationalDuchère 69051Givors-QPV régionalLes Plaines (ou Centre ville - à confirmer) 69091Givors-QPV régionalLes Ventes		69029Bron 69029Bron 69139Saint-Fons 69256Vaulx-en-Velin 69266Jeu-de-Paille 69266Villurbanne 69266Rillieux 69268Lyon-Bron 69051Givors 69091Givors																																						
		69268Lyon-Bron-QPV régionalCampan 69388Lyon-Beaumont-QPV régionalMermoz 69388Lyon-Beaumont-QPV régionalLattier-Saint 69666Commune fictive-QPV nationalQPV multiscalaire (Intérêt national)		69268Lyon-Bron 69388Lyon-Beaumont 69388Lyon-Beaumont 69666Commune fictive																																				
PORTEUR DE PROJET		MÉTROPOLITAIN DE LYON																																						
N° de protocole(3 caractères)		N°NSEE (QPV sur 7 caractères)		N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)		N° Chrono = Identifiant de l'opération financière (regroupement d'opérations physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)		N° Chrono = Identifiant de l'opération financière (regroupement d'opérations physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)																																
CONTRACTANT	LOCALISATION	IMMEUBLES	LOGEMENTS	COUT PAR	MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE	EPGI	CCNSEL GENERAL	CCNSEL REGIONAL	BAILLEUR SOCIAL	CDC	EUROPE	ANAH	AUTRES	ANRU	PRETS	Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage	Durée en	vérité															
		NBRE	TYPE	NBRE	SHON	LOGT	M2		FINANCEMENT												Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre															
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																								
336 6069010 14 0001 001 BP - Etude équipements publics	NPN	OP6069010					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	40 000,00	20,0%	48 000,00	40 000,00	70 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2018	2	2	V
336 6069010 14 0001 002 BP - AMO Accompagnement culturel	NPN	OP6069010					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	24 000,00	20,0%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	3	V
336 6069011 14 0001 003 BT - Etude de programmation réaffectation	NPN	OP6069011					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	30 000,00	20,0%	36 000,00	30 000,00	15 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	2	1	V
336 6069011 14 0001 004 BT et BP - AMO concertation communication	NPN	OP6069011					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	24 000,00	20,0%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	2	3	V
336 6069011 14 0001 005 BT - AMO Accompagnement culturel	NPN	OP6069011					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	24 000,00	20,0%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	3	V
336 6069010 14 0002 001 BP - Diagnostic patrimoine	NPN	OP6069010					0,00	0,00	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	24 000,00	20,0%	28 800,00	24 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	12 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	2	3	V	
336 6069010 14 0003 001 BP - Etude stratégique et de programme P	NPN	OP6069010					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	100 000,00	20,0%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	50 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	3	V	
336 6069010 14 0003 002 BP - Direction de Projet	NPN	OP6069010					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	115 000,00	0,0%	115 000,00	115 000,00	38 333,00	33,3%	38 334,00	33,3%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	2	2	V
336 6069011 14 0003 003 BT - Etude urbaine - Secteur nord et fran	NPN	OP6069011					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	60 000,00	20,0%	72 000,00	60 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2017	1	2	V	
336 6069011 14 0003 004 BT - Terrailon Nord Diagnostic social pr	NPN	OP6069011					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	20 000,00	20,0%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	10 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2017	1	1	V	
336 6069011 14 0003 005 BT - Devenir chaufferie Terrailon	NPN	OP6069011					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	32 000,00	20,0%	38 400,00	32 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	16 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	2	2	V	
336 6069028 14 0003 006 RVN - Etude de faisabilité opération d'am	NPN	OP6069028					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	220 000,00	20,0%	264 000,00	220 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	110 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	3	V	
336 6069028 14 0003 007 RVN - AMO suivi du projet urbain	NPN	OP6069028					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	160 000,00	20,0%	192 000,00	160 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	80 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	3	V	
336 6069028 14 0003 008 RVN - Direction de Projet	NPN	OP6069028					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,0%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,3%	57 500,00	33,3%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	3	V
336 6069029 14 0003 009 SPB - Habitat Copropriétés - Phase 1 : Dia	NPR	OP6069029					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 000,00	20,0%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	15 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	2	V	
336 6069029 14 0003 010 SPB - Programmation urbaine	NPR	OP6069029					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	78 000,00	20,0%	93 600,00	78 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	39 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	2	V	
336 6069029 14 0003 011 SPB - Direction de Projet	NPR	OP6069029					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,0%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,3%	57 500,00	33,3%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	3	V
336 6069012 14 0003 012 GV - Centre commercial et de services : é	NPR	OP6069012					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	60 000,00	20,0%	72 000,00	60 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	30 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2017	1	1	V	
336 6069012 14 0003 013 GV - Direction de Projet	NPR	OP6069012					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	115 000,00	0,0%	115 000,00	115 000,00	38 333,00	33,3%	38 334,00	33,3%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	2	2	V
336 6069024 14 0003 014 VBN - Etude de faisabilité de la desserte	NPN	OP6069024					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	40 000,00	20,0%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	20 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2017	1	1	V	
336 6069024 14 0003 015 VBN - AMO Finalisation du projet urbain	NPN	OP6069024					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	80 000,00	20,0%	96 000,00	80 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	40 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	2	2	V	
336 6069023 14 0003 016 VSJ - Etude Polyfonction	NPN	OP6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	20 000,00	20,0%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	10 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	1	V	
336 6069023 14 0003 017 VSJ - Etude d'impact (création ZAC)	NPN	OP6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	24 000,00	20,0%	28 800,00	24 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	12 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	2	V	
336 6069023 14 0003 018 VSJ - Etude topographique et réseaux	NPN	OP6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	50 000,00	20,0%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	25 000,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	2016	1	1	V	
336 6069023 14 0003 019 VSJ - Mission d'architecte en chef Tranch	NPN	OP6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	53 333,00	20,0%	64 000,00	53 333,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	26 667,00	50,0%	0,00	0,0%	0,00																

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

Table with columns: N° PROTOCOLE (336), LOCALISATION, ZONE INTERVENTION, CONTRIBUTIONS, PRETS, ECHEANCIER. Includes sub-table for 'METROPOLE DE LYON' with various project codes and locations.

N° de protocole (3 caractères)
N° INSEE (CPV sur 7 caractères)
N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
N° Chrono = Identifiant de l'opération financière (regroupement d'opérations physiques liées par une unité fonctionnelle une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono = Identifiant de l'opération financière (regroupement d'opérations physiques liées par une attribution de subvention)
N° Chrono = Opérations physiques élémentaires (objet d'une attribution de subvention)

Main financial table with columns: COMMENTAIRE, LOCALISATION, IMMEUBLES, LOGEMENTS, COUT PAR, MAITRE D'OUVRAGE, COUT HT, AUX TVA, COUT TTC, BASE DE, VILLE, EPCI, CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL, BAILLEUR SOCIAL, CDC, EUROPE, ANAH, AUTRES, ANRU, PRETS, Pour mémoire, Demarrage, Durée en mois. Includes sub-sections for '14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET', '21 DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX', '31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX', and '33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX'.

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est répartie dans le temps par le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005).
La durée de l'opération exprimée en nombre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestres soit 24 mois.

Handwritten signatures and initials: HG, ANRC, NG, RP, BB, TB, MP, Ce, Luv, M, GC, J, z, m.

Calendrier de réalisation du programme des études

Calendrier de réalisation du programme des études

Calendrier de réalisation du programme des études

- **Phase 1 : démarrage dès le comité d'engagement de l'ANRU, au 1^{er} semestre 2016**, elle concerne :

- les études prioritaires,
- dont le cahier des charges est réalisé,
- et pour lesquelles la procédure de marché est définie.

Elle porte sur près d'un tiers des études.

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
Métropole	Métropole	Etude	Etude stratégique prospective	Etudes agrafes urbaines : Saint-Fons - Bron Parilly	Métropole	2ème trimestre 2015	12 mois
Bron Parilly	Commune	Etude	Etude stratégique prospective	Etude stratégique et de programme Parilly	Métropole	2ème trimestre 2016	13 mois
Bron Parilly	Site RU	AMO	Accompagnement culturel	AMO Accompagnement culturel	Ville	2ème trimestre 2016	18 mois
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chenier	Site RU	AMO	Accompagnement culturel	AMO Accompagnement culturel	Ville	1er trimestre 2016	15 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	AMO	Communication et concertation	Communication-concertation	Ville / DDT	janv-16	18 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	AMO	Communication et concertation	Communication-concertation	Métropole	janv-16	18 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude de programme	Sauvegarde : Etude de programmation habitat	Métropole	2ème trimestre 2016	9 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude de programme	Château : Programmation des équipements	Ville	1er trimestre 2016	6 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude stratégique prospective	Château Sauvegarde : espaces publics et espaces privés ouverts au public - étude sociologique	Métropole	1er trimestre 2016	6 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Château et Sauvegarde : Circulation Stationnement	Métropole	1er trimestre 2016	4 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	AMO	Organisation conduite de projet	AMO Relogement	Ville	1er trimestre 2016	18 mois (Mission ne conditionnant pas la signature de la Convention)
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	AMO	Communication et concertation	Maquette numérique 3D	Ville	févr-16	1 mois

Calendrier de réalisation du programme des études

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	AMO	Communication et concertation	Accompagnement de la communication et de la concertation autour du projet	Ville	janv-16	18 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	AMO	Communication et concertation	Attractivité du territoire - lancement des 1ers programmes immobiliers à soutenir	Ville	janv-16	18 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude	Etude de programme	Programme sur les réhabilitations de Mt Blanc	Erilia	mai-16	6 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude architecturale et énergétique du locatif social au regard de l'attractivité territoriale	Dynacité	juin-16	6 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etudes de faisabilité opération d'aménagement d'ensemble Alagniers	Métropole	MABC - 2ème trimestre 2016	15 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	AMO	Organisation conduite de projet	AMO suivi du projet urbain	Métropole	janv-16	18 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	AMO	Accompagnement culturel	AMO accompagnement culturel	Ville	janv-16	18 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	AMO	Communication et concertation	Animation / accompagnement du conseil citoyen	Ville	juin-16	6 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude	Etude de programme	ZAC MDT - Etude de programme (activités économiques, corridor universitaire/campus)	Métropole	avr-16	6 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Noirettes/Cervelières/Sauveteurs : étude urbaine dont stationnement	Métropole	juin-16	6 mois
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'impact (création ZAC)	Métropole	avr-16	8 mois
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique réseaux	Métropole	févr-16	6 mois
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pollution	Métropole	avr-16	6 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude stratégique prospective	Diagnostic stationnement et circulation existant en surface et souterrain pour préconisations dans le respect des contraintes du PLU	Métropole	2ème trimestre 2016	6 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Diagnostic amiante ensemble bâti Mermoz sud	GLH	1er trimestre 2016	18 mois
Saint Priest	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Habitat Copropriétés Bellevue - phase 1: diagnostic détaillé et phase 2: étude technique et juridique des possibilités de diversification	Métropole	2ème trimestre 2016	9 mois
Saint Priest	Site RU	AMO	Organisation conduite de projet	Programmation urbaine	Métropole	2ème trimestre 2016	12 mois

Calendrier de réalisation du programme des études

- **Phase 2 : démarrage à partir du 2^{ème} semestre 2016** et concerne les autres études ou besoins considérés comme moins prioritaires au regard des projets.

Elle porte sur plus des deux tiers des études.

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
Métropole	Métropole	Etude	Etude stratégique prospective	Déplacements TCU desserte des sites St Fons - Villeurbanne St Jean - Vaulx en Velin Grande Ile et liaisons	Sytral	4ème trimestre 2016	12 mois
Métropole	Métropole	Etude	Etude stratégique prospective	Attractivité et image du territoire	Métropole	4ème trimestre 2016	8 mois
Métropole	Métropole	Etude	Etude stratégique prospective	Habitat et logement	Métropole	3ème trimestre 2016	12 mois
Métropole	Métropole	Etude	Etude stratégique prospective	Développement économique et commercial	Métropole	3ème trimestre 2016	12 mois
Métropole	Métropole	AMO	Organisation conduite de projet	Pilotage coordination du programme des études et mise en place d'outils de suivi du NPNRU	Métropole	1er trimestre 2017	8 mois
Bron Parilly	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude équipements publics	Ville	3ème trimestre 2016	9 mois
Bron Parilly	Site RU	Etude	Etude de programme	Diagnostic patrimoine	LMH	3ème trimestre 2016	15 mois
Bron Parilly	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude réseaux	Métropole	1er trimestre 2017	3 mois
Bron Vaulx en Velin - Terraillon Chenier	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation relocalisation centre social	Ville	3ème trimestre 2016	4 mois
Bron Vaulx en Velin - Terraillon Chenier	Site RU	AMO	Communication et concertation	AMO concertation communication conseil citoyen Terraillon et Parilly	Ville	3ème trimestre 2016	15 mois

Calendrier de réalisation du programme des études

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
Bron Vaulx en Velin - Terraillon Chenier	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude urbaine - Secteur nord et franges Ouest du quartier Terraillon intégrant le devenir de la Résidence Les Sapins	Métropole	2ème trimestre 2017	6 mois
Bron Vaulx en Velin - Terraillon Chenier	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Terraillon Nord Diagnostic social préalable aux démolitions	Métropole	1er trimestre 2017	4 mois
Bron Vaulx en Velin - Terraillon Chenier	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Devenir chaufferie Terraillon	Métropole	4ème trimestre 2016	8 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude de programme	Château : réaménagement centre commercial - devenir du bâtiment réaffectation	Métropole	4ème trimestre 2016	3 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Collège Schoelcher	Métropole	3ème trimestre 2016	12 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	AMO	Organisation conduite de projet	AMO Pilotage projet	Métropole	1er trimestre 2017	6 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude pollution/diagnostic préliminaire	Métropole	4ème trimestre 2016	6 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Sondage amiante voirie	Métropole	4ème trimestre 2016	6 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude géomètre	Métropole	4ème trimestre 2016	6 mois
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude géotechnique	Métropole	4ème trimestre 2016	6 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude	Etude de programme	Étude programmation équipements école Velette	Ville	3ème trimestre 2016	6 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude	Etude de programme	Étude programmation équipements école Mt Blanc	Ville	4ème trimestre 2016	6 mois

Calendrier de réalisation du programme des études

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
Rillieux Ville Nouvelle	Commune	Etude	Etude stratégique prospective	Diagnostic sur potentiel commercial Ville Nouvelle (réactualisation étude AID Observatoires)	Ville	3ème trimestre 2016	3 mois
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de domanialité actuelle et future	Ville	4ème trimestre 2016	3 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	AMO	Communication et concertation	Assistance au Conseil Citoyen	Ville v	1er trimestre 2017	10 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude action sur les centres commerciaux de proximité	Ville v	1er trimestre 2017	6 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude programmatique et architecturale sur Léon Blum: devenir du bâtiment (équipement et fonction) et études techniques sur démolition partielle logements OPAC	Ville	1er trimestre 2017	6 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Diagnostic réseaux	Métropole	4ème trimestre 2016	12 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation Collège Alain / Clochettes	Métropole	4ème trimestre 2016	14 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Etude déplacement et stationnement	Métropole	4ème trimestre 2016	12 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Composition urbaine et préchiffrages	Métropole	4ème trimestre 2016	12 mois
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation Collège Esla Triolet / Minguettes	Métropole	4ème trimestre 2016	14 mois
St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Etude	Etude de programme	Développement économique	Métropole	4ème trimestre 2016	12 mois

Calendrier de réalisation du programme des études

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	AMO	Mission d'architecte en chef	AMO Urbaine	Métropole	1er trimestre 2017	12 mois
St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	AMO	Organisation conduite de projet	Mission d'appui à la gouvernance de projet St Fons / Vénissieux	Métropole	3ème trimestre 2016	6 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Commune	Etude	Etude stratégique prospective	Equipements municipaux et universitaires	Ville	nov-16	6 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude	Etude stratégique prospective	Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS	Ville	nov-16	6 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'analyse du phasage opérationnel de la ZAC	Métropole	janv-17	6 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle construction maison de quartier/ Médiathèque ZAC du Mas du Taureau	Ville	sept-16	6 mois
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	AMO	Organisation conduite de projet	Renforcement de l'accompagnement GSUP sur des sites cibles (P.Dupont/Noirettes/La Balme)	Ville	nov-16	6 mois
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude de faisabilité de la desserte interne Pranard	Métropole	2ème trimestre 2017	4 mois
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Etude	Etude de programme	Croix Luizet : Etude de faisabilité du programme d'activités	EMH	3ème trimestre 2016	6 mois
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude de programmation des équipements	Ville	4ème trimestre 2016	9 mois
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	AMO	Mission d'architecte en chef	AMO finalisation du projet urbain stratégie et concertation	Métropole	3ème trimestre 2016	10 mois
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	AMO	Communication et concertation	Actions de participation citoyenne	Ville	3ème trimestre 2016	10 mois
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude chiffrage VRD	Métropole	juil-16	2 mois

Calendrier de réalisation du programme des études

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
Villeurbanne St Jean	Site RU	AMO	Mission d'architecte en chef	Mission d'architecte en chef Tranche 1 - Coût proratisé en fonction de la surface QPV (20 hectares)	Métropole	1er trimestre 2017	6 mois
Givors les Vernes	Site RU	Etude	Etude de programme	Centre commercial et de services : étude de programme et de faisabilité	Métropole	1er trimestre 2017	6 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude complémentaire de composition urbaine	Métropole	3ème trimestre 2016	9 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude de programmation de la résidentialisation des tours	GLH	2ème trimestre 2017	4 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	IRA 3F	2ème trimestre 2017	2 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	Alliade Habitat	2ème trimestre 2017	3 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	SACVL	2ème trimestre 2017	3 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude pour la relocalisation du centre social	Ville	3ème trimestre 2016	4 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux	Métropole	2ème trimestre 2017	3 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude technique garage sous dalle	GLH	1er trimestre 2017	3 mois
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	AMO	Communication et concertation	AMO Communication concertation	Ville	1er trimestre 2017	6 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	AMO	Communication et concertation	AMO Communication concertation	Ville	1er trimestre 2017	6 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'usages des espaces extérieurs : aires de jeux, installations existantes en inter-barres	Métropole	3ème trimestre 2016	9 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de pollution	Métropole	4ème trimestre 2016	6 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude géotechnique préalable	Métropole	1er trimestre 2017	6 mois

Calendrier de réalisation du programme des études

Echelle		Thème	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Démarrage opération	Durée de l'opération
Commune / Site	Périmètre		Typologie	Besoins recensés	MOA	Notification du Marché	Durée de l'étude
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux (eaux usées, gaz, électricité, eau potable, chauffage)	Métropole	4ème trimestre 2016	3 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude prospective chauffage urbain	Métropole	1er trimestre 2017	6 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de définition de la résidentialisation des bâtiments conservés	GLH	4ème trimestre 2016	4 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude	Etude technique et pré-opérationnelle	Diagnostic technique du réseau de chauffage sous dalle	GLH	3ème trimestre 2016	1 mois
Lyon 8 Mermoz	Site RU	AMO	Mission d'architecte en chef	Consolider le schéma de composition urbaine - Pré-programme des espaces extérieurs à aménager	Métropole	2ème trimestre 2017	6 mois
Saint-Fons ACP	Site RU	AMO	Communication et concertation	Assistance au Conseil Citoyen Secteurs Arsenal Carnot Parmentier et Clochettes	Ville	3ème trimestre 2016	12 mois
Saint Priest	Site RU	AMO	Communication et concertation	AMO communication et concertation de projet urbain	Ville	3ème trimestre 2016	10 mois
Saint Priest	Site RU	Etude	Etude de programme	Etude de programmation activités commerces	Ville	3ème trimestre 2016	9 mois

Tableau des financements ANAH

Tableau des financements ANAH

Subventions Anah intégrant le plan de financement du protocole de préfiguration du NPNRU de la Métropole du Grand Lyon Période 2016-2017	
	Montant subv Anah
Métropole	
2016-2017 : Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)métropolitain intégrant notamment les copropriétés La Duchère, Cervelières-Sauveteurs à partir de2016 (régularisation de la situation juridique des parkings) et les copropriétés Caravelle, Terrailon, Clochettes et Bellevue à partir2017 (sorties de plans de sauvegarde)	150 000 €
2017 Préfiguration du dispositif Veille et observation des copropriétés (VOC)	60 000€
Sous-total Métropole	210 000 €
Sites d'intérêt national	
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	
2016 : suivi-animation du plan de sauvegarde Caravelle Plein Sud Guillermin et Terrailon	115 000 €
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	
2016 : suivi-animation du plan de sauvegarde Clochettes et Cité des Clochettes	66 250€
2016-2017 : suivi-animation du PIG énergie Vénissieux dont copropriété Grande Terre	94 000 €
Sous-total sites d'intérêt national	275 250€
Sites d'intérêt régional	
Saint-Priest	
2016 : suivi-animation du plan de sauvegarde Saint-Priest dont copropriété Bellevue	88 250€
Sous-total sites d'intérêt régional	88 250€
Total général 2016-2017	620 000€
dont 2016 :	232 000€
dont 2017 :	388 000€

Tableau des financements de la CDC

Tableau des financements de la CDC

Libellé de l'opération		Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention (HT)	Taux de subv.	Montant CDC	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage opération	Durée de l'opération
Etude stratégique prospective	Déplacements TCU desserte des sites St Fons - Villeurbanne St Jean - Vaulx en Velin Grande Ile et liaisons	Métropole	Métropole	Sytral	120 000	50%	60 000		4ème trimestre 2016	12 mois
Etude stratégique prospective	Développement économique et commercial	Métropole	Métropole	Métropole	230 000	50%	115 000	Marché à phases / 2ème phase à prévoir dans la Convention (montant et contenu)	3ème trimestre 2016	12 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Devenir chaufferie Terrailon	Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Métropole	32 000	50%	16 000		4ème trimestre 2016	8 mois
Etude de programme	Château : réaménagement centre commercial - devenir du bâtiment réaffectation	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000		4ème trimestre 2016	3 mois
Etude stratégique prospective	Diagnostic sur potentiel commercial Ville Nouvelle (réactualisation étude AID Observatoires)	Rillieux Ville Nouvelle	Commune	Ville	17 000	50%	8 500		3ème trimestre 2016	3 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude action sur les centres commerciaux de proximité	St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Ville v	45 000	50%	22 500		1er trimestre 2017	6 mois
Etude de programme	Développement économique	St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Métropole	80 000	50%	40 000		4ème trimestre 2016	12 mois
Etude stratégique prospective	Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS	Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Ville	25 000	50%	12 500		nov-16	6 mois
Etude de programme	Centre commercial et de services : étude de programme et de faisabilité	Givors les Vernes	Site RU	Métropole	60 000	50%	30 000		1er trimestre 2017	6 mois
Etude technique et pré-opérationnelle	Etude prospective chauffage urbain	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	35 000	50%	17 500	MABC DA	1er trimestre 2017	6 mois
Etude de programme	Etude de programmation activités commerces	Saint Priest	Site RU	Ville	39 000	50%	19 500		3ème trimestre 2016	9 mois

Total études

11

713 000

356 500

Les conseils citoyens dans les sites du NPNRU

**La mise en œuvre des conseils citoyens dans les sites du
NPNRU**

Les conseils citoyens dans les sites du NPNRU

Bron

Les conseils citoyens des QPV Parilly et Terraillon s'intègrent dans l'organisation des conseils de quartier mis en place par la Ville de Bron à l'échelle l'ensemble du territoire communal.

Les conseils citoyens de Parilly et Terraillon ont été officialisés par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2016. Chaque conseil citoyen est constitué d'une trentaine d'habitants et des acteurs locaux, sur le périmètre du territoire vécu. Les conseils citoyens sont autonomes et accompagnés dans un premier temps par les équipes projet et la chargée de mission conseil de quartier de la Ville de Bron. Le cadre de vie et le lien social sont les premières thématiques retenues.

Givors

Dans le cadre des instances participatives existantes sur l'ensemble des quartiers de la Commune, 3 conseils citoyens ont été constitués début 2016 sur les QPV de Givors. Ils sont accompagnés dans un premier temps par le service Politique de la ville et la maison citoyenne.

Les conseils citoyens développent des rencontres avec les acteurs locaux (enseignants, bailleurs, commerçants, association). Ils se mobilisent autour d'actions citoyennes (respect du cadre de vie, prévention de la violence, temps conviviaux et festifs). Ils sont également associés aux concertations liées aux projets d'aménagement, et aux visites sur site qui sont régulièrement programmées avec les services communaux en fonction des problématiques pour expertiser les problèmes et trouver des solutions.

Lyon

Pour mettre en œuvre les objectifs inscrits dans la loi du 21 février 2014, la Ville de Lyon a déployé, avec le concours de l'État, des démarches de dialogue dans chaque quartier prioritaire depuis janvier 2015, intégrées au processus d'élaboration de la convention locale de Lyon au contrat de ville métropolitain. Cette démarche poursuivait 3 objectifs principaux :

- Identifier les besoins des quartiers pour les années à venir ainsi que leurs potentiels, et définir les défis essentiels à relever dans le cadre du contrat de ville ;
- Contribuer à l'élaboration de la convention territoriale de Lyon, qui va se prolonger ensuite par l'écriture des projets de territoire ;
- Préfigurer les conseils citoyens qui marquent la volonté des institutions de davantage associer les habitants à la conduite de l'action publique dans les quartiers.

Les conseils citoyens dans les sites du NPNRU

Le travail d'écriture des projets de territoire pour chaque quartier prioritaire s'est poursuivi entre mi 2015 et mi 2016, et a permis d'alimenter la dynamique de concertation.

La Ville de Lyon développe ainsi une démarche cadre pour l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville (9 QPV). Elle définit un socle commun à l'organisation de la contribution des habitants au pilotage de la Politique de la ville (des projets de territoire), l'expression d'avis et points de vue. Les démarches déployées sur les sites, adaptées au contexte de chaque territoire (projet et acteurs) s'y adossent. Le socle commun se traduit notamment par :

- la poursuite de la réalisation régulière d'enquêtes écoute habitants sur chacun des quartiers (depuis 2002) ;
- une Charte des conseils citoyens qui définit les modalités de constitution, de renouvellement des membres, de portage, d'accompagnement, les modalités d'association des conseils citoyens à la gouvernance de la Politique de la ville.

Lyon la Duchère

A La Duchère, un groupe d'une cinquantaine d'habitants s'est constitué en 2015 pour participer à la co-élaboration du Projet de Territoire Lyon-La Duchère 2016-2020 dans le cadre du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon et de la convention locale d'application de la Ville de Lyon. S'appuyant au départ sur les habitants déjà impliqués (dans les instances habituelles de concertation, les CA des associations...), le groupe s'est rapidement étoffé et élargi avec de nouvelles personnes, reflétant assez bien la diversité sociale et culturelle du quartier.

Après des ateliers animés par l'équipe Projet en 2015 permettant aux habitants d'identifier les défis qu'ils jugeaient prioritaires pour La Duchère au cours des 5 prochaines années, le groupe a souhaité travailler de manière autonome en 2016 pour effectuer son diagnostic de territoire et lister ses propositions. Il a bénéficié de temps de dialogue réguliers avec l'équipe projet et les élus grâce au Comité de Suivi Participatif (instance de gouvernance avec les habitants créé il y a 11 ans). Ce groupe d'habitants, qui s'est positionné de fait en tant que Conseil Citoyen de La Duchère, a souhaité concentré ses efforts durant le premier semestre 2016 sur sa contribution au Projet de Territoire.

Durant le deuxième semestre 2016, Conseil Citoyen doit travailler à ses règles de fonctionnement, sa composition... afin de solliciter une labélisation fin 2016. Durant les 5 prochaines années, il sera associé au pilotage du Projet, à l'évaluation et à la définition des actions structurantes (réunions du Comité de Suivi Participatif, participation de certains membres du Conseil citoyen à des groupes de travail techniques et instances de pilotage...).

Les conseils citoyens dans les sites du NPNRU

Lyon – Mermoz

La démarche de concertation autour de l'élaboration des Projets de territoire s'est couplée avec la mise en œuvre des Conseils Citoyens.

A cet effet, la Mission Entrée Est, avec l'aide de la SCOP Développements et Humanisme, a lancé des ateliers au printemps 2016, à différentes échelles et sur différentes thématiques : vie sociale et culturelle, cadre de vie, santé, éducation, emploi, sécurité, projets urbains. L'objectif consistait à recueillir des pistes d'actions pouvant être intégrées aux Projets de territoire, ainsi qu'à donner une première vision des Conseils Citoyens. Ont essentiellement été associés à la démarche les habitants ayant participé à la concertation 2015 sur le Contrat de Ville, auxquels se sont ajoutés des acteurs locaux des quartiers.

Fin mai, des réunions spécifiques sur les Conseils citoyens ont été organisées par quartier afin de clarifier les objectifs et les modalités de fonctionnement de ces nouvelles instances auprès des personnes intéressées, et de recueillir les premières candidatures. Les premières réunions de travail se tiennent début juillet en groupe resserré, bien que la recherche de nouveaux membres se poursuive, pour une labellisation prévue dans le courant de l'automne.

Rillieux-la-Pape

Un conseil citoyen unique est créé qui ne se limite pas aux quartiers prioritaires de la politique de la ville mais s'applique sur l'ensemble du ban communal.

Le conseil citoyen constitue l'outil privilégié par la municipalité de consultation et de participation citoyenne à la construction de la décision publique.

Le conseil citoyen se décline en « focus group » (10 à 12 personnes) sur un sujet précis et identifié. Les membres des focus group sont repartis à parts égales entre 2 collèges : le collège « volontaires » et le collège « habitants » tiré au sort. Une mixité géographique, et de classe d'âge des membres est recherchée,

A l'issue des travaux des « focus group », une assemblée générale ouverte à tous restitue l'ensemble des pistes d'actions ou de réflexion ensuite, ils sont ensuite dissouts afin de contribuer au développement et à l'élargissement de la démarche citoyenne dans l'ensemble de la population.

Une bourse aux sujets est ouverte 2 fois par an, pour un lancement des «focus group». Les personnes pouvant répondre à cet appel à sujets sont : les habitants, les services de la ville, les associations, les acteurs locaux.

Les sujets abordés au sein des focus group sont d'intérêt général à l'échelle du territoire de la commune, et doivent être en rapport avec l'actualité de la commune. Des discussions devront pouvoir émerger des réponses/solutions concrètes à mettre en œuvre à court terme

Les conseils citoyens dans les sites du NPNRU

à l'échelle du territoire. C'est pourquoi les sujets traités devront être suffisamment précis et concrets.

Tous les moyens de communication disponibles de la commune sont mis à contribution afin de relayer au mieux l'appel à sujets (le journal municipal « l'erilliard », panneaux lumineux, information interne à la ville et information auprès des associations).

Saint-Fons

Un conseil citoyen s'est constitué à l'échelle de la ville et officialisé par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2016. Il est composé d'un noyau dur permanent d'une trentaine de membres et organisé en deux collèges :

- Un collège « habitants » a été constitué par tirage au sort complété à partir d'un appel à candidature et sur la base du volontariat (habitants sans mandat électif ou associatif) ;
- Un collège « acteurs locaux : les associations culturelles, sportives, et autres ont été mobilisées par appel à candidatures, recensement et volontariat. Les acteurs économiques ont été sollicités par appel à candidature.

Le Conseil citoyen a été constitué en deux phases :

- 1- Phase de constitution du conseil pilotée par la Ville, l'État avec l'appui des bailleurs sociaux : identification d'un panel à partir du tirage au sort et de volontaires, puis constitution d'une "assemblée constituante" ;
- 2- Phase d'accompagnement et d'animation du conseil (pilotage par une structure associative locale : animation d'ateliers, formation, ...).

A compter du printemps 2016, des groupes thématiques sont constitués, des temps d'échanges réguliers avec l'équipe projet sont organisés. Le conseil citoyen est étroitement associé aux concertations liées au projet urbain tout en ouvrant la participation à l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, acteurs locaux,...). Les modalités d'échange, de représentation, du conseil citoyen avec la Ville, l'Etat et les autres pouvoirs publics sont en cours d'élaboration.

Saint-Priest

Le conseil citoyen du QPV Centre/Garibaldi s'intègre dans l'organisation des conseils de quartier mis en place par la Ville de Saint Priest à l'échelle l'ensemble du territoire communal. Le conseil citoyen sera une commission du conseil de quartier permettant ainsi de concilier cette instance dynamique et reconnue et qui respecte l'esprit de la loi : autonome, collèges habitants/ acteurs de terrain et centré sur les thématiques de la politique de la ville. L'officialisation du conseil citoyen est prévue d'ici la fin de l'année 2016.

Les conseils citoyens dans les sites du NPNRU

A partir de formations sur le pouvoir d'agir et la dynamique de groupe, le conseil citoyen élabore une charte de fonctionnement et envisage d'avoir un rôle actif sur les démarches de proximité, le diagnostic sensible du territoire et le suivi en temps réel des projets.

Vaulx-en-Velin

Le conseil municipal a approuvé par délibération en juillet 2015 la composition du conseil citoyen organisé en deux collèges :

- Un collège d'habitants, résidant dans les QPV et composé de la façon suivante :
 - 18 habitants issus des conseils de quartiers concernés sur la base du volontariat,
 - 2 habitants du futur conseil des seniors,
 - 4 lycéens (2 de chaque lycée) et 2 usagers de la Mission locale, par tirage au sort parmi les volontaires,
 - 18 habitants par tirage au sort (28 janvier 2016) à partir des rues et adresses comprises dans le périmètre considéré ;
- Un collège d'acteurs locaux, représentant les professionnels et associations œuvrant sur le territoire du QPV, comprenant 20 personnes désignées le cas échéant par tirage au sort, à partir des réponses à un appel à candidature.

L'accompagnement du Conseil Citoyen est confié à une AMO depuis juin 2016, avec l'objectif de travailler la dynamique de groupe et des méthodes participatives pour faire émerger des choix collectifs et partagés. La charte ainsi que les thématiques retenues par le conseil citoyen sont en cours d'élaboration.

Le conseil citoyen aura la maîtrise de sa propre organisation, de son animation et de son mode de représentation au comité de pilotage du Contrat de ville

Vénissieux

Le conseil citoyen a été officialisé par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2016. Sa composition s'inscrit dans le cadre de la loi : un collège d'habitants (20) tirés au sort selon des modalités permettant de tendre vers la parité homme/femme et un collège d'acteurs locaux (14), représentants d'associations et d'entreprises.

Sur la période de montée en compétence estimée entre 6 et 12 mois, le conseil citoyen bénéficie du soutien de l'équipe projet. Ce soutien pourra être maintenu à sa demande.

Les conseils citoyens dans les sites du NPNRU

Le conseil citoyen a commencé à rencontrer les différents partenaires de la politique de la ville et engage un travail sur la convention locale d'application. Il s'est organisé en 3 groupes de travail : fonctionnement et organisation interne / développement et promotion du territoire / pour la réussite de nos enfants.

Villeurbaine sites de Saint Jean et des Buers

La révision de la Charte des conseils de quartier conduite en 2014-2015 a abouti à proposer des modalités proches de celles proposées pour les conseils citoyens, avec notamment le tirage au sort de certains habitants, l'absence d'élus au sein de leurs bureaux, la prise en compte de l'égalité femme/homme, de la non-discrimination et la présence des associations au sein des bureaux des conseils de quartier.

Dès lors, le cadre commun de la participation habitante est le conseil de quartier, constitué selon les nouvelles modalités de la Charte. Si une autre dynamique citoyenne émerge, sur le quartier des Buers notamment, elle pourra soit être intégrée dans le conseil de quartier, sous forme par exemple d'une commission particulière, soit coexister au titre du contrat de ville en tant que conseil citoyen en tant que tel.

Relevé de décisions COPIL PRIR du 23 mars 2016

**Relevé de décisions du Comité de Pilotage PRIR
du 23 mars 2016**

Réf : EP16015
PJ : 1 document PPT

Lyon, le 24 mai 2016

NPNRU - Protocole de préfiguration
Comité de pilotage du 23 mars 2016 des projets d'intérêt régional

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Participants

Xavier INGLEBERT	Préfet, Secrétaire Général, Préfet Délégué à l'Égalité des Chances
Michel LE FAOU	Vice-président Métropole
Thomas RUDIGOZ	Métropole - Conseiller délégué
Nathalie FRIER	Maire de Saint-Fons
Gilles GASCON	Maire de Saint-Priest
Nacer KHOUATRA	Mairie de Givors - 2 ^{ème} Adjoint
Stéphane BIENVENUE	Mairie de Givors - Directeur de Cabinet
Joël PRILLARD	DDT Rhône - Délégué territorial adjoint de l'ANRU
Marion BAZAILLE	DDT Rhône - Directrice adjointe
Julie DUMONT	DDT Rhône - Adjointe au chef de service Habitat et Renouvellement Urbain
Frédéric SCHMIDT	Région - Direction des politiques territoriales, Responsable Service Habitat et Renouvellement Urbain
Nicole SIBEUD	Métropole - Directrice générale déléguée au Développement Urbain et Cadre de vie
Christine CECCHINI	Métropole - Directrice Politique de la Ville
Sophie BRESSAT	Métropole - DPV - Équipe Ouest
Franck TORNICELLI	Métropole - DPV - Équipe Est
Edwige PASQUAL	Métropole - DPV - Coordinatrice PRU
Florian BORG	Métropole - Directeur de projet Saint Fons
Dominique MAURIGE	Métropole - Directrice de la Mission Entrée Est
Stéphane COLLACCIANI	Métropole - Directeur de projet St Priest centre ville
Jean CHARMION	Métropole - Directeur de projet Givors
Corinne AUBIN-VASSELIN	Métropole - Directrice de l'Habitat et du Logement
Christophe MARTEAU	Métropole - Direction de l'Habitat et du Logement - Service Stratégie
Anne RINGLET	Métropole - Directrice Adjointe de l'Aménagement
Monique SALAGER	DDT Rhône - Mission Politique de la Ville Renouvellement Urbain
Hassen KANTACH	DT Rhône - Mission Politique de la Ville Renouvellement Urbain

Olivier MOREL	Caisse des dépôts - Directeur territorial
Olivier MAZAUDOUX	Caisse des dépôts - Chargé de Développement Territorial
Marie-Claude LOUEMBE	Caisse des dépôts - Chargée de Développement Territorial
Daniel GODET	ABC HLM, Président - Grand Lyon Habitat, Directeur général
Florence GALIPOT	ABC HLM, Chargée de mission
Florence BEYLY	Alliade Habitat
Jérôme COYRAS	SACVL - Directeur général adjoint
Noëlle GAT	Lyon Métropole Habitat - Directrice du développement de l'aménagement et du renouvellement urbain
Laurent BRUN	Lyon Métropole Habitat - Directeur département aménagement et immobilier
Nicolas AUCOURT	SGAR Auvergne Rhône Alpes - Chargé de projets Politique de la Ville, Renouvellement urbain, Citoyenneté
François PERRETON	Grand Lyon Habitat - Responsable d'opérations
Patricia PELLEGRINI	Directrice PURU St Priest
Jean Marc SCHLICK	DGA Ville de St Priest
Dominique SEROR	Cabinet du Maire de Lyon

Excusés

Laurent WAUQUIEZ	Président Région Auvergne Rhône Alpes
Christian COULON	Maire du 8 ^{ème} arrondissement de Lyon
Martial PASSI	Maire de Givors
Maryse SANTARELLI	DDT Rhône - Mission Politique de la Ville Renouvellement Urbain
Martine BOYE	Ville de Lyon - Directrice Générale Adjointe Développement Urbain
Jean-Louis BOULLU	Caisse des Dépôts - Directeur Territorial
Sonia SEVE	SACVL - Chef de projet
Bertrand PRADE	Lyon Métropole Habitat - Directeur Général
Nicolas MAGALON	Métropole - Cabinet du Président
Patrice TILLET	Alliade Habitat - Directeur Général
Eric LAMOULEN	SACVL - Directeur Général
Aïcha MOUHADDAB	ARRA HLM - Directrice

Introduction de la séance

La séance est co-présidée par le Préfet, Secrétaire Général, Préfet délégué à l'égalité des chances et le directeur départemental des territoires en tant que délégué adjoint de l'ANRU et le Vice président délégué à l'urbanisme, l'habitat et le cadre de vie de la Métropole de Lyon, sachant que la démarche du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est portée par la Métropole.

Michel Le Faou introduit la séance en présentant les points inscrits à l'ordre du jour (Cf. document en pièce jointe et distribué en séance) :

- Rappel du contexte des PRIR,
- Présentation des six sites d'intérêt régional métropolitains,
- Délibérations sur le programme des études à engager, le financement des équipes projets, les opérations de démolitions et de réhabilitations demandées en démarrage anticipé, la date de prise en compte des dépenses.

Joël Prillard rappelle le contexte du programme portant sur les projets d'intérêt régional dans le Rhône qui bénéficieront d'une enveloppe départementale dédiée issue d'une enveloppe régionale de 77M€ déléguée au préfet de région par l'ANRU. Concernant les financements de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Frédéric Schmidt confirme que les CPER feront l'objet d'une révision d'ici l'été 2016 et que les montants annoncés restent à confirmer. Pour autant, la Région reste signataire des Contrats de ville et propose à sa prochaine assemblée plénière des 14 et 15 avril 2016, l'habilitation du Président à signer les Protocoles de préfiguration. L'action de la Région sera prioritairement concentrée sur les sites d'intérêt régional.

Michel Le Faou fait état de la démarche de sollicitation de la Métropole par courrier auprès de la Région pour la désignation d'un représentant politique à la séance. A ce jour, aucun élu ne représente la Région. Le souhait d'avoir rapidement un niveau de discussion politique est réitéré.

Les services de la DDT du Rhône précisent que les financements de la Région ne sont pas nécessaires à ce stade du dossier et ne conditionnent donc pas la signature du Protocole qui devrait intervenir à la rentrée 2016.

Présentation des six sites d'intérêt régional

Michel Le Faou rappelle que les deux dossiers portant sur Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier et Lyon 8^{ème} Mermoz sud ont été présentés en Comité d'Engagement de l'ANRU le 7 janvier 2016.

1. Saint Fons – Arsenal Carnot Parmentier

La présentation du projet est assurée par Nathalie Frier, Maire de Saint Fons qui rappelle les enjeux et les opérations urgentes en insistant sur l'importance d'engager les relogements rapidement.

Michel Le Faou précise que le Président de la Métropole porte une attention particulière à l'ambition du projet. Les questions d'irrigation par l'amélioration des transports en commun et plus globalement de la desserte du centre de la commune ainsi que de l'agrafe urbaine avec Lyon et notamment le quartier de Gerland en terme de dynamique économique restent à travailler.

Xavier Inglebert assure que Saint Fons fait l'objet d'une préoccupation qui mérite une attention particulière qui dépasse le cadre du présent comité de pilotage. Certains sujets sont au cœur des préoccupations de l'État comme le sujet du foncier.

Laurent Brun, représentant Lyon Métropole Habitat, indique avoir bien conscience de l'urgence d'une intervention sur le quartier. Les enquêtes auprès des familles peuvent démarrer rapidement. Les réunions avec les habitants sont d'ores et déjà prévues.

Nathalie Frier indique qu'il est important pour la réussite du projet, de marquer un partenariat fort entre la Ville de Saint Fons et le bailleur social.

2. Lyon 8ème – Mermoz Sud

Le projet est présenté par Michel Le Faou qui rappelle qu'au regard de l'ambition du projet, celui-ci s'inscrit sur deux mandats.

Daniel Godet, Grand Lyon Habitat, insiste sur le fort attachement des habitants au quartier avec une vie en réseau, en « village ». Une agence de GLH composée d'une vingtaine de personnes, sera installée au rez-de-chaussée du bâtiment « Bravo » comme lieu d'accueil permanent ainsi qu'une Maison des projets dans le bâtiment B. Le dispositif de relogement se met en place, la démolition est prévue pour fin 2017. Une étude est prévue pour consolider le schéma de composition urbaine.

Xavier Inglebert confirme le soutien du projet par l'État.

Michel Le Faou attire l'attention sur le fait que les relogements devront tenir compte des situations particulières.

3. Lyon 8ème – Langlet Santy

Le dossier est présenté par Michel Le Faou. Ce site fait l'objet d'une radicalisation religieuse de plus en plus prégnante avec des lieux de culte et d'enseignement très éloignés des valeurs de la République.

Daniel Godet, Grand Lyon Habitat, indique un vrai souci de radicalisation violente et estime que ce site présente un danger. La dimension sociale est fondamentale ; GLH a déjà entrepris des actions sur le peuplement.

Jérôme COYRAS, précise que la SACVL s'inscrit dans la même logique que GLH au niveau du peuplement en priorisant les attributions en fonction des profils des ménages.

Le départ de la supérette Aldi est prévu pour Juin 2016. Michel Le Faou demande qu'une attention particulière soit apportée sur la mutation future de cette surface commerciale.

4. Saint Priest – Bellevue

La présentation du projet est assurée par Gilles Gascon, Maire de Saint Priest, qui indique l'intérêt à venir se rattacher à la ZAC du Triangle et précise qu'une vraie cohérence est à rechercher entre l'opération lancée dans le cadre du PNRU 1 et celle à développer au titre du NPNRU. Celui-ci confirme aussi l'importance du projet de renouvellement urbain pour la municipalité qui a choisi de renforcer l'équipe par 1ETP et demi.

Ce projet constitue, pour Michel Le Faou, une vraie opportunité pour mailler ce secteur à la gare (11 mn de la Part-Dieu) sachant que les dessertes sont insuffisantes en heures de pointe (toutes les 20 mn).

Xavier Inglebert assure le soutien du Préfet de Région sur le projet de développement économique. Les questions de transports sont également au cœur de la politique de la ville et de ces quartiers.

5. Givors – Centre

La présentation des actions réalisées au titre du PNRU1 et en cours est faite par Jean Charmion, Directeur de projet.

Aucune étude n'a été référencée au programme de travail du Protocole de préfiguration. La poursuite du travail passe par la continuité de reconquête des cœurs d'îlots notamment secteur Oussékine / Longarini. Concernant le poste de directeur de projet, son financement à compter de mi-2016 et jusqu'à mi- 2017 est demandé en séance.

6. Givors – Les Vernes

Le dossier est présenté par Jean Charmion.

Un consensus se dégage des discussions entre les partenaires qui souhaitent concentrer les efforts du NPNRU sur le secteur Duclos et notamment sur l'appareil commercial et de services.

Pour Xavier Inglebert, le projet constitue une réalisation non aboutie qui doit être poursuivie. La demande de réhabilitation est incomprise : on veut réhabiliter ou démolir ? La problématique de l'ANRU à crédit restreint, n'est pas de disperser mais de concentrer les actions et d'être dans une logique de développement urbain. L'ordre des actions proposées, qui démarreraient par des réhabilitations aux franges du quartier, pose problème à l'Etat.

Michel Le Faou propose de dégager des priorités, et indique qu'il faut concentrer les crédits dont on dispose sur les opérations déjà initiées.

Nacer Khouatra, Maire adjoint, confirme que la Commune souhaite continuer le travail et concentrer les moyens sur la galette commerciale. Il entend les réserves exprimées par l'État sur l'inscription de l'opération de réhabilitation au titre des opérations en démarrage anticipé.

Sur cette base, les partenaires s'accordent sur le besoin d'une réunion technique permettant de clarifier les besoins d'études qui restent à engager en complément de ce qui a été déjà réalisé. A l'issue de ce travail, un retour sera organisé au Préfet de Région pour statuer définitivement. Les bailleurs demandent à être associés à cette démarche.

Alliade propose de reporter le projet de réhabilitation.

Délibérations

Un accord est donné sur l'ensemble des opérations proposées, à savoir :

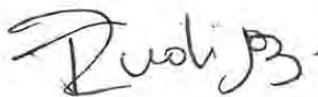
- Le programme des études hormis celles de Givors : neutralisation temporaire de la 1^{ère} ligne du tableau dans l'attente d'une proposition au Préfet de Région ;
- Le financement des équipes projets jusqu'au 7 juillet 2017 ;

- Les demandes de démarrage anticipé proposées à l'accord du Préfet de Région hormis celle de Givors ; l'accord porte sur le démarrage et non sur les montants contrairement aux opérations pré conventionnées.

La date du CE de l'ANRU (7 janvier 2016) est retenue comme date de prise en compte des dépenses.



Michel Le Faou



Thomas Rudigoz

Vice-Président délégué à l'Urbanisme,
Habitat et Cadre de vie



Michel Delpuech

Conseiller délégué à la Politique de la ville



Xavier Inglebert

Préfet de Région, Préfet de Département,
Délégué territorial de l'ANRU

Préfet délégué pour l'égalité des chances

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle		Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires
Commune / Site	Périmètre	Typologie	Besoins recensés	MOA	Coût HT	Taux subv	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Démarrage commande publique	Notification du Marché	Durée de l'étude	Commentaires
Métropole																
Métropole	Métropole	Etude stratégique prospective	Déplacements TCU desserte des sites St Fons - Villeurbanne St Jean - Vaulx en Velin Grande Ile et liaisons	Sytral	120 000	50%					60 000	60 000	3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	12 mois	
Métropole	Métropole	Etude stratégique prospective	Attractivité et image du territoire	Métropole	40 000	50%	20 000	20 000					3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	8 mois	
Métropole	Métropole	Etude stratégique prospective	Habitat et logement	Métropole	200 000	50%	100 000	100 000					1er trimestre 2016	3ème trimestre 2016	12 mois	
Métropole	Métropole	Etude stratégique prospective	Etudes agrafes urbaines : Saint-Fons - Bron Parilly	Métropole	100 000	50%	50 000	50 000					Hors procédure de commande publique	2ème trimestre 2015	12 mois	Etude réalisée par l'Agence d'urbanisme (hors commande publique)
Métropole	Métropole	Etude stratégique prospective	Développement économique et commercial	Métropole	230 000	50%		115 000				115 000	1er trimestre 2016	3ème trimestre 2016	12 mois	Marché à phases / 2ème phase à prévoir dans la Convention (montant et contenu)
Métropole	Métropole	Organisation conduite de projet	Pilotage coordination du programme des études et mise en place d'outils de suivi du NPNRU	Métropole	100 000	50%	50 000	50 000					3ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	8 mois	Marché à phases / 2ème phase à prévoir dans la Convention (montant et contenu)
Métropole		Nombre d'études		6	790 000		220 000	335 000	0	0	60 000	175 000				
Sites d'intérêt national																
Bron Parilly	Site RU	Etude de programme	Etude équipements publics	Ville	40 000	50%	20 000		20 000				2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	9 mois	
Bron Parilly	Site RU	Etude de programme	Diagnostic patrimoine	LMH	24 000	50%	12 000			12 000			2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	15 mois	
Bron Parilly	Commune	Etude stratégique prospective	Etude stratégique et de programme Parilly	Métropole	100 000	50%	50 000	50 000					4ème trimestre 2015	2ème trimestre 2016	13 mois	
Bron Parilly	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude réseaux	Métropole	0								Etude interne - 4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	3 mois	
Bron Parilly	Site RU	Accompagnement culturel	AMO Accompagnement culturel	Ville	24 000	50%	12 000		12 000				2ème trimestre 2016	2ème trimestre 2016	18 mois	
Bron Parilly		Nombre d'études		5	188 000		94 000	50 000	32 000	12 000	0	0				
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation relocalisation centre social	Ville	30 000	50%	15 000		15 000				2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	4 mois	
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Communication et concertation	AMO concertation communication conseil citoyen Terrailon et Parilly	Ville	24 000	50%	12 000		12 000				2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	15 mois	Durée : temps du Protocole
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Accompagnement culturel	AMO Accompagnement culturel	Ville	24 000	50%	12 000		12 000				1er trimestre 2016	1er trimestre 2016	15 mois	Durée : temps du Protocole
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude urbaine - Secteur nord et franges Ouest du quartier Terrailon intégrant le devenir de la Résidence Les Sapins	Métropole	60 000	50%	30 000	30 000					3ème trimestre 2016	2ème trimestre 2017	6 mois	2 secteurs géographiques d'intervention
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Terrailon Nord Diagnostic social préalable aux démolitions	Métropole	20 000	50%	10 000	10 000					4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	4 mois	
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Devenir chaufferie Terrailon	Métropole	32 000	50%		16 000				16 000	2ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	8 mois	
Bron Vaulx en Velin - Terrailon Chénier		Nombre d'études		6	190 000		79 000	56 000	39 000	0	0	16 000				

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires
Lyon 9 Duchère	Site RU	Communication et concertation	Communication-concertation	Ville / DDT	20 000	50%	10 000	10 000			Marché à bon de commande	janv-16	18 mois	MABC / Durée du Protocole
Lyon 9 Duchère	Site RU	Communication et concertation	Communication-concertation	Métropole	50 000	50%	25 000	25 000			Marché à bon de commande	janv-16	18 mois	MABC / Durée du Protocole
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude de programme	Sauvegarde : Etude de programmation habitat	Métropole	0						Etude en interne	2ème trimestre 2016	9 mois	MABC DA
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude de programme	Château : Programmation des équipements	Ville	25 000		25 000				Etude en interne	1er trimestre 2016	6 mois	MABC
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude de programme	Château : réaménagement centre commercial - devenir du bâtiment réaffectation	Métropole	30 000	50%		15 000		15 000	2ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	3 mois	
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude stratégique prospective	Château Sauvegarde : espaces publics et espaces privés ouverts au public- étude sociologique	Métropole	48 000	50%	24 000	24 000			1er trimestre 2016	1er trimestre 2016	6 mois	MABC
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Château et Sauvegarde : Circulation Stationnement	Métropole	42 000	50%	21 000	21 000			Marché à bon de commande	1er trimestre 2016	4 mois	MABC
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Collège Schoelcher	Métropole	40 000	50%	20 000	20 000			3ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	12 mois	MABC
Lyon 9 Duchère	Site RU	Organisation conduite de projet	AMO Pilotage projet	Métropole	30 000	50%	15 000	15 000			1er trimestre 2016	1er trimestre 2017	6 mois	Durée du projet : Prévoir 2ème phase lors de la Convention
Lyon 9 Duchère	Site RU	Organisation conduite de projet	AMO Relogement	Ville	60 000	50%	30 000	30 000			4ème trimestre 2015	1er trimestre 2016	18 mois (Mission ne conditionnant pas la signature de la Convention)	
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude pollution/diagnostic préliminaire	Métropole	11 115	50%	5 558	5 558			Marché à bon de commande DFI - 3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	6 mois	
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Sondage amiante voirie	Métropole	5 000	50%	2 500	2 500			Marché à bon de commande DV - 3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	6 mois	
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude géomètre	Métropole	20 000	50%	10 000	10 000			Marché à bon de commande DFI - 3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	6 mois	
Lyon 9 Duchère	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Sauvegarde : Etude géotechnique	Métropole	40 000	50%	20 000	20 000			Marché à bon de commande DV - 3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	6 mois	
Lyon 9 Duchère		Nombre d'études		14	421 115		183 058	158 058	65 000	0	0	15 000		

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle		Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Communication et concertation	Maquette numérique 3D	Ville	19 047	50%	9 524		9 524				fin janvier 2016	févr-16	1 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Communication et concertation	Accompagnement de la communication et de la concertation autour du projet	Ville	70 953	50%	35 477		35 477				1er trimestre 2016	janv-16	18 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Communication et concertation	Attractivité du territoire - lancement des 1ers programmes immobiliers à soutenir	Ville	70 000	50%	35 000		35 000				1er trimestre 2016	janv-16	18 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude de programme	Étude programmation équipements école Velette	Ville	34 000	50%	17 000		17 000				1er trimestre 2016	3ème trimestre 2016	6 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude de programme	Étude programmation équipements école Mt Blanc	Ville	34 000	50%	17 000		17 000				3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	6 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude de programme	Programme sur les réhabilitations de Mt Blanc	Erlia	121 000	50%	60 500			60 500			2ème trimestre 2016	mai-16	6 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude de programme	Etude architecturale et énergétique du locatif social au regard de l'attractivité territoriale	Dynacité	136 000	50%	68 000			68 000			1er trimestre 2016	juin-16	6 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Commune	Etude stratégique prospective	Diagnostic sur potentiel commercial Ville Nouvelle (réactualisation étude AID Observatoires)	Ville	17 000	50%			8 500			8 500	2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	3 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de domanialité actuelle et future	Ville	21 000	50%	10 500		10 500				3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	3 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etudes de faisabilité opération d'aménagement d'ensemble Alagniers	Métropole	220 000	50%	110 000	110 000					MABC - 2ème trimestre 2016	MABC - 2ème trimestre 2016	15 mois	
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Organisation conduite de projet	AMO suivi du projet urbain	Métropole	160 000	50%	80 000	80 000					3eme trimestre 2015	janv-16	18 mois	Durée du Protocole
Rillieux Ville Nouvelle	Site RU	Accompagnement culturel	AMO accompagnement culturel	Ville	50 000	50%	25 000		25 000				4ème trimestre 2015	janv-16	18 mois	Durée du Protocole
Rillieux Ville Nouvelle		Nombre d'études		12	953 000		468 000	190 000	158 000	128 500	0	8 500				

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Communication et concertation	Assistance au Conseil Citoyen	Ville v	25 000	50%	12 500				1er trimestre 2017	1er trimestre 2017	10 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude action sur les centres commerciaux de proximité	Ville v	45 000	50%		22 500		22 500	1er trimestre 2017	1er trimestre 2017	6 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude programmatique et architecturale sur Léon Blum: devenir du bâtiment (équipement et fonction) et études techniques sur démolition partielle logements OPAC	Ville	24 000	50%	12 000	12 000			3ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	6 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Diagnostic réseaux	Métropole	30 000	50%	15 000	15 000			4ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	12 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation Collège Alain / Clochettes	Métropole	190 000	50%	95 000	95 000			2ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	14 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Etude déplacement et stationnement	Métropole	30 000	50%	15 000	15 000			4ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	12 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle Marché Monmousseau Balmes - Composition urbaine et préchiffrages	Métropole	60 000	50%	30 000	30 000			1er trimestre 2017	4ème trimestre 2016	12 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de programmation Collège Esla Triolet / Minguettes	Métropole	420 000	50%	210 000	210 000			2ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	14 mois	
St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Etude de programme	Développement économique	Métropole	80 000	50%	0	40 000		40 000	2ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	12 mois	
St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Mission d'architecte en chef	AMO Urbaine	Métropole	80 000	50%	40 000	40 000			3ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	12 mois	
St Fons Vénissieux / QPV	Intercommunal	Organisation conduite de projet	Mission d'appui à la gouvernance de projet St Fons / Vénissieux	Métropole	40 000	50%	20 000	20 000			1er trimestre 2016	3ème trimestre 2016	6 mois	
St Fons Clochettes Vénissieux Minguettes		Nombre d'études		11	1 024 000		449 500	465 000	47 000	0	0	62 500		

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle		Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Communication et concertation	Animation / accompagnement du conseil citoyen	Ville	50 000	50%	25 000		25 000				1er trimestre 2016	juin-16	6 mois	
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude de programme	ZAC MDT - Etude de programme (activités économiques, corridor universitaire/campus)	Métropole	44 950	50%	22 475	22 475					4ème trimestre 2015	avr-16	6 mois	
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Noirettes/Cervelières/Sauveteurs : étude urbaine dont stationnement	Métropole	100 000	50%	50 000	50 000					3ème trimestre 2016	juin-16	6 mois	
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Commune	Etude stratégique prospective	Equipements municipaux et universitaires	Ville	50 000	50%	25 000		25 000				3ème trimestre 2016	nov-16	6 mois	
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude stratégique prospective	Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS	Ville	25 000	50%	0		12 500			12 500	3ème trimestre 2016	nov-16	6 mois	
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'analyse du phasage opérationnel de la ZAC	Métropole	15 000	50%	7 500	7 500					3ème trimestre 2016	janv-17	6 mois	
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pré-opérationnelle construction maison de quartier/ Médiathèque ZAC du Mas du Taureau	Ville	80 000	50%	40 000		40 000				2ème trimestre 2016	sept-16	6 mois	
Vaulx-en-Velin Grande Ile	Site RU	Organisation conduite de projet	Renforcement de l'accompagnement GSUP sur des sites cibles (P.Dupont/Noirettes/La Balme)	Ville	50 000	50%	25 000		25 000				3ème trimestre 2016	nov-16	6 mois	0
Vaulx-en-Velin Grande Ile		Nombre d'études		8	414 950		194 975	79 975	127 500	0	0	12 500				
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Etude de programme	Etude de faisabilité de la desserte interne Pranard	Métropole	40 000	50%	20 000	20 000					1er trimestre 2017	2ème trimestre 2017	4 mois	
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Etude de programme	Croix Luizet : Etude de faisabilité du programme d'activités	EMH	40 000	50%	20 000			20 000			2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	6 mois	
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Etude de programme	Etude de programmation des équipements	Ville	40 000	50%	20 000		20 000				3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	9 mois	
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Mission d'architecte en chef	AMO finalisation du projet urbain stratégie et concertation	Métropole	80 000	50%	40 000	40 000					2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	10 mois	Prévoir tranche 2 d'étude dans la phase Convention
Villeurbanne Buers Nord	Site RU	Communication et concertation	Actions de participation citoyenne	Ville	50 000	50%	25 000		25 000				2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	10 mois	
Villeurbanne Buers Nord		Nombre d'études		5	250 000		125 000	60 000	45 000	20 000	0	0				

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle		Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude de programme	Etude chiffrage VRD	Métropole	20 000	50%	10 000	10 000					1er trimestre 2017	juil-16	2 mois	Demande d'ajouter cette étude dans la phase protocole
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'impact (création ZAC)	Métropole	24 000	50%	12 000	12 000					2ème trimestre 2016	avr-16	8 mois	
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique réseaux	Métropole	50 000	50%	25 000	25 000					MABC DSIT - 1er trimestre 2016	févr-16	6 mois	
Villeurbanne St Jean	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude pollution	Métropole	20 000	50%	10 000	10 000					MABC DFI - 1er trimestre 2016	avr-16	6 mois	Demande d'ajouter cette étude dans la phase protocole
Villeurbanne St Jean	Site RU	Mission d'architecte en chef	Mission d'architecte en chef Tranche 1 - Coût proratisé en fonction de la surface QPV (20 hectares)	Métropole	53 333	50%	26 667	26 667					2ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	6 mois	Prévoir Tranche 2 d'étude en phase Convention - Montant proratisé en fonction de la surface du QPV par rapport à la ZAC (coût total : 80.000€ HT pour 30 hectares)
Villeurbanne Buers Nord		Nombre d'études		5	167 333		83 667	83 667	0	0	0	0				
Sous total sites d'intérêt national		Nombre d'études		66	3 608 398		1 677 199	1 142 699	513 500	160 500	0	114 500				
Sites d'intérêt régional																
Givors les Vernes	Site RU	Etude de programme	Centre commercial et de services : étude de programme et de faisabilité	Métropole	60 000	50%		30 000				30 000	3ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	6 mois	
Givors les Vernes		Nombre d'études		1	60 000		0	30 000	0	0	0	30 000				
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude de programme	Etude complémentaire de composition urbaine	Métropole	17 000	50%	8 500	8 500					MABC DA - 1er trimestre 2016	3ème trimestre 2016	9 mois	
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude de programme	Etude de programmation de la résidentialisation des tours	GLH	105 000	50%	52 500			52 500			1er trimestre 2017	2ème trimestre 2017	4 mois	GLH mandaté par l'ASL
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	IRA 3F	10 000	50%	5 000			5 000			2ème trimestre 2017	2ème trimestre 2017	2 mois	
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	Alliade Habitat	22 750	50%	11 375			11 375			2ème trimestre 2017	2ème trimestre 2017	3 mois	
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	SACVL	20 000	50%	10 000			10 000			2ème trimestre 2017	2ème trimestre 2017	3 mois	
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude de programme	Etude pour la relocalisation du centre social	Ville	55 000	50%	27 500		27 500				2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	4 mois	
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux	Métropole	20 000	50%	10 000	10 000					4ème trimestre 2016	2ème trimestre 2017	3 mois	
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude technique garage sous dalle	GLH	17 000	50%	8 500			8 500			4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	3 mois	GLH mandaté par l'ASL
Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Communication et concertation	AMO Communication concertation	Ville	30 000	50%	15 000		15 000				4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	6 mois	Durée Protocole
Lyon 8 Langlet Santy		Nombre d'études		9	296 750		148 375	18 500	42 500	87 375	0	0				

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires		
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Communication et concertation	AMO Communication concertation	Ville	30 000	50%	15 000		15 000				4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	6 mois	Durée du Protocole
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude stratégique prospective	Diagnostic stationnement et circulation existant en surface et souterrain pour préconisations dans le respect des contraintes du PLU	Métropole	30 393	50%	15 197	15 197				MABC VMEM - 1er trimestre 2016	2ème trimestre 2016	6 mois	MABC Voirie	
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude d'usages des espaces extérieurs : aires de jeux, installations existantes en inter-barres	Métropole	16 000	50%	8 000	8 000				2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	9 mois	MABC DA	
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de pollution	Métropole	48 000	50%	24 000	24 000				4ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	6 mois	MABC DFI	
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude géotechnique préalable	Métropole	35 000	50%	17 500	17 500				MABC - 1er trimestre 2017	1er trimestre 2017	6 mois		
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux (eaux usées, gaz, électricité, eau potable, chauffage)	Métropole	30 000	50%	15 000	15 000				MABC DSIT/DFI - 3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	3 mois	MABC DA	
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude prospective chauffage urbain	Métropole	35 000	50%		17 500		17 500		4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	6 mois	MABC DA	
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Diagnostic amiante ensemble bâti Mermoz sud	GLH	42 000	50%	21 000			21 000		1er trimestre 2016	1er trimestre 2016	18 mois	MABC sur la durée du Protocole	
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Etude de définition de la résidentialisation des bâtiments conservés	GLH	20 000	50%	10 000			10 000		3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	4 mois		
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Diagnostic technique du réseau de chauffage sous dalle	GLH	13 000	50%	6 500			6 500		3ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	1 mois		
Lyon 8 Mermoz	Site RU	Mission d'architecte en chef	Consolider le schéma de composition urbaine - Pré-programme des espaces extérieurs à aménager	Métropole	85 000	50%	42 500	42 500				4ème trimestre 2016	2ème trimestre 2017	6 mois	Sur la durée du projet urbain - prévoir BC sur phase Convention	
Lyon 8 Mermoz	Nombre d'études	11	384 393	174 697	139 697	15 000	37 500	0	17 500							
Saint-Fons ACP	Site RU	Communication et concertation	Assistance au Conseil Citoyen Secteurs Arsenal Carnot Parmentier et Clochettes	Ville	80 000	50%	40 000		40 000			2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	12 mois		
Saint-Fons ACP	Nombre d'études	1	80 000	40 000	0	40 000	0	0	0							

ANNEXE 13
NPNRU - Protocole de préfiguration Programme des études
Juillet 2016

Echelle	Libellé de l'opération		Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Montant Métropole	Montant Ville	Montant Bailleurs	Montant SYTRAL	Montant CDC	Date de démarrage	Notification du Marché	Durée de l'opération	Commentaires
Saint Priest	Site RU	Etude technique et pré-opérationnelle	Habitat Copropriétés Bellevue - phase 1 : diagnostic détaillé et phase 2 : étude technique et juridique des possibilités de diversification	Métropole	30 000	50%	15 000	15 000				1er trimestre 2016	2ème trimestre 2016	9 mois	
Saint Priest	Site RU	Organisation conduite de projet	Programmation urbaine	Métropole	78 000	50%	39 000	39 000				1er trimestre 2016	2ème trimestre 2016	12 mois	
Saint Priest	Site RU	Communication et concertation	AMO communication et concertation de projet urbain	Ville	70 000	50%	35 000	0	35 000			3ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	10 mois	
Saint Priest	Site RU	Etude de programme	Etude de programmation activités commerces	Ville	39 000	50%	0	0	19 500		19 500	2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	9 mois	
Saint Priest		Nombre d'études		4	217 000		89 000	54 000	54 500	0	0	19 500			
Sous total sites d'intérêt régional		Nombre d'études		26	1 038 143		452 072	242 197	152 000	124 875	0	67 000			
Total Général		Nombre d'études		98	5 436 541		2 349 271	1 719 896	665 500	285 375	60 000	356 500			

Conduite de projet de renouvellement urbain Tableau de financement

Conduite de projet de renouvellement urbain Tableau de financement

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'Ouvrage	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Montant subvention Métropole	Montant subvention Ville	Montant subvention ABC HLM	Commentaires	Date de démarrage	Durée de l'opération
Pilotage/ coordination RU	Métropole	Métropole	142 500	50%	71 250	71 250	0	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Pilotage/ coordination RU	Métropole	ABC HLM	142 500	33%	47 025	21 375	0	74 100	Forfait annuel (95000) sur 18 mois 15% à la charge de la Métropole	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Bron Parilly	Métropole	115 000	33%	38 333	38 333	38 333	0	Poste déjà financé ANRU 1 jusqu'à fin juin 2016	1er juillet 2016	12 mois
Directeur de Projet	Bron Terrailon	Métropole	0	0%	0	0	0	0	Poste financé ANRU 1 le temps du protocole	/	/
Directeur de Projet	Lyon 9ème Duchère	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Lyon 9ème Duchère	Ville de Lyon	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Rillieux-la-Pape Ville nouvelle	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (115000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé jusqu'à fin 2015 par ANRU 1)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Rillieux-la-Pape Ville nouvelle	Ville de Rillieux	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Vaulx-en-Velin Grande île	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (115000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vaulx-en-Velin Grande île	Ville de Vaulx en Velin	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vaulx-en-Velin Grande île	Ville de Vaulx en Velin	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Vénissieux/Saint Fons Minguettes/Clochettes	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vénissieux/Saint Fons Minguettes/Clochettes	Ville de Vénissieux	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Vénissieux/Saint Fons Minguettes/Clochettes	Ville de St Fons	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois. Poste pour Clochettes	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Villeurbanne Les Buers + St Jean	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Villeurbanne Les Buers + St Jean	Ville de Villeurbanne	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Givors les Vernes + les Plaines (ou Centre ville)	Métropole	115 000	33%	38 333	38 333	38 333	0	Poste financé ANRU 1 jusqu'à fin juin 2016 - Forfait annuel (115.000) sur 12 mois	1er juillet 2016	12 mois
Directeur de Projet	Lyon 8ème Mermoz + Langlet Santy	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois (nota : poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Lyon 8ème Mermoz + Langlet Santy	Ville de Lyon	142 500	33%	47 500	47 500	47 500	0	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Saint Fons Arsenal Carnot-Parmentier et Clochettes	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (115000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Directeur de Projet	Saint Priest Bellevue	Métropole	172 500	33%	57 500	57 500	57 500	0	Forfait annuel (115000) sur 18 mois (nota : poste financé ANRU 1 jusqu'à fin 2015)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Totaux			3 035 000		1 034 942	1 009 292	916 667	74 100			

Charte de relogement en cours d'actualisation

**Charte de relogement en cours d'actualisation
Document de travail du 7 juillet 2016**

Document de travail - 7 juillet 2016

CHARTE DU RELOGEMENT

Un cadre de référence pour
tous les acteurs du relogement

Actualisation 2016

L'actualisation de cette charte consiste à ajuster son cadre à l'évolution des règles ANRU. Elle est le fruit d'un groupe de travail associant les acteurs du relogement du territoire de la Métropole.

Préambule

La poursuite du projet de Renouvellement Urbain sur le territoire de la Métropole de Lyon conduit à de nouvelles opérations de démolitions d'immeubles, à des restructurations de parties de bâtiments ou à des réhabilitations lourdes qui nécessitent des relogements définitifs ou temporaires.

La Charte du relogement signée en avril 2006 a permis de fixer un premier cadre de référence aux bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage de ces opérations, et à l'ensemble des acteurs du relogement impliqués dans les opérations de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise. Cette charte peut servir de cadre de référence pour les opérations non financées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Elle décline les diverses phases du processus et présente les pratiques à mettre en œuvre afin de satisfaire aux exigences de l'opération, tout en garantissant le respect des locataires, leurs besoins et souhaits.

Elle concourt également à la prévention et à la lutte contre les discriminations grâce à un travail en amont dans les sites d'accueil.

Par ailleurs, l'expérience vécue par les habitants vient, elle aussi, enrichir la charte, pour repérer des manières de faire adaptées, en partenariat avec les différents acteurs impliqués.

Aujourd'hui, l'évolution des règles ANRU dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain impacte les pratiques locales de relogement et rend nécessaire l'ajustement de la Charte du relogement.

La procédure de relogement fait également référence aux dispositions de l'article 13 bis de la loi du 1^{er} septembre 1948.

Dans le respect de ses principes, l'actualisation de cette Charte sera complétée par des protocoles au niveau local, dans lesquels seront repris le diagnostic social, le plan de relogement, les engagements des partenaires et les modalités de mise en œuvre.

1 - Les principes du relogement

Au fil des années dans leur lieu de vie, les habitants à reloger ont tissé des liens avec le territoire : scolarité, services, travail, réseaux familiaux et sociaux...

La prise en compte de cet enracinement dans le diagnostic, dans la concertation, pendant et après le relogement, constitue les bases d'un projet conduit dans le respect des personnes.

Aussi les dimensions sociales et personnelles qu'implique le relogement pour les locataires du parc public doivent être prises en compte. Le relogement ne peut donc être considéré comme une opération purement technique.

La stratégie de relogement vise à mettre en œuvre un processus de relogement de qualité, permettant de répondre aux besoins et aux souhaits des ménages.

Article 1 - Le locataire à reloger est au centre de l'opération.

Les opérations de renouvellement urbain, si elles offrent souvent aux ménages la possibilité de poursuivre ou reprendre leur parcours résidentiel, peuvent aussi créer pour certains des attentes, des inquiétudes et parfois des difficultés.

Il a droit à une réelle considération. Il s'agit donc d'assurer à chaque locataire les meilleures conditions possibles de relogement et de réduire au maximum les difficultés ressenties par certains d'entre eux.

Article 2 - La transparence est la première condition de réussite.

Tout au long de l'opération de relogement et dans ses différentes phases, l'ensemble des partenaires devra veiller à ce que le locataire ait une vision claire des engagements pris et une information régulière. Il ne doit pas y avoir de distorsion entre ce qui est annoncé et la réalisation. Les engagements de l'ensemble des partenaires doivent être consignés par écrit.

Article 3 - La qualité est une exigence centrale pour la réussite d'une telle opération.

Le choix des intervenants successifs (diagnostic préalable, équipe de suivi des locataires, déménageurs, ouvriers) devra obéir à des critères garantissant une relation et une prestation de qualité.

Article 4 - Des délais raisonnables sont à observer.

Ces délais, entre la 1^{ère} information et le relogement, doivent permettre un mûrissement du projet personnel de chaque locataire.

Article 5 - Le relogement doit s'inscrire dans une démarche résidentielle positive correspondant aux choix et aux possibilités du ménage.

Les souhaits du locataire doivent être entendus. Si nécessaire, plusieurs propositions adaptées à sa situation sont faites, sachant que la réglementation prévoit qu'en cas d'autorisation de démolir visée à l'article L.443-15-1 du CCH ou, lorsqu'une convention de type ANRU prévoit la démolition de l'immeuble, le locataire qui refuse trois offres de relogement adaptées à sa situation perd son droit au maintien dans les lieux.

Les offres de relogement doivent favoriser les parcours résidentiels ascendants des locataires, en leur proposant notamment des logements neufs et/ou réhabilités, conventionnés de moins de cinq ans. Elles doivent recouvrir également toutes améliorations ressenties dans les conditions d'habitat (taille du logement, localisation, qualité d'usage, tranquillité de l'environnement, valorisation...).

Article 6 - Le locataire doit pouvoir être relogé dans des conditions financières adaptées à sa situation.

Le taux d'effort et le reste à charge (loyer plus charges déduction faite des aides au logement) doivent être adaptés aux capacités financières du ménage et une attention particulière sera portée au « reste à vivre ».

En toute hypothèse, le nouveau logement doit correspondre à la composition familiale du ménage et à ses capacités financières. En cas d'augmentation, celle-ci doit être corrélée à une amélioration des conditions de logement.

Le bailleur fournit au locataire le détail des informations sur le loyer et les charges pour que ce dernier prenne pleinement connaissance de l'impact financier lié à son nouveau logement.

Article 7 - Tous les ménages doivent bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'opération, avec un interlocuteur identifié.

La prise en compte des besoins de chacun et la continuité dans la relation instaurée ne peuvent se faire qu'à travers la présence d'un interlocuteur identifié et privilégié : le chargé de relogement. Cet accompagnement doit avoir lieu pendant toute la phase de relogement. Il est renforcé et adapté le cas échéant aux différentes problématiques des ménages, avec l'appui des partenaires (travailleurs sociaux du CCAS, Maisons du Rhône, CAF...).

Article 8 - Le suivi post-relogement doit être intégré à part entière dans toute opération de relogement.

Le relogement ne se termine pas le jour du déménagement. A l'issue de celui-ci, il conviendra de s'assurer de la bonne intégration du ménage dans son nouvel environnement et, le cas échéant, mettre en œuvre l'accompagnement nécessaire visant à remédier aux problèmes rencontrés, en lien avec les acteurs sociaux du nouveau territoire.

2 - Les principes de la concertation autour du relogement

Article 9 - L'information, concernant la décision de faire, constitue un préalable et un pré-requis indispensable dans toute opération de renouvellement urbain.

Elle doit intervenir le plus en amont possible, et bien expliquer l'enjeu de la démolition à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération. Elle doit être précise, notamment sur les décisions prises et celles qui restent à prendre.

Elle pourra prendre la forme de réunions avec les locataires co-animées par le bailleur, la ville et la Métropole pour leur présenter les objectifs et le déroulement prévisible du projet, et/ou de lettres d'information du bailleur à destination de ses locataires pour les informer sur les conditions de mises en œuvre du projet.

Article 10 - Le relogement doit s'appuyer sur une démarche de concertation, afin de préserver une relation de confiance avec le locataire, facteur clé de la réussite de l'opération. Des rencontres régulières peuvent être organisées au fur et à mesure de l'avancement de l'opération ainsi qu'à la demande des locataires, dans le cadre du dispositif partenarial en place et en lien avec l'équipe projet du site concerné. Ces rencontres visent à rendre compte collectivement de l'état d'avancement du relogement et permettre de répondre aux différentes attentes des locataires.

Article 11 - L'opération de relogement doit permettre une communication fiable et régulière des informations intéressant la situation du locataire

La charte de relogement est le document de référence de formalisation des engagements. L'information doit être continue, y compris durant les périodes où

l'avancement du projet est moins visible. Les divers engagements envers le locataire, dans le cadre du relogement, doivent être clairement énoncés. Ils font l'objet d'une formalisation précise entre le locataire et le bailleur dans la convention de relogement. C'est dans ce document que les situations particulières sont prises en compte.

Article 12 - Les associations, collectifs et groupements de locataires existants ou créés à l'occasion du relogement doivent être considérés comme de véritables partenaires.

Les associations, collectifs et groupements de locataires doivent avoir toute leur place. Ils doivent être informés pour pouvoir répercuter, le cas échéant, les informations aux locataires, répondre éventuellement à leurs questions et faire part des attentes ou inquiétudes aux partenaires institutionnels.

Par conséquent, chaque comité de pilotage proposera par site des modalités de concertation et d'appui avec ces associations, collectifs et groupements de locataires.

3 - Un partenariat et des moyens au service de l'opération

Article 13 - Le bailleur est le maître d'ouvrage opérationnel de l'opération de relogement.

À ce titre, il est un acteur central et a la responsabilité de la mise en œuvre de l'opération de relogement elle-même. Il s'engage donc à respecter les principes contenus dans cette charte.

Article 14 - La démarche de relogement mobilise un grand nombre de partenaires :

- le bailleur directement impliqué (avec ses services et les équipes missionnées pour l'accompagnement)
- les autres bailleurs et ABC Hlm via le dispositif inter bailleur d'appui au relogement
- les partenaires publics (Commune ou arrondissement, Métropole de Lyon, Etat...);
- les réservataires (SIAL, Métropole de Lyon, Ville, collecteurs du 1 % logement...);
- l'équipe projet de rénovation urbaine (Politique de la Ville);
- les acteurs sociaux concernés par le suivi des familles (CCAS, Maison du Rhône, secteur psychiatrique, prévention, insertion professionnelle, centres sociaux, Caisse d'allocations familiales...);
- les associations impliquées (associations et collectifs de locataires ...).

Article 15 - La Ville concernée par le projet de renouvellement urbain assure un pilotage global des relogements à l'échelle de la commune.

Afin de garantir les objectifs validés dans le cadre du projet de renouvellement urbain et dans un souci de cohérence des relogements et des interventions des acteurs sociaux à l'échelle de la commune, un portage politique fort avec un pilotage associant, notamment, les bailleurs, la Métropole de Lyon, l'État et les réservataires sera mis en place (dans le cadre d'instances existantes ou à créer).

Article 16 - Le recours à la solidarité inter bailleurs

Tous les bailleurs concernés ou non par la démolition s'engagent à affecter une partie de leurs attributions aux opérations de relogement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, avec l'appui des réservataires.

La part des attributions concernées et les modalités de coopération seront déterminées localement dans le cadre de conventions inter-bailleurs ou de protocoles habitat, validés par l'ensemble des partenaires.

Article 17 - La solidarité intercommunale est portée par les signataires de la présente charte.

Dans le cadre du Plan local de l'urbanisme et de l'habitat, la Métropole de Lyon et les villes concernées, en lien avec les bailleurs sociaux, s'engagent à soutenir le partage des efforts en matière de relogement et la recherche des équilibres quant à l'accueil des populations concernées par un relogement adapté à leurs besoins et à leurs souhaits.

Article 18 - La coopération avec les acteurs sociaux

Une coopération permanente sera recherchée avec les acteurs sociaux intervenant auprès des ménages à reloger afin d'assurer une cohérence des interventions, et un suivi spécifique, y compris pour les ménages relogés en dehors de leur quartier.

Par ailleurs, le temps du relogement pourra être utilisé comme un levier pour identifier et contribuer à résoudre des situations particulières détectées au moment du diagnostic social (accompagnement des primo-demandeurs vivant chez leurs parents dans leur accès à un logement autonome, accompagnement des personnes hébergées résidant depuis plus d'un an qui souhaitent dé cohabiter, etc ...). Des actions non directement liées au relogement mais y contribuant (ex : insertion professionnelle) peuvent être mises en œuvre dans ce cadre.

Article 19 - Evaluation de l'opération de relogement et de son impact

Toute opération de relogement fait l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative quelques mois après son terme notamment pour mesurer son impact en termes de satisfaction des locataires (réponse au souhait initial, évolution du taux d'effort...) et d'intégration dans le nouvel environnement. Cette évaluation sera conduite par le bailleur soit en régie soit par le biais d'un prestataire extérieur.

4 - Les étapes-clés d'une opération de relogement

Article 20 - La réunion publique de lancement de la phase relogement

Élément clé de la concertation, la réunion publique, organisée par les bailleurs, conjointement avec les collectivités locales et l'État, est mise en œuvre en vue de la présentation des grandes étapes du relogement et de l'ouverture du dialogue avec les locataires concernés.

En amont de chaque réunion :

- une invitation avec un ordre du jour détaillé envoyée à l'ensemble des locataires,
- une préparation avec les associations, collectifs ou groupements de locataires, et conseil de quartier (quand ils existent).

Déroulement, animation et contenu :

- désignation d'un animateur, précision des règles du jeu en début de réunion et respect de l'ordre du jour pour les débats,
- présentation des modalités de réalisation du diagnostic social,
- présentation des modalités du relogement (cadre juridique, informations légales, frais pris en charge, nombre de propositions, aides spécifiques si nécessaire, délivrance du congé bailleur ...).

De manière générale, les réunions publiques ont lieu à chaque grande phase du relogement (démarrage de l'opération, restitution du diagnostic social, au cours du relogement pour en présenter l'état d'avancement).

Article 21 - Le diagnostic social

La réalisation d'un diagnostic en amont de l'opération de relogement est un préalable nécessaire à sa réussite.

Objectifs et contenu :

Le diagnostic social et son **actualisation** doivent aider à formaliser le plan de relogement qui sera l'outil technique de suivi et de mise en œuvre du relogement. Ils permettent de connaître :

- l'occupation et l'appréciation des logements actuels,
- les souhaits des locataires et les attentes particulières,
- les besoins en relogement et ceux liés à des problématiques précises (évolution de la composition du ménage, décohabitation, hébergement, vieillissement, handicap, santé ...),
- les besoins en matière d'accompagnement social

Réalisation :

Il est réalisé soit par un bureau d'études mandaté par le bailleur, soit par les équipes dédiées du bailleur. Il doit comprendre :

- une rencontre individuelle à domicile pour chaque locataire,

- une analyse fine des situations (composition du ménage, du revenu et des prestations), avec une attention particulière au taux d'effort et au reste à vivre.
- la prise en compte de tous les locataires éligibles au logement social de l'immeuble concerné au moment du diagnostic social, y compris les hébergés justifiant d'une domiciliation d'au moins une année dans le logement et présents lors du diagnostic social,
- le recueil des demandes de décohabitation ou de séparation et le traitement de ces demandes comme celles d'un ménage à part entière,
- la possibilité pour les familles de rectifier les données recueillies à tout moment (permise par la mise en place de permanences) pendant la durée du diagnostic,
- le principe de confidentialité des éléments recueillis.

Rendu :

La synthèse du diagnostic est présentée aux partenaires et aux financeurs, et ensuite aux locataires et/ou à leurs représentants. Une réunion publique peut être utile à ce stade de la démarche à la fois pour informer, mais aussi pour maintenir le dialogue, entendre des propositions et y répondre (ce qui est possible et pas possible).

Article 22 - Le plan de relogement

Le plan de relogement, piloté par le bailleur, s'appuie sur le diagnostic et récapitule l'ensemble des moyens mobilisés pour reloger tous les ménages :

- le chargé de relogement (interlocuteur privilégié),
 - une équipe dédiée,
 - une mobilisation de l'offre de logement dans le parc existant et le parc neuf (rapprochement de l'offre disponible par rapport aux besoins recensés et consolidés par secteur, typologie et loyer),
 - un accompagnement personnalisé,
 - un accompagnement spécifique pour le traitement des situations complexes :
 - mise en place d'un groupe de suivi social (travail partenarial en accord avec le ménage concerné, action sur les freins au relogement, identification de l'interlocuteur le plus pertinent pour accompagner le ménage dans cette démarche, initiation de démarches collectives),
 - mise en œuvre d'une MOUS relogement (trouver des solutions de logement dans le parc existant ou à produire adaptées à la situation de ménages identifiés ; comprendre les besoins des ménages ainsi que leurs capacités financières afin de faire émerger des projets viables de logement adapté),
 - un dispositif partenarial élargi entre les porteurs de projet, les organismes HLM du territoire, les services de l'Etat, les réservataires et les associations de locataires pour être en capacité de mobiliser l'offre nécessaire aux différentes opérations.
- De même que la synthèse du diagnostic social, le plan de relogement est présenté aux partenaires, financeurs et ensuite, aux locataires. Il est inscrit dans le protocole habitat/relogement défini à l'échelle locale.

Article 23 - Le suivi personnalisé et l'organisation du relogement

L'accueil personnalisé des locataires et la recherche d'un logement adapté aux besoins :

Le bailleur s'attachera à désigner un interlocuteur unique qui suivra les locataires tout au long de l'opération afin d'être en capacité de les entendre et « cheminer » avec eux dans leur projet de déménagement. Toutes les précisions sur le nouveau logement devront leur être communiquées (notamment le montant des futurs loyers et provisions de charges ainsi que l'estimation de l'APL et le loyer résiduel restant à charge de la famille). Ils doivent pouvoir le visiter dès que possible.

Garantir de bonnes conditions de relogement aux ménages :

Pendant la phase de relogement d'un immeuble à déconstruire, le bailleur s'engage à entretenir les parties communes jusqu'au départ du dernier locataire, et à sécuriser les appartements inoccupés au fur et à mesure. L'entretien des immeubles et des espaces extérieurs sera assuré pendant toute la durée du relogement avec une attention particulière apportée aux enlèvements d'encombrants et à la sécurité.

Article 24 - L'harmonisation de la prise en charge matérielle et financière du déménagement par le bailleur

Les conditions de prise en charge des frais liés au relogement sont harmonisées par les bailleurs signataires pour garantir une équité de traitement entre les ménages à reloger :

Prise en charge des frais liés au relogement		
Type de frais	Conditions de prise en charge	Montants si forfaitaire*
Frais de déménagement et d'emménagement	Mise à disposition d'un déménageur professionnel (standard ou complet si PA-PH)	
	Si indemnisation forfaitaire, montant de l'indemnité suivant la typologie du logement quitté	T1: 400€ T2: 500€ T3: 650€ T4: 750€ T5: 900€ T6: 1050€
	Décohabitants : si forfait relogement	T1: 400€
Frais relatifs aux réseaux d'eau, énergie et téléphone	Remboursement des frais d'ouverture de compteurs (énergies, eau), de ligne téléphonique, de plaques de boîtes aux lettres et portes, et de changement d'adresse.	120 €
	Décohabitants : idem	120 €
Dépôt de Garantie	Relogement dans le parc social : transfert du dépôt de garantie sans demande complémentaire pour financer le différentiel si le loyer est plus élevé (prise en charge avec refacturation entre bailleurs si nécessaire).	
	Relogement dans le parc privé : prise en charge du différentiel dans la limite d'un mois de loyer	
	Décohabitants: non concerné	
Travaux d'embellissement ou d'adaptation	En fonction des aménagements réalisés par le ménage dans son logement d'origine	
	Décohabitants : non concerné	

* Montants au 1/07/2016 - actualisables

Le bailleur s'engage, le cas échéant, à prendre en charge les frais occasionnés par un double déménagement. Cette modalité s'applique dans le cadre de relogements provisoires réalisés avec l'accord des deux parties.

Article 25 - Le suivi post-relogement et l'évaluation

Le processus de relogement ne s'arrête pas à la signature du bail. L'organisme HLM s'engage à un suivi systématique pour s'assurer de la satisfaction des ménages relogés et de leur insertion au sein de leur nouvel environnement pendant une durée de 6 mois à un an.

Pour les ménages repérés comme étant en difficulté, un suivi social adapté aux situations sera mis en place et maintenu autant que de nécessaire.

L'évaluation pourra se faire sous différentes formes, notamment à titre d'exemple une enquête de satisfaction post-relogement.

Signataires

SIGNATAIRES



GRAND LYON
la métropole



Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com

GRAND LYON
la métropole